3 1761 07589077 2

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesociale02coli

SCIENCE SOCIALE

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cᵉ, rue Jacob, 56.

COLINS

SCIENCE SOCIALE

ADSIT MENS POPULIS !

TOME DEUXIÈME.

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

BESTEL ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE LA BOURSE, 7.

1857

Droit de traduction et de reproduction réservé.

H
33
C685
t.2

SCIENCE SOCIALE.

CHAPITRE V.

QUATRIÈME MOYEN DESPOTIQUE : ALIÉNATION DU SOL A DES INDIVIDUS ; ET, SA TRANSMISSION, PAR HÉRÉDITÉ.

« Voulez-vous que les peuples cessent d'être révolutionnaires ? Soyez hardiment réformateurs, abjurez hautement, et à toujours, la fatale doctrine qui consiste à séparer des intérêts inséparables, ceux du pouvoir de ceux de la société. Aucune doctrine n'est plus pernicieuse, ne favorise plus ouvertement l'insurrection, n'est plus ennemie de l'autorité, plus subversive de l'ordre. »

Ém. de Girardin. *Études politiques*, p. 62 (1).

— « Si nous considérons l'homme dans son état ordinaire, et sans société réglée avec ses semblables, il paraît qu'il ne peut avoir de droit exclusif sur aucun objet de la nature. Car ce qui appartient également à tous, n'appartient réellement à personne.

« Il n'est aucune partie du sol, aucune production spontanée de la terre, qu'un homme ait pu

(1) C'est vrai : en présence de l'incompressibilité de l'examen. Mais, comment est-il possible de rendre identiques les intérêts du pouvoir, c'est-à-dire, l'intérêt de l'ordre, avec les intérêts de la société, c'est-à-dire les intérêts de tous ceux qui composent la société ? Telle est la question sociale de notre époque. Tant qu'elle n'est point résolue, d'une manière rationnellement incontestable, vis-à-vis de tous et de chacun, des milliards de volumes pourront être écrits sans faire avancer la question d'un seul pas.

s'approprier à l'exclusion d'un autre homme : ce n'est que sur son propre individu, sur le travail de ses mains, sur la cabane qu'il a construite, sur l'animal qu'il a abattu, sur le terrain qu'il a cultivé, ou PLUTOT sur la culture même et son produit, que l'homme peut avoir un *vrai privilége*. Dès le moment qu'il a recueilli le fruit de son travail, le fond sur lequel il a déployé son industrie REDEVIENT COMMUN *à tous les hommes*.

« C'est le partage des terres fait et CONSENTI par les hommes rapprochés entre eux, qui peut être regardé comme l'origine de la PROPRIÉTÉ (1); et ce partage suppose une société naissante, une convention primitives, une loi réelle.

« La PROPRIÉTÉ (2) est donc de droit social ou civil, et, par conséquent, la loi peut défendre ou permettre d'en disposer par testament. ELLE POURRAIT MÊME S'EMPARER DES SUCCESSIONS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE (3). »

MIRABEAU, *Sur la question : le propriétaire peut-il disposer par testament* (4).

(1) Ici doit se trouver sous-entendu FONCIÈRE, ne l'oublions jamais.

(2) Encore une fois n'oublions pas d'ajouter *foncière*. Il est singulier qu'une foule de publicistes ne distinguent point la propriété foncière de la propriété mobilière. Plusieurs refusent à cette dernière le titre de *propriété* et l'appellent *possession*. De pareilles logomachies ont souvent rendu ennuyeuses et inintellibles des discussions qui, sans ces défauts, auraient été fort utiles.

(3) Mirabeau avait besoin de pouvoir conclure relativement à la totalité de la propriété. Telle est la cause qui ne lui a point fait distinguer la propriété foncière, de la propriété dérivant du travail. La première est effectivement de droit conventionnel ou arbitraire; la seconde est de droit rationnel.

(4) Tout le saint-simonisme, tout le communisme est dans cette question. Du moment qu'il est défendu de tester, ce qui présuppose l'abolition absolue de l'hérédité, il faut un pape, un père ; et, la société reste éternellement esclave : sous un despotisme patriarcal. Comme plus qu'éphémère, et en présence de l'incompressibilité de l'examen, c'est la plus absurde des utopies. C'est le vrai régime chinois.

§ I.

Empirisme.

« La place de l'homme, ce qu'il peut couvrir de son corps, c'est la vraie mesure de la propriété primitive.

. . . . . .

« D'équivoque en équivoque, la propriété glisserait jusqu'au bout du monde. L'homme ne se bornerait pas, s'il ne trouvait sa borne dans l'homme.

. . . . . .

« Tel est l'amour de l'homme pour la terre. Pour lui donner, à cette terre, *indifférente* et IMPERSONNELLE, l'empreinte de la personnalité humaine, il consentira s'il le faut, à y déposer ses ossements. Limitée par les tombeaux, mesurée par les membres humains, par le pouce, par le pied, par la coudée, elle s'harmonise, autant qu'elle en est susceptible, aux proportions mêmes de l'homme. Il n'est pas rassuré encore. Il prend en quelque sorte le ciel à témoin qu'*elle est bien à lui*, il essaye d'orienter sa terre, de lui appliquer la forme du ciel. L'orientation et la limitation constituaient, chez les anciens, une sorte de religion de la propriété.

. . . . . .

« Étrange orgueil de la propriété. L'homme se croit le Dieu de la terre. C'est mon bien, dit-il, c'est mon lot, propriété solide, immuable comme le fond de l'Océan. L'enthousiaste possesseur place sur cette terre l'idée de l'infini ; il *prétend* la posséder comme Jupiter possède le monde. Il qualifie la propriété, dans son *ivresse titanique*, des noms mêmes du *Dieu très-grand et très-bon :* Fundus optimus maximus.

« Qu'il la frappe du pied en maître, qu'il y laisse des empreintes de dix coudées qui sont restées du pied de Brahma et d'Hercule, ELLE N'EST POURTANT PAS ENCORE A LUI. Pour que l'*occupation* soit parfaite, pour que la terre s'identifie à l'homme, qu'elle *transhumane* comme dit Dante, il faut qu'il y entre en effet, qu'il mette en elle ce qu'il a de sacré, la *volonté* et le *travail*. Plus tard il y enfoncera un sillon plus profond, il l'*occupera* plus intimement encore, il y sèmera non plus l'orge et le froment, mais l'homme même. Il y fera sa couche et ils ne seront plus séparés.

« En attendant qu'elle le possède, il CROIT la posséder. Il jouit, il transmet. Pour garantir cette transmission aux autres, pour les persuader de sa validité, *il a fallu tout un monde de* SYMBOLES. »

MICHELET, *Origines du droit français*, pages XXII à XXVII (1).

(1) Tout cela est très-poétique. En réalité, la terre est seulement humanitaire : lorsqu'elle appartient à la propriété collective.

A

LE SOL, SOUS L'EMPIRISME, SE TROUVE INÉVITABLEMENT ALIÉNÉ : D'ABORD, A DES INDIVIDUS COLLECTIFS, HORDES, PEUPLADES, OU TRIBUS; ENSUITE, A UNE OU A PLUSIEURS FAMILLES DANS CHAQUE SOCIÉTÉ; ET, TOUJOURS, IL SE TRANSMET PAR HÉRÉDITÉ, SEULE TRANSMISSION POSSIBLE, UNE FOIS QU'IL EST ALIÉNÉ.

« Les propriétés foncières et l'inégalité des conditions sont-elles conformes ou contraires *à l'ordre de la nature?* Que je crains que votre ordre naturel ne soit contre nature! Dès que je vois *la propriété foncière* établie, je vois des fortunes inégales; et de ces fortunes disproportionnées ne doit-il pas résulter des intérêts différents et opposés, tous les vices de la richesse et tous les vices de la pauvreté, l'abrutissement des esprits, la corruption des mœurs, tous ces préjugés et toutes ces passions qui ÉTOUFFERONT NÉCESSAIREMENT L'ÉVIDENCE. Ouvrez toutes les histoires, vous verrez que tous les peuples ont été tourmentés par cette inégalité de fortune. Des citoyens, fiers de leurs richesses, ont dédaigné de regarder comme leurs égaux des hommes condamnés au travail pour vivre : sur-le-champ vous voyez naître des gouvernements injustes et tyranniques, des lois partiales et oppressives, et pour tout dire en un mot, cette foule de calamités sous lesquelles les peuples gémissent.

. . . . . .

. . . . . « Voilà le tableau que présente l'histoire des nations! Et je vous défie de remonter

jusqu'à la source de ce désordre, et de ne pas le trouver dans la PROPRIÉTÉ FONCIÈRE (1). »

MABLY, *Doutes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques selon les économistes.*

— « Quand les héritages se furent accrus en nombre et en étendue *au point de couvrir le sol entier et de se toucher tous,* les uns ne purent plus s'agrandir qu'aux dépens des autres, et les surnuméraires que la faiblesse ou l'indolence avait empêchés d'en acquérir à leur tour (2), devenus pauvres sans avoir rien perdu, parce que tout changeait autour d'eux, eux seuls n'avaient point changé, furent obligés de recevoir ou de ravir leur subsistance de la main des riches; et de là commencèrent à naître, selon les divers caractères des uns et des autres, la domination et la servitude, ou la violence et les rapines. Les riches, de leur côté, connurent à peine le plaisir de dominer, qu'ils dédaignèrent bientôt tous les autres; et se servant de leurs anciens esclaves pour en soumettre de nouveaux, ils ne songèrent qu'à subjuguer et asservir leurs voisins, semblables à ces loups affamés qui, ayant une fois goûté de la chair humaine, rebutent toute autre nourriture, et ne veulent plus que dévorer des hommes. C'est ainsi que les plus puissants ou les plus misérables, se faisant de leurs forces ou de leurs besoins *une sorte de droit au bien d'autrui,* équivalant selon eux *au droit de propriété,* l'égalité rompue fut suivie du plus affreux désordre; c'est ainsi que les usurpations des riches, le brigandage des pauvres, les passions effrénées de tous, étouffant la pitié naturelle et la voix *encore faible* de la justice, rendirent ces hommes avares, ambitieux et méchants. Il s'élevait entre le droit du plus fort et le droit du premier occupant un conflit perpétuel qui ne se terminait que par des combats et par des meurtres. La société naissante fit place au plus horrible état de guerre; le genre humain, avili et désolé, ne pou-

(1) Il aurait fallu dire : Dans l'ignorance primitive sur la réalité du droit; ignorance, dont la conséquence nécessaire est : l'aliénation de la propriété foncière.

(2) Rousseau aurait dû ajouter : ou *naissant sans héritage.*

vant plus retourner sur ses pas (1) ni renoncer aux acquisitions malheureuses qu'il avait faites (2), et ne travaillant qu'à sa honte par l'abus des facultés qui l'honorent, se mit lui-même à la veille de sa ruine :

> Allonitus novitate mali, divesque, miserque,
> Effugere optat opes, et quæ voverat odit.

« Il n'est pas possible que les hommes n'aient fait enfin des réflexions sur une situation aussi misérable, et sur les calamités dont ils étaient accablés. Les riches surtout durent bientôt sentir combien leur était désavantageuse une guerre perpétuelle, dont ils faisaient tous les frais, et dans laquelle le risque de la vie était commun, et celui des biens particuliers (3). D'ailleurs, quelques couleurs qu'ils pussent donner à leurs usurpations, ils sentaient assez qu'elles n'étaient établies que sur un droit précaire et abusif; et que n'ayant été acquises que par la force, la force pouvait les leur ôter, sans qu'ils eussent raison de s'en plaindre. Ceux même que *la seule industrie* avait enrichis ne pouvaient guère fonder leur propriété sur de meilleurs titres. Ils avaient beau dire : C'est moi qui ai bâti ce mur ; j'ai gagné ce terrain par mon travail. Qui vous a donné les alignements ? leur pouvait-on répondre, et en vertu de quoi prétendez-vous être payé à nos dépens d'un travail que nous ne vous avons point imposé? Ignorez-vous qu'une multitude de vos frères périt ou souffre du besoin de ce que vous avez de trop, et qu'il vous fallait un consentement exprès et *unanime* du genre humain pour vous approprier sur la substance commune tout ce qui allait au delà de la vôtre (4) ? Destitué

(1) Le thème et l'erreur de Rousseau, est : qu'il y a un état de nature, qui n'est pas l'état de société.

(2) Les connaissances.

(3) Rousseau se trompe. Jamais, en passant de l'état nomade à l'état d'appropriation du sol par les individus, un tel calcul n'a été fait par les riches. Mais il sera fait, inévitablement fait, lorsqu'il deviendra *nécessaire* de passer de l'état d'appropriation du sol à son entrée à la propriété collective. Que de sang versé avant que les riches n'en viennent à le faire : ce calcul !

(4) Rousseau oublie : que, selon ses propres principes, une génération même unanime, ne peut, en raison, en droit, aliéner ce qui appartient aux générations suivantes. En supposant même qu'une génération una-

de raison valable pour se justifier, et de forces suffisantes pour se défendre; écrasant facilement un particulier, mais écrasé lui-même par des troupes de bandits; seul contre tous, et ne pouvant, *à cause des jalousies mutuelles*, s'unir avec ses égaux contre des ennemis *unis par l'espoir commun du pillage*, le riche, PRESSÉ PAR LA NÉCESSITÉ, conçut enfin le projet le plus réfléchi qui soit jamais entré dans l'esprit humain : ce fut d'employer en sa faveur les forces mêmes de ceux qui l'attaquaient, de faire ses défenseurs de ses adversaires, de leur inspirer d'autres maximes, et de leur donner d'autres institutions qui LUI FUSSENT aussi favorables que *le droit naturel* lui était contraire.

« Dans cette vue, après avoir exposé à ses voisins l'horreur d'une situation qui les armait tous les uns contre les autres, qui leur rendait leurs possessions aussi onéreuses que leurs besoins, et où nul ne trouvait sa sûreté ni dans la pauvreté ni dans la richesse, il inventa (le riche) aisément des raisons *spécieuses* pour les amener à son but (1). Unissons-nous, leur dit-il, pour garantir de l'oppression les faibles, contenir les ambitieux, et assurer à chacun la possession de ce qui lui appartient; instituons des règlements de justice et de paix, auxquels tous soient obligés de se soumettre, qui ne fassent acception de personne, et qui réparent en quelque sorte les caprices de la fortune, en soumettant également le puissant et le faible à des devoirs mutuels. En un mot, au lieu de tourner nos forces contre nous-mêmes, ras-

nime pût aliéner sa liberté, pourrait-elle aliéner la liberté de ses enfants? Le seul droit qui consacre l'aliénation du sol, en sortant de l'état nomade, dérive de la *nécessité*.

(1) Encore une fois, Rousseau se trompe. Ce n'est ni le riche, ni de pareils sophismes qui ont porté à un pacte social nécessairement plus ou moins illusoire, à une époque où la vérité sociale ne pouvait être connue ; c'est le législateur, dans ces temps et selon Rousseau, toujours *révélateur*, toujours parlant au nom de Dieu, au nom des intérêts spirituels, et jamais au nom des intérêts matériels, qui a organisé la société. Encore une fois, les riches raisonneront un jour, mais ce sera seulement pour quitter le système d'appropriation du sol ; et, alors, ce ne sera plus de sophismes qu'il sera question, ni des intérêts d'une classe; mais, de raisonnement réel et des intérêts de tous.

semblons-les en un pouvoir suprême qui nous gouverne selon de sages lois, qui protége et défende tous les membres de l'association, repousse les ennemis communs, et nous maintienne dans une concorde éternelle.

« Il en fallait beaucoup moins que l'équivalent de ce discours pour entraîner des hommes grossiers, faciles à séduire, qui d'ailleurs avaient trop d'affaires à démêler pour pouvoir se passer d'arbitres, et trop d'avarice et d'ambition pour pouvoir se passer de maîtres. Tous coururent au-devant de leurs fers, croyant assurer leur liberté; car, avec assez de raison pour sentir les avantages d'un établissement pacifique, ils n'avaient pas assez d'expérience pour en prévoir les dangers (1) : les plus capables de pressentir les abus étaient précisément ceux qui comptaient en profiter; et les sages mêmes virent qu'il fallait se résoudre à sacrifier une partie de leur liberté à la conservation de l'autre, comme un homme blessé se fait couper un bras pour sauver le reste du corps (2).

« Telle fut ou DUT ÊTRE (3) l'origine de la société et des lois qui donnèrent de nouvelles entraves et de nouvelles forces au riche, détruisirent sans retour la liberté naturelle, fixèrent pour jamais la loi de la propriété et de l'inégalité (4), d'une adroite usurpation firent un droit irrévocable (5),

(1) Ici, Rousseau confond : les époques d'établissement politique et d'aliénation du sol à des familles domestiques. C'est une erreur immense et peut-être volontaire. L'établissement politique est, pour ainsi dire, contemporain de la première famille domestique; et, l'aliénation du sol, à des familles domestiques, lui est postérieur de bien des siècles.

(2) Ainsi, selon Rousseau lui-même, l'aliénation du sol à des familles domestiques était inévitable : puisqu'il fallait la subir ou mourir. Cette seule raison pouvait faire supprimer toutes les autres; et, les rendait même inutiles.

(3) Quelle singulière alternative!! Si elle dut être, elle fut.

(4) Avant la société, et les lois, et la propriété, il y avait donc des riches? Et, c'est Jean-Jacques qui dit de pareilles choses; et, c'est le dix-huitième siècle qui ne les lui reproche pas! Puis, toujours rapporter la propriété à l'aliénation du sol; comme, si avant cette aliénation la propriété n'existait pas. Quel gâchis philosophique!

(5) Irrévocable! Pour autant que cette loi est une nécessité, qu'il faille la subir ou mourir, oui. Mais, si cette nécessité vient à changer; si, au contraire, il faut avec le temps changer cette loi; s'il faut aussi

et pour le profit de quelques ambitieux, assujettirent désormais tout le genre humain à la misère (1). »

ROUSSEAU, *Discours sur l'inégalité des conditions.*

— Les philosophes du dix-huitième siècle ont continuellement parlé de l'*ordre de la nature, de l'ordre naturel, de la liberté naturelle* sans distinguer : si, cet ordre, cette liberté dérivent de la force ou de la raison; et, surtout sans remarquer : que, l'ordre selon la raison peut seulement être recherché et exister : lorsque la période sociale, déjà très-avancée d'incompressibilité d'examen, est venue rendre l'ordre, par la seule force, complétement incapable de protéger : la vie de la société; la vie de l'humanité. A chaque instant, nous aurons lieu de faire la même remarque, sur la philosophie du dix-huitième siècle. Ici, il nous suffit de signaler à nos lecteurs : que, même selon les hommes de destruction, c'est le raisonnement, poussé par la nécessité, qui a forcé de consacrer l'aliénation du sol. Ailleurs il sera démontré : que, c'est encore le raisonnement, poussé par la nécessité, qui forcera de faire entrer le sol à la propriété collective : non plus d'une société; mais, de la société tout entière.

subir ce changement ou mourir; restera-t-elle irrévocable? Il faudrait être fou pour l'affirmer.

(1) Rousseau vient de dire : qu'il fallait subir cette loi ou mourir; et, maintenant, il dit : qu'elle a été seulement faite pour le profit de quelques ambitieux. Ces contradictions sont trop évidentes et trop rapprochées pour qu'il y ait mauvaise foi. C'est le fait d'un homme qui écrit en rêvant; et, qui oublie, à la seconde ligne, ce qu'il a écrit à la première.

Arrivons à ce que comporte la présente divison.

Nous avons déjà vu : comment la famille domestique primitive devient immédiatement famille sociale ; et, comment celle-ci se fractionne nécessairement, même en supposant : que, primitivement, une seule famille ait apparu sur le globe.

Voyons, maintenant : comment le sol vient à se trouver inévitablement aliéné.

Commençons par l'aliénation à des individus collectifs : hordes, peuplades, ou tribus.

Aussi longtemps que les fruits venus spontanément, la chasse, la pêche suffisent à l'existence des populations, elles restent nomades. Le besoin seul rend prévoyant ; le besoin seul porte au travail ; un homme sans besoin, quel que fût son genre d'intelligence, resterait éternellement : dans l'impuissance de l'embryon.

Lorsque deux peuplades viennent à se trouver en contact, il y a guerre pour la jouissance du sol, même en faisant abstraction de toute autre cause de discords. La suite de la guerre, est une paix, une délimitation ; et, le sol se trouve aliéné.

Passons à l'aliénation du sol à une ou à plusieurs familles dans chaque société.

Aussi longtemps, que les productions spontanées du sol social, et la guerre, peuvent subvenir aux besoins de la tribu, celle-ci reste nomade.

Remarquons néanmoins : que, chaque tribu conserve sa tendance à se fractionner, même lorsque plusieurs sont en contact. Et presque toujours c'est une

fraction émigrante qui, pour s'isoler plus facilement, se livre à l'agriculture.

De l'agriculture, s'établissant nécessairement par suite du contact des fractions sociales ; et, de l'accroissement de population ; naît, nécessairement aussi : l'appropriation du sol social par des individus ; et, le droit de premier occupant.

Alors, deux systèmes s'établissent :

Ou, le sol appartient, en entier, à la famille gouvernante, qui le distribue temporairement aux familles pour une ou plusieurs générations : et, c'est le système oriental ;

Ou, le sol appartient à plusieurs familles, sans détermination temporaire : et, c'est le système occidental.

Dans tous les cas, le sol se transmet héréditairement.

Cette transmission héréditaire est évidente : pour chaque sol social ;

Elle l'est également : pour les systèmes relatifs aux familles.

Du reste, le sol est toujours transmis héréditairement, même en dehors de l'aliénation. Car, alors il est héréditaire à l'humanité. Pour que cette hérédité fût en litige, il faudrait : que, sur un globe il y eût deux humanités : ce qui est impossible.

Quant aux plaintes des philosophes de tous les siècles, contre l'aliénation du sol, l'ignorance seule les cause. Elles sont, néanmoins, un commencement de protestantisme social, produit par le sentiment em-

pirique de ce qui doit exister un jour. Il n'en est pas moins vrai : que, jusqu'à l'époque où l'examen devient incompressible, ce commencement de protestantisme social est toujours anarchique, sans aucune espèce d'utilité. L'ordre, ainsi que nous le verrons dans la suite du présent paragraphe, étant alors exclusivement relatif : à l'aliénation du sol dans chaque société ; et, à sa transmission héréditaire.

B

SOUS L'EMPIRISME, LE SOL EST JUSTEMENT ALIÉNÉ.

« Le premier qui, ayant enclos son terrain, s'est avisé de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile (1). Que de guerres, de crimes, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût pas épargné au genre humain celui qui, arrachant les pieux et comblant les fossés, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ! Vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. »

ROUSSEAU, *Contrat social.*

— « La classe supérieure investie de l'autorité publique, en use pour tourner à son profit le travail de la classe dépendante. *Propriétaire du sol, elle veut qu'il produise uniquement pour elle ;* d'où un notable affaiblissement de la production même. Qui cultive pour un autre cultive mal, cultive le moins possible, parce que ses sueurs sont stériles pour lui. »

LA MENNAIS, *Amschaspands et Darvands*, p. 245.

— « L'idée du respect que le peuple doit avoir pour la propriété du riche n'est difficile à lui inspi-

(1) Il est inutile de faire remarquer ici : combien Rousseau se trompe. La société civile existe : du moment que deux familles domestiques sont en contact. Comment l'auteur du *Contrat social* a-t-il pu s'imaginer : que, les peuples que nous appelons *sauvages,* ne sont point en société ? L'état nomade est une organisation sociale particulière; l'état d'appropriation du sol en est un autre. Toutes deux sont nécessaires, inévitables; et, toutes deux durent : jusqu'à ce qu'il soit nécessaire qu'elles disparaissent, pour faire place à l'organisation rationnelle.

rer que : 1° parce qu'il regarde les richesses comme une espèce d'*usurpation* et de *vol* fait sur lui, et malheureusement cette opinion est VRAIE en grande partie (1) ; 2° parce que son excessive pauvreté le porte toujours à se considérer dans le cas de la nécessité absolue, *cas où des moralistes très-sévères ont été de son avis ;* 3° parce qu'il se croit aussi méprisé et maltraité comme pauvre qu'il le serait après s'être avili par des friponneries. C'est donc uniquement parce que les institutions sont mauvaises que le peuple est si souvent un peu voleur. »

CONDORCET, *Réponse à l'académie de Berlin.*

— « Je défriche et cultive un champ : il était à moi comme à tout le monde; il est maintenant à moi plus qu'aux autres, parce que j'ai le droit de premier occupant; et ces circonstances suffisent pour qu'il soit ma propriété exclusive, POURVU QU'IL EN RESTE ASSEZ POUR LES AUTRES. »

SIEYÈS, *Qu'est-ce que le tiers-état?*

Toutes ces épigraphes sont contraires à l'aliénation du sol. La dernière seulement l'approuve, avec la seule restriction qui puisse paraître rationnelle, et qui le serait en effet : si, sous peine d'anarchie ou de mort sociale, le sol ne devait rester aliéné jusqu'à l'époque, où cette aliénation deviendrait elle-même et aux yeux de tous : incompatible avec l'existence de l'ordre.

Pourquoi donc n'avons-nous choisi pour épigraphes, que des citations complétement opposées au titre de cette seconde partie du présent paragraphe? C'est, que nous avons cherché en vain : quelque passage qui lui fût en même temps harmonique et rationnel. Jusqu'à présent, l'aliénation du sol n'a été justifiée : que, par des arguments relatifs aux prétendus droits de premier

(1) Pour ce qui concerne la propriété foncière.

occupant et de travail ; droits complétement illusoires, et renversés par l'argument de Sieèys : lorsqu'il s'agit de justice et de sol, abstraction faite de la nécessité relative à l'époque d'empirisme.

La proposition : que, l'aliénation du sol n'a jamais été défendue, d'une manière au moins pseudo-rationnelle, doit paraître tellement étrange, aux yeux de ceux qui n'ont point fait, de ce sujet, une étude particulière ; que, nous croyons devoir ici l'appuyer de quelques preuves. A cet égard, il nous suffira de citer J. B. Say, le prince de l'école d'économie politique française.

— « Les terres cultivables, dit cet auteur, sembleraient devoir être comprises parmi les richesses naturelles, puisqu'elles ne sont pas de création humaine, et que la nature les donne gratuitement à l'homme ; mais *comme cette richesse n'est pas fugitive,* ainsi que l'air et l'eau ; comme un champ est un espace fixe et circonscrit, que certains hommes ont pu s'approprier à l'exclusion de tous les autres, qui ont donné leur consentement à cette appropriation, la terre, qui était un bien naturel et gratuit, est devenue une richesse sociale dont l'usage a dû se payer. »

(*Économie politique.*)

— Voici comment M. Proudhon, dans son ouvrage sur la propriété, réfute ce passage :

— « Avais-je tort de dire, en commençant ce chapitre, que les économistes sont la pire espèce d'autorités en matière de législation et de philosophie ? Voici le *proto-parens* de la secte qui pose nettement la question : Comment les biens de la nature, les richesses créées par la Providence, peuvent-elles devenir des propriétés privées ? et qui y répond par une équivoque si grossière qu'on ne sait vraiment plus auquel croire, du défaut d'intelligence de l'auteur ou de sa mauvaise foi. Que fait, je le demande, la nature fixe et solide du terrain au droit d'appropriation ? Je comprends à merveille qu'une chose *circonscrite* et *non fugitive,* comme est la terre, offre plus de prise à l'appropriation que l'eau et la lumière ;

qu'il est plus aisé d'exercer un droit de domaine sur le sol que sur l'atmosphère ; mais il ne s'agit pas de ce qui est plus ou moins facile, et Say prend la possibilité pour le droit. On ne demande pas pourquoi la terre a été plutôt appropriée que la mer et les airs, on veut savoir en vertu de quel droit l'homme s'est approprié cette richesse qu'*il n'a point créée et que la nature lui donne gratuitement.*

« Say ne résoud donc point la question qu'il a lui-même posée ; mais quand il l'aurait résolue, quand l'explication qu'il nous donne serait aussi satisfaisante qu'elle est pauvre de logique, resterait à savoir qui a droit de faire payer l'usage du sol, de cette richesse qui n'est point le fait de l'homme. A qui est dû le fermage de la terre ? au producteur de la terre, sans doute. Qui a fait la terre ? Dieu. En ce cas, propriétaire, retire-toi.

« Mais le créateur ne la vend pas, il la donne, et en la donnant il ne fait acception de personne. Comment donc, parmi tous ses enfants, ceux-là se trouvent-ils traités en aînés et ceux-ci en bâtards? »

— Voici, un autre plaidoyer de Say, en faveur de la propriété territoriale.

— « Le service de propriétaire, dit-il, est commode pour lui, j'en conviens.

« Mais, nous ne pouvons nous en passer. Sans la propriété, un laboureur se battrait avec un autre pour cultiver un champ qui n'aurait point de propriétaire, et ce champ demeurerait en friche. »

— Il est évident : que, ce second plaidoyer est encore plus faible que le premier.

Maintenant si, pour l'époque d'empirisme, l'aliénation du sol est rationnelle, juste, ou fondée en droit ; pourquoi les bases, de ce droit, n'ont-elles jamais été clairement énoncées ?

A cette demande il y a deux réponses :

1° Ou bien, parce que la force ayant toujours été à la disposition de ce droit, il a été inutile d'en exposer les bases au vulgaire ;

2° Ou bien, parce que ces bases ont été ignorées ;

et que c'est *empiriquement* que ce droit a été établi et accepté.

Nous allons exposer les bases de ce droit ; le lecteur adoptera ensuite celle de nos deux hypothèses, qui lui paraîtra approcher le plus de la vérité.

Voyons d'abord si, une fois que l'état nomade vient à s'évanouir, il serait possible : que, le sol ne fût point aliéné. Si, l'aliénation du sol est alors nécessaire ; le droit se trouvera : dans cette nécessité. Car, *une nécessité sociale* RÉELLE *est toujours un droit.* Un individu peut, doit, mourir plutôt que d'agir contre sa conscience. Mais, la conscience sociale a d'abord pour but : d'exister. C'est même, ce qui, pour l'époque d'ignorance, légitime seul les états de guerre.

Sous ce point de vue, commençons par étudier l'aliénation du sol, relative aux différentes sociétés.

Pour que le sol fut humanitairement commun, il faudrait qu'il n'y eût : qu'une même société, une même religion, un même droit. Or, à cause de l'ignorance primitive ; à cause des révélations différentes, donnant lieu aux différents patriotismes ; l'unité humaine est impossible sous l'empirisme. Nous ajouterons même : que, tout en supposant l'ignorance disparue du sein de la science, l'unité humaine resterait encore impossible : aussi longtemps que cette unité ne serait pas, elle-même, devenue nécessaire à l'existence de l'humanité. En effet : il n'est fait usage de la science qu'à cause des besoins ; et, ce qui se trouve dans la science, s'en efface nécessairement : si, le besoin ne l'y conserve.

Ainsi, jusqu'à ce que le sol soit, nécessairement, entré à la propriété collective de l'humanité ; et, nous ne sommes point arrivés à cette époque ; le sol reste nécessairement aliéné , au moins entre les nations.

Passons aux familles, au sein de chaque nation.

Comment, chez une nation, le sol pourrait-il être, ou paraître propriété collective ?

De deux manières : l'une illusoire, l'autre réelle.

La première, illusoire, existe lorsque la famille gouvernante : distribue le sol, selon son bon plaisir, pour une ou plusieurs générations ; et, se trouve être censée employer la part, qu'elle se réserve des produits, au bien de tous. C'est, le système paternel, le système oriental, le plus avilissant, le plus despotique de tous les systèmes. Alors le sol, commun en apparence, appartient, en réalité, à une seule famille.

La seconde, réelle, existe lorsque le sol : à des termes, et par portions convenables à l'agriculture, est loué au plus offrant ; qu'il ne peut être sous-loué ; que le revenu en est employé au bien-être de tous ; dans une société où les développements de l'intelligence ne sont point monopolisés ; à une époque où la vérité sociale est généralement reconnue et acceptée.

Et, ces conditions sont nécessaires : pour que le sol puisse rester réellement propriété collective. Nous dirons même : que, la dernière de ces conditions, est seule nécessaire : parce que les autres s'y trouvent implicitement comprises.

Voyons ce qui arrive : quand, cette dernière condition n'existe pas ; quand, l'empirisme existe encore.

Lorsque, sous l'empirisme, le sol viendrait à se trouver propriété collective, au moins en apparence ; et, que les développements de l'intelligence peuvent encore être monopolisés par une classe ; ils le sont nécessairement ; et, ils le sont avec justice : car, ainsi que nous allons le voir, ce monopole est alors nécessaire à l'existence de l'humanité.

Sous l'empirisme, une révélation quelconque, affirmant l'immortalité de l'âme et la réalité du lien religieux, est nécessaire à l'existence de la société.

Or :

La collectivité du sol exclut le monopole des développements de l'intelligence ;

Le non-monopole des développements de l'intelligence est l'équivalent de la liberté, de l'incompressibilité de l'examen ;

La liberté, l'incompressibilité de l'examen anéantit toute foi religieuse ;

Et, pour l'époque d'empirisme, l'anéantissement de toute foi religieuse est la mort de la société.

Le monopole des développements de l'intelligence ou le despotisme ; et, l'aliénation du sol son corrélatif obligé ; sont ainsi justes, rationnels, c'est-à-dire de droit : pour aussi longtemps que dure l'époque d'empirisme.

C

L'ALIÉNATION DU SOL, RESTE JUSTE, RATIONNELLE, JUSQU'A L'ÉPOQUE OU CETTE ALIÉNATION DOIT SE TROUVER SOCIALEMENT RÉDIMÉE : SOUS PEINE DE MORT SOCIALE.

> « Tant qu'une opinion est universellement admise, l'universalité de croyance se sert à elle-même d'argument et de preuve; dès que cette même opinion est attaquée, la foi antérieure ne prouve plus rien; il faut subir le raisonnement. L'ignorance, quelque cruelle et excusable qu'elle soit, ne prescrit pas contre la raison. »
>
> PROUDHON, *Lettre à M. Blanqui sur la propriété.*

— Malgré le protestantisme philosophique de tous les siècles, contre l'aliénation du sol à des individus, nous venons de démontrer : que, cette aliénation était nécessaire; par conséquent, juste ou rationnelle. Voyons si cette aliénation reste juste, rationnelle, jusqu'à l'époque où, sous peine de mort sociale, le sol doit entrer à la propriété collective.

Ici, qu'il nous soit permis de donner, et sur nous-même, un exemple de la difficulté, qu'avec nos langages indéterminés, il y a d'être clair; c'est-à-dire de se comprendre : d'abord soi-même, réellement et non illusoirement; ensuite, de se faire comprendre des autres comme soi-même on a compris.

Nous venons de dire : que, sous l'empirisme, l'alié-

nation du sol est juste, est rationnelle; mais aussi : qu'elle ne l'est, que relativement à cette époque.

Et, quand finit cette époque?

Lorsque, va-t-on nous répondre : la vérité sociale est démontrée : d'une manière rationnellement incontestable.

Bien, ou presque bien. Car il y a encore du louche dans cette réponse.

En effet : il ne suffit pas que la vérité sociale soit rationnellement démontrée à un, à cent, à mille, pour que l'époque d'empirisme ait disparu; il faut en outre : que, la vérité sociale soit *socialement* démontrée, c'est-à-dire socialement acceptée. Et, cette définition, très-claire pour la théorie, l'est encore très-peu, pour la pratique des individus. Car, c'est comme si l'on disait : l'aliénation du sol, reste juste : aussi longtemps qu'elle dure; elle cesse d'être juste : dès qu'elle n'existe plus.

Arrivons à la difficulté pratique. Un des gouvernants (et ce mot est encore bien indéterminé, mais nous ne pouvons tout élucider à la fois) ; un des gouvernants, disons-nous, se trouve parmi les cent, les mille, qui ont la certitude : que, le maintien de l'aliénation du sol conduit : à l'anarchie, à la mort sociale. Faudra-t-il qu'il continue à protéger le maintien de cette aliénation; et, qu'ainsi il agisse contre sa propre conscience? Ou, si le maintien de l'aliénation est juste, aussi longtemps que cette aliénation existe; faut-il qu'il lutte contre ce qui est juste?

Dans l'époque d'anarchie, de pareilles difficultés se

présentent à chaque instant; et, sous mille formes différentes. Nous allons les résoudre.

Elles proviennent de ce que, dans cette même époque, la justice relative à la société et la justice relative aux individus, ne sont pas *une ;* et, que le mot justice est employé : tantôt relativement à la société; et, tantôt relativement à l'individu.

Socialement, l'aliénation du sol reste juste : aussi longtemps que la société ne reconnaît point : que, cette aliénation doit être rédimée. En effet, il est irrationnel, injuste, que des individus veuillent contraindre, par la force, une société à faire ce qu'elle ne veut pas faire; quand même, ce qu'ils demanderaient serait juste, d'une manière absolue. Car, ce qui est juste, d'une manière absolue, peut fort bien ne pas l'être, relativement à une époque : témoin l'aliénation du sol. Et, si les individus prétendaient : que, cette chose qu'ils demandent est devenue socialement juste, relativement à l'époque, ils seraient en contradiction, avec eux-mêmes. Car, ce qui est nécessairement rationnel, nécessairement juste relativement à une époque, existe nécessairement. Aussi, lorsque la collectivité du sol sera devenue socialement juste, elle existera nécessairement; et, pas auparavant. Voilà, pour la justice sociale; passons maintenant à ce qui concerne les individus.

Plusieurs, beaucoup même peuvent savoir : que, pour notre époque, l'aliénation du sol conduit à l'anarchie, à la mort sociale. Alors, que doit faire un gouvernant pour ne manquer : ni, à la justice sociale; ni, à sa propre conscience ?

Entrer franchement dans le protestantisme social, et dire :

« Socialement, l'aliénation du sol est encore juste ; « mais en cela uniquement : que, l'ignorance sociale la « protége ; et, que la vérité ne doit point s'établir par « la violence des individus ; mais, par sa seule force. Il « n'en est pas moins vrai : que, l'aliénation du sol est « en opposition avec toutes les nécessités sociales « actuelles ; qu'elle conduit à l'anarchie ; je le dis, je « le prouve ; maintenant, j'ai fait mon devoir ; à chacun « le sien. »

Si, ensuite, le protestant a raison ; incontestablement raison ; bientôt le mal social lui vient en aide ; et, l'incontestabilité reconnue : mal social, aliénation du sol, et protestantisme : disparaissent en même temps.

Mais, jusqu'à quel point, l'imminence de la mort sociale doit-elle arriver : pour, que l'aliénation du sol disparaisse ?

Nous avons traité ce sujet dans notre lettre prolégoménale (1). Si, ce que nous y avons dit ne satisfait pas complétement ; après avoir lu notre second livre, il n'y aura plus de doute à cet égard.

Passons à l'examen des faits historiques.

(1) Voyez la première partie des Prolégomènes ayant pour titre : *Qu'est-ce que la Science sociale?* t. II, p. 434 à 442.

§ 2.

Histoire.

« Les prolétaires, — classe nombreuse, *inaperçue* sous les gouvernements théocratiques, despotiques et aristocratiques, ou ils vivent *à l'abri des puissances qui* possèdent le sol, et ont leurs garanties d'existence au moins dans leur patronage; classe qui, aujourd'hui, livrée à elle-même par la suppression de leurs patrons, et par l'individualisme, est dans une condition pire qu'elle n'a jamais été, a reconquis des droits stériles, sans avoir le nécessaire, et remuera la société jusqu'à ce que le *socialisme* ait succédé à l'odieux individualisme.....

« C'est de la situation des prolétaires qu'est née la question de propriété, qui se traite partout aujourd'hui, question qui se résoudrait par le combat et le pillage, *si elle n'était résolue* bientôt *par la raison.....* »

Lamartine, *Voyage en Orient*, t. IV, p. 311.

A

FAITS HISTORIQUES RELATIFS A L'APPROPRIATION DU SOL PAR DES INDIVIDUS COLLECTIFS.

« Comment obvier aux périls que je viens de signaler, comment consacrer l'égalité en droit, et la nier dans les faits ? Comment admettre l'examen, et résister à la raison et à son organe, la presse ? Comment répandre l'instruction et refouler les capacités qu'elle multiplie ? Comment activer l'industrie et pourvoir aux agglomérations de population et aux subites cessations de travail et de salaire qu'elle amène ? Comment enfin contenir les masses de prolétaires qui s'accroissent sans cesse, armées, indisciplinées, ayant à lutter entre la misère et le pillage ? *Comment sauver la propriété des agressions de doctrines et de faits qu'elle aura de plus en plus à subir ?* ET SI CETTE PIERRE ANGULAIRE DE TOUTE SOCIÉTÉ venait à crouler, comment sauver la société elle-même ? Et où serait le refuge contre une seconde barbarie ? Ces périls sont tels que si la prévision des gouvernements de l'Europe n'y trouve pas de préservatifs, LA RUINE DU MONDE SOCIAL CONNU EST INÉVITABLE DANS UN TEMPS DONNÉ. »

LAMARTINE, *Voyage en Orient*, t. IV, p. 313.

— L'appropriation du sol par des individus collectifs : nations, peuplades, hordes ou tribus ; est évidente. Il serait inutile de perdre du temps et de l'espace à établir, à cet égard, des observations qui, maintenant, ne pourraient être que des lieux communs. Nous avons

préféré donner ici place à des épigraphes, partant d'un homme qui, nous allons le voir, va se dire révolutionnaire. Il n'en est pas moins vrai, et personne ne le révoquera en doute : que, M. de Lamartine est un homme d'ordre : et par sentiment; et par raisonnement; et par position. Or, si M. de Lamartine se dit révolutionnaire; que se dira donc le prolétaire d'intelligence, froissé dans tous ses sentiments : quand, un raisonnement, faux sans aucun doute; mais, toujours très-spécieux et partant facilement consciencieux; viendra lui crier : que, les besoins de l'humanité exigent la violence, pour établir l'harmonie : entre l'immense majorité des positions; et, l'organisation de la propriété? Nos lecteurs réfléchiront sur ces épigraphes; dont, toute la valeur ne pourra être appréciée : que, dans notre second livre (1).

(1) Ceci a été écrit en 1845.

B

FAITS HISTORIQUES RELATIFS A L'APPROPRIATION DU SOL PAR DES INDIVIDUS.

« La révolution française, qu'on appellera plus tard la révolution européenne, car les idées prennent leur niveau comme l'eau, n'est pas seulement une révolution politique, une transformation du pouvoir, une dynastie à la place d'une autre, une république au lieu d'une monarchie; tout cela n'est qu'accident, symptôme, instrument, moyen. L'œuvre est tellement plus grave et plus haute, qu'elle pourrait s'accomplir sous toutes les formes de pouvoir politique, et qu'on pourrait être monarchiste ou républicain, attaché à une dynastie ou à l'autre, partisan de telle ou telle combinaison constitutionnelle, sans être *moins sincèrement et moins profondément révolutionnaire.* On peut préférer un instrument à un autre pour remuer le monde et le changer de place; *voilà tout.* Mais l'idée de révolution, c'est-à-dire de changement et d'amélioration, n'en éclaire pas moins l'esprit, n'en échauffe pas moins le cœur. Quel est parmi nous l'homme pensant, l'homme de cœur et de raison, l'homme de religion et d'espérance qui, mettant la main sur la conscience et s'interrogeant devant Dieu, en présence d'une société qui tombe d'anomalie et de vétusté, ne se réponde : JE SUIS RÉVOLUTIONNAIRE.»

LAMARTINE, *Voyage en Orient,* t. IV, p. 301.

— L'appropriation du sol, par des individus domestiques, partout où l'état nomade a cessé d'exister, est aussi évidente : que, l'appropriation, par des individus collectifs, avant l'état de fixité. Les exceptions, de quel-

ques peuplades, de Germanie, données par Tacite, ne sont même qu'illusoirement exceptionnelles; car, les terres étaient distribuées par le chef de l'État; et, ce n'était d'ailleurs, sous ces gouvernements militaires : que, les passages de l'état nomade à l'état fixe.

De fait, et sans aucune exception historique de quelque durée, tout État autocratique, a toujours vu : le sol aliéné à un ou à plusieurs individus; à un pour le système oriental; à plusieurs pour le système occidental. Nous disons : *États autocratiques;* parce que les communautés de thérapeutes, d'anabaptistes, etc., ont toujours eu, pour protection, une société basée sur l'aliénation du sol; en dehors de laquelle aliénation, il n'y a pas de société durable possible, pour l'époque d'empirisme : une fois que l'état nomade a cessé d'exister.

Nous avons tenu à établir d'une manière rationnelle : que, depuis la cessation de l'état nomade, l'appropriation du sol par un ou plusieurs individus est une nécessité sociale : non-seulement relative à quelque nation; à quelque localité; à quelque religion; mais, absolue; et, en dehors de laquelle l'humanité ne peut exister.

Nous avons tenu également à établir : que, l'entrée du sol à la propriété collective ne pouvait avoir lieu : que, lorsque cette entrée serait devenue : une nécessité sociale, et, que cette nécessité aurait été socialement reconnue.

Ces déclarations, croyons-nous, donneront quelque poids à nos raisonnements, pour attirer l'attention de

nos lecteurs, lorsqu'au second livre nous viendrons à démontrer :

Que, l'époque de rédimer l'aliénation du sol est arrivée ; que la collectivité du sol est devenue une nécessité sociale théorique ; que toute nécessité théorique réelle devient une nécessité pratique : dans le seul temps nécessaire au développement de la cause à l'effet ; et, que toute opposition pratique, à cette nécessité théorique, ne servira : qu'à sceller cette dernière, dans le sang des populations.

CHAPITRE VI.

CINQUIÈME MOYEN DESPOTIQUE : ATTACHE A LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, INDIVIDUELLEMENT POSSÉDÉE, DES DROITS POLITIQUES, HÉRÉDITAIREMENT TRANSMISSIBLES COMME ELLE.

« Qu'on observe les hommes, on trouvera que parmi eux, le plus souvent, la parole n'est pas l'expression, mais le masque de la pensée, sa trompeuse image. Le commerce habituel, les relations de tous genres dont se compose la trame de leur vie, que sont-elles qu'un échange réciproque de mensonges ? Je les exerce à feindre et à dissimuler, à se déguiser en toutes choses, à se montrer ce qu'ils ne sont pas, et ils seraient bien ingrats de s'en plaindre, car ils y gagnent étonnamment.

« Suivant les dispositions plus ou moins heureuses que je rencontre en eux, je les élève du simple mensonge à l'imposture, de l'imposture à l'hypocrisie. Celle-ci forme le sommet de l'échelle, non pas tant à cause de sa perfection intrinsèque, que parce qu'elle constitue un état permanent et se déploie dans une sphère plus haute, variant, du reste, selon les variations de la société même : hypocrisie de piété, de religion, dans les temps de croyance ; en d'autres temps, hypocrisie de sentiments, de principes, de probité, d'humanité. Maintenant elles brillent toutes ensemble. Peins-toi l'effet de ces lumières louches sur les pauvres Izeds, leur éblouissement à la vue de cette magique illumination.

« C'était déjà, ce me semble, un assez beau succès. Je ne m'en suis pas cependant tenu là. Il y avait mieux à faire. Je me lassais d'ailleurs de façonner en détail, un à un, les individus de cette flasque espèce. L'idée m'est venue, l'idée heureuse, d'opérer plus en grand, sur les peuples entiers. Cette entreprise, au premier abord, m'effrayait

quelque peu. Je m'attendais de leur part à une vive résistance. Pas du tout, ils se sont merveilleusement prêtés à tout ce que je voulais d'eux; de trop bonne grâce même. J'aurais préféré, pour mon amour-propre, une victoire disputée.

« La société, en général, est fondée sur ce que les Izeds nomment *justice*, DROIT, DEVOIR, et sur des lois, des institutions qui en dérivent et les organisent *en chaque société particulière*. Je n'ai rien changé à tout cela. — Quoi, rien? — Non, rien, illustre Dew, absolument rien. Arrête un moment tes regards sur la terre; examine, écoute; qu'aucune nation, tribu, horde, peuplade, n'échappe à ton investigation; partout tu entendras parler de devoir, de DROIT, de justice. Mais qu'est-ce que la justice? *La force. Qu'est-ce que le droit?* LA PASSION, LA CONVOITISE UNIE A LA FORCE. Qu'est-ce que le devoir? La nécessité de céder à la force. Les mots restants, *puisqu'on y tient*, je me suis contenté de cette légère modification du sens primitif; et il faut que ma langue soit facile, car ces gens-là, quoique assez épais, l'ont apprise tout de suite : on la croirait leur langue naturelle.

« Quant aux lois, aux institutions, il y en a et beaucoup qui te plairaient, où notre inspiration se découvre d'abord. D'autres, il est vrai, présentent un caractère très-différent, fastueuses productions de nos rivaux, dans lesquelles ils se mirent et s'admirent. Celles-ci ont pour moi un attrait tout particulier. Je me garde bien de toucher aux dehors; je laisse aux Amschaspands la joie innocente de contempler ces fruits superbes, soignés par eux avec un zèle si tendre; mais je les creuse et me loge dedans. Oh! la molle couchette! Que j'y suis à l'aise! que j'y repose doucement! »

LA MENNAIS, *Amschaspands et Darvands.*

Boschap (esprit de mensonge) à Astouiad (qui ne pense que le mal).

— « Voici les deux critiques ou les deux objections qui nous sont faites tour à tour :

« 1° Pourquoi s'occuper de religion? Ce n'est « pas là qu'est la plaie du siècle. Il paraît *impro-* « *bable* que la société ait un avenir religieux.

« 2° Quand même il serait démontré que la so- « ciété a un avenir religieux, que savez-vous si le « christianisme en se transformant, en s'expliquant,

« en se régénérant, ne sera pas le centre de forma-
« tion de la religion de l'avenir (1)? »

« Mais d'où vient cet intérêt si tendre pour la vieille religion, de la part d'écrivains qui se font gloire d'ailleurs du titre de libres penseurs? Pourquoi aussi cette espèce de scellé mis sur les idées? Pourquoi ce refus de passe-port à la philosophie?

« Il faudrait pourtant s'entendre. Si l'humanité n'a pas d'avenir religieux, votre soin pour préserver le christianisme de tout jugement définitif est superflu. Car, puisque l'humanité ne sera plus religieuse, on ne saurait trop tôt en finir avec les superstitions du passé.

« Et si, au contraire, comme vous le supposez ensuite, le christianisme doit être le centre de la religion de l'avenir, c'est donc que l'humanité marche vers un avenir religieux, et, en ce cas, il faut hâter cette transformation, cette explication, cette régénération du christianisme.

« En outre, dans cette seconde hypothèse, il est trop clair que l'humanité devant aboutir à une religion, l'absence de cette religion est aujourd'hui la plaie du siècle.

« Ah! ce langage dans votre bouche n'est pas la vérité..... La vérité, c'est que vous, POLITIQUES attachés aux choses du moment, aux incidents du jour, vous êtes portés à faire consister uniquement la *politique* dans ces incidents..... C'est à ce titre que vous prenez sous votre protection le reste du christianisme fictif que nous avons encore.

« Il nous prend envie aujourd'hui de répondre à vos critiques, sur votre terrain même, en démontrant qu'il est impossible de traiter un peu profondément la *politique* (2) sans toucher aux questions religieuses.

« Au nom de la politique on nous arrête dès les

(1) *Le National*, numéro du 21 juillet 1832.

(2) Quelle confusion de langues! La politique n'est que le gouvernement de la société selon la *règle*. Gouverner est un métier comme celui de cocher. Dans le sens réel, la politique n'a rien à voir avec les questions religieuses. Elles sont décidées par la règle. Mais, par *politique* on veut comprendre : l'exercice de la souveraineté; *le droit d'établir le droit*. De là, logomachie. La politique n'a jamais à commander : que, dans le cercle *tracé par le droit;* SON DEVOIR *est* D'OBÉIR.

premiers pas, on nous barre le passage, on nou interdit d'entrer dans le cercle où nous voulions pénétrer; on ne veut pas discuter avec nous; on croit avoir tout dit lorsqu'on nous a crié : Prenez garde de nuire en étendant trop les questions, en introduisant de nouveaux problèmes, en dérangeant les calculs de *notre politique*, en gênant ses opérations, ses mouvements, ses manœuvres.

« A notre tour donc, nous adressant aux *politiques*, nous leur demanderons compte de leur *science;* et, au nom même de la politique, nous leur dirons : Prenez garde de rendre la politique, non-seulement faible et débile, mais impuissante et stérile, en l'isolant de tout ce qui pourrait l'éclairer et la diriger dans son œuvre (1). Vous nous accusez de trop étendre les questions. Il s'agit de savoir si c'est nous qui les étendons trop, ou si c'est vous qui les restreignez à tort. Vous prétendez que la religion est en dehors de la question; nous, à l'inverse de vous, nous sentons la religion sous toutes les questions politiques.

. . . . . .

« Arbitres de la presse. . . . . vous décidez trop vite les questions. Savez-vous ce qu'ont écrit sur ce point les plus grands esprits de notre temps (2)?

« Je ne vous citerai pas Saint-Simon..... mais combien d'autres à qui, du moins, vous ne dénierez pas le génie!

«Il faut nous tenir prêts, dit de Maistre, pour un événement immense dans l'ordre divin, vers lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les observateurs. Il n'y a plus de religion sur la terre, le genre humain ne peut rester dans cet état..... Mais attendez que l'affinité natu-

(1) Comment l'auteur n'a-t-il pas reconnu : qu'il est impossible d'éclairer, de diriger l'établissement d'un droit, formulé par des majorités, chez lesquelles : les passions étouffent nécessairement les lumières : et, se refusent à toute direction rationnelle? Comment l'auteur n'a-t-il pas reconnu : que, la souveraineté du peuple n'est autre : que. la souveraineté des passions; la souveraineté de l'anarchie : comme la souveraineté de droit divin, est la souveraineté du despotisme?

(2) Est-ce que l'auteur s'imagine que les hommes soumis aux passions aiment à raisonner? Ce que les passions ont le plus en horreur, c'est la raison. Et, voilà précisément : pourquoi, l'excès de mal social est la seule source possible : du remède social.

relle de la religion et de la science les réunisse dans la tête d'un seul homme de génie ; l'apparition de cet homme ne peut être éloignée, et peut-être même existe-t-il déjà. Celui-là sera fameux et mettra fin au dix-huitième siècle, qui dure toujours; car les siècles intellectuels ne se règlent pas sur le calendrier, comme les siècles proprement dits (1).

« Dans ses *Considérations sur la France*, DE MAISTRE avait déjà exprimé cette pensée prophétique de la manière suivante : « Lorsque je considère « l'affaiblissement général des principes moraux, la « divergence des opinions, *l'ébranlement des sou-* « *verainetés qui manquent de base*, l'immensité « de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me « semble que tout vrai philosophe doit opter entre « ces deux hypothèses : ou qu'il va se former une « nouvelle religion, ou que le christianisme sera « rajeuni de quelque manière extraordinaire (2). »

PIERRE LEROUX, *Revue indépendante, discours aux politiques* (3).

— « Nous avons rejeté d'un coup tous les despotismes, toutes les idolâtries; les idoles que se font les ignorants, et celles que se forgent les érudits et les mystisques; les superstitions des hommes occupés des choses actuelles, et les superstitions des esprits méditatifs et rêveurs.

« Mais certes ce n'est pas pour constituer une autre idolâtrie, l'idolâtrie d'une pure abstraction, appelée *souveraineté du peuple*.

« La souveraineté du peuple existera, le peuple sera en effet le vrai souverain, le souverain légitime, *quand* la science aura donné à cette souveraineté le souffle de l'existence (4). Jusque-là ce n'est qu'un projet. »

PIERRE LEROUX, *Id., ibid.*

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 11e entretien.

(2) Pag. 65.

(3) Tous ces raisonnements sont inutiles, vis-à-vis des gens : qui, implicitement ou explicitement, se disent MACHINES; et, néanmoins, se croient capables de raisonner. A cet égard, il n'y a pas une exception d'un par million ; et M. Pierre Leroux ne fait point partie des exceptions. Excès du mal social ! viens au secours de l'ordre !

(4) Comme la science n'est que l'expression de la raison, ne serait-il pas plus simple et plus intelligible de dire : que, lorsque la raison s'est énoncée d'une manière rationnellement incontestable, *la raison est le souverain;* et, le peuple, le *sujet*, acceptant, librement, ce que la raison

§ 1.

Empirisme.

« Est-il vrai, Messieurs, qu'il y ait une souveraineté de droit, une volonté qui ait droit de gouverner les hommes ? Il est certain qu'ils y croient ; car ils cherchent, et ils ont constamment cherché, et ils ne peuvent pas ne pas chercher, à se placer sous son empire. Concevez, je ne dis pas un peuple, mais la moindre réunion d'hommes ; concevez-la soumise à un souverain qui ne le soit que de fait, à une force qui n'ait aucun droit que celui de la force, qui ne gouverne pas à titre de raison, de justice, de vérité ; à l'instant la nature humaine (1) se révolte contre une telle supposition : il faut qu'elle croie au droit. C'est le souverain du droit qu'elle cherche, c'est le seul auquel l'homme consente à obéir. Qu'est-ce que l'histoire, sinon un ardent effort vers ce souverain du droit, afin de se placer sous son empire ? Et non-seulement les peuples, mais les *philosophes* croient fermement à son existence, et le cherchent incessamment. Que sont tous les systèmes de *philosophie politique*, sinon la recherche du souverain de droit ? Que traitent-ils, sinon la question de savoir qui a droit à gouverner la société ? Prenez les systèmes théocratiques, monarchiques, aristocratiques, démocratiques, tous se vantent d'avoir découvert en qui réside la souveraineté de droit ; tous promettent à la société de la placer sous la loi de son *maître légitime*. Je le

déclare être la vérité ? Pierre Leroux veut bien de la souveraineté de la science ; mais, quelques pages plus loin, il crie : anathème sur la souveraineté de la raison ! O époque ! comme tu es bien caractérisée par ce même auteur, disant : *Anarchie de la société ; anarchie de chaque homme dans le fond de son cœur.*

(1) Le raisonnement.

répète, c'est là le but de tous les travaux des philosophes, comme de tous les efforts des nations.

« Comment les uns et les autres ne croiraient-ils pas au souverain de droit ? Comment ne le chercheraient-ils pas constamment ? Prenez les suppositions les plus simples ; qu'il y ait un acte quelconque à accomplir, une action quelconque à exercer, soit sur la société dans son ensemble, soit sur quelques-uns de ses membres, soit sur un seul ; il y a toujours évidemment *une règle de cette action,* une volonté légitime à suivre, à appliquer. Soit que vous pénétriez dans les moindres détails de la vie sociale, soit que vous vous élevicz à ses plus grands événements, partout vous rencontrerez une vérité à constater, une idée juste et raisonnable à faire passer dans les réalités. C'est là ce souverain de droit vers lequel les philosophes et les peuples, n'*ont pas cessé et ne peuvent pas cesser d'aspirer*.....

.....

« .....En aucun lieu, en aucun temps, aucun pouvoir ne saurait LÉGITIMEMENT être possesseur INDÉPENDANT DE CETTE SOUVERAINETÉ.....

.....

« Quels sont les caractères du souverain de droit, les caractères qui dérivent de sa nature même ? D'abord il est UNIQUE ; puisqu'il n'y a qu'une vérité, une justice, il ne peut y avoir qu'un souverain de droit. Il est de plus PERMANENT, TOUJOURS LE MÊME (1) : LA VÉRITÉ NE CHANGE POINT (2). »

GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 265 à 268.

— « La démocratie de notre époque.... repose sur le dogme athée de la souveraineté primitive et absolue du peuple. Considérées en elle, nos institutions, sur lesquelles des discoureurs peuvent faire des phrases, et bâtir des systèmes sans fin, ne sont évidemment que des conséquences de ce dogme absurde. Il règne dans les esprits, il est l'âme de la société, et le fond réel quoique inaperçu des opi-

(1) Concluez, M. Guizot ! Le droit dérivant de la souveraineté du peuple, *variant comme les majorités*, ne peut dériver : de la souveraineté de droit.

(2) Et, le droit dérivant de la souveraineté bourgeoise, change continuellement.

nions les plus divergentes. Combiné avec les idées étroites et matérielles de la politique moderne et la corruption morale qu'elles engendrent, il produit, et dans les lois une anarchie hideuse, et dans l'administration un despotisme tel qu'il n'en exista jamais de si funeste et de si dégradant. A la vue de ce supplice, car c'en est un, on serait tenté de croire qu'il y a des crimes pour lesquels la justice suprême condamne les peuples à être étouffés dans la boue.

. . . . . .

« Certes, nous sommes descendus bien bas, si bas qu'à peine conçoit-on qu'il soit possible de descendre encore. Une nation peut se corrompre et même périr par l'excès de la corruption : cela s'est vu; mais qu'un peuple rejette systématiquement de ses lois tout principe spirituel, toute vérité religieuse, et par conséquent toute vérité morale, il n'en existait aucun exemple; c'est un phénomène nouveau sur la terre. Cependant je m'étonne moins encore de cette prodigieuse dégradation, que de l'espèce d'orgueil qu'elle inspire à certains êtres qu'il faut bien appeler humains, puisqu'il leur reste la figure et le langage de l'homme. . . . . .

. . . . . .

« Un matérialisme abject a tout envahi : dans la société on ne voit que de la terre, des bras et de l'argent; DANS LA LOI *que le rapport entre des boules noires et des boules blanches ;* dans la justice que les prescriptions VARIABLES *d'une loi sourde et aveugle;* dans le crime qu'un simple fait, dont, pour la sûreté commune, l'idée doit se lier à celle du bourreau. »

L'ABBÉ DE LA MENNAIS, *De la religion considérée,* etc., p. 96 à 103.

« Lorsque LE JUGEMENT DE LA RAISON devient la décision commune d'un État, il prend le nom de LOI. »

PLATON, *Lois*, liv. I, *traduction de Groux*, 1842, p. 32 (1).

(1) Et quel est le juge social, pour distinguer la raison réelle, de la raison illusoire : tant que la raison réelle n'est point incontestablement connue, vis-à-vis de tous et de chacun ? La force, exclusivement la force. Voilà, l'humanité condamnée, jusqu'à cette époque, à exister : soit, sous le despotisme; soit, au sein de l'anarchie.

A

QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION *droit politique?* LA VALEUR DE CETTE EXPRESSION VARIE-T-ELLE SELON LES DIFFÉRENTS AGES DE LA SOCIÉTÉ?

« Peut-il exister une science POLITIQUE sans un principe? Une politique sans principe, c'est un arbre sans racines. Ce n'est pas un arbre vivant et réel, c'est une vaine apparence, une décoration de théâtre.

« Évidemment la question fondamentale de la politique, c'est de savoir où gît la souveraineté, quel est le souverain, qui a le droit de faire la loi.

« Nous avons inspecté la racine de l'arbre qu'on appelle aujourd'hui politique, et nous avons vu que ce qu'on nous donne pour de la politique n'est qu'un arbre sans racines, un vain simulacre. »

PIERRE LEROUX, *Revue indépendante. Discours aux politiques.*

— « On a dit avec raison qu'il y avait trois âges dans l'histoire : *divin, héroïque* et *humain;* autrement dit : *sacerdotal, guerrier, raisonneur.* »

MICHELET, *Orig. du droit français*, p. XCIX.

— « DROIT HUMAIN : je m'explique.

« *Humain*, c'est-à-dire non divin, sans mystère, sans formule ni symbole.

« La beauté que peut chercher le droit, c'est justement la forme abstraite et pure, l'*élégance de la démonstration*, pour parler comme les géomètres. »

Id. ibid., p. CXXII (1).

(1) L'explication est plus obscure que le texte. Tout droit est l'expression d'une règle. Toute règle s'adresse à la liberté. Tout être libre est un homme. Donc tout droit est humain. L'expression abstraite et pure du droit, est la règle rendue rationnellement incontestable, vis-à-vis de tous et de chacun. Tout autre droit est celui du plus fort.

— La question de savoir : ce que peut signifier l'expression *droit politique*, va paraître impertinente. Si, cependant, cette même question était adressée à chacun de nos innombrables législateurs, peut-être n'y aurait-il pas deux réponses de valeurs identiques.

L'expression *droit politique* est spécifique; pour qu'elle ait une valeur réelle, il faut : que, l'expression générique *droit*, ait elle-même une valeur réelle. Cependant, ne portons point la rigueur jusqu'où la logique nous permettrait d'aller; et, acceptons, comme droit *absolu*, ce qui est admis comme tel; que, la raison qui le fait accepter : soit illusoire ou réelle.

Pour faciliter notre examen, admettons pour un moment, la réalité des trois âges indiqués par M. Michelet.

Pendant l'âge divin ou sacerdotal, la *règle*, *le droit* est donné : par la révélation socialement acceptée.

Pour cette époque, l'expression *droit politique* ne peut signifier : *puissance de changer la règle;* car, l'essence de toute révélation est d'être immuable.

Sera-ce, peut-être, la puissance d'interpréter la règle?

Alors, le droit politique deviendrait le droit social, le droit moral, le droit humain, le DROIT enfin; et, l'espèce deviendrait le genre, ce qui est absurde.

Et, par qui, alors, serait formulé le droit?

Question essentiellement anarchique : du moment que la réponse n'a point été prédéterminée par le droit révélé. Mais, abandonnons encore cette objection capitale; et, supposons-la indifférente. Dès lors, arrivons

à demander : parmi ceux qui auraient *droit*, à énoncer leur *opinion* sur le *droit*, quels seront les préférés : pour donner à une formule quelconque de *droit*, le caractère de *réalité?*

Évidemment, ce sera la majorité : après qu'on se sera entendu : sur ceux qui auront le droit de formuler.

Or, toute décision de majorité, SUR LE DROIT, est exclusive à la force; et, toute décision sur le droit, exclusivement relative à la force, est anarchique par essence. L'objection, relative à l'impossibilité de formuler le droit en dehors des majorités ou des révélations, ne signifie donc rien : car, une vérité est une vérité : quels que soient les inconvénients qu'il y ait à la reconnaître. Relativement aux majorités, Cicéron va même jusqu'à croire : qu'une chose, quelque bonne qu'elle puisse paraître, est mauvaise : par cela seul, qu'elle reçoit cette sanction.

— « Et moi, dit-il, bien qu'une chose ne soit point honteuse en elle-même, je dis cependant qu'elle semble l'être si elle est louée par la multitude. »

(CICÉRON, *de Finib.*, II, 15.)

— Si, pour cette époque, le droit politique ne peut être : ni de formuler la règle; ni de l'interpréter; il devra se trouver être, *exclusivement :* la puissance de déterminer certain mode d'application de la règle, dans certaine latitude et selon certaines formes, préalablement déterminées par la règle, en dehors de laquelle, relativement à l'ordre, le droit politique n'est absolument rien.

Ce sera, par exemple : la nomination des magistrats ; la nomination de l'applicateur de la règle ; la nomination même de l'interprète de la règle, lequel peut changer : et la latitude ; et, le mode d'établir le droit politique.

Pour l'âge divin ou sacerdotal, le droit politique, considéré en dehors de l'anarchie, est donc purement administratif. C'est un droit essentiellement secondaire, comme celui d'établir un chemin en telle ou telle localité ; un droit enfin complétement privé : de toute puissance d'organisation fondamentale.

Passons à l'âge *héroïque* ou *guerrier*. Et, de crainte de nous égarer dans le vague, tâchons de préciser cette époque.

Aussi longtemps que dure l'âge divin ou sacerdotal ; l'âge héroïque ou guerrier n'existe pas encore. Rome païenne, avant l'expansion générale du panthéisme, n'existait pas sous l'âge guerrier.

— « L'institution des *augures* fut entre les mains du *sénat* de Rome un moyen de gouvernement à la fois doux et énergique. Rien ne se faisait dans la république sans la sanction de l'augure ; sans elle un général ne pouvait franchir le Pomœrium, entrer sur la terre de l'ennemi, ni livrer combat. La nomination des consuls, des divers magistrats, des pontifes, n'avait de valeur qu'après l'*inauguration*. Chez les patriciens, la science augurale intervenait, comme une sanction nécessaire, jusque dans les actes solennels de la vie privée, tels que les mariages et l'adoption. »
(*Encyclopédie nouvelle*, art. AUGURE.)

— Il s'ensuit : que, le sénat de Rome était le sacerdoce d'une révélation continuelle, mode admirable de gouvernement, aussi longtemps qu'il est possible :

puisqu'il dispense d'un interprète infaillible, toujours sujet à inconvénient.

Maintenant, si, dans la réalité, l'empire romain à l'époque relative au pouvoir des augures, n'appartenait point à l'âge héroïque, quelle est donc la période qui pourra lui appartenir ?

— Toutes les époques anarchiques, en dehors de l'âge raisonneur; toutes les époques où la souveraineté du peuple, la démocratie, n'est point dominante; par exemple : l'empire romain, lorsque la puissance des augures eut disparu; l'empire chrétien, avant que la domination temporelle des papes fût établie, et après qu'elle fut renversée; enfin, toutes les époques où le temporel est séparé du spirituel; où le spirituel ne domine point essentiellement le temporel.

Pendant l'âge héroïque, quelle est la valeur de l'expression : *droit politique?*

Pour répondre à cette question, avec la précision qu'elle mérite, distinguons, pour cette époque, les différents exercices de la souveraineté; et d'abord, précisons l'expression : *souveraineté*.

— « Quiconque fait *la loi* (la règle, le droit) exerce la souveraineté. » (La Mennais, *De la religion considérée dans ses rapports*, etc., p. 27.)

— Cette définition claire, précise, ne doit jamais être perdue de vue. Ainsi, sous l'âge sacerdotal : *Dieu* est le souverain.

Pendant l'âge héroïque, la souveraineté est exercée par un seul, ou par plusieurs, et *jamais par tous*. Car,

sous l'empirisme, la démocratie n'est jamais et ne peut être : qu'une aristocratie.

Lorsque la souveraineté est exercée par un seul, le droit dérive de la volonté de l'autocrate. *Tel est notre bon plaisir*. Alors, le droit politique est une concession arbitraire, révocable à volonté : ce n'est rien.

Lorsque la souveraineté est exercée par plusieurs, le droit politique, est le droit proprement dit. Mais alors le droit social, le droit moral, le DROIT enfin, est évidemment arbitraire puisqu'il ne dérive plus d'une révélation ; et, qu'il ne dérive pas encore de la raison, rendue incontestable vis-à-vis de tous et de chacun. Or, tout droit évidemment arbitraire, conduit inévitablement à l'anarchie. De ce point de vue, le droit politique est essentiellement : anarchique.

Passons à l'âge humain, à l'âge raisonneur.

Répétons ici : que tout âge historique est humain, est raisonneur. L'âge divin ou sacerdotal est basé sur le raisonnement illusoire ou réel, bon ou mauvais : qu'il y a un Dieu anthropomorphe ; et, que ce Dieu a donné la règle. L'âge héroïque est basé sur le raisonnement bien réel : qu'il faut se soumettre à la *force*. Selon M. Michelet, l'âge raisonneur serait donc celui où l'on ne se trouverait soumis : ni à une révélation ; ni à la force. Or, cette situation n'est possible : qu'à l'époque où le raisonnement réel formule, d'une manière incontestable, la règle des actions tant sociales qu'individuelles. C'est là, ce que M. Michelet aurait dû préciser. Il en aurait conclu : que, l'âge humain ; l'âge où la réalité du droit a pour beauté une démons-

tration géométrique ; appartient encore à l'avenir.

Il est donc évident : que, l'âge humain ou raisonneur de M. Michelet, considéré en dehors de l'âge guerrier ; est, essentiellement, relatif à la souveraineté des majorités dite souveraineté du peuple. C'est l'âge du raisonnement non démontré réel ; l'âge des opinions, l'âge anarchique par excellence, l'âge où il n'y a de droit que le droit politique ; et, pour cette époque, les droits politiques sont essentiellement anarchiques.

Jusqu'à présent, nous n'avons traité du *droit politique* que considéré au sein de chaque peuple. Donnons un instant au mot *droit politique,* considéré au sein des différentes nations.

Aussi longtemps, qu'une règle révélée règne sur une civilisation, sur un ensemble de nations ; l'interprète de la règle formule le droit politique ; et, il y a *ordre :* aussi longtemps, que la règle reste acceptée.

Du moment qu'une civilisation, un ensemble de nations passe à l'âge héroïque ; c'est-à-dire : du moment que chaque nation prétend à l'autonomie, relativement à la détermination du droit ; le droit politique prend la place du droit. Qui, alors, au sein des nations, sera chargé de le déterminer pour l'ensemble ? Qui, en démontrera la justice ?

A cet égard, laissons parler un savant professeur de philosophie, devenu depuis, et à cause de ses doctrines : pair de France ; et, ministre de l'instruction publique.

— « La guerre, dit-il, a sa racine dans la nature des idées des diffé-

rents peuples, qui, étant NÉCESSAIREMENT *partielles, bornées, exclusives,* sont NÉCESSAIREMENT *hostiles, agressives, tyranniques :* donc LA GUERRE EST NÉCESSAIRE (1).

« Voyons maintenant quels sont ses effets. Si la guerre n'est autre chose que la rencontre violente, le choc des idées exclusives des différents peuples, il s'ensuit que, dans le choc, l'idée qui sera la plus faible sera détruite par la plus forte, c'est-à-dire sera absorbée par elle ; or la plus forte idée dans une époque est *nécessairement* celle qui est le plus en rapport avec l'esprit même de cette epoque (2). Chaque peuple représente une idée ; les peuples différents d'une même époque représentent différentes idées ; le peuple de l'époque qui représente l'idée le plus en rapport avec l'esprit général de l'époque, est le peuple appelé dans cette époque à la domination (3). Quand l'idée d'un peuple a fait son temps, ce peuple disparaît ; mais il ne cède pas facilement la place, il faut qu'un autre peuple la lui dispute et la lui arrache : de là guerre. Défaite du peuple qui a fait son temps, victoire du peuple qui a le sien à faire et qui est appelé à l'empire, voilà l'effet incontestable de la guerre : donc LA GUERRE EST UTILE (4).

« Messieurs, je ne viens pas faire ici l'apologie de la guerre ; la philosophie n'est d'aucun parti en ce monde, *elle ne fait l'apologie de rien,* comme *elle n'accuse rien ;* elle aspire à comprendre tout (5). Je ne fais pas l'apologie de la guerre, je l'explique. Sa racine, vous la connaissez, est *indestructible ;* ses effets, vous les connaissez, *ils sont bienfaisants* (6). . . . . .

. . . . . .

« Ainsi un peuple n'est progressif qu'à la condition de la guerre (7).

(1) Il eût été mieux de dire : les guerres sont inhérentes à l'ignorance primitive ; et, mieux d'ajouter : en quoi consiste l'ignorance, source nécessaire des guerres.

(2) Le professeur veut arriver à conclure : que la force, c'est la justice. Apercevez-vous ses précautions oratoires ?

(3) Appelé par qui ? par la force : que celle-ci soit le résultat de l'intrigue, de la ruse, du parjure, de l'empoisonnement ou de l'assassinat, peu importe.

(4) Sans doute, elle est utile : pour faire de ce monde un enfer, un lieu d'expiation. Si, tout n'était pas bien : l'ordre moral n'existerait pas. Est-ce ainsi que M. Cousin l'a compris ?

(5) Et, elle comprend : que le plus fort est nécessairement le plus juste. C'est la philosophie des bandits.

(6) Oui : la bienfaisance de l'incendie, de la peste, et de tous les fléaux réunis.

(7) Je vous ai toujours dit : que, le progrès sortait de l'enfer. Voilà M. Cousin qui vous l'affirme.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'histoire : la guerre n'est pas autre chose qu'un échange sanglant d'idées à coups d'épée et à coups de canon; une bataille n'est pas autre chose que le combat de l'erreur et de la vérité : je dis vérité, parce que, dans une époque donnée, une moindre erreur est vérité relativement à une erreur plus grande ou à une erreur qui a fait son temps. *La victoire et la conquête ne sont pas autre chose que la victoire de la vérité du jour sur la vérité de la veille, devenue l'erreur d'aujourd'hui* (1). . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Si, comme je l'ai démontré, l'histoire, avec ses grands événements, n'est pas autre chose que LE JUGEMENT DE DIEU SUR L'HUMANITÉ, on peut dire que *la guerre n'est pas autre chose que le prononcé de ce jugement*, et QUE LES BATAILLES EN SONT LA PROMULGATION ÉCLATANTE. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« J'ai prouvé que la guerre et les batailles sont premièrement inévitables, secondement bienfaisantes. J'ai absous la victoire comme nécessaire et utile; j'entreprends maintenant de l'absoudre comme juste *dans le sens le plus étroit du mot;* J'ENTREPRENDS DE DÉMONTRER LA MORALITÉ DU SUCCÈS. »

VICTOR COUSIN.

— Nous renvoyons à l'ouvrage, pour avoir les preuves : que, Dieu et la vérité se trouvent toujours du côté des gros bataillons. Quelque bonnes que ces preuves puissent être, il n'en est pas moins évident : que, si la guerre, entre les nations, est une anarchie; le droit politique de l'épée et du canon, quand même on le décorerait du nom de JUGEMENT DE DIEU, est un droit essentiellement anarchique..... et, si j'osais le dire : un droit de brigand.

Concluons :

(1) Ce qui prouve : qu'il n'y a de vérité que la force. Je suis heureux de n'avoir aucun nom à donner à une pareille philosophie; et, de pouvoir laisser ce soin au lecteur.

Fondamentalement, l'expression *droit politique :* ou, ne signifie rien ; ou, signifie source d'anarchie.

Voyons, maintenant, à qui ou à quoi, selon les différents âges, et au sein de chaque nation, l'empirisme attribue l'exercice des droits politiques ; droits : toujours plus ou moins illusoires, du moment qu'ils sont subordonnés au droit absolu ; toujours plus ou moins anarchiques, du moment qu'ils tendent à se substituer au droit absolu.

B

AGE DIVIN OU SACERDOTAL.

« Considérée particulièrement sous le point de vue politique (la société chrétienne), son action, qui, nous le répétons, n'était que le développement du principe même de son existence, tendait à tout ramener à l'unité, à coordonner les nations, comme les membres d'une seule famille, dans un système de fraternité universelle, par l'obéissance au père commun, et d'établir la prééminence du *droit* sur les intérêts, en substituant partout la justice à la force. »

L'abbé de la Mennais, *De la religion considérée*, etc., p. 140 (1).

— « Je dois attirer votre attention sur un fait... qui caractérise l'Église chrétienne en général, et a décidé, pour ainsi dire, de sa destinée.

« Ce fait, c'est l'unité de l'Église, l'unité de la société chrétienne, indépendamment de toutes les diversités de temps, de lieu, de domination, de langue, d'origine.

« Singulier phénomène : c'est au moment où l'empire romain se brise et disparaît, que l'Église chrétienne se rallie et se forme définitivement. L'unité politique périt (2), l'unité religieuse s'élève. Je ne sais combien de peuples divers d'origine, de mœurs, de langage, de destinée, se précipitent sur la scène; tout devient local, partiel; toute idée étendue, toute institution générale, toute grande combinaison sociale s'évanouit; et c'est à

(1) C'est le système directement opposé à celui de M. Cousin : qui ne connaît de juste, que le résultat de la force.

(2) L'unité politique romaine a péri : parce qu'elle a cessé d'être société religieuse. Le panthéisme avait envahi la société romaine. Ainsi périssent les nations : quand il n'y a plus de ciment, le granit tombe en poussière.

ce moment que l'Église chrétienne proclame le plus haut l'unité de sa doctrine, l'universalité de son droit.

« Fait glorieux et puissant, Messieurs, qui a rendu, du cinquième au dix-huitième siècle, d'immenses services à l'humanité. L'unité de l'Église a seule maintenu quelque lien entre des pays et des peuples que tout d'ailleurs tendait à séparer; sous son influence, quelques notions générales, quelques sentiments d'une vaste sympathie, ont continué de se développer; et du sein de la plus épouvantable confusion politique que le monde ait jamais connue, s'est élevée l'idée la plus étendue et la plus pure, peut-être, qui ait jamais rallié les hommes, l'idée de la société spirituelle; car c'est là le nom philosophique de l'Église, le type qu'elle a voulu réaliser.

« Quel sens attachaient à ces mots, Messieurs, les hommes de cette époque, et quels progrès avaient-ils déjà faits dans cette voie? Qu'était vraiment dans les esprits et dans les faits cette société spirituelle, objet de leur ambition et de leur respect? Comment était-elle conçue et pratiquée? Il faut répondre à ces questions pour savoir ce qu'on dit quand on parle de l'unité de l'Église, et ce qu'on doit penser de ses principes comme de ses résultats.

« Une conviction commune, c'est-à-dire, une même idée reconnue et acceptée comme vraie, telle est la base fondamentale, le lien caché de la société humaine (1). On peut s'arrêter aux associations les plus bornées et les plus simples, ou s'élever aux plus compliquées, aux plus étendues; on peut examiner ce qui se passe entre trois ou quatre barbares réunis pour une expédition de chasse, ou dans le sein d'une assemblée appelée à traiter des affaires d'un grand peuple; partout et dans tous les cas, c'est dans l'adhésion des individus à une même pensée que consiste essentiellement le fait de l'association : tant qu'ils ne se sont pas compris et entendus, ils ne sont que des êtres

(1) Et, quand l'erreur ne peut plus se faire accepter comme vérité, à cause de l'incompressibilité de l'examen, il faut : que la vérité paraisse; qu'elle soit vulgarisée au point d'être connue de tous et de chacun; ou que la société périsse. C'est M. Guizot qui vous le dit.

isolés, placés les uns à côté des autres, mais qui ne se pénètrent et ne se tiennent pas (1). Un même sentiment, UNE MÊME CROYANCE, quels qu'en soient la nature ou l'objet, telle est LA CONDITION PREMIÈRE DE L'ÉTAT SOCIAL ; c'est dans le sein de la vérité seulement, ou de ce qu'ils prennent pour la vérité, que les hommes s'unissent, et que naît la société (2). Et en ce sens, un philosophe moderne (3) a eu grande raison de dire : qu'il n'y a de société qu'entre les intelligences; que la société ne subsiste que sur les points et dans les limites où s'accomplit l'union des intelligences; que là où les intelligences n'ont rien de commun, *la société n'est pas;* en d'autres termes, que la société intellectuelle est la seule société, l'élément nécessaire et comme le fond de toutes les associations extérieures et apparentes (4).

« Or, le caractère essentiel de la vérité, Messieurs, est précisément ce qui en fait le lien social par excellence, c'est l'UNITÉ. La vérité est une, c'est pourquoi les hommes qui l'ont reconnue et acceptée sont unis; union qui n'a rien d'accidentel ni d'arbitraire, car la vérité ne dépend ni des accidents des choses, *ni de l'incertitude des hommes;* rien de passager, car la vie est éternelle; rien de borné, car la vérité est complexe et infinie. Comme de la vérité, l'UNITÉ sera donc le caractère essentiel de la société qui n'aura que la vérité pour objet, c'est-à-dire, de la société purement spirituelle. Il n'y a pas, il ne peut y avoir deux sociétés spirituelles; elle est de sa nature UNIQUE et UNIVERSELLE (5).

(1) Et, il en est de même, dès qu'ils ne se comprennent plus : n'est-ce pas, M. Guizot?

(2) Et, qu'elle meure, n'est-il pas vrai, M. Guizot? dès que les croyances ne sont plus possibles : si la vérité ne vient à paraître.

(3) M. l'abbé de la Mennais.

(4) Et, c'est pour cela, sans doute : que M. Cousin veut soumettre les intelligences à la force brutale.

(5) Et, qu'est-ce que la vérité? Parler de la vérité, sans avoir l'ombre d'une idée de ce en quoi elle peut consister, est d'un homme qui s'efforce de se cacher son ignorance. Selon vous, Monsieur, la vérité n'est point dans la matière : puisque la vérité est une; et, que la matière est multiple par essence. La vérité, selon vous, n'est point dans les imma-

« Mais pour que la société spirituelle naisse et subsiste, l'unité de la vérité en elle-même ne suffit point. L'union des esprits, c'est-à-dire la société spirituelle, est la conséquence de l'unité de la vérité ; mais tant que cette union n'est pas accomplie, la conséquence manque au principe, la société spirituelle n'est pas. Or, à quelle condition s'unissent les esprits dans la vérité ? A cette condition qu'ils la connaissent et acceptent son empire : quiconque obéit sans connaître la vérité, par ignorance et non par lumière, ou quiconque ayant connaissance de la vérité, refuse de lui obéir, n'est pas entré dans la société spirituelle : nul n'en fait partie *s'il ne voit* et ne veut ; elle exclut d'une part l'ignorance, de l'autre la contrainte (1) ; elle exige de tous ses membres l'intime et personnelle adhésion de l'intelligence et de la liberté (2).

. . . . . .

« Il a fallu bien des siècles, Messieurs, ... pour mettre en lumière la vraie nature de la société spirituelle, sa nature complète et l'harmonie de ses éléments (3). Ce fut longtemps l'erreur générale, de croire que l'empire de la vérité, c'est-à-dire de la raison universelle, pouvait être établi sans le libre exercice de la raison individuelle, sans le respect de son droit (4). On méconnaissait ainsi la société spirituelle, en la proclamant ; on

térialités : puisque, toujours selon vous, la morale, expression exclusive des immatérialités, est indépendante du lien religieux, lui-même exclusivement relatif aux immatérialités, s'il y en a. Or, comme il n'y a de possible : que, matérialité et immatérialité ; vous niez donc la vérité. Pour arriver à cette conclusion, il était inutile de parler aussi longtemps sur la vérité.

(1) Ici, M. Guizot aurait dû dire la contrainte extérieure. Car, intérieurement, nul ne peut, sans être fou, résister à la vérité qu'il connaît. Personne, hormis l'insensé, ne peut se refuser à reconnaître : que, deux et deux font quatre.

(2) Voilà M. Guizot qui déclare : que la société réelle ne peut exister : que par la démonstration, rendue rationnellement incontestable vis-à-vis de tous et de chacun : de la réalité de la vérité ; et de ce qui constitue la vérité.

(3) Il paraît que, selon M. Guizot, la vraie nature, la nature complète de la société spirituelle, consiste à reconnaître : que, la morale est indépendante des idées religieuses.

(4) Que signifie ce galimatias ? Est-ce que la raison individuelle n'est

l'exposait à n'être qu'une illusion mensongère. L'emploi de la force fait bien plus que la souiller, il la tue : pour que son unité soit non-seulement pure, mais réelle, il faut qu'elle éclate au milieu du développement de toutes les intelligences, de toutes les libertés (1).

« Ce sera l'honneur de notre temps, Messieurs, d'avoir ainsi pénétré dans l'essence de la société spirituelle, bien plus avant que n'avait encore fait le monde; de l'avoir bien plus complétement connue et *revendiquée*. Nous savons maintenant qu'elle a deux conditions : 1° La présence d'une vérité générale, ABSOLUE, *règle des croyances et des actions humaines ;* 2° le plein développement de toutes les intelligences, en face de cette vérité, et la libre adhésion des âmes à son pouvoir (2). Que l'une de ces deux conditions ne nous fasse jamais oublier l'autre; que l'idée de la liberté des esprits n'affaiblisse point en nous celle de l'unité de la société spirituelle : parce que les convictions individuelles doivent être éclairées et libres, ne nous laissons pas emporter à croire qu'il n'y a point de vérité universelle qui ait droit de commander (3); en respectant la raison de chacun, ne perdons pas de vue la raison unique et souveraine (4). L'histoire de la société humaine s'est passée jusqu'ici en alternatives de l'une à l'autre de ces suppositions. A certaines époques, les hommes ont été

pas libre : quand elle croit à l'erreur qu'elle prend pour vérité? Pour que la raison individuelle soit libre, faut-il qu'elle puisse admettre que deux et deux font cinq?

(1) Et, tant qu'on ne la connaît pas, la vérité réelle, la vérité unique, faut-il : déclarer qu'il n'y a pas de vérité; ou laisser périr la société, par absence de vérité, en ne lui imposant point un préjugé comme vérité?

(2) Bien! voilà, de nouveau, la démonstration rendue rationnellement incontestable vis-à-vis de tous et de chacun, de la réalité de la vérité, et de ce en quoi elle consiste, reconnue comme *nécessité sociale*. Et où est-elle, cette démonstration? Consiste-t-elle à dire, comme M. Guizot : que la morale est indépendante des idées religieuses?

(3) Mais, malheureux homme, où est-elle, cette vérité; et si la société ne le sait pas, comment peut-elle s'en passer? Allons! accouchez-donc; et, ne tergiversez pas.

(4) Mais, pour ne point la perdre de vue, il faut d'abord : la connaître; ou croire la connaître. Et, comment est-il possible de s'assurer que l'on ne se trompe pas?

surtout frappés de la nature et des droits de cette vérité universelle, absolue, *maître légitime* au règne duquel ils aspirent; ils se sont flattés qu'ils l'avaient enfin rencontrée, qu'ils la possédaient, et, dans leur folle confiance, ils lui ont accordé le pouvoir absolu, qui bientôt et *inévitablement* a engendré la tyrannie (1). Après l'avoir longtemps subie, respectée même, l'homme l'a reconnue; il y a vu le nom, les droits de la vérité USURPÉS par des forces ignorantes ou perverses; alors il s'est plus irrité contre les idoles qu'occupé de Dieu même; l'unité de la raison divine, si cette expression m'est permise, n'a plus été l'objet de sa contemplation habituelle; il a surtout songé au droit de la raison humaine dans les relations des hommes, et a souvent fini par oublier que, si elle est libre, la volonté n'est point arbitraire; que, s'il y a droit d'examen pour la raison individuelle, elle est cependant subordonnée à cette raison générale qui sert de mesure, de pierre de touche à tous les esprits. Et, de même que dans le premier cas, il y avait une tyrannie, de même, dans le second cas, il y a eu anarchie, c'est-à-dire, absence de croyances générales, puissantes; absence de principes dans les âmes, et de ciment dans la société (2). *On peut espérer que notre temps est appelé à éviter l'un et l'autre écueil,* car il est, si je puis parler ainsi, en possession de la carte qui les signale l'un et l'autre. Le développement de la civilisation doit s'accomplir désormais sous l'influence simultanée d'une double foi, d'un double respect: la raison universelle sera recherchée comme la loi suprême et le dernier but; la raison individuelle sera libre et provoquée à se développer comme le meilleur moyen d'atteindre à la raison universelle (3). »

M. GUIZOT, *Hist. de la civilisation en France,* t. I, p. 347.

(1) Alors, donnez donc le remède à cet *inévitablement;* et, si c'est *inévitable,* que voulez-vous y faire?

(2) Tout cela, est parler pour ne rien dire: avez-vous un remède? donnez-le. Sinon: c'est vendre des paroles et du vent.

(3) Voici, en peu de mots, le résumé de ce long passage: la société est une sotte; et, tous nous sommes: des sots vaniteux, qui ne voulons point reconnaître notre sottise.

— « Le gouvernement de l'Église était complétement, à cette époque, entre les mains des conciles; conciles généraux, nationaux, provinciaux. On y portait les questions de la foi et de la discipline, les procès des évêques, toutes les grandes ou difficiles affaires de l'Église. Dans le cours du quatrième siècle, on trouve quinze conciles; et vingt-cinq dans le cinquième; et ce ne sont là que les principaux conciles, ceux dont il est resté des traces écrites : il y en a eu, à coup sûr, un grand nombre de locaux, peu fréquentés, de courte durée, qui n'ont laissé aucun monument, dont le souvenir même a été perdu.

« Une preuve indirecte démontre l'importance des conciles à cette époque. Personne n'ignore qu'en Angleterre, dès l'origine du gouvernement représentatif, lors de la formation de la chambre des Communes, on a fait beaucoup de statuts pour ordonner la tenue régulière et fréquente des parlements. Le même fait paraît au cinquième siècle pour les conciles. Plusieurs canons, entre autres ceux du concile d'Orange tenu en 441, portent qu'un concile ne se séparera jamais sans indiquer le concile suivant, et que si le malheur des temps empêche qu'on ne tienne un concile *deux fois par an*, on prendra toutes les précautions possibles pour s'assurer du moins qu'il ne s'écoulera pas un long intervalle sans qu'il s'en réunisse quelqu'un. »

M. Guizot, *ibid.*, p. 99 (1).

— L'âge divin ou sacerdotal peut comprendre deux époques bien distinctes : celle ou les conciles sont chargés d'interpréter la règle, le souverain pontife n'étant pas encore accepté comme infaillible ; celle enfin où le pontife dominant les conciles vient à être accepté comme infaillible. La première époque est d'examen, de discussion, de représentativité; et rien

(1) Le gouvernement de droit divin, c'est le despotisme ; le gouvernement représentatif, soit sous forme de concile, soit sous forme de parlement, c'est l'anarchie. Pendant toute l'époque d'ignorance, la société se trouve nécessairement entre ces deux écueils.

n'étant encore démontré, elle est essentiellement anarchique. L'époque des conciles, eût fini par anéantir le christianisme; si, le besoin d'ordre n'eût fait recourir : à l'infaillibilité du pape ; à l'absolutisme. La seconde époque est seule véritablement sacerdotale. Mais aussi, ainsi que le remarque M. Guizot, elle est tyrannique. C'est, qu'avant l'époque de vérité absolue, démontrée à chacun; il n'y a de choix : qu'entre l'anarchie et la tyrannie. Ce qui a fait tomber le système représentatif religieux, même ayant une règle absolue, fera, à plus forte raison, crouler le système représentatif politique, qui n'a pas seulement l'ombre d'une règle; ou, plutôt qui se trouve basé sur le principe : qu'il n'y a pas de règle.

Ce que disent MM. de la Mennais et Guizot de la société chrétienne, peut se dire : de tout gouvernement sacerdotal; de toute société spirituelle. De cette identité de vue, naît la maxime : *Hors l'Église point de salut;* dont la conséquence se trouve être : ou, le *compelle intrare;* ou, l'*anarchie*. Aussi, dès que deux gouvernements divins sont en contact, il y a guerre entre eux, anarchie, jusqu'à la mort de l'un d'eux; et c'est ainsi : que, sous le rapport de l'ordre, la guerre peut être considérée : comme relativement juste. Il y a mort nécessaire de tous les deux : lorsque la tolérance, l'indifférence religieuse, vient à les dominer.

Jusqu'à présent, sous le signe droit politique, nous avons pu confondre : et, le droit formulé, et, le pouvoir de le formuler. C'est, l'effet pris pour la cause, ou la cause prise pour l'effet. Voyons, maintenant, si le

pouvoir de formuler ce prétendu droit, appartient : à l'homme ; ou, à certains hommes (1) ; ou, à certaines choses, considérées comme possédées. Il est évident que partout : où il n'y aura pas de droit absolu ; où le droit politique formulera le droit ; et, où le droit politique se trouvera attaché à la possession soit de la terre, soit de l'or ; la société sera : non point spirituelle ; mais matérielle.

Le pouvoir de formuler, n'importe quoi de relatif à la société, ne peut, *sous l'empirisme*, dériver de l'homme en général : car, le résultat de cette dérivation serait : la vérité rendue incontestable ; et, l'existence de ce caractère, serait : l'anéantissement de l'époque d'empirisme.

Pendant l'âge sacerdotal, les droits politiques sont réellement nuls : puisqu'ils dépendent complétement de la révélation. Et, ce qui va paraître contradictoire, ils ont néanmoins une grande importance : c'est qu'en dehors de la vérité, il y a là, nécessairement, un cercle vicieux. Cette importance est la nomination de l'interprète de la révélation. La durée de l'ordre social, relatif à une révélation, est ainsi en rapport : avec la sagesse de la révélation, dirigeant la sagesse du choix de son interprète ; et surtout de la sagesse de l'interprète : dirigeant, interprétant, la règle du choix. Dans ce cas, les droits politiques appartiennent à un certain collége de prêtres, toujours aussi restreint que possible ; et, c'est ainsi à l'intelligence réelle ou pré-

(1) Au Canada, les femmes ou filles majeures et hors de pouvoir : jouissent des droits politiques.

sumée : que, ces droits sont spécialement attachés.

Ces droits politiques, toujours secondaires, ont néanmoins, ainsi que nous venons de le remarquer, une réalité quelconque, aussi longtemps : que, la révélation et l'interprète de la révélation, restent : socialement acceptés.

Pour cette époque, il est encore d'autres droits politiques, mais infiniment moins réels. Voyons à *qui* ou à *quoi*, ils sont nécessairement attribués.

Lorsque, par suite de la réunion de plusieurs révélations en une seule, l'ensemble contient plusieurs *nationalités ;* le chef réel, le chef spirituel, confère l'administration des nationalités, soit à des chefs, soit à des ensembles de chefs, à des rois ou à des aristocraties. Alors, il y a des droits politiques relatifs aux administrations de ces nationalités : toujours, ne l'oublions pas, complétement illusoires comme *souverains :* en ce qu'ils ont besoin de la sanction du chef spirituel.

Ces droits politiques nationaux seront-ils attachés : à l'intelligence essentiellement ; ou bien, à la matière, considérée comme possédée ?

Ils n'appartiendront point à l'intelligence, abstraction faite de la possession de la richesse ; car, sous l'empirisme, l'ordre est inhérent : au monopole des développements de l'intelligence ; et, à l'exploitation de ceux dont l'intelligence n'est point développée. Si, les droits politiques *nationaux* étaient accordés, indépendamment de la richesse, les administrations nationales deviendraient protestantes ; et, l'anarchie serait le résultat : de cet ordre de choses.

Mais, il y a deux espèces de richesses : foncière ; et mobilière. A quelle espèce de possession de richesses, les droits politiques nationaux seront-ils attribués ?

Avant l'époque de l'appropriation du sol par les individus, les droits politiques appartiennent, *nécessairement*, à la possession de la richesse mobilière. Mais, remarquez : que, pour cette époque, chaque nationalité a sa révélation, son sacerdoce ; et, qu'il n'y a point de chef spirituel sur plusieurs nationalités. Si, pour l'époque nomade, plusieurs nationalités appartiennent à une même révélation, alors le chef spirituel appartient lui-même à une circonscription : où, le sol est aliéné. Voyez les Arabes et la révélation musulmane.

Après l'aliénation du sol, les droits politiques nationaux se trouvent nécessairement attribués à la possession du sol. Car, le chef spirituel a besoin de pouvoir toujours frapper les possesseurs de ces droits ; et, il ne le pourrait : lorsque ces mêmes droits seraient attribués aux possesseurs de la richesse mobilière, qui toujours peuvent émigrer.

De cette nécessité d'attribuer ces droits aux possesseurs du sol ; et, de l'utilité, pour l'ordre, que l'exercice de ces droits ne change point de famille ; naissent, pour la fixité de cette richesse : et l'indivisibilité des propriétés foncières ; et, le droit de primogéniture.

Mais, ne l'oublions jamais, pendant l'âge sacerdotal les droits politiques nationaux sont toujours essentiellement secondaires ; et si, en dehors de l'influence

de la presse, un système sacerdotal vient à tomber, ainsi qu'il en a été à l'époque du panthéisme romain, bientôt le besoin d'ordre fait surgir un nouveau système sacerdotal, qui dans cette circonscription, vient dominer toutes les nationalités.

C

AGE HÉROÏQUE OU GUERRIER.

« On avait proclamé le règne de la force (après la chute du pouvoir des papes) : on lui demanda une garantie contre elle-même; et de là ce système de balance entre les États, balance chimérique, qu'on crut fixer par le traité de Westphalie, et qui, dérangée toujours et toujours cherchée, fut longtemps comme le grand œuvre des Rose-Croix de la politique. Jamais peut-être il n'y eut plus de guerre, ni des guerres plus sanglantes, ni des usurpations plus iniques et plus audacieuses que depuis l'invention de ce système destiné à les prévenir ; et la loi suprême de l'intérêt, promulguée solennellement par quelques puissances, qui veulent voir le fond de cette doctrine, ne semble pas promettre à l'Europe des destinées plus tranquilles à l'avenir.

« Du reste, les mêmes causes qui détruisirent la grande société des peuples, et arrêtèrent le progrès de la civilisation chrétienne, agissant aussi dans chaque État, y produisirent des effets semblables. Les rapports de justice furent ébranlés, et le droit sacrifié souvent à l'avarice et à l'ambition. Il était difficile que les maximes par lesquelles les souverains réglaient leur conduite au dehors, ne pénétrassent pas plus ou moins dans le gouvernement intérieur, et cela sous des princes même religieux; parce que, distinguant deux personnes diverses dans le monarque, on se persuadait que la règle des devoirs était autre pour l'homme, autre pour le roi, à raison de la souveraineté qui légitime tout, n'ayant aucun juge ni aucun supérieur sur la terre. On en a dit autant du peuple, et par la même raison, lorsqu'on l'a déclaré souverain. »

L'abbé de la Mennais, *De la religion*, etc., p. 149.

— Tout ce que vient de dire M. l'abbé de la Mennais est d'une vérité incontestable. Mais, il a tort de particulariser. Tout ce qu'il affirme est également vrai : partout où le pouvoir spirituel vient à perdre : la domination sur le pouvoir temporel.

Pour l'âge héroïque, âge essentiellement privé de chef spirituel, c'est alors, et plus particulièrement encore : que, les droits politiques sont attribués au possesseur du sol. Et, cette attribution dure aussi longtemps qu'elle peut durer ; c'est-à-dire : jusqu'à ce que la nécessité vienne à rétablir un chef spirituel ; ou, jusqu'à ce que l'incompressibilité de l'examen, venant à rendre ce chef impossible, les développements de l'intelligence, chez les possesseurs de la richesse mobilière, viennent à faire triompher cette classe ; et, à soumettre le sol, ainsi que l'intelligence elle-même, à leur domination.

D

AGE HUMAIN OU RAISONNEUR.

« Il y a encore la fiction légale, la plus amusante, la plus plaisante de mes inventions. Ainsi tel fripon est un honnête homme, tel sot est un homme d'esprit, par une fiction légale. Par une fiction pareille on déclare impeccable le plus fieffé coquin. Un autre est, par la loi, proclamé inviolable : on le chasse poliment, on lui coupe la tête ; assez rude fiction, comme tu vois. Ceux-ci ne répondent pas de ce qu'ils font, ceux-là répondent de ce qu'ils ne font pas, sorte de justice fictive extrêmement admirée ici, *et la justice n'est tout entière qu'une fiction à peu près du même genre.* On a des droits fictifs, dépendants non du fond, mais de la forme, et ce sont les meilleurs. Aussi maintenant qui se soucie des autres? QUI Y CROIT? Quelques imbéciles obstinés, qu'aucunes leçons, si officielles, si sévères qu'elles soient, ne désabusent. Mais de toutes les fictions, la plus hardie, la plus vaste, la plus rare, la plus étourdissante, la plus réjouissante, c'est assurément la fiction solennelle intitulée : SOUVERAINETÉ DU PEUPLE. »

LA MENNAIS, *Amschasp. et Darv.*, p. 280.

— « La souveraineté du peuple renferme le principe de l'athéisme, puisque, en vertu de cette souveraineté, le peuple, ou le parlement qui le représente, a le droit de changer et de modifier, quand il lui plaît et comme il lui plaît, la religion du pays. »

LA MENNAIS, *De la religion*, etc., p. 39.

— « La démocratie détruit la notion de toute espèce de droit, soit divin, soit humain ; et c'est pour cela que, lorsqu'elle ne vient pas à la suite de l'athéisme, elle l'enfante tôt ou tard. »

Id., ibid., p. 38.

— « La démocratie, qu'on nous représente comme le terme extrême de la liberté, n'est que le dernier excès du despotisme : car, quelque absolu qu'on le suppose, le despotisme d'un seul a pourtant des limites ; le despotisme de tous n'en a point. Et voilà pourquoi les démocraties finissent toujours par un despote ; auprès d'elles, il n'est rien qui ne paraisse tolérable au peuple. »

Id., ibid., p. 40.

— « La plupart de vous ont lu, à coup sûr, le *Contrat social* de Rousseau : la souveraineté du nombre, de la majorité numérique, est, vous le savez, le principe fondamental de l'ouvrage, et Rousseau en suit longtemps les conséquences avec une inflexible rigueur. Un moment arrive cependant où il les abandonne, et les abandonne avec éclat ; il veut donner à la société naissante ses lois fondamentales, sa CONSTITUTION ; SA HAUTE INTELLIGENCE l'avertit qu'une telle œuvre *ne peut sortir du suffrage universel, de la majorité numérique, de la multitude :* « Il faudrait des dieux, dit-il, pour donner des lois aux hommes..... Ce n'est point magistrature, ce n'est point souveraineté..... c'est une fonction particulière et supérieure, qui n'a rien de commun avec l'empire humain (1)..... » Et le voilà qui fait intervenir un législateur unique, un sage, violant ainsi son principe de la souveraineté du nombre pour recourir à un principe tout différent, à la souveraineté de l'intelligence, au droit de la raison supérieure. »

M. GUIZOT, *Histoire de la civilisation en France,* t. I, p. 169 (2).

— Nous voilà parvenu à l'âge humain, à l'âge raisonneur, à l'âge des majorités, à la souveraineté du nombre. A cette époque, chacun considère son propre raisonnement, comme étant le meilleur : parce que,

(1) *Contrat social*, l. II, ch. VII.

(2) Très-bien ! Alors, dites-nous : qui doit être, qui est le souverain réel ; et, comment il est possible de distinguer, socialement, le souverain réel, du souverain illusoire, autrement que par la force. Si vous ne le dites pas, c'est découvrir la plaie pour l'envenimer.

le moyen de distinguer un raisonnement réel, un syllogisme; d'un raisonnement illusoire, d'un sophisme; n'est point encore connu et socialement accepté. A cette époque, il n'y a plus de disciples, il n'y a que des maîtres. A cette époque, il n'y a même plus de faits généralement admis. Car, du moment qu'un fait, la misère du peuple par exemple, vient à gêner dans la discussion : on le nie ; et, cela suffit. Faites-donc voter toute la France, toute l'Europe pour avoir une décision. Et, à quoi servirait-elle? Ce n'est plus pour s'instruire, que l'on discute ; c'est, pour faire preuve d'adresse. On ne croit même pas que la vérité existe. D'ailleurs, si même la vérité venait à se présenter ; pas un individu ne voudrait consentir : à la reconnaître comme souveraine. Pour, que cette reconnaissance puisse jamais avoir lieu ; il faut : que, l'excès du mal social l'ait rendue NÉCESSAIRE.

— « Quand les philosophes seraient en état de découvrir la vérité, dit Jean-Jacques (*Émile*, t. III, p. 80), qui d'entre eux prendrait intérêt à elle? Chacun sait bien que son système n'est pas mieux fondé que les autres, mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul qui, venant à connaître le vrai et le faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé à la vérité découverte par un autre. Où est le philosophe qui, pour sa gloire, ne tromperait pas volontiers le genre humain? Où est celui qui, dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que de se distinguer? Pourvu qu'il s'élève au-dessus du vulgaire, pourvu qu'il efface l'éclat de ses concurrents, que demande-t-il de plus? L'essentiel est de penser autrement que les autres. Chez les croyants il est athée, chez les athées il serait croyant. »

— Il est évident : qu'à une époque où il n'existe aucune vérité; à une époque où la vérité ne serait même pas admise, si elle venait à se présenter; *les droits politiques*, qui, par absence de droit absolu, par

absence de cette *révélation constitutionnelle* (1) dont parle Rousseau, établissent un prétendu droit absolu, se trouvent ainsi anéantis : les droits politiques dérivant, eux-mêmes, par essence : soit, du droit absolu réél ; soit, d'un droit absolu illusoire ; mais, socialement tenu pour réél.

Examinons la base de ces prétendus droits, qui tous reposent : sur un prétendu droit naturel. Et, pour connaître cette base, écoutons ce qu'en dit : le souverain pontife de la religion naturelle ; et, par conséquent, du droit qui en dérive.

— « Par *le droit de nature* je n'entends rien autre chose que les lois selon lesquelles nous concevons que chaque être est déterminé naturellement à exister et à agir d'une certaine manière. Les poissons, par exemple, sont déterminés par la nature à nager, et les grands sont déterminés à manger les petits : c'est pourquoi l'eau appartient aux poissons, et les grands mangent les petits de DROIT NATUREL. Il suit de là que chaque être a un souverain droit à tout ce qu'il PEUT (2) ; et nous n'admettons à cet égard aucune différence *entre l'homme et les autres êtres*, ni entre les hommes doués de raison et ceux à qui la raison est inconnue. Ainsi pendant que les hommes vivent *sous l'empire de la seule nature*, celui qui ne connaît pas encore la raison ou qui n'a pas acquis l'*habitude* de la vertu, vit selon les seules lois de ses appétits avec autant de droit que celui qui règle sa vie sur les lois de la raison ; c'est-à-dire que, de même que le sage a un souverain droit à tout ce que la raison lui dicte, ou le droit de vivre selon le droit de la raison, l'ignorant ou l'homme passionné a un souverain droit à tout ce vers quoi ses appétits le portent, ou le droit de vivre selon les lois de ses appétits. Le droit naturel n'est donc point déterminé pour chaque homme par la seule raison, mais par LES DÉSIRS et LE POUVOIR. Considéré sous ce seul empire de la nature, chacun a le souverain droit de désirer ce que, éclairé par la saine raison, ou *emporté par les passions*, IL JUGE LUI ÊTRE UTILE ; et il peut licitement s'en emparer, soit par la force, soit par la ruse, soit par tout autre moyen, et tenir par conséquent pour *ennemi* quiconque veut l'empêcher de satisfaire ses désirs ; d'où il suit que le droit de nature, sous lequel les hom-

(1) « Il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes. »

(2) N'oublions pas : que, dans la série des êtres, le caillou est un ÊTRE, aussi bien que l'homme.

mes naissent (1) et vivent en grande partie, n'interdit rien que ce qu'on ne désire ou ce qu'on ne peut, et permet les *contentions*, les *haines*, la *colère*, la *fraude*, et absolument tout ce qui excite nos appétits. Ainsi le droit naturel n'est déterminé pour chacun que par SA FORCE, *et nul ne peut être certain de la foi d'autrui tant qu'il n'a de garant que sa promesse;* puisque chacun, PAR LE DROIT DE LA NATURE, peut agir de ruse, et que les pactes N'OBLIGENT que par l'espérance d'un plus grand bien ou la crainte d'un plus grand mal. »

(SPINOSA, *Trait. théolog. polit.*, cap. XVI, *De jure unius cujusque naturali et civili*, p. 85.)

— « Quelle société, dit ensuite M. de la Mennais, qui cite Spinosa (*Essai sur l'indifférence*, t. I, p. 315), pourra se maintenir lorsque les droits de chacun n'auront d'autre règle que ses désirs et d'autres limites que sa force, à laquelle on donne la ruse et la fraude pour supplément? Ou plutôt comment concevoir, sous les notions de société, un assemblage d'êtres humains ennemis naturels les uns des autres, et sans cesse occupés à se nuire mutuellement? Dans cette horrible anarchie de volontés contraires et d'intérêts opposés, de forces inégales et de désirs inégaux, l'amour de soi se confond avec la haine d'autrui; et l'homme, assujetti à la seule loi des appétits, indépendant de toute autorité et libre de tout devoir, ainsi que *le peuple souverain, comme lui non plus n'a pas besoin de raison pour légitimer ses actes*, il suffit QU'IL VEUILLE et QU'IL PUISSE : à ces deux conditions tout lui est permis. Le champ, la maison, la femme de mon voisin, sa vie même, m'appartiennent de droit naturel, si je la désire et que je sois le plus fort. La nature n'interdit à l'homme que ce qu'il lui est physiquement impossible d'obtenir; la borne de son pouvoir ou de ses convoitises est la borne de son droit. A-t-il faim de son semblable, il peut, s'il en a la puissance physique, manger sa chair et boire son sang, avec aussi peu de scrupule qu'il mange un morceau de pain et s'abreuve de l'eau des fontaines. Et l'on n'entrevoit pas même, au milieu de ce conflit de passions, la consolante possibilité de la paix, ou seulement d'une trêve, puisque aucun pacte n'est obligatoire, que chaque promesse peut cacher une embûche perfide, et qu'enfin nul n'est lié que par son intérêt. Plus d'état donc, plus de famille, plus d'union, plus de sécurité. L'homme tremblera de terreur à la rencontre de l'homme, plus terrible à ses yeux que le caïman du Gange et le tigre du Zara. Que si quelquefois l'instinct rapproche au hasard deux individus de sexe différent, leur appétit satisfait, ils se regarderont avec effroi, et le plus faible se hâtera de fuir dans la crainte d'être dévoré. »

(1) Nous ajoutons : sous l'empire duquel ils restent, jusqu'à ce qu'une révélation soit admise; ou, que la raison, rendue incontestable vis-à-vis de chacun, ait démontré et fait accepter le droit.

— Nous venons de citer l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Cet ouvrage est peu lu, maintenant, des libéraux. En voici la raison. Les libéraux sont convaincus : que, désormais la société ne peut plus se baser sur une hypothèse, sur une révélation ; et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, cette manière de voir est incontestable. Mais, est-ce là une raison de ne point étudier cet admirable ouvrage ? Son auteur a prouvé, d'une manière à laquelle il est impossible de résister : que, la société ne peut se baser en dehors d'un droit absolu : non dérivant des majorités, non dérivant d'*une raison qui peut se tromper*. Il en conclut : que, le droit absolu ne peut dériver que d'une révélation. Sa conclusion n'est pas logique. Si, jusqu'à présent, le raisonnement ne s'est point encore présenté d'une manière incontestable ; c'est, que ce raisonnement devient seulement nécessaire : lorsque toute révélation est devenue incapable de supporter l'ordre. En étudiant M. de la Mennais, du point de vue que toute révélation est devenue insuffisante comme base sociale, on demeure convaincu : que, le droit absolu, dérivant d'un raisonnement incontestable, est devenu nécessaire : à l'existence de l'humanité.

La théorie du consentement universel, sur laquelle M. de la Mennais s'appuie exclusivement, pour démontrer la réalité de la révélation chrétienne ; a été, par lui-même, détruite de la manière la plus complète, par tous ses arguments contre la doctrine du sentiment. Mais, cette erreur est une erreur du génie. M. de la Mennais a pressenti : que, le consentement universel

était absolument nécessaire : du moment, que les peuples venaient à se trouver : dans un contact inévitable. Et, en effet : en dehors de ce consentement; ou, de la doctrine CROIS OU JE TE BRULE, qui ne peut plus être employée; aucune vérité ne peut être utile, en pratique sociale. Mais, remarquez aussi : qu'aussi longtemps que la foi peut dominer; aussi longtemps que le *crois ou je te brûle* peut être mis en pratique; le consentement universel ne peut exister. De plus : ce n'est même point immédiatement après la destruction de toute foi, que ce consentement peut exister. Pour qu'il devienne possible, il faut : que, l'anarchie, causée par l'absence de droit, ait fait reconnaître socialement : la nécessité d'une démonstration religieuse rationnellement incontestable. Et, c'est seulement : lorsque cette démonstration a été cherchée et trouvée; après être devenue nécessaire : que, la nécessité de la faire connaître socialement à chacun; rend possible : le consentement universel.

Qu'il nous soit permis, maintenant, de rapporter : quelques passages de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, auquel il n'a manqué, pour découvrir la vérité : que, de s'être trouvé sur la bonne voie.

Commençons par lui laisser démontrer : l'absurdité de toute espèce de pacte social; lequel, en définitive, n'est jamais : qu'une expression de majorité.

— « Tout pacte, dit-il, implique essentiellement l'idée d'une SANCTION qui le rende OBLIGATOIRE. Où trouvera-t-on cette sanction, fondement nécessaire de l'obligation morale, et sans laquelle il n'existe pas de vrai contrat? Le concours des volontés qu'on fait tant valoir n'est ici d'aucun secours. La volonté de l'homme n'est pas obligatoire pour lui-

même, comment serait-elle obligatoire pour autrui? Celui qui cède sa souveraineté ou l'exercice de sa souveraineté, au fond ne cède donc rien, puisqu'il peut, et Rousseau l'avoue, reprendre dès qu'il voudra ce qu'il a cédé. Celui qui reçoit la *souveraineté* ne reçoit rien qu'une faculté temporaire, une puissance *physique* de régir, qu'on peut lui ôter à chaque instant; et il n'est tenu d'aucune condition, puisqu'il ne saurait être obligé ni par la volonté d'autrui, ni par la sienne même. Je ne vois donc résulter du prétendu contrat social aucun devoir ni aucun droit, ni par conséquent aucune autorité véritable; je ne vois qu'un déplacement de la force, qui reste, en dernier ressort, seul arbitre de la société. Si le peuple a plus de force, il renversera le souverain dès qu'il en aura la volonté, et les partisans de la souveraineté du peuple lui accordent tous ce droit, qu'ils ne sauraient lui refuser dans leurs principes. Si la force, au contraire, est du côté du souverain, il aggravera les liens du peuple au gré de ses caprices ou de ses craintes, comme on serre la chaîne d'un animal féroce, de peur d'en être dévoré.

« Au lieu de la tranquillité de l'ordre, le pacte qu'on suppose n'établit donc qu'un conflit de volontés arbitraires; et, en détruisant la notion *du droit et du devoir,* ou le principe de l'obéissance, il constitue en état de guerre le pouvoir et les sujets. Quand la force du souverain prévaut, on a le despotisme; quand la force du peuple l'emporte, on a l'anarchie : *et il faut qu'une des deux prévale tôt ou tard.* Toute lutte dont le pouvoir est l'objet est trop violente pour durer longtemps, et, pendant qu'elle dure, l'État est en proie à tous les maux qui peuvent accabler un peuple. C'est ce qui rend le despotisme préférable de beaucoup à l'anarchie, car l'anarchie n'est que le choc de tous les pouvoirs particuliers dont chacun cherche à prévaloir; et, jusqu'à ce qu'un prévale, le désordre est au comble, et l'unique loi est la destruction. Dans ce combat terrible de chacun contre tous, tous périraient s'ils n'étaient vaincus (1).

« Sous l'empire du contrat social, il n'existe donc dans la société d'autres droits, d'autres devoirs que la volonté du plus fort. L'on n'attribue au peuple le pouvoir souverain que parce qu'il possède la plus grande force physique; et cette force est si bien l'unique droit, que *le peuple*, dit Jurieu, n'*a pas besoin de raison pour valider ses actes*, ou, comme s'exprime Rousseau, que *la volonté générale* (ou la volonté du peuple) *est toujours droite* (2). Ainsi les idées de pouvoir, de droit, d'ordre et de

(1) Ici, M. de la Mennais entendait vaincus par l'obligation de se soumettre à la révélation. Ce mode de vaincre l'anarchie et le despotisme est devenu impossible. Il faut donc : que, le consentement universel devienne possible; et, il ne peut l'être : que, par le raisonnement, rendu incontestable vis-à-vis de tous et de chacun.

(2) *Contrat social,* liv. II, ch. 3.

justice, viennent se confondre et se perdre dans l'idée de la force, loi générale et unique raison de la société. »

(T. I, p. 285.)

— Aussi longtemps que la force, qu'elle soit oui ou non déguisée par un sophisme religieux, reste établie comme seule base d'ordre social; le bourreau est la SEULE SANCTION qu'il soit possible de donner à l'existence de l'ordre. Quand la force est masquée sous un sophisme religieux, il faut employer le bourreau : pour empêcher d'examiner; ou, tout au moins, pour empêcher la publication des résultats de l'examen. Quand la force est acceptée sans déguisement aucun, ainsi qu'il en est sous le régime représentatif constituant le droit ; le bourrreau est alors, et sans déguisement aucun, la seule sanction sociale possible. Nous avons entendu, il y a peu de mois encore, une princesse, qui se croit et que l'on croit fort instruite, déclarer : que, la seule manière de bien vivre, sous un régime d'ordre, était d'avoir : des gendarmes et des bourreaux.

Écoutons M. de la Mennais, parlant de cette espèce de sanction.

Après avoir cité cette phrase de Rousseau :

— « *Si la divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne*, LE BON N'EST QU'UN INSENSÉ (1), »

— Il s'écrie :

— « Certes, la philosophie devrait parler avec moins de hauteur de la raison, quand par *la raison seule* (2) elle ne peut établir que le crime ;

(1) *Émile*, t. III, p. 318.

(2) Rousseau a dit aussi : « On a beau vouloir établir la vertu *par la*

elle devrait moins vanter ses bienfaits, quand elle fait de la vertu le partage des *insensés*. Tout son pouvoir est dans le raisonnement, et, sitôt qu'elle *raisonne*, l'homme qui l'écoute devient *méchant;* et alors, seulement alors, il devient son vrai disciple : quiconque reste *bon*, elle le désavoue comme indigne de recevoir ses leçons ou incapable de les comprendre. Et maintenant, allez, rassemblez des hommes, dictez-leur *des lois*, écrivez des constitutions, des codes ; cherchez des *insensés* qui consentent à s'*ordonner*, pour votre intérêt *par rapport au tout*, après que vous leur avez appris que la sagesse consiste à *ordonner le tout par rapport à soi*. Philosophes, qui exaltez avec tant d'orgueil, dans vos phrases pompeuses, la raison de l'homme, il faut que vous comptiez étrangement sur son imbécillité. Quel langage à lui tenir que le vôtre !

« Nul n'a droit de te commander; en conséquence, reconnais un maî-
« tre. Ton unique règle est ta volonté; en conséquence, obéis aux lois qui
« contrarient toutes tes volontés. Ton seul devoir est de te rendre, n'im-
« porte comment, heureux ici-bas; en conséquence, renonce à tous tes
« intérêts, étouffe la voix du désir et celle même du besoin, sois juste à
« tes dépens, soumets-toi sans murmure aux plus dures privations, à
« l'indigence, au travail, à la douleur, à la faim. Tu ne dois rien espé-
« rer après cette vie; en conséquence, agis comme si tu en attendais une
« autre; respecte religieusement l'ordre établi contre toi, sois notre vic-
« time volontaire, et nous te payerons en retour d'un profond mépris. »

— « Philosophes, rendez grâce à l'inventeur de la potence : lui seul a trouvé le fondement et la sanction de votre morale. »

(T. I, p. 313.)

— L'antiquité n'a rien : de plus admirable de coloris ; de plus vrai de dessin ; que, ce morceau sublime.

Écoutons, maintenant, ce même auteur : poursuivant les philosophes, comme incapables de découvrir le droit absolu ; ce qui est absolument vrai, aussi longtemps : que le raisonnement ne devient point, *par nécessité*, aussi absolu, en morale ; qu'il l'est en mathématique.

— « Non la philosophie ne peut opposer au vice que des freins im-

raison seule, quelle solide base peut-on lui donner? La vertu discutée est l'amour de l'ordre : mais cet amour peut-il donc et doit-il l'emporter en moi sur celui de mon bien-être? Qu'ils me donnent une raison claire et suffisante pour le préférer, etc. » (*Émile, ibid.*)

puissants, comme elle ne peut proposer que des prix chimériques à la vertu. Que me promet-elle? un nom dont je ne suis point assuré de jouir, un vain bruit de réputation que le sage dédaigne, et qui ne console pas d'une seule infortune de la vie. Encore cette promesse, qui me la garantit? Qui me répond que la vertu n'attirera pas au contraire sur ma tête l'insulte, le mépris, la haine, la persécution? Serais-je le premier mortel qui eût recueilli ce triste fruit de sa fidélité à des devoirs pénibles? On m'offre alors, pour compensation, la joie qui accompagne le bon témoignage de soi. Quelle dérision! La joie de la pauvreté, de la faim, de la soif, des maladies, des souffrances du corps et des douleurs de l'âme, la joie des prisons et des échafauds, la joie d'une misère sans espérance! Je ne sais que comparer à cette joie étrange, si ce n'est cette autre joie que doit, dit-on, nous faire éprouver la stérile contemplation de l'ordre qui froisse et brise tous nos penchants sous ses lois inflexibles. Eh! qu'importe la beauté d'une machine au malheureux qui est broyé entre ses rouages. »

(T. I, p. 376.)

— Peu après, l'auteur cite un passage de d'Alembert, de la teneur suivante :

— « Toutes les questions qui tiennent à la morale ont dans notre propre cœur une solution toujours prête, que les passions nous empêchent quelquefois de suivre, mais qu'elles ne détruisent jamais; et la solution de toutes ces questions aboutit toujours, par plus ou moins de branches, à un tronc commun, à *notre intérêt bien entendu*, principe de toutes les obligations morales. »

(D'Alembert, *Éclaircissements sur les éléments de philosophie*, t. V des *Mélanges*, p. 6.)

— Puis, M. de la Mennais ajoute :

— « J'admire qu'avec de l'esprit on puisse dire de si grandes sottises. Comment mon intérêt, qui n'est relatif qu'à moi, peut-il m'imposer des obligations envers les autres? Je ne crois pas qu'on ait jamais allié deux idées plus disparates. Autant vaudrait soutenir franchement, comme Diderot, que notre seul devoir est de nous rendre heureux : cela se comprend au moins (1). Mais quoi qu'il en soit, au fond, de la maxime de

(1) Les phrases de Diderot et de d'Alembert sont identiques en valeur. Mais, notre devoir, notre bonheur, sont-ils solidaires du droit des autres et du bonheur des autres; ou ne sont-ils relatifs qu'à nous seuls? Voilà toute la question. Jusqu'à ce qu'elle soit résolue, c'est mâcher à

d'Alembert, considérez-en les conséquences. D'abord, qui vous garantit que la généralité des hommes sauront toujours *bien entendre* leur intérêt, *dans le sens où cet intérêt est celui de la société entière et dépend de tous les rapports qui peuvent exister entre ces membres* (1)? Que de connaissances, que de lumières, que d'expériences, que de réflexions, quelle profondeur et quelle sagacité d'esprit ne faut-il pas pour embrasser tant d'objets divers, les examiner, les comparer, et en tirer dans chaque circonstance des règles de conduite appropriées à notre position! La morale ne sera donc que pour les philosophes tout au plus (2). En effet, puisque *notre intérêt bien entendu est le principe de toutes les obligations morales*, il ne saurait exister d'obligations morales pour ceux qu'une cause quelconque met hors d'état de bien entendre leur intérêt. S'ils se trompent, c'est un malheur et non pas un crime (3). Il y a plus, le fripon qui croit, en me volant, bien entendre son intérêt, loin de mériter qu'on le blâme, fait au contraire une action louable. Il remplit avec scrupule son devoir, tel qu'il le connaît (4). Non, répondez-vous, il s'abuse et devrait mieux raisonner. Mais qui vous a dit qu'il le peut? Et puis de quel droit prétendez-vous qu'en ce qui le concerne votre jugement l'emporte sur le sien? Comment lui prouverez-vous que vous entendez mieux que lui ses intérêts (5)? Notre intérêt, qui n'est que notre bonheur, ne dépend-il pas de notre manière de penser et de sentir (6)? Vous craignez l'infamie, il la brave; vous lui montrez la potence : tous les voleurs sont-ils pendus? La probabilité de voler impunément est un des éléments de son calcul (7). Mais en donnant un exemple funeste il s'expose à ce qu'un

vide. M. de la Mennais, la résoud par la révélation. Mais, en présence de l'examen, cette solution est sans valeur sociale.

(1) C'est absolument impossible : tant que l'intérêt de chacun n'est pas démontré pouvoir être; et, être réellement : identique à l'intérêt de tous.

(2) Tant que tous ne sont point philosophes; c'est, que la philosophie réelle, n'a pas encore d'existence réelle.

(3) Individuellement, sans aucun doute. Socialement, le crime dépend de la désobéissance à la loi.

(4) Individuellement, c'est-à-dire : vis-à-vis de la justice éternelle, si elle existe, aucun doute à cet égard. Mais, socialement, c'est différent. Cette opposition est ce qui arrive : quand, l'éducation et l'instruction ne sont point harmoniques.

(5) Cette situation des individus est inévitable : en présence de l'ignorance sociale sur la réalité et la formule du droit, et de l'incompressibilité de l'examen.

(6) Oui, en absence de foi commune; ou, de science commune. Non. quand la foi, ou la science, est commune.

(7) M. de la Mennais suppose toujours : que l'absence de foi est l'ab-

jour on l'imite à ses dépens : soit, c'est un risque qu'il court; et pourquoi préférerait-il la certitude de n'être jamais volé, ne possédant rien, au danger hypothétique de perdre une portion de ce qu'il aurait acquis par cette voie? Le pis-aller pour lui est de revenir à l'état fâcheux où vous vouliez qu'il demeurât. Dans l'intervalle il aura joui; et comme, à ne considérer que la vie présente, c'est son *intérêt bien entendu*, le VOL, accompagné des précautions convenables, est évidemment, à son égard, *une obligation morale* (1). »

(T. I, p. 378.)

— Peu après M. de la Mennais continue :

— « L'intérêt du chrétien, dit-il, est de gagner le ciel, quoi qu'il lui en coûte de travaux et de souffrances en cette vie; mais qui n'en attend point d'autre, n'a qu'un intérêt : c'est de se rendre, n'importe à quel prix, heureux dans celle-ci. Or, quel étrange bonheur à proposer à l'homme, que de combattre incessamment ses désirs, ses inclinations, les besoins même de la nature; que de se sacrifier en toute occasion, sans espoir de récompense, à la félicité d'autrui! Quoi! l'intérêt du pauvre est de manquer du nécessaire, lorsqu'il peut s'emparer d'une portion du superflu du riche? On le pendra s'il vole. J'entends : l'intérêt de vivre doit l'emporter sur celui d'apaiser sa faim; donc, s'il était sûr d'éviter le supplice, le second intérêt, demeurant seul, déterminerait au devoir contraire. Otez le bourreau, la morale change : il est le père de toutes les vertus. Cependant, quoi qu'on fasse, ce puissant moraliste ne saurait suffire à tout. La plupart des vices qui ruinent sourdement la société ou qui en troublent l'harmonie : l'avarice, la cupidité, l'égoïsme, l'ingratitude, la dureté de cœur, l'envie, la haine, la calomnie, le libertinage, ne sont point de son domaine; il ne garantira pas votre fille, votre femme de la séduction. Or, que dans l'ardeur d'une violente passion, je sois maître de la satisfaire en secret, avec la certitude de n'être jamais découvert, direz-vous que mon intérêt me commande de repousser obstinément le plaisir qui s'offre à moi? Sera-ce encore mon intérêt qui me fera renoncer à mes habitudes, à mes commodités, à mes biens, à ma patrie, à ma famille, à tout ce que j'ai de plus cher, pour l'utilité de mes semblables ou

sence de religion. Il ne se doute pas : qu'en présence de l'incompressibilité de l'examen, la foi n'est plus capable, socialement, d'être base religieuse.

(1) C'est incontestable, de toute incontestabilité. Eh bien! l'argument que M. de la Mennais réfute, court les fauteuils des académies depuis un siècle; et, je doute : qu'il y ait jamais eu un académicien, qui en ait reconnu l'ineptie. O moutons de Panurge!!

de l'État à qui j'appartiens (1) ? . . . . . .

. . . . . .

En mille circonstances, l'intérêt commun exigera que je languisse dans l'indigence, que j'use mes forces et ma santé dans des travaux pénibles dont d'autres recueilleront les fruits; que j'étouffe mes désirs, mes penchants, mes affections; que je souffre enfin et que je meure; et jusqu'à ce qu'on ait prouvé que la misère, la souffrance, la mort, sont en elles-mêmes des biens préférables aux richesses, aux plaisirs, à la vie, il sera faux, évidemment faux, que l'intérêt particulier, séparé de la crainte des châtiments et de l'espoir des récompenses futures, soit la règle du devoir et le fondement de la morale. S'il existait une contrée où cette doctrine fût universellement reçue, la plus horrible confusion y tiendrait lieu de l'ordre; et il faudrait se hâter de fuir cette terre funeste, où le crime sans remords régnerait arrogamment sous le nom de vertu (2).

(T. I, p. 381.)

— Les différents passages, que nous venons de citer, sont d'une évidence : à laquelle il n'y a rien à opposer. Nous ne pouvons trop engager, ceux qui voudront connaître l'impossibilité de baser l'ordre sur le gouvernement représentatif constituant le droit; à étudier l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, en se plaçant : au point de vue que nous avons indiqué.

Le sentiment : que, l'incontestabilité du raisonnement, et *non les majorités*, doit servir de base à l'existence de l'ordre, du moment que la révélation devient insuffisante à cet égard; se présente à la raison, d'une manière tellement nécessaire : que, du moment que M. de la Mennais n'a plus cru au pouvoir des révéla-

(1) C'est évident, comme la lumière, pour quiconque n'est point aveugle. Eh bien ! pas un matérialiste, par million, n'aperçoit cette évidence. La vanité les rend aveugles. Il est vrai : que, beaucoup ne veulent pas voir. Ceux-là, sont les fripons.

(2) Et bientôt, pour pouvoir fuir cette terre funeste, où le crime sans remords régnerait sous le nom de vertu, il faudrait : pouvoir sortir du globe.

tions, il a peu tardé à se convaincre : que, c'est de cette seule source, que l'ordre peut, désormais, dériver. Cette pensée apparaît à chaque page d'*Amschaspands et Darvands*; et, cette remarque est d'autant plus essentielle : que, M. de la Mennais, en quittant le parti des révélations, avait embrassé celui des majorités : qu'il avait substitué à celui du consentement universel. Ils sont bien rares, les hommes assez grands : pour quitter successivement les deux erreurs qui, depuis l'origine du monde, avaient seules pu servir de base à l'existence de la société; et, pour les quitter, par une simple négation, en reconnaissant seulement : que, ces mêmes erreurs sont devenues incapables de produire, plus longtemps, ce qu'elles avaient produit, depuis l'existence de l'humanité : l'ORDRE.

Une fois, que les droits, dérivant de la force dépouillée de tout sophisme de droit, sont acceptés : par impossibilité de faire accepter un sophisme, relatif à une révélation quelconque ; et, par non-existence démontrée de vérité religieuse, rationnellement incontestable ; les droits politiques, quoique essentiellement relatifs, sont considérés comme absolus. Dès lors et nécessairement, ils sont dévolus aux propriétaires de la richesse mobilière ; les droits politiques, attachés au sol, étant exclusivement relatifs : au monopole des développements de l'intelligence ; à la compressibilité de l'examen ; au droit dérivant d'une révélation. Si, à l'époque d'incompressibilité de l'examen, les droits politiques étaient dévolus à l'intelligence, ainsi que le veut Rousseau ; s'ils lui étaient dévolus, abstraction

faite de la propriété ; l'anarchie, qui est alors dans les idées, passerait bien plus tôt dans les faits. Dès lors, ceux qui, à cette époque, oppriment l'intelligence sont des hommes d'ordre : d'abord, parce qu'ils arrêtent momentanément l'anarchie ; ensuite, parce que, en l'arrêtant momentanément, ils contribuent, sans le savoir, à la rendre infiniment plus terrible, lorsqu'elle vient à surgir ; ce qui est *nécessaire :* pour, que la *nécessité,* de chercher la vérité, vienne à se faire sentir.

N'est-il pas inutile de vouloir démontrer : que, cet âge est essentiellement anarchique ? Il faudrait être fou pour ne pas comprendre : que, le droit absolu, dérivant de droits politiques essentiellement relatifs aux majorités, quelles qu'elles puissent être ; constitue : l'époque la plus anarchique, qu'il soit possible d'imaginer.

En résumé :

Pour l'époque d'empirisme ; et, AVANT que l'incompressibilité de l'examen ait amené l'anarchie, soit dans les idées, soit dans les faits ; les droits politiques sont attachés : à la propriété foncière.

APRÈS, que l'incompressibilité de l'examen a fait naître l'anarchie dans les idées ; les droits politiques sont dévolus : à la propriété mobilière ; et, l'anarchie, existant dans les idées, ne tarde point à se manifester : dans les faits.

---

§ II.

Histoire.

« Celui qui le premier mit en avant cet avis de tenir les états (généraux) : fut messire Charles de Marillac..... Il dit qu'il ne trouvoit remède plus prompt au mal qui se présentoit..... C'est une vieille folie qui court en l'esprit des plus sages françois qu'il n'y a rien qui puisse tant soulager le peuple que de telles assemblées. Au contraire il n'y a rien qui lui procure plus de tort.... Pour général refrain on a accordé (aux états d'Orléans) pour cinq ans au roi, un subside de cinq sous pour chaque muids de vin entrant dans les villes closes. C'est presque le but et conclusion de telles assemblées de tirer argent du peuple..... »

Etienne Pasquier *cité par* Bayle, *article* MARILLAC.

—«Il y a des gens qui comparent les états généraux avec les conciles. Ce sont, disent-ils, toutes assemblées de mauvais augure : elles sont le témoignage que les maux publics sont grands, et que l'on commence à désespérer de la guérison. On fait alors comme dans les maladies à peu près désespérées : on assemble quantité de médecins ; on les fait venir de loin ; ils consultent, ils disputent : ils s'accordent rarement ; *il en faut venir à la pluralité des suffrages ;* ils font si bien que le malade peut dire : la multitude des médecins m'a fait mourir. Les belles harangues ne manquent pas dans ces assemblées, mais les cabales et les intrigues y manquent encore moins ; et la conclusion suit presque toujours, non pas la justice et la vérité, mais la brigue la plus forte. »

Bayle, *article* MARILLAC.

— « Ce concile (d'Éphèse), bien loin de porter la paix, n'a apporté que du trouble, des divisions et des scandales dans l'église de Jésus-Christ. Et il n'y en a point eu dont on puisse dire avec plus de vérité ce que saint Grégoire de Nazianze a dit des conciles de son temps — qu'il n'avait jamais vu d'assemblées d'évêques qui eussent eu une heureuse fin ; qu'elles avaient toujours augmenté le mal plutôt que de le guérir ; que les contestations obstinées, et l'envie de vaincre et de dominer qui y règnent ordinairement, les rendaient préjudiciables, et qu'ordinairement ceux qui se mêlaient de juger les autres y étaient portés plutôt par leur mauvaise volonté que par le dessein d'arrêter les fautes des autres. »

Du Pin, *Bibliothèque des antiquités ecclésiastiques, cité par* Bayle, *article* NESTORIUS.

— « Quand on se rend bien compte du caractère de ces assemblées (les états généraux) dans l'histoire de la France, elles apparaissent comme de purs accidents, un pis-aller politique pour les peuples comme pour les rois : pis-aller pour les rois quand ils n'ont pas d'argent et ne savent plus comment se tirer d'embarras ; pis-aller pour les peuples quand le mal devient si grand qu'on ne sait plus quel remède appliquer..... Aussi voyez quel est le caractère de l'activité politique de ces assemblées. Elles sont tantôt parfaitement insignifiantes, tantôt terribles. Si le roi est le plus fort, leur humilité, leur docilité sont extrêmes ; si la situation de la couronne est déplorable, si elle a absolument besoin des états, alors ils tombent dans la faction, deviennent les instruments ou de quelque intrigue aristocratique, ou de quelques meneurs ambitieux. En un mot, tantôt de pures assemblées de notables, tantôt de véritables conventions. »

Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe ;* page 308.

A

FAITS HISTORIQUES RELATIFS AUX DROITS POLITIQUES GÉNÉRALEMENT CONSIDÉRÉS.

> « Que n'a-t-on une histoire de ce concile par un Fra-Paolo ! et que ne pourrait-on pas observer dans un commentaire historique sur les paroles de saint Grégoire de Nazianze ? Car il ne faut pas s'imaginer que, sous prétexte que dans les autres conciles on n'a point usé d'une aussi grande précipitation que le fut celle de saint Cyrille dans celui d'Éphèse, les passions et les cabales y aient eu moins de part. Il est bien nécessaire que le *Saint Esprit* préside dans ces assemblées, car sans cela tout serait perdu. »
>
> BAYLE, *article* NESTORIUS.

— N'oublions jamais que les droits politiques sont : ou, subordonnés au droit, considéré comme absolu ; ou, prétendant à le formuler. Dans le premier cas, ils sont purement administratifs : dans la latitude que leur laisse le droit absolu. Dans le second, ils se considèrent : comme absolument indépendants.

Examinons-les, d'abord, sous ce premier point de vue.

Les conciles sont l'expression, la plus générale, des droits politiques. Certes, il est presque impossible d'avoir un vote : plus universel et mieux représentant l'intelligence. Eh bien! que d'anarchies, les conciles n'ont-ils point causées ? Y a-t-il eu, dans l'empire chré-

tien, une horreur qui n'en provienne point ? Y a-t-il une erreur, qu'ils n'aient sanctionnée ? Y a-t-il un point, sur lequel ils n'aient prononcé de deux manières ?

— « Il semble, dit Bayle (art. *Priscillien*), qu'on ait condamné dans les priscillianistes un sentiment que l'on a canonisé en la personne de saint Augustin. Voici trois choses certaines : 1° saint Augustin croit que l'homme est déterminé *invinciblement* ou au mal par sa corruption naturelle, ou au bien par le Saint-Esprit ; 2° cette doctrine ôte à l'homme le franc arbitre, en prenant ce mot pour la liberté d'indifférence ; 3° la doctrine de saint Augustin a été autorisée par l'approbation solennelle de l'Église. Or, nous allons voir que les priscillianistes furent condamnés pour avoir détruit le franc arbitre, en soumettant la volonté de l'homme à une fatale nécessité qui l'entraîne sans qu'il puisse s'y opposer. »

— Passons aux états généraux. En est-il jamais sorti une base d'ordre ? Nous demandons un exemple.

Voyons les congrès des rois, tenus depuis le traité de Westphalie. Ce sont les conciles modernes, avec le canon pour Saint-Esprit. Là, aussi on peut dire : que, c'est une réunion de représentants de droits politiques. Il y a longtemps que les congrès sont comparés : à la boîte de Pandore.

Arrivons à toutes les conventions, à toutes les constituantes, à toutes les assemblées de députés. En vérité, c'est se traîner dans la boue. Sous le rapport d'*établissement d'ordre*, il est impossible d'exprimer tout le mépris : que, ces assemblées ont mérité d'inspirer.

Examinons, maintenant, les différents âges historiques ; en partant du point de vue que nous avons accepté, pour traiter des droits politiques empiriquement établis.

B

AGE DIVIN OU SACERDOTAL.

> « Pour que la société existe, deux choses sont *indispensables*, une loi qui unisse ses membres : et un pouvoir qui maintienne l'observation de cette loi. »
>
> L'abbé de la Mennais, *De la religion, etc.*, page 206.

— Pour l'âge divin ou sacerdotal ; la loi, qui unit les membres de la société, est la révélation ; le pouvoir, qui maintient l'observation de la loi, est celui de Dieu : représenté par l'interprète infaillible de la révélation.

Voyons : ce que l'histoire, sous le rapport des droits politiques, nous donne de relatif à cet âge ; et, si alors les droits politiques sont effectivement attribués : à la possession du sol.

Pour abréger, prenons la civilisation chrétienne pour exemple. Il en serait de même, pour toute autre révélation.

Nous avons vu qu'il devait y avoir : les droits politiques universels ou catholiques ; et, les droits politiques particuliers ou nationaux. L'histoire vient confirmer cette prévision de l'empirisme.

Est-ce au sol que sont attribués les droits politiques universels ou catholiques, relatifs à la nomination de l'interprète infaillible?

Non et oui.

Non, parce que la possession du sol n'est pas une condition nécessaire à ceux qui doivent les exercer.

Oui, parce que le collége appartient presque toujours, en entier, à la nation où réside l'interprète. Le collége fait en sorte de n'y laisser introduire : que, des étrangers non hostiles à ses vues.

Passons aux droits politiques nationaux.

Les conciles appartiennent à cette classe : même les œcuméniques. Car, ils ne sont assemblés : que, pour dominer telle ou telle nation : sous prétexte de décision générale. Cette espèce de droit politique n'est, cependant, mise en exercice, qu'aussi longtemps que l'interprète n'est pas encore déclaré infaillible; et, l'anarchie est presque toujours, la suite de ces délibérations. Aussi, ces droits politiques ne sont-ils relatifs au sol : que, nationalement; que, représentativement.

Quant aux droits politiques, exclusivement nationaux; ceux-ci, pour cet âge, sont toujours attachés au sol; à cet égard, il n'y a pas d'exception dans l'histoire.

C

AGE HÉROÏQUE OU GUERRIER.

« Tel est, sur toute la terre, l'état présent du genre humain. Pas une religion qui ne chancelle ; pas un empire qui ne croule. »

La Mennais, *Amschas. et Darv.*, p. 14.

— « Des religions sur lesquelles reposait chez les différents peuples, la société humaine, pas une aujourd'hui ne tient debout. »

Id., *ibid.*, p. 39.

—« Maintenant il ne reste guère de ces religions que des formes vides, de vains mots qu'on répète par habitude, du bout des lèvres, sans y attacher de sens, ou en y attachant un sens dont on se raille. »

Id., *ibid.*, p. 40.

— L'âge héroïque ou guerrier, absence de toute espèce de joug sacerdotal, ne peut s'établir : que, sur les ruines de toute religion. Le raisonnement le dit ; l'histoire le confirme.

Pendant l'âge héroïque : les droits politiques sont-ils inhérents au sol?

Nous n'avons eu l'âge héroïque, que depuis la séparation du temporel d'avec le spirituel ; et, cet âge finit : avec le commencement du règne représentatif.

L'histoire est là pour démontrer : que, pendant l'âge héroïque, les droits politiques sont inhérents au

sol. En vain parlerait-on des trois ordres d'états : sous cet âge, le clergé appartient au roi, à la noblesse, à la féodalité, au sol ; le tiers-état ou la bourgeoisie n'est *rien :* jusqu'à ce qu'il soit *tout*. Alors le sol, comme puissance, disparaît : sous la domination du capital.

D

AGE HUMAIN, AGE RAISONNEUR.

« Le caractère de la démocratie est une mobilité continuelle ; tout sans cesse y est en mouvement, tout y change, avec une rapidité effrayante, au gré des passions et des opinions. Rien de stable dans les principes, dans les institutions, dans les lois ; on n'y connaît la puissance du temps ni pour détruire, ni pour modifier. Une force irrésistible pousse et agite les hommes ; ce qui se trouve sur leur route, quel qu'il soit, est foulé aux pieds : ils avancent, reviennent, avancent encore, et tout l'ordre social devient pour eux comme un chemin de passage. Le pouvoir ne donne pas l'impulsion, il la reçoit. Je ne sais quoi d'indéfinissable emporte le peuple et ses chefs ; il y a dans les esprits une certaine indocilité, dans les cœurs un certain mépris haineux et défiant pour l'autorité qui fait qu'on cède et qu'on n'obéit pas. Conjurer est le besoin de tous ; c'est un soulagement pour l'orgueil, et aussi une vengeance. Nulle faute n'est pardonnée à ceux qui gouvernent, parce que nul n'étant, par les lois, obligé de gouverner, quiconque se charge du gouvernement se rend garant du succès même (1).

« La médiocrité réussit mieux dans les démocraties que le vrai talent, surtout lorsqu'il s'allie à un noble caractère. La flatterie, la servilité, la bassesse, une fausse habileté souple et patiente,

(1) Voulez-vous connaître ce qui caractérise l'excès de mal social, nécessaire pour que la société nouvelle puisse s'établir ? En voici la marque. A cette époque, personne ne veut accepter : ni le gouvernement ; ni une parcelle du gouvernement. Pour qu'un champ soit gardé, il faut alors dire à un homme : sois garde-champêtre ; ou sois fusillé.

conduisent plus sûrement aux emplois que le génie et la vertu chez les peuples qu'on APPELLE LIBRES.»

L'ABBÉ DE LA MENNAIS, *De la religion, etc.*, page 34.

—«L'égalité absolue, ou la destruction de toute hiérarchie sociale ne laissant subsister d'autre distinction que celle de la fortune, produit une cupidité extrême, une soif insatiable de l'or ; car, quoi qu'on fasse, les hommes veulent s'élever, c'est-à-dire se classer : et comme la richesse participe elle-même à la mobilité du gouvernement et de la société entière, elle devient corruptrice au plus haut degré. Les désirs sans bornes et sans règles se précipitent vers tout ce qui promet cet or, seule noblesse désormais, seul honneur, seule considération ; et dans ce mouvement rapide, le temps manquant à son tour pour apprendre à posséder, tous se jettent dans les jouissances avec une sorte de fureur. Nulle prévoyance pour les siens, nulle pensée d'avenir ; le présent est tout pour l'homme concentré dans l'abjection des sentiments personnels, et les lois et les mœurs tendent de concert à l'anéantissement de la famille. »

Id., ibid., p. 36.

—«Que sont des droits électoraux ou municipaux (droits politiques) pour des hommes enchaînés à la misère ? Les Anglais ont raison d'appeler l'aisance une indépendance. »

MICHEL CHEVALIER, *Des intérêts matériels, etc.*, page 3.

—« Anarchie de la société, anarchie de chaque homme dans le fond de son cœur, voilà notre époque. »

PIERRE LEROUX, *Revue indépendante, discours aux politiques*, t. I.

— Dans l'âge raisonneur, à une époque où il n'y a pas de critérium de raisonnement ; à une époque où ni la tiare, ni l'épée ne peuvent dominer ; le pouvoir appartient nécessairement à la corruption ; et, à cette époque, il n'y a plus que l'or qui puisse corrompre : parce qu'alors, *lui seul* donne confiance dans l'avenir.

Il n'est donc pas étonnant : que, pour l'âge raisonneur, les droits politiques, ayant alors la prétention de déterminer des droits absolus, soient exclusivement attachés à l'or. Aussi, l'histoire contemporaine, la seule relative à cette époque, nous montre ces droits exclusivement relatifs à la finance.

Résumons-nous.

Sous l'empirisme, et pour toute l'époque qui précède la période anarchique, les droits politiques sont inhérents au sol.

Sous l'empirisme, et pour toute l'époque anarchique, les droits politiques sont inhérents à la finance.

CHAPITRE VII.

SIXIÈME MOYEN DESPOTIQUE, ÉTABLISSEMENT DES DOUANES.

« Disciple de Say, qu'y a-t-il à vos yeux de plus antisocial que les douanes, ou, comme vous dites avec tant de raison, que les barrières élevées par le monopole entre les nations? Quoi de plus vexatoire, de plus immoral, de plus absurde que ce système de prohibitions qui nous oblige à payer quarante sous en France ce que l'Angleterre et la Belgique nous apporteraient pour quinze! C'est la douane, avez-vous dit (1), qui arrête le développement de la civilisation en empêchant la spécialisation des industries; c'est la douane qui enrichit une centaine de monopoleurs en appauvrissant des millions de citoyens; c'est la douane qui produit la famine au sein de l'abondance, qui rend le travail stérile en prohibant l'échange, qui étouffe la production dans un mortel embrassement; C'EST LA DOUANE QUI REND LES PEUPLES JALOUX ET ENNEMIS LES UNS DES AUTRES; les quatre cinquièmes des guerres, A TOUTES LES ÉPOQUES, ont eu pour cause première la douane. Et, avec une exaltation toujours croissante : Oui, vous êtes-vous écrié, si pour mettre fin à cet odieux régime il fallait verser mon sang jusqu'à la dernière goutte, je tendrais la gorge avec joie et ne demanderais que le temps de rendre grâce à Dieu de m'avoir jugé digne du martyre.

« Et moi je me disais dans cet instant solennel: Qu'il y ait dans chaque département un professeur comme celui-là, et la révolution est sauvée. »

M. PROUDHON, *Lettre à M. Blanqui*, p. 34.

(1) Séance du 15 avril 1841.

§ 1.

Empirisme.

« Les impôts (sous l'empire romain) sont levés avec plus d'ordre..... Les douanes, ce poison si doux et si fatal en même temps à l'industrie moderne, sont organisées sur le pied le plus rigoureux, non pas à titre de protection, mais comme moyen de revenu; les matières premières y sont sujettes, ainsi que les marchandises. On remboursait les droits en cas de réexportation faute de vente; mais les douaniers, il faut l'avouer, n'étaient pas plus tolérants que les nôtres..... Néron voulut un jour supprimer cet impôt pour se rendre populaire, mais le sénat lui représenta que si celui-là succombait on attaquerait bientôt tous les autres, et l'empereur se rendit à ces tristes raisons. L'histoire nous a conservé un de ces tarifs, et la connaissance que j'en ai prise ne me permet pas de douter qu'en fait d'absurdité, nos douanes l'emportent de beaucoup sur celles des anciens. »

Blanqui, *Histoire de l'économie politique*, t. I, p. 77.

A

« Chez nous le fisc n'hésite jamais à soumettre les citoyens les plus honnêtes à des mesures vexatoires. Nous avons laissé prendre à notre administration des douanes des habitudes indignes d'une nation civilisée. Il est inexplicable que l'on ait imposé aux Français, qui se croient le peuple le plus policé de la terre, des règlements en vertu desquels, par exemple, leurs femmes et leurs filles sont personnellement visitées et palpées dans de sales réduits par d'ignobles mégères. Ces scandaleuses brutalités du fisc n'ont aucune excuse, car elles ne produisent rien au trésor. Elles ont pour objet d'empêcher la contrebande sur des articles dont, malgré trois lignes de douanes, la contrebande inonde le marché ; et la contrebande, on le sait, est faite en grand par des chiens, et non par les poches des voyageurs. On estime que, sur les frontières du nord, le nombre de chiens qui entrent annuellement chargés de contrebande est de 5 à 600,000; 6 à 7,000 seulement sont saisis par la douane. »

M. Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du nord*, note 48.

— Empêcher les peuples limitrophes de communiquer entre eux, de confondre leur langage, de comparer leurs situations; les porter à se haïr mutuellement; les empêcher en même temps de se reconnaître réciproquement comme esclaves; ce serait donner au despotisme un nouveau moyen de diviser pour continuer de régner : et, par conséquent, un nouvel appui dont la force serait presque incalculable. L'établissement des douanes est la solution de ce problème.

En effet :

Sous prétexte de s'assurer de l'obéissance à des lois, que les despotes peuvent rendre aussi iniques que possible, il n'est point de vexations qu'un des despotismes limitrophes, ne puisse faire subir à ses voisins. Et, comme ces vexations ont, pour instruments, les sujets opprimés qui les exercent les uns sur les autres; les haines particulières, entre les habitants des frontières limitrophes, se communiquent aux masses ; et, deviennent ainsi : des haines internationales.

Les douanes sont, en outre, un excellent moyen d'imposer les prolétaires au profit des propriétaires; et, par conséquent : d'obliger le prolétaire, à employer tout son temps pour subsister.

Or, le despotisme consiste essentiellement : dans le monopole du développement de l'intelligence ; et, ce monopole ne peut se maintenir : qu'en enlevant tout loisir aux esclaves, qui sont les travailleurs exploités.

L'établissement des douanes : qui enlève, aux exploités, une partie des moyens qu'ils auraient de développer leur intelligence ; et, qui en même temps excite le fanatisme patriotique, les haines internationales; est donc un des meilleurs moyens de conservation : que, le despotisme puisse employer.

Disons, néanmoins, pour le prouver ailleurs : que, l'anéantissement des douanes, tant que les nationalités ne sont point anéanties, serait essentiellement anarchique. En époque d'ignorance, tout ce qui est contraire au despotisme, est favorable à l'anarchie.

---

§ 2.

Histoire.

« Dans un pays, c'est par l'impôt qu'on arrache au travailleur, *sous prétexte du bien de l'État*, le fruit de ses sueurs; dans un autre, c'est par les priviléges, en déclarant le travail objet de concession royale, et en faisant payer cher le droit de s'y livrer. Le même abus se reproduit sous des formes plus indirectes, mais non moins oppressives, lorsque, par le moyen des *douanes*, l'État partage avec les industries privilégiées les bénéfices des taxes imposées à toutes celles qui ne le sont pas. »

BLANQUI, *Histoire de l'économie politique*, introduction, p. XI (1).

(1) Depuis que l'histoire existe, elle témoigne : que, les masses ont toujours été exploitées. Pendant toute l'époque d'ignorance sur la réalité du droit, cette réalité doit être basée sur une hypothèse ; et l'hypothèse ne doit pas pouvoir être examinée par les masses, sous peine de mort sociale. L'exploitation des masses permet à l'humanité de vivre : jusqu'à ce que la réalité du droit, doive et puisse être démontrée. Les millions de volumes qui ont été écrits, à cet égard, n'ont pu dire autre chose; et, s'ils ont dit autre chose, ils se sont trompés.

A

FAITS HISTORIQUES RELATIFS AUX DOUANES.

« Les douanes existaient à Rome avant le règne de Néron. »
BLANQUI, *Histoire de l'économie politique*, pag. 9.

— Ouvrez tous les traités d'économie politique ; suivez les cours des professeurs enseignant cette prétendue science, dont le but est encore à trouver et les éléments à coordonner ; et vous verrez : que, l'établissement des douanes, considérées comme obstacles aux communications entre les populations, remonte pour ainsi dire aux temps fabuleux.

Dans un des prolégomènes de la science sociale, intitulé : l'*Économie politique, source des révolutions et des utopies prétendues socialistes*, nous traitons très en détail, de l'échafaudage monstrueux nommé économie politique ; lequel, en résumé, n'est autre : que, l'art d'exploiter les masses, au profit des propriétaires.

Du reste, établissons, dès ce moment, pour être démontré en son lieu :

Qu'au matériel les douanes sont l'*ultimum moriens*

du despotisme ; comme la foi l'est à l'intellectuel. Mais, qu'avant d'arriver à l'époque d'ordre réel, nous verrons également : la destruction des douanes et de la foi, conduit inévitablement à l'anarchie.

CHAPITRE VIII.

SEPTIÈME MOYEN DESPOTIQUE : EXEMPTION D'IMPÔT ACCORDÉE A LA PROPRIÉTÉ, ET FARDEAU DE L'IMPÔT REJETÉ SUR LE TRAVAIL.

« Le plus grand mal est déjà fait quand on a des pauvres à défendre et des riches à contenir... C'est donc une des plus importantes affaires du gouvernement de prévenir l'extrême inégalité des richesses, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs, mais en ôtant à *tous* les *moyens* d'en accumuler; non en bâtissant des hôpitaux pour les pauvres, mais en garantissant les citoyens de devenir pauvres..... Il faut que l'impôt ne porte que sur le SUPERFLU, et qu'il ne soit pas seulement proportionnel, mais progressif. »

J. J. ROUSSEAU, *Économie politique.*

— « Pourquoi les empires ne sont-ils peuplés que d'infortunés? Le malheur presque universel *des hommes et des peuples* dépend de l'imperfection de leurs lois et du partage trop inégal des richesses. Il n'est, dans la plupart des royaumes, que deux classes de citoyens : l'une qui manque du nécessaire, l'autre qui regorge de superflu; la première ne peut pourvoir à ses besoins que par un travail excessif qui est un mal physique pour tous et un supplice pour quelques-uns; la seconde vit dans l'abondance, mais dans les angoisses de l'ennui.

« Que faire pour ramener le bonheur? Diminuer la richesse des uns, augmenter celle des autres, procurer à chacun quelque propriété, mettre le pauvre dans un état d'aisance qui ne lui rende nécessaire qu'un travail de sept à huit heures, donner A TOUS l'éducation (1).

(1) Mâcher à vide! Comment peut-on donner l'éducation à tous? Et

« Mais dans quel gouvernement d'Europe établir maintenant (1770) cette moins inégale répartition des richesses NATIONALES? On n'en aperçoit pas sans doute la possibilité prochaine..... Cependant l'altération qui se fait journellement dans la constitution de tous les empires prouve qu'au moins cette possibilité n'est point une chimère platonicienne. Dans un temps plus ou moins long, il faut, disent les sages, que toutes les possibilités se réalisent. Pourquoi désespérer du bonheur futur de l'humanité? Ce sera le résultat d'une *meilleure législation* (1). »

HELVÉTIUS.

— « Dans l'état actuel des sociétés, la plupart des impôts sont employés à défendre le riche contre le pauvre.....

« Cela est vrai, surtout de l'impôt du sang; en effet, on dit que l'armée est instituée pour défendre l'ordre et la propriété; MAIS SI LA PROPRIÉTÉ EST L'ART D'ABSORBER LE TRAVAIL DU PAUVRE, celui-ci composant l'armée en entier, est une portion de la classe pauvre, isolée et enrégimentée pour opprimer l'autre. Alors ne parlez donc plus d'*armée nationale*, et achetez vous-mêmes vos esclaves, car la nation c'est le plus grand nombre. »

SIMONDE DE SISMONDI, *Principes d'économie politique* (2).

— « C'est l'esprit du temps de déplorer la condition du pauvre..... Mais on dit vrai; et il est impossible de regarder sans une compassion profonde tant de créatures humaines si misérables..... Cela est douloureux, très-douloureux à voir; et cepen-

quelle éducation donner à tous? Est-ce celle du matérialisme; et il n'y en a pas d'autre possible et durable, en présence de l'incompressibilité de l'examen et de l'ignorance sociale. Puis, comment anéantir le paupérisme sans porter à l'anarchie? Mâcher a vide!... je le répète.

(1) Tout cela, et tout ce qui ressemble à cela, je ne puis trop le répéter, est parler pour ne rien dire. La société est-elle malade? Y a-t-il nécessité de la guérir sous peine de mort? Quel est le remède? Est-il incontestablement bon? Tout le reste est du bavardage.

(2) C'est aussi révolutionnaire que possible; surtout, pour un économiste. Mais, le remède! le remède! Ces messieurs ne savent qu'accélérer la mort de la vieille société, en lui présentant des palliatifs empoisonnés.

dant il faut y penser beaucoup; car à l'oublier, il y a tort grave et GRAVE PÉRIL. »

M. GUIZOT, *Sur la religion dans les sociétés modernes* (1).

— « C'est moins la consommation *absolue* du travailleur que la consommation *relative* qui rend la condition *heureuse* ou *malheureuse*. Qu'importe à l'ouvrier de pouvoir se procurer quelques produits auparavant inaccessibles à ses pareils, si le nombre des produits auxquels il ne peut atteindre s'est accru dans une proportion encore plus forte, si la distance qui le sépare des capitalistes n'a fait qu'augmenter, si sa position sociale est devenue plus humble et plus désavantageuse? *A part les consommations strictement nécessaires au maintien des forces et de la santé physique, la valeur de nos jouissances est essentiellement* RELATIVE (2).

« On oublie trop souvent, dans l'examen de ces questions, que le travailleur *salarié* est un homme pensant, doué des mêmes facultés, mû par les mêmes mobiles, capable des mêmes sentiments que le travailleur *capitaliste*. On en a fait une classe à part, sur laquelle on raisonne à peu près comme s'il s'agissait de bêtes de somme.

« Pourvu que le cheval ait une ration suffisante de foin et d'avoine, que sa litière soit fraîche et qu'il ne soit ni exposé à trop de fatigues ni mené trop rudement, voilà un animal heureux. Son maître peut compter sur l'approbation, la reconnaissance des amis les plus ardents et les plus exagérés de l'espèce animale.

« Le prolétaire a quelques besoins de plus, auxquels certains philanthropes ne paraissent guère songer. Le prolétaire a une âme qui se nourrit de sentiments et non de pain, qui cherche le repos et la paix, non dans les jouissances du présent, mais dans la sécurité sur l'avenir, et qui redoute plus la dépendance et l'humiliation que la fatigue et la douleur.

« Ou bien n'aurait-il plus cette âme immortelle? Sa position précaire et le manque d'éducation l'au-

(1) Et, pour diminuer le péril, M. Guizot leur enseigne : que, la morale est indépendante des idées religieuses.

(2) Voilà encore des vérités, évidentes comme la lumière; et, qu'il est aussi impossible de faire accepter aux académies : que, de blanchir un nègre.

raient-ils abruti au point de ne lui laisser que la nature animale du cheval? Oh! alors, que n'en faites-vous des esclaves? Il achètera volontiers, au prix de sa liberté, la litière et le pain pour le reste de ses jours. »

CHERBULIEZ, *professeur d'économie politique et de droit public à Genève* (1).

(1) Bravo! professeur! Voilà une profession de foi économique, qu'il serait bon de renouveler en 1857.

---

§ 1.

Empirisme.

« M. Charles de Rémusat émit un jour à la tribune une grande vérité. L'*impôt*, dit-il, est pour la nation le meilleur des placements. Il laissait échapper la pensée profonde des vrais financiers et économistes. Il fut couvert des huées libérales, et pourtant IL AVAIT RAISON. L'impôt est pour la nation le meilleur des placements, *à la condition que le budget soit bien réparti* (1). »

PIERRE LEROUX, *Revue indépendante, de la Ploutocratie,* septembre 1842.

— « Jusqu'à présent, nous n'avons trouvé pour base de l'édifice que la propriété. Est-il bien certain que nos droits politiques ne se régleront désormais que par le registre des impositions ? »

BALLANCHE, *Essai sur les institutions sociales,* t. II des *Œuvres*, p. 69 (2).

« Qui ne sait que l'impôt frappe avec toute sa rigueur et pèse de tout son poids sur le pauvre ouvrier agricole, qui n'a qu'un lambeau de terre à cultiver, une mauvaise cabane pour abriter sa tête,

(1) Il aurait fallu ajouter : *et, prélevé harmoniquement avec l'état de la société.*

La répartition et le prélèvement du budget ne doivent pas être les mêmes, pour que l'ordre existe : en époque d'ignorance et en époque de connaissance. En époque d'ignorance et d'incompressibilité de l'examen, tout prélèvement et toute répartition de budget sont même incompatibles : avec l'existence de l'ordre.

(2) L'organisation de la propriété n'a jamais été : que, base secondaire de l'édifice social ; c'est, l'organisation des intelligences, qui est la base principale. Les droits politiques ne sont que secondaires ; c'est, le DROIT qui est le principal. Pourquoi s'occuper du secondaire avant d'avoir résolu les questions principales, qui dominent les questions secondaires?

mais qu'il n'atteint pas de même l'homme riche, du moins celui auquel convient réellement le titre de propriétaire? Au premier la loi est appliquée tout entière, il ne peut rien cacher au fisc; son champ, sa récolte sont mesurés, estimés par les agents de l'administration et les commissaires répartiteurs; il n'a lui qu'à payer. Il n'en est pas de même du second. Au lieu de le taxer d'office, on lui demande, pour ainsi dire, de quelle somme il veut bien consentir à diminuer son revenu. Sa cote n'étant établie que d'après le revenu qu'il déclare lui-même, il ne se fait pas faute de profiter de cette latitude pour faire sa part aussi petite que possible. »

BLANQUI, *Leçons professées au Conservatoire*, t. III, p. 24 (1).

— « Il existe en France, le croirait-on! près de trois cent cinquante mille maisons qui, pour échapper à l'impôt sur l'air et la lumière, n'ont qu'une ouverture, c'est-à-dire pas de fenêtres, et près de deux millions qui n'ont qu'une porte et qu'une fenêtre. »

Rapport de M. de CHABROL, *comme ministre des finances*, *en* 1830, *où il déclare qu'il a été impossible à l'administration de soumettre à l'impôt des portes et fenêtres, dans toute la France, plus de vingt-six millions d'ouvertures. Vingt-six millions d'ouvertures pour trente-quatre millions d'hommes!*

(1) Et le remède, s'il vous plaît? Ne vaudrait-il pas mieux : en parler et le discuter?

A

QU'EST-CE QUE L'IMPÔT?

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant NÉCESSAIRE la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme ; et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. Si le souverain doit à tous les sujets de leur assurer la *jouissance pleine et entière de leurs droits,* il doit SURTOUT cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que celle de leur travail et de leur industrie, ont d'autant plus le *besoin* et le *droit* d'employer DANS TOUTE LEUR ÉTENDUE les seules ressources qu'ils aient pour subsister. »

TURGOT, *Préambule de l'édit supprimant les jurandes en* 1776 (1).

— « Sous l'empire de la Charte, de cette charte qui déclare que les citoyens indistinctement contribueront *en proportion de leur fortune* aux charges publiques, la majorité des impôts frappe tous les citoyens, pauvres et riches, d'une capitation (2) qui effleure à peine les seconds, et écrase les premiers. La famille la plus pauvre paye au fisc une somme aussi forte, plus forte peut-être, que la famille d'un rentier assez riche pour vivre dans un loisir absolu. La consommation indispensable du pauvre est frappée d'un impôt aussi élevé que celui du riche. Que dis-je ! l'impôt s'adresse avec

(1) Du moment que le travail est assimilé à la propriété, l'esclavage des masses est assuré. Voyez, à cet égard, notre *Économie politique source des révolutions.*

(2) Impôt indirect.

une prédilection toute spéciale aux substances particulièrement destinées à la consommatiou du pauvre. Nous demandons à tous les hommes de bon sens, à tous les hommes honnêtes, si la promesse de la Charte a été tenue, si tous les citoyens indistinctement contribuent *en proportion de leur fortune* aux charges de l'État? »

E. Buret, *De la misère des classes laborieuses*, t. II, p. 394 (1).

— Que de volumes ont souvent été écrits, sans que préalablement la valeur de l'expression énonçant le sujet à discuter ait été déterminée! Alors, chacun se fait une idée particulière de ce dont il s'agit. Et qu'arrive-t-il de cette absence de détermination commune? Qu'au moment où plusieurs individus, croyant avoir étudié un même sujet, viennent à en discourir; chacun croit : que, les autres sont des fous. En général tous ont raison : chacun, *vis-à-vis des autres*, argumente follement, au point de vue qui *lui est seul propre;* quoiqu'il soit possible que chacun raisonne sensément, à son propre point de vue.

Et, qu'on ne s'imagine pas qu'il suffise : d'être d'accord sur la définition du sujet, pour l'être sur sa discussion. Car, chaque mot de la définition, et ensuite de la discussion, élèvera de nouvelles difficultés. En effet, il n'est aucun point moral dans lequel ne se trouvent compris, soit implicitement soit explicitement, les mots : *société, liberté*, *homme*, *droit,* etc. Eh bien! jusqu'à présent il n'y a pas, dans le monde philoso-

(1) Le remède! le remède! Quand vous mettrez, à chaque instant, le cancer social à nu, cela le guérira-t-il? Et, ne l'oubliez pas! c'est un remède qu'il faut; un remède radical; et, non des palliatifs.

phique ou raisonneur, deux individus qui soient d'accord sur les valeurs de ces expressions. Faut-il s'étonner : de l'anarchie qui s'est emparée de nous?

Mais, va-t-on nous dire, cette anarchie a dû exister toujours. Dans le monde philosophique certainement. Mais ce monde, avant notre époque, était, pour ainsi dire, extra-social, étant extra-vulgaire. Avant l'incompressibilité de l'examen, il y avait : une autorité, une *force*, qui déterminait, *socialement;* ou, si l'on veut, *pour le vulgaire;* la valeur des mots. Et, quelque irrationnelles que ces valeurs pussent se trouver; cette force les faisait accepter, par l'éducation, comme rationnelles ; et, ceux qui voulaient démontrer : combien, l'éducation se trouvait illogiquement basée; étaient immédiatement mis à mort. Que cette méthode fût juste, relativement au temps, parce qu'elle était *nécessaire* et *possible,* nous ne le nions point, nous l'affirmons même. Mais, ce qui étonne; c'est, lorsque cette méthode est devenue évidemment impossible; qu'un homme, que l'Europe entière nomme un *penseur,* ait osé, au dix-neuvième siècle, écrire les lignes suivantes :

— « Savez-vous, Messieurs, d'où vient le débordement de doctrines insolentes qui jugent Dieu sans façon et lui demandent compte de ses décrets? Elles nous viennent de cette phalange nombreuse, qu'on appelle *les savants,* et que nous n'avons pas su tenir dans ce siècle *à leur place,* qui est la SECONDE. Autrefois, il y avait très-peu de *savants,* et un très-petit nombre de ce très-petit nombre était impie; aujourd'hui, on ne voit que SAVANTS : c'est un métier, c'est une foule, c'est un peuple; et, parmi eux, l'exception déjà si triste est devenue règle. De toutes parts ils ont usurpé une influence sans bornes; et cependant, s'il y a une chose sûre dans ce monde, c'est, à mon avis, que *ce n'est point à la science qu'il appartient de conduire les hommes.* Rien de ce qui est nécessaire ne lui

est confié. Il faudrait avoir perdu l'esprit pour croire que Dieu ait chargé les académies de nous apprendre ce qu'il est et ce que nous lui devons (1). *Il appartient aux prélats, aux nobles, aux grands officiers de l'État d'être les dépositaires et les gardiens des vérités conservatrices; d'apprendre aux nations ce qui est mal et ce qui est bien, ce qui est vrai et ce qui est faux dans l'ordre moral et spirituel : les autres n'ont pas le droit de raisonner sur ces sortes de matières. Ils ont les sciences naturelles pour* S'AMUSER; de quoi pourraient-ils se plaindre? Quant à celui qui *parle* ou *écrit* pour ôter un dogme national au *peuple,* IL DOIT ÊTRE PENDU COMME VOLEUR DOMESTIQUE. Rousseau même en est convenu, sans songer à ce qu'il demandait pour lui. Pourquoi a-t-on commis l'imprudence d'accorder la parole à tout le monde? C'EST CE QUI NOUS A PERDUS. »

— En effet; c'est, ce qui a perdu l'autorité par la force, masquée de raison. Depuis la chute de cette autorité, l'anarchie est passée dans les mots; les mots représentent les idées; les idées causent les faits; et, l'anarchie ne peut disparaître : qu'en se soumettant de nouveau à la foi, *ce qui est devenu impossible;* ou, qu'en rendant le raisonnement, sur la direction des actions, tellement incontestable : qu'il soit impossible, à qui que ce soit, de ne pas le reconnaître comme tel.

Maintenant, nous répétons : qu'est-ce que l'impôt?

Prenons d'abord ce mot dans un sens très-indéterminé, ou très-général, en lui donnant pour valeur : *prélèvement sur les familles domestiques au profit de la famille politique.*

(1) Que Messieurs les libéraux déistes ne se rient pas trop de M. le comte de Maistre, en se plaçant sur le piédestal du raisonnement. Car, du moment qu'ils sont *anthropomorphistes*, ils doivent, s'ils sont réellement logiciens, se soumettre à tout ce qu'annonce ici le philosophe ultramontain. Et, si le panthéisme philosophique était vérité, la doctrine de M. le comte de Maistre, devrait être acceptée : pour, que l'humanité pût ne point se noyer dans le sang.

Ainsi, dans la famille domestique primitive ; en dehors de la société politique ; il n'y a pas d'impôt. Le revenu de la famille appartient au père, qui en dispose dans son intérêt, renfermant celui de tous. Il n'y a pas d'impôt, nous le répétons, parce que : tout le revenu de la famille est impôt.

Du moment, que la famille politique vient à s'établir, il y a une règle ; et, cette règle a pour expression : des institutions.

Les institutions ne marchent pas seules : ce sont des hommes qui les font marcher ; qui travaillent, pour les faire marcher.

Leur travail, il faut le payer.

Avec quoi ?

Avec un revenu quelconque.

Ce revenu sera : le revenu de la société.

*Le revenu de la société est l'*IMPÔT.

Voilà une définition, en apparence, parfaitement claire. Elle est, cependant, loin de l'être.

En effet, qu'est-ce que la société ?

L'esclave, le serf, le paysan, le prolétaire font-ils partie de la société ?

Le mot société signifie-t-il : une troupe d'individus quelconques ? Ou, un ensemble d'individus, supposés avoir contracté ? Ou, l'ensemble des individus, ayant reconnu : ce qui est incontestablement rationnel ; s'y soumettant ; et, se trouvant associés, dans cette commune soumission ?

Y a-t il des classes d'individus héréditairement déterminées ?

Peut-on contracter : avec les Australiens, avec les singes, avec les chiens ?

Quelles sont les conditions : pour qu'un contrat soit valide ?

Y a-t-il : contrat juste et contrat injuste ?

Y a-t-il : raisonnement juste et raisonnement faux ?

Y a-t-il : une justice ?

L'existence du raisonnement : est-elle réelle ou illusoire ?

Toutes ces questions doivent être résolues, avant qu'il soit possible d'avoir : une idée claire et distincte de l'impôt.

Mais, la solution de ces différentes questions n'appartient point à ce livre. Resterons-nous donc dans le vague, pour tous les points non-résolus ?

Ce serait nous empêcher d'avancer. Dès lors, supposons ces questions résolues, sans oublier qu'elles ne le sont point encore ; et essayons de déterminer, en restant soumis à cette hypothèse : dans quelle latitude, l'expression *impôt* pourra être commune : à ceux qui voudront raisonner, dans le seul but de s'éclairer ?

Dans sa plus grande généralité, l'impôt sera, nous l'avons dit : *le revenu de la société*, *le revenu de la richesse sociale*.

Si, nous cherchons à préciser la généralité de cette valeur ; nous trouverons : que, l'expression *impôt* a nécessairement, deux valeurs particulières, absolument différentes : la première, se rapportant à la société exclusivement basée sur la force ; la seconde, se rapportant à la société basée sur la justice.

Jusqu'à présent, il n'y a eu dans le monde : que, l'impôt relatif à la force. Le dictionnaire, à l'article *Impôt*, le dit lui-même : *tributum* (imposition, taxe, tribut, droit imposé.) Il est rare de trouver le dictionnaire aussi lucide.

Que doit être l'impôt relatif à la justice ?

Le revenu social conforme à la justice, conforme à la raison.

Et, que peut être l'impôt relatif à la force ?

Le complément du revenu : de ceux qui ont la force, des forts, des prétendus aristocrates ; complément prélevé : sur les faibles, sur le peuple ; lorsque tous ne sont point PEUPLE.

Donnons une esquisse rapide de la justice ou de l'injustice de l'impôt ; et, commençons par la justice. Nous prendrons ici, entre nos lecteurs et nous, le simple bon sens pour arbitre ; en attendant : que, nous puissions nous mettre sous la protection, de l'incontestabilité rationnelle.

L'impôt ou le revenu : soit de la société rationnelle ou libre ; soit de la société despotique ou esclave ; ne peut ressortir : que, de la propriété du sol ; de la propriété du capital ; ou, de la faculté de travailler.

Avant l'aliénation du sol, le sol est la richesse sociale. Chacun y puise selon sa faculté, selon sa force.

Après l'aliénation du sol, le revenu social, l'impôt, devrait, en justice, se prélever : sur le sol aliéné ; et, complémentairement : sur la propriété mobilière ; sur le capital.

Ce ne serait, que subsidairement ; et, lorsque sol et

capital auraient été reconnus insuffisants, pour subvenir aux besoins de la société ; que, le revenu social, le revenu nécessaire à l'existence, à la conservation de l'ordre, devrait se prélever : non sur le *travail,* car le travail n'est point saisissable ; mais, sur l'homme, sur la faculté de travailler.

Supposons ce cas devenu nécessaire.

Alors, la dette de chacun devrait se payer en travail personnel : il serait irrationnel, c'est-à-dire injuste : de faire payer à celui qui ne peut travailler, soit par incapacité physique, soit par ce que personne ne lui donne à travailler ; car, alors il ne pourrait payer : que, sur la nourriture qui lui est nécessaire. Il est donc évident, vis-à-vis du sens commun : que, le revenu du sol et le capital doivent être absorbés, avant d'imposer la faculté de travailler ; et, que préalablement à toute imposition sur cette faculté ; le travail des valides doit avoir subvenu : aux besoins des faibles.

Concluons maintenant :

Tout impôt indirect, frappant exclusivement la faculté de travailler, sans distinction de forts et de faibles, est UN ASSASSINAT SOCIAL ; quand, cette espèce d'impôt n'est point nécessaire, absolument nécessaire : à l'existence de l'ordre, VIE SOCIALE.

Il paraît facile, d'après ce qui précède, de reconnaître un impôt injuste. Ce sera : tout impôt en opposition, avec celui que nous venons de décrire comme juste. Et, l'impôt sera d'autant plus injuste : que, l'opposition sera plus marquée.

Nous disons : *il paraît facile;* et, cela n'est pas aussi

facile que cela le paraît. Car, pour discerner l'impôt juste de l'impôt injuste ; il faut pouvoir dire : quand, l'impôt dit *assassinat social,* devient juste : parce qu'il est nécessaire à l'existence de l'ordre VIE SOCIALE. A cet égard, nous renvoyons au prolégomène intitulé : *Qu'est-ce que la science sociale?* T. II et III.

Revenons, maintenant, à l'impôt considéré dans sa généralité.

L'impôt, avons-nous dit, est le revenu de la richesse sociale.

De cette proposition, nous déduirons, malgré les partisans des gouvernements à bon marché :

Que, plus l'impôt est considérable, plus la société est riche ; et, que moins l'impôt est considérable, plus la société est pauvre.

A ces conséquences, il est impossible de rien opposer de rationnel.

B

L'IMPÔT EST-IL, OU DOIT-IL ÊTRE : UN OU ABSOLU ; COMPLEXE OU RELATIF ?

« En France tout le monde paye ; aux Etats-Unis, le riche est le seul qui contribue. »

MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Note 48 (1).

—« Cet impôt, la rétribution universitaire est une sorte de démenti donné à la civilisation et aux lumières de notre époque ; et l'on ne comprend pas qu'au dix-neuvième siècle, on puisse dire à un père : Si tu fais élever ton fils tu seras imposé.

« A aucune époque du monde ancien et moderne, on n'a assujetti à un impôt le développement de l'intelligence humaine (2). Il n'est peut-être pas d'impôt qui soulève davantage les répugnances morales. »

Commission du budget de 1839.

(1) Toute la question sociale, quant au matériel, se trouve dans la connaissance de la cause de cette différence. Si, M. Michel Chevalier avait indiqué cette cause ; la solution sociale serait trouvée, quant au matériel. Dans notre travail intitulé *Qu'est-ce que la science sociale?* nous avons prouvé : que, la cause de cette différence, pour les États-Unis, est : que, le sol y appartient encore, presque en totalité, à la propriété collective : par la facilité d'en avoir à 1 dollar l'acre, payable au bout de quatorze ans. Nous avons également prouvé : qu'alors, le salaire se trouve au maximum possible des circonstances ; et, l'intérêt du capital, au minimum possible, aussi des circonstances.

(2) La commission est dans l'erreur. Toujours, depuis que ce monde existe, le développement de l'intelligence des masses a été comprimé. Il est seulement vrai : que, l'imposition directe, sur ce développement, est moderne. C'est, qu'il y avait nécessité d'agir ainsi, ne pouvant réussir au-

« Il suffit en France de regarder autour de soi pour reconnaître que si la bourgeoisie oisive représente en totalité l'élément d'ordre, ce n'est qu'à l'aide et par l'intermédiaire de 400,000 baïonnettes, non compris les baïonnettes bourgeoises..... ce qui démontre clairement que cette bourgeoisie ne conserve plus sa prédominance qu'en opposant aux masses la force des masses elles-mêmes : position critique à faire frémir, et qu'il est impossible de faire durer, car toutes les baïonnettes *commencent à être intelligentes.* »

MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord;* lettre 32 (1).

—« Quand nous aurons des routes, quand les écoles auront appris à lire à tout le monde, vous verrez, si dès à présent vous n'y prenez garde, l'irréligion envahir les campagnes et les infecter. »

Id., ibid., lettre XXIII (2).

— La question : l'impôt est-il, ou doit-il être un ou absolu ; complexe ou relatif? est la même que celle de demander : l'impôt est-il, ou doit-il être *juste* ou *injuste?*

Aussi longtemps : que, le mot *société* n'est point déterminé, en dehors de toute hypothèse; aussi longtemps : que, les mots *juste* et *injuste* ne seront point également déterminés; nous nous trouverons, dans l'impossibilité de répondre sans nous baser sur des hypothèses. Mais, nous supposerons : que, *juste* et *injuste* signifient *conforme* ou *non conforme* à la raison ; et, que *société* signifie : *agrégation soumise à la raison;* sans

trement. L'intelligence des masses, développée en époque d'ignorance, est ce qu'il y a de plus anarchique : d'abord parce qu'elle facilite l'examen des mensonges ou des hypothèses sociales bases de l'ordre ; et ensuite, parce qu'elle vulgarise le matérialisme, seule science possible en époque d'ignorance.

(1) Le remède, s'il vous plaît ! le remède ! Sinon, vous n'êtes qu'un déclamateur révolutionnaire.

(2) Le remède, s'il vous plaît ! le remède! Faut-il aussi fermer les écoles primaires, ainsi que le veut M. Thiers ?

oublier : que, jusqu'à présent rien n'a distingué, d'une manière absolue, la raison du préjugé. Dès lors, raisonnons : dans les limites de ces hypothèses.

Si, dans une société, il y a des maîtres et des esclaves ; s'il y a des castes relatives à la naissance ; s'il y a des classes relatives aux deux propriétés absolument différentes, l'une naturelle et l'autre acquise ; il y aura dans cette agrégation d'individus, diverses agrégations secondaires, au sein desquelles une seule sera réellement *associée ;* si, par association, on entend, implicitement, ou explicitement : une réunion, établie dans le but du plus grand intérêt possible, de ceux qui la composent.

Alors, chacune des agrégations pourra paraître payer un impôt ; il se pourra même : que, les unes payent un impôt, et d'autres point ; il se pourra encore : que, celles qui ne payent point d'impôt, profitent de l'impôt de celles qui en sont frappées ; et il sera possible encore : que, la classe exploitante paraisse payer exclusivement l'impôt ; et, que ce soit celle qui paraît ne rien payer, qui paye tout : ainsi qu'il en est dans les pays où existe l'esclavage domestique ; ainsi qu'il pourrait en être : dans les pays où le sol serait complétement aliéné ; et qui, cependant, se diraient libres, et soumis à l'égalité, sous le rapport de l'impôt.

Dans ces différentes hypothèses et mille autres analogues, l'impôt est toujours *relatif.* L'impôt, le revenu social est seulement *absolu,* est seulement *un :* lorsque la société est basée sur la justice ; lorsque la société est réellement *une*, est absolue enfin, est indé-

pendante des préjugés, des passions, libre ou exclusivement soumise à la raison. Ainsi, quand même, ALORS : l'impôt, ou le revenu social, proviendrait : soit de la propriété foncière ; soit de la richesse mobilière ; soit même des résultats immédiats du travail ; l'impôt n'en serait pas moins *un*, absolu, comme appartenant à une société *une*. Il n'en sera pas moins complexe, relatif : si, même ne provenant en apparence que de la terre; il y a, dans l'agrégation, des maîtres et des esclaves. Il y aura, *alors :* impôt illusoire payé par les maîtres ; impôt réel payé par les esclaves.

Nous n'avons pas encore répondu à la question : *l'impôt doit-il être juste ou injuste?*

Tous nos prétendus philosophes, nos philanthropes de profession, vont s'imaginer : que, cette question est stupide de naïveté ; et, déjà ils ont prononcé : *l'impôt doit être juste.*

Et, s'il leur était demandé : y a-t-il plusieurs justices ? que répondraient-ils ?

Probablement, si néanmoins ils daignaient répondre, ils diraient : il n'y en a qu'une.

Nous sommes loin de décider aussi promptement. Auparavant examinons.

Voyons d'abord : si, pendant l'époque d'ignorance primitive; pendant l'époque où une révélation est encore nécessaire, par absence de démonstration rationnelle de la réalité du lien religieux ; l'impôt peut être *un ;* peut être absolu ; peut être soumis au raisonnement absolu ?

Partout où l'impôt est *un*, est *absolu*, est *juste* d'une manière absolue, est *rationnel* d'une manière incon-

testable, abstraction faite de temps, *les développements de l'intelligence ne peuvent être monopolisés*, L'EXAMEN EST INCOMPRESSIBLE.

Dans ce cas, la révélation, la base sociale est nécessairement examinée, reconnue hypothétique ou fausse, la société devient anarchique et meurt.

Pendant toute période humanitaire primitive, l'impôt doit donc être injuste d'une manière absolue; et ne peut être juste : que, relativement à l'époque. Nous pourrions même dire : que, pour cette période, l'emploi de l'impôt est d'autant plus juste, qu'il est plus injuste, qu'il sert davantage à empêcher le développement de l'intelligence des masses, pour que l'examen des bases sociales puisse être comprimé. « Celui qui parle ou écrit pour ôter un dogme national au peuple, dit M. de Maistre, doit être pendu comme un voleur domestique. »

Ce que nous venons de dire, relativement à l'impôt, doit s'appliquer aux différentes espèces de despotismes ; et, à toutes les injustices absolues qui en résultent. C'est, contre ces injustices, que tous les protestantismes aveugles et souvent consciencieux, se sont élevés depuis l'origine sociale; et, c'est aussi ce protestantisme qui rendant la société impossible, en dehors de la justice absolue, finit, à cause de l'excès du mal social où ce même protestantisme l'entraîne : par rendre la vérité absolue nécessaire ; par la faire chercher, trouver et appliquer. Alors, protestantisme et mal social, s'évanouissent.

C

RÉSUMÉ DE CE QUE DOIT ÊTRE L'IMPÔT POUR L'ÉPOQUE D'EMPIRISME.

« On peut dire des impôts, ce qu'Ésope disait de la langue : il n'y a rien de si excellent ou de si détestable; c'est l'emploi qui en décide (1). »

PIERRE LEROUX, *Revue indépendante. Plouto-cratie;* octobre 1842.

Nous avons déjà prouvé, et nous ne cesserons de rappeler : que, PRIMITIVEMENT, le despotisme, ou le monopole des développements de l'intelligence, dont l'exploitation des masses est la conséquence inévitable, est *nécessaire* à l'existence sociale. Maintenant, toujours quant à l'impôt, suivons les transformations de cette période primitive.

D'abord, les despotes, seulement propriétaires particuliers ou *domestiques*, tant du sol que des hommes qui le cultivent, veulent rester oisifs *matériellement;* et, borner leur travail : à maintenir l'ordre, par le monopole des développements de l'intelligence, monopole de la *force morale*.

(1) Le prélèvement est inséparable de l'emploi ; et les deux doivent être harmoniques.

Mais une fois que le despotisme, par suite de l'augmentation des esclaves *particuliers* ou *domestiques*, est obligé d'arriver à ce qu'on nomme l'émancipation des serfs; et, de se transformer en une exploitation *collective* ou *politique;* une fois que les despotes, propriétaires particuliers, ne possèdent plus que la richesse inanimée; et, qu'ils s'aperçoivent : que, cette richesse, quelque fertile que soit un pays, ne peut avoir de valeur réelle : que, par le travail, qui ne peut plus être exploité *domestiquement;* les despotes se trouvent obligés : de trouver un moyen d'exploiter les masses en *commun*.

Auparavant, les despotes exploitaient *fédéralement, démocratiquement :* eux seuls étant *peuple*. Désormais, il faut qu'ils exploitent *hiérarchiquement*, *aristocratiquement :* les exploités étant devenus *peuple;* il faut, ainsi, que l'aristocratie vienne à se *centraliser : monarchiquement*.

N'oublions jamais : que, pour cette période, la base sociale matérielle consiste : à empêcher que les masses puissent économiser sur leur travail, de quoi se procurer un loisir suffisant, pour qu'elles pussent se livrer au développement de l'intelligence, à l'examen; par conséquent à la destruction de la base morale, la révélation; par conséquent, à la destruction de la base matérielle, l'exploitation des masses.

Une fois, que l'exploitation domestique est devenue impossible; il y a donc, pour les despotes, un double but à remplir. C'est, pour l'atteindre, que l'empirisme a inventé l'*impôt*.

Aussi, avec plus ou moins d'adresse, et selon les circonstances, l'impôt devant servir : d'abord au maintien du monopole constituant le despotisme; ensuite aux jouissances de ceux qui s'attribuent le pouvoir, dans le but de maintenir l'ordre tel qu'ils l'entendent; l'impôt disons-nous, a toujours dû être; et, en effet, a toujours été : rejeté sur le travail matériel des masses.

C'est donc l'*impôt*, pris dans le sens despotique, qui est la base matérielle du despotisme par exploitation collective; et, ce nouveau mode de s'assujettir les masses par la centralisation despotique, nous l'appellerons : *exploitation politique, collective* ou *sociale;* par opposition avec l'exploitation fédérale, faussement démocratique, que déjà nous avons nommée : exploitation *domestique*.

Remarquons ici, et relativement à notre époque :

Que, les despotes nobiliaires, dont l'exploitation était primitivement domestique, en considérant chaque fief comme une famille; et, les révolutionnaires anarchistes, qui, par le développement de leur intelligence, ne craignent point de lutter contre les nobles; désirent également de ramener la société à la forme despotiquement fédérale; tandis, que les bourgeois veulent : que, l'exploitation reste despotiquement centralisée. C'est, qu'en effet, l'exploitation bourgeoise, essentiellement relative à la domination de la propriété mobilière ou financière, ne peut jamais se transformer : en exploitation domestique.

Avant que ces distinctions : entre exploitation par

fédéralisation et par centralisation ; entre exploitation domestique et exploitation collective ou politique ; soient parfaitement comprises ; il est presque impossible de bien concevoir : ce que peut être un impôt, qui, sous le despotisme s'accroît nécessairement en raison même des développements de l'intelligence ; et, rend les peuples d'autant plus malheureux : que, les pays qu'ils habitent deviennent plus riches.

Mais, une fois que cette distinction se trouve clairement établie ; toute considération sur l'impôt devient également claire.

En effet :

Aussi longtemps qu'il n'y a pas encore de travailleurs prétendus libres ; c'est-à-dire : d'esclaves domestiques prétendûment émancipés, qui en réalité deviennent alors des esclaves politiques ou sociaux prétendus libres ; l'impôt, évidemment, n'est point un moyen direct d'exploitation ; il est seulement une *cotisation*, que les despotes fédérés font, entre eux, pour s'assurer l'exploitation des esclaves domestiques : d'une part contre toute tentative de révolte partielle ; d'une autre, contre les entreprises de despotes étrangers à la fédération, qui voudraient leur enlever, par la force, les profits d'une exploitation : elle-même exclusivement appuyée sur la force.

Mais, aussitôt que le maintien de l'esclavage domestique devient impossible, l'impôt remplace alors, et avec avantage pour chaque despote, ce que chacun d'eux peut avoir perdu, par l'anéantissement, devenu nécessaire, de l'exploitation domestique.

Nous verrons ailleurs : que, c'est seulement lorsque tout despotisme, tant domestique que politique, vient, par besoin d'ordre, à devoir être complétement anéanti ; et, que tout despotisme peut être anéanti, par l'anéantissement de l'ignorance ; que, l'impôt peut être utile à tous ; et, non plus à quelques-uns.

Aussi, lorsque par besoin d'ordre, le despotisme vient à devoir être anéanti ; l'impôt se trouve frappé exclusivement sur la propriété. Il sert, alors, au développement de l'intelligence de tous ; et tous ne deviennent réellement *fédérés :* que, lorsque l'intelligence de chacun se trouve complétement développée.

Avant de passer à l'examen historique des faits relatifs à l'établissement de l'impôt, remarquons l'ambiguïté qui existe encore, sur plusieurs expressions politiques dont nous nous sommes servi dans ce paragraphe. Nous voyons, par exemple : que, le gouvernement des despotes, aussi longtemps que dure l'esclavage domestique, et avant que les despotes soient hiérarchisés, est un gouvernement *fédéral*, un gouvernement *démocratique ;* chaque despote étant alors membre d'un peuple souverain : parce que les despotes, alors, constituent exclusivement le peuple. Tel était, entre autres, le gouvernement d'Athènes.

C'est, qu'il n'y a de véritable démocratie (1), de véritable fédération ; que, lorsque l'intelligence de chaque individu se trouve complétement développée ; et, que

(1) Ici, *démocratie* est pris, par nous, dans le sens de *justice sociale*. Nous faisons cette remarque, parce qu'au second livre nous démontrerons : que, *démocratie*, dans le sens étymologique, est une véritable absurdité.

la règle incontestablement rationnelle des actions étant trouvée ; chacun se trouve à même : d'entrer dans la fédération, d'être peuple, d'être gouvernement (1), d'être démocrate.

Auparavant, il n'y a de possible : que, des esclaves et des despotes ; des aristocrates hiérarchisés ; et, des masses exploitées.

Il faut donc conclure : que, toute centralisation de hiérarchie est, *primitivement*, despotique, aristocratique et monarchique. Mais, il y aurait erreur d'en conclure : que, toute hiérarchie, toute aristocratie, toute monarchie, est essentiellement despotique.

Sous le règne de la liberté, de la soumission au raisonnement, le peuple choisit, comme étant *les meilleurs*, ceux qui doivent le gouverner ; c'est-à-dire : ceux qui doivent appliquer socialement la règle d'action. Ces gouvernants constituent une aristocratie. Cette aristocratie doit nécessairement se hiérarchiser d'après la règle ; et, la sommité de cette hiérarchie est nécessairement une monarchie ; laquelle, est elle-même : une centralisation, résultant d'une fédération.

Ces distinctions sont nécessaires ; et, ne doivent jamais se perdre de vue. Ainsi, il y a fédération, peuple, et démocratie relatifs au despotisme ; tandis, qu'au contraire, il y a centralisation, peuple, aristo-

(1) *Gouvernement* est pris ici, dans le sens *administratif;* car, nous prouverons : que, le mot *gouvernant*, dans le sens *constitutif;* est aussi une absurdité. Et, encore faut-il ajouter : que, *gouvernant, dans le sens administratif,* se borne à signifier : *capable de nommer des administrateurs.*

cratie et monarchie, relatifs à l'état de liberté. Il en est de même pour l'expression république. Il y a république relative à l'état de despotisme ; et république relative à l'état de liberté.

Passons, maintenant, à l'examen des faits historiques.

---

§ 2.

Histoire.

« J'ai dû le dire, j'ai dû dévoiler au roi cette triste vérité (la crise financière) ; elle a fixé son attention, et Sa Majesté s'est vivement pénétrée de la nécessité d'employer les moyens les plus efficaces pour y apporter remède.

« Mais, quels peuvent être ces moyens ?

« *Toujours emprunter*, serait aggraver le mal et précipiter la ruine de l'État.

« Imposer plus, serait accabler le peuple...

« *Anticiper encore*, on ne l'a que trop fait....

« *Economiser*, il le faut sans doute..... mais l'économie seule..... serait insuffisante.

« Que reste-t-il qui puisse suppléer à tout ce qui manque, et procurer tout ce qu'il faudrait pour la restauration des finances ?

« Les abus.

« Oui, messieurs, c'est dans les abus mêmes que se trouve un fond de richesse que l'État a droit de réclamer, et qui doit servir à rétablir l'ordre. »

Calonne, *Discours d'ouverture de la chambre des notables.*

— « Nous tenons à signaler une curiosité de statistique qui doit, ce nous semble, donner à réfléchir. C'est le calcul qui a été fait, suivant la *Presse* et plusieurs autres journaux, de l'énorme dépense improductive (1) des armées en Europe.

« On a calculé, disent ces feuilles, que depuis 1830 les gouvernements européens ont dépensé, en organisation d'armée et de flottes, la somme de plus de vingt-deux milliards.

(1) Cette expression de l'économie politique est aussi mauvaise que la prétendue science à laquelle elle appartient. Mais ce n'est pas ici le lieu de la discuter. Voyez, à cet égard, notre *Économie politique, source des révolutions.*

« Vingt-deux milliards (1) dépensés improductivement en dix ans !! Il y avait de quoi fournir des instruments de travail à tous les habitants du globe. »

Revue indépendante, avril 1842 (2).

(1) Prélevés sur la faculté de travailler !!!

(2) Et, quand tous les habitants du globe auraient des instruments de travail ! ils ne s'en serviraient que pour s'égorger mutuellement : si l'organisation de l'intelligence ne domine l'organisation de la matière.

A.

FAITS HISTORIQUES RELATIFS A L'EXEMPTION D'IMPÔT ACCORDÉE A LA PROPRIÉTÉ.

« Il est imposible que cette grande iniquité de l'impôt, réparti comme il l'est aujourd'hui, ne frappe pas bientôt tous les yeux. »

PIERRE LEROUX, *De la ploutocratie. Revue indépendante*, octobre 1842 (1).

— « Tout le système se résume en une série continuelle d'extorsions et d'injustices de la part des officiers publics, dont la rapacité ne laisse aux malheureux laboureurs qu'à peu près ce qu'ils peuvent sauver par des soustractions ou par la fuite. »

Rapport du comité nommé par la chambre des communes pour examiner le système d'impôts dans l'Inde.

Jusqu'à présent, la propriété a toujours été exempte d'impôt, autant que les circonstances relatives à la sujétion des travailleurs ont pu le permettre. Et, quand en apparence, il a fallu faire supporter à la propriété quelques parties des charges publiques; les despotes ont toujours établi des compensations à ces impôts illusoires, dans des lois de protection et de privilége.

Maintenant, sans aucune espèce de déguisement, la faculté de travailler paye tout. Voyez notre théorie générale de l'impôt, *t. II de l'ouvrage intitulé :* QU'EST-CE QUE LA SCIENCE SOCIALE ?

(1) Oui : quand l'anarchie aura extirpé les cataractes de l'humanité.

B

VALEUR HISTORIQUE DE L'EXPRESSION IMPÔT.

« Les impôts indirects sur les divers objets de consommation (en Angleterre) entrent dans cette somme (le revenu général) pour la part énorme de 38,236,000 £, et l'impôt direct sur les terres, y compris les domaines de la couronne, seulement pour 1,532,000 £; c'est-à-dire que leur unique charge est de concourir au montant général (52 millions) des taxes dans la misérable proportion de 1 pour 33. »

Revue indépendante, mars 1842.

—«Avec la loi économique actuelle, *le revenu net* (l'ensemble des propriétaires, en France un million d'individus) a droit à tout, est maître de tout. Il ne laisse au peuple que ce qu'il veut bien lui laisser ; tout le reste est à lui, parce que tout est à lui.

. . . . . .

« Il y a cinquante ans déjà que cette loi économique qui donne tout au *revenu net et rien à l'humanité* a été formulée par Malthus, dans un livre de bronze, en ces termes :

« Un homme qui naît dans un monde *déjà occupé*, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir, ou si les riches n'ont pas besoin de son travail, cet homme, dis-je, n'*a pas le moindre droit* à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

Pierre Leroux, *Ploutocratie.*

Sous le despotisme, l'expression *impôt* ne signifie jamais :

« Revenu de la richesse sociale, dans lequel se « trouve nécessairement compris, un prélèvement sur « les propriétés individuelles, prélèvement nécessaire « pour équilibrer les injustices inhérentes à l'hérédité « de la propriété dans les familles ; hérédité qui ne « peut cependant se trouver abolie, parce qu'elle est « elle-même NÉCESSAIRE à l'existence de la société. »

Sous le despotisme, l'expression *impôt* signifie :

« Part prélevée sur la richesse et le travail de cha- « cun, dans le but de maintenir l'ordre. »

Cette phrase est équivoque. Sa valeur réelle se découvre seulement lorsque le protestantisme vient à se trouver généralement établi. Et alors, cette phrase jusque-là équivoque, signifie incontestablement :

« Part prélevée sur la faculté de travailler, dans le « but de maintenir : le monopole des développements « de l'intelligence, le despotisme, l'exploitation des « masses : par les propriétaires. »

— Nous avons dit : que, sous le despotisme il y avait quelquefois un impôt placé, *en apparence*, sur la propriété. Nous allons prouver : que, ce prétendu impôt est toujours, sous le despotisme, placé *en réalité*, sur la faculté de travailler.

En effet :

Quelles que soient les différentes dénominations, sous lesquelles il ait plu à la législation actuelle de classer les impôts ; il n'y a que l'impôt foncier, qui ne soit pas *évidemment* placé : sur la faculté de travail-

ler. C'est donc, exclusivement, cette espèce d'impôt qui va nous occuper.

Croit-on : que, si l'impôt foncier se trouvait subitement aboli, le travailleur consommateur s'en trouverait soulagé? Nullement : car, les baux monteraient d'autant que l'impôt aurait baissé.

Pour, que le travailleur puisse se trouver soulagé, il ne s'agit pas seulement : d'anéantir toute espèce d'impôt, indirectement placé sur la faculté de travailler ; il faut encore : que, le sol, *sans nuire à personne,* soit entré à la propriété collective (1). Avant cette entrée, toute amélioration sociale, relative aux intérêts matériels, conduit d'autant plus tôt à l'anarchie, qu'elle approchera plus : de ce qui doit être, sous l'ordre réellement rationnel. Et, l'abolition de tout impôt sur le travail, par l'entrée du sol à la propriété collective, conduirait également à l'anarchie; si, cette abolition n'était précédée : de l'anéantissement de l'ignorance sociale, sur la réalité du droit.

Nous savons : que, des théories aussi absolues, inflexibles comme le raisonnement même, sont l'antipode du siècle actuel. Cela doit être, à une époque où chacun, dit avec une naïveté charmante : *qu'il faut bien se garder de suivre un raisonnement dans toutes ses conséquences; parce qu'il n'en est aucun, qui ainsi suivi, ne conduise à l'absurde.* Si, la société profitait de cet axiome général, pour en conclure : « que, jusqu'à pré« sent, tout raisonnement a été mauvais ou absurde ; » ou

(1) Voyez les prolégomènes de la *Science sociale.*

bien encore : « que, le raisonnement ne pouvant être « bon à rien, le meilleur est de se plonger : soit dans « l'abîme de la foi; soit dans le néant de l'automa- « tisme; » nous comprendrions ces conclusions, dont la première, cependant, est seule bonne. Mais non : toutes les deux sont repoussées. On se dit : *le raisonnement ne peut conduire qu'à l'absurde. Eh bien!* RAISONNONS. Que faire contre une pareille folie ? Rien. Attendre, que, l'absurde du siècle ait produit toutes ses conséquences. Cet absurde, est une des nécessités : de la transition à l'ordre réel.

CHAPITRE IX

MAINTIEN DES MASSES DANS L'IGNORANCE.

« La science est belle, sans doute, et vaut bien, à elle seule, les travaux de l'homme ; mais elle est mille fois plus belle quand elle devient une puissance et enfante la vertu. C'est là, Messieurs, ce que nous avons à faire : DÉCOUVRIR LA VÉRITÉ, *la réaliser au dehors, dans les faits extérieurs*, AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ; la faire tourner au dedans de nous, en croyances capables de nous inspirer le désintéressement et l'énergie morale qui sont la force et la dignité de l'homme dans ce monde ; voilà notre triple tâche, VOILA OU NOTRE TRAVAIL DOIT ABOUTIR. »

M. GUIZOT, *Histoire de la civilisation en France*, t. I, p. 31 (1).

—« Ce qui constitue la science, c'est la suppression de toute anomalie, l'ordre substitué à l'arbitraire, la RÉALITÉ à l'APPARENCE, la raison aux sens et à l'imagination, les phénomènes particuliers rappelés et élevés à leurs lois générales. »

M. COUSIN, *Introduction à l'histoire de la philosophie*, p. 235 (2).

—« Ce n'est pas aux lecteurs de cet ouvrage que je croirai jamais devoir prouver que les idées gouvernent et bouleversent le monde... Ils savent surtout que la grande crise politique et morale des sociétés actuelles tient, en dernière analyse, à l'a-

(1) Et, selon M. Guizot, la science consiste à connaître : que, *la morale est indépendante des idées religieuses.*

Cette science est le poison de l'humanité.

(2) Substituer la *réalité* à l'*apparence*, c'est démontrer : la réalité, l'immatérialité de la sensibilité, au lieu de l'attribuer aux phénomènes cérébraux.

narchie intellectuelle (1). Notre mal le plus grave consiste, en effet, dans cette profonde divergence qui existe maintenant entre tous les esprits relativement à toutes les maximes fondamentales dont la FIXITÉ est la première condition d'un véritable ordre social. Tant que les intelligences individuelles n'auront pas adhéré par un assentiment UNANIME à un certain nombre d'idées générales capables de former une *doctrine sociale commune*, on ne peut se dissimuler que l'état des nations restera, *de toute nécessité*, essentiellement RÉVOLUTIONNAIRE, malgré tous les palliatifs politiques qui pourront être adoptés, et ne comportera réellement que des institutions provisoires. Il est également certain que, si cette réunion des esprits dans une même communion de principes peut une fois être obtenue, les institutions convenables en découleront *nécessairement*, sans donner lieu à aucune secousse grave, le plus grand désordre étant déjà dissipé par ce seul fait. C'est donc LA que doit se porter principalement l'attention de tous ceux qui sentent l'importance d'un état de choses vraiment normal. »

M. AUGUSTE COMTE, *Philosophie positive*, t. I, p. 50 (2).

—« Qui croit aujourd'hui que les choses puissent rester ce qu'elles sont? Qui ne vit dans l'attente de grands événements, certains en eux-mêmes, incertains seulement quant à l'époque où ils se reproduiront? Qui ne sent partout le sol trembler? Quel est le peuple au sein duquel il ne s'opère un sourd travail dont s'épouvantent les pouvoirs frappés d'impuissance pour en arrêter le progrès? D'heure en heure la vie se retire d'eux, et on les voit, dans leur défaillance, étendre les bras et s'ap-

(1) Et l'anarchie intellectuelle provient : de ce que M. Auguste Comte et les siens ont détrôné la foi, sans avoir pu introniser la *science*.

(2) Ce, *c'est donc là*, de M. Auguste Comte, est très-indéterminé; nous allons préciser.

Démontrez l'immatérialité de la sensibilité, ce qui vous donnera le critérium pour distinguer la sensibilité réelle de la sensibilité illusoire. Dès ce moment : l'anthropomorphisme et le panthéisme sont renversés; le règne de la raison s'établit; la doctrine sociale commune existe; des institutions définitives en découlent; l'humanité devient une; et, toute possibilité de révolution, présente ou future, se trouve anéantie.

puyer les uns sur les autres pour se tenir debout quelques instants de plus. Regardez les royautés pâles, les aristocraties éperdues : qui les effraye? Elles ont entendu le bruit qui précède la tempête, qui court devant elle pour annoncer qu'elle vient. Elles ont aperçu à l'horizon un point noir comme une tache de deuil. Assises à la table de leurs festins, dans l'enivrement d'une joie insensée, tout à coup une ombre a passé devant elles, et sur le mur s'est avancée une main qui traçait des mots sinistres. Qu'est-ce donc qui se prépare? Le monde tressaille, des fantômes traversent les cieux, une lueur obscure enveloppe toutes choses. Est-ce une aube? est-ce un crépuscule? C'est un crépuscule pour vous tous, fils de la vieille société qui descend dans la région des morts. Pour toi, peuple, c'est l'aube du jour que te réservait le Père céleste dans les décrets de sa justice, tardive à nos yeux, mais certaine. »

La Mennais, *Discussions critiques*, p. 280 (1).

— « Oui, je crois le sentir, nous touchons à une rénovation des siècles. Les systèmes religieux croulent de toutes parts; les philosophes qui avaient méprisé les doctrines mystérieuses les interrogent avec une curiosité inquiète. N'entendez-vous pas une voix sourde qui court par tout l'univers, et qui réveille toutes les puissances de l'âme?... Ah! la terre, cette fois-ci, ne sera pas vaincue par un barbare affamé de carnage; elle ne se tiendra pas en silence devant un dominateur superbe : elle sera conquise par l'attrait tout pacifique de la vérité... »

Ballanche, *Préface générale*, p. 18 (2).

—«Plus que jamais, Messieurs, nous devons nous occuper de ces hautes spéculations, car il faut nous tenir prêts pour un événement immense dans l'ordre divin, vers lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les esprits. Il n'y a plus de religion sur la terre : le genre hu-

(1) Pour voir les symptômes, il faut n'être point aveugle; pour les sentir, il faut n'être point paralysé. La vieille société est aveugle, décrépite, et, vivante encore, elle tombe en putréfaction. Elle sera précipitée dans l'abîme : sans l'avoir : ni vu, ni prévu.

(2) L'attrait pacifique de la vérité? Oui : quand l'anarchie l'aura décorée de toutes ses horreurs.

main ne peut demeurer dans cet état. Des oracles redoutables annoncent d'ailleurs que les temps sont arrivés. Il n'y a peut-être pas un homme, je parle de la classe instruite, qui n'attende, dans ce moment, quelque chose d'extraordinaire. Or, dites-moi, Messieurs, croyez-vous que cet accord de tous les hommes puisse être méprisé ? »

COMTE DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 280 (1).

— « La philosophie est le culte des idées, et des idées *seules;* elle est la *dernière victoire* de la pensée sur toute forme et tout élément étrangers; elle est le plus haut degré de la liberté et de l'intelligence... Il implique contradiction que l'analyse et la dialectique aient précédé les symboles et les mystères. La forme rationnelle est nécessairement la dernière de toutes.

« Cette forme est aussi la plus claire. Sans doute les idées sont obscures aux sens, à l'imagination, à l'âme : les sens ne voient que les objets extérieurs auxquels ils se prennent; l'imagination a besoin de représentation, l'âme de sentiments. Mais si toute lumière *apparente* est là (dans les sentiments), il n'y a *même là* d'évidence qu'à condition que dans l'intérieur de la pensée, il y ait une autre évidence qui garantisse la première. Seulement, dans ce cas, l'évidence est faible, elle n'arrive pas à la conscience d'elle-même; tandis que l'évidence philosophique, qui naît de la réflexion, EST et SE SAIT comme la dernière évidence, comme l'unique autorité. La philosophie est donc la lumière de toutes les lumières, l'autorité de toutes les autorités. En effet, ceux qui veulent imposer à la philosophie et à la pensée une autorité supérieure ne songent pas que de deux choses l'une : ou la pensée ne comprend pas cette autorité, et alors cette autorité est pour elle comme si elle n'existait pas; ou elle la comprend, elle s'en fait une idée, et l'accepte à ce titre, et alors c'est elle-même qu'elle prend pour mesure, pour règle, pour autorité dernière..... La

(1) Allez donc parler de religion, à des gens qui s'imaginent : que, la religion n'est pas plus nécessaire à l'existence de l'ordre, qu'une cinquième roue à un carrosse. Laissez-les courir à l'abîme. En voulant les retenir, vous y seriez également précipité. Qu'elle passe, la justice de Dieu !

philosophie est l'intelligence *absolue*, l'explication *absolue* de toutes choses. »

M. Cousin, *Introduction à l'histoire de la philosophie*, p. 25 (1).

— « Le progrès de la société consiste surtout à changer l'homme lui-même, à le rendre capable de liberté, c'est-à-dire capable de se gouverner lui-même SELON LA RAISON. Si la liberté a péri à l'entrée de la carrière sociale, c'est que l'homme n'a pas été capable d'y avancer en la gardant; qu'il la reprenne et l'exerce de plus en plus, c'est le but, c'est la perfection de la société. Mais ce n'était nullement l'état primitif, la condition de la vie barbare. *La liberté dans celle-ci* n'était autre chose que l'EMPLOI DE LA FORCE, c'est-à-dire la ruine, ou plutôt l'absence de la société. »

M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, p. 179 (2).

(1) Et savez-vous ce que dit la philosophie, la lumière de toutes les lumières, l'autorité de toutes les autorités, l'intelligence absolue, l'explication absolue de toutes choses? Le voici, selon l'auteur : *La force est le critérium de la justice; et, la moralité des actions est caractérisée : par le succès.*

A genoux! devant la philosophie.

(2) Et le dernier progrès de la raison, selon M. Guizot, consiste : *à rendre la morale indépendante des idées religieuses.*

§ 1.

Empirisme.

« La société, telle qu'elle est aujourd'hui, n'existera pas. A mesure que l'instruction descend dans les classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social *depuis le commencement du monde*, plaie qui est la cause de tous les malaises et de toutes les agitations populaires. La trop grande inégalité des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée, d'un côté par l'ignorance, de l'autre par l'organisation factice de la cité; mais aussitôt que cette inégalité est généralement aperçue, le coup mortel est porté. Recomposez, si vous le pouvez, les fictions aristocratiques; essayez de persuader au pauvre, *quand il saura lire*, au pauvre à qui la parole est portée chaque jour par la presse, de ville en ville, de village en village; essayez de persuader à ce pauvre, possédant les mêmes lumières et la même intelligence que vous, qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que tel homme, son voisin, a, sans travail, mille fois le superflu de la vie; vos efforts seront inutiles. Ne demandez point à la foule des vertus au delà de la nature.

« Le développement matériel de la société accroîtra le développement des esprits. Lorsque la vapeur sera perfectionnée; lorsque, unie aux télégraphes et aux chemins de fer, elle aura fait disparaître les distances, ce ne seront pas seulement les marchandises qui voyageront d'un bout du globe à l'autre, avec la rapidité de l'éclair, mais encore les idées. Quand les barrières fiscales et commerciales auront été abolies entre les divers États, comme elles le sont déjà entre les provinces

d'un même État; quand le *salaire*, qui n'est que l'*esclavage* prolongé, se sera émancipé à l'aide de l'égalité établie entre le producteur et le consommateur; quand les divers pays, prenant les mœurs les uns des autres, abandonneront les *préjugés nationaux*, les vieilles idées de suprématie ou de conquête, tendront à l'unité des peuples; par quel moyen ferez-vous rétrograder la société vers des principes épuisés? Bonaparte lui-même ne l'a pu. L'égalité et la liberté, auxquelles il opposa la barre inflexible de son génie, ont repris leur cours et emportent ses œuvres; le monde de force qu'il créa s'évanouit; sa race même a disparu avec son fils. La lumière qu'il fit n'était qu'un météore.....

« Un avenir sera, un avenir puissant, libre dans toute la plénitude de la liberté évangélique. »

CHATEAUBRIAND, *Essai sur la littérature anglaise*, t. II, p. 391.

A

L'IGNORANCE DES MASSES, OU LA POSSIBILITÉ DE LEUR FAIRE ACCEPTER COMME *vrai*, CE QUI N'EST QU'*hypothétique*, EST NÉCESSAIRE A L'EXISTENCE DE L'ORDRE, AUSSI LONGTEMPS QUE LES HYPOTHÈSES BASES DE LA SOCIÉTÉ NE PEUVENT ÈTRE DÉMONTRÉES AUX MASSES, DE MANIÈRE A CE QU'ELLES LES CONÇOIVENT COMME INCONTESTABLES, ET COMME LEUR ÉTANT UTILES; ET DU MOMENT QUE PAR UN DÉVELOPPEMENT SOCIAL QUELCONQUE, LES MASSES NE VEULENT PLUS ACCEPTER L'HYPOTHÉTIQUE COMME ÉTANT LE VRAI, ET QU'IL EST DEVENU IMPOSSIBLE DE LE LEUR FAIRE ACCEPTER COMME TEL SANS DÉMONSTRATION, IL FAUT QUE LES HYPOTHÈSES, BASES SOCIALES, PUISSENT ÈTRE DÉMONTRÉES COMME VRAIES OU COMME UTILES : SINON LA SOCIÉTÉ DOIT DISPARAÎTRE PAR SUITE DES MAUX CAUSÉS PAR UNE ANARCHIE DEVENUE AUTREMENT INDESTRUCTIBLE.

> « Ce qu'on croit vrai, il faut le dire hautement, et le dire hardiment. Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose, découvrir une vérité faite pour choquer tout le genre humain, je la lui dirais à brûle-pourpoint. »
>
> COMTE DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 20 (1).

(1) Voilà de Maistre, répudiant toute inquisition. Et, voilà comment, lorsqu'on n'est basé que sur des opinions, on dit tantôt *blanc*, et tantôt *noir*, sur la même question.

— « Partout la religion paraît avec les sociétés naissantes, et partout, à mesure que les sociétés se développent, de la religion sort la philosophie.

. . . . . .

« Partout vous voyez la religion essayer de prolonger l'enfance de la philosophie, et de la retenir en tutelle; et partout aussi vous voyez la philosophie se mettre en révolte contre la religion et déchirer le sein qui l'a nourrie.....

. . . . . .

« Toujours la religion enfante la philosophie, mais elle ne l'enfante que dans la douleur; toujours la philosophie succède à la religion, mais elle lui succède dans une crise, plus ou moins longue, plus ou moins violente, de laquelle les lois éternelles du développement de la pensée ont voulu que la philosophie sortît constamment victorieuse (1).

. . . . . .

« Les mystères sont les passages de la religion à la philosophie. Bientôt ce passage est franchi; les initiations, que l'on peut bien supposer avoir été rares, discrètes, soumises à des conditions sévères, ne suffisent plus, et à la place de quelques initiés s'élève une race d'hommes nouveaux qui s'appellent philosophes. »

M. Cousin, *Histoire de la philosophie au dix-huitième siècle*, t. I, p. 42 à 45 (2).

— « L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous. »

Saint-Simon (3).

— « Le moment semble venu, moment admirable, dont nos enfants recueilleront les fruits, et que nos pères ne prévoyaient pas, où la science et la religion, sœurs éternelles, se donneront la main; où ces nobles sœurs, au lieu d'engager une lutte déshonorante et funeste, concluront une alliance sublime. »

Herschell, cité par l'*Encyclopédie nouvelle*, article Age (4).

(1) Et la philosophie, vous le savez, proclame : que, la force est le critérium de la justice; et, que la moralité des actions se juge par le succès.

(2) Des cierges! aux philosophes. Ils les ont bien mérité.

(3) Au moins, il n'est pas derrière nous. Voilà, ce qui peut être affirmé, sans crainte de se tromper.

(4) Cela sera; et, avant peu; ou la société périra. Il ne faut pas être sorcier, pour le prédire.

— Le titre de la présente subdivision pourrait, peut-être, se passer de développement ; tellement, il nous semble d'une évidence : que, le bon sens ne peut récuser. Néanmoins, comme il paraît impliquer : la soumission de l'humanité à une injustice absolue, pendant une longue suite de siècles ; et, par conséquent la négation de la justice ou de l'ordre moral; nous croyons devoir insister sur ces considérations, avant d'exposer : ce que le despotisme a dû employer, empiriquement, pour la conservation de l'humanité.

Nous avons déjà démontré, en nous plaçant en dehors de tout anthropomorphisme :

1° Que, la ferme croyance : en la réalité du lien religieux; et, en son inévitable sanction; était nécessaire à l'existence sociale ;

2° Que, dans l'état d'ignorance primitive, état longtemps nécessaire, dès qu'on se place en dehors de toute révélation; il était impossible de démontrer : la réalité du lien religieux ;

3° Que, par conséquent, les masses devaient être tenues dans l'ignorance : sur l'existence du doute relatif à la réalité du lien religieux; doute, qui alors existe nécessairement, pour ceux qui ont le loisir d'examiner.

Les personnes qui ne se placeraient point, avec nous, dans ces prémisses ; sont priées de vouloir bien nous abandonner : ce n'est point pour elles que nous écrivons.

Ceux qui consentiront à nous suivre, dans la voie que nous leur présentons, vont nous dire :

« C'est une chose atroce : que, de voir l'humanité « nécessairement condamnée : à vivre, pendant une « longue suite de siècles, sous le règne de l'arbitraire, « de l'injustice ; où, les tyrans sont presque aussi mal- « heureux que les esclaves. Il y a là, de quoi faire nier « l'existence de tout ordre moral ; et, de plonger : « non pas dans le scepticisme ; mais, dans une com- « plète affirmation de matérialisme. »

Ici, nous pourrions répondre :

D'abord, si le matérialisme existe, il n'y a ni juste, ni injuste. Nous ajouterons même : que, ceux qui font cette objection sont de vrais égoïstes ; car, ils ne parlent que d'eux ; et, ne trouvent pas *injuste :* qu'il y ait des chevaux de fiacre, battus du matin jusqu'au soir ; et, des chevaux d'amateurs, soignés comme des héritiers présomptifs. Et, probablement ils croient : que, les chevaux souffrent comme eux. Ensuite, si le matérialisme existe, ils ne peuvent, en réalité, ni affirmer, ni nier, ni raisonner. Mais, cette question sera traitée, plus en détail, au commencement du second livre.

Voilà, pour le matérialisme. Voyons, maintenant, pour le spiritualisme : hypothétiquement considéré comme réel.

Certes, dans le système anthropomorphique ; dans le système d'une création, d'un péché originel relatif : à un premier homme, et à la culpabilité d'âmes qui viennent d'être créées, et qui rationnellement ne peuvent être coupables ; nul doute qu'une pareille succession de siècles, dans l'abrutissement et sous l'injustice ; ne soit une négation de l'ordre moral, une

négation de Dieu. Mais, en est-il de même dans le système rationnel ?

— Nullement.

— Quelle est la conséquence nécessaire de l'immatérialité de l'âme ?

— 1° La nécessité d'être unie à une organisation, pour qu'elle puisse : et se trouver modifiée ; et se manifester ;

2° Son immortalité ; ou, plutôt son éternité.

— Quelle est la conséquence nécessaire, de l'union de l'âme, à une organisation ayant des tendances, qui ne sont pas toujours celles du raisonnement ?

— La liberté des actions.

— Quelle est la conséquence nécessaire, de la liberté des actions ?

— La faculté de faire le bien et le mal.

— Quelle est la conséquence nécessaire : de la faculté de faire le bien et le mal ; du moment que l'on est dans le système rationnel ?

— Que le bien soit récompensé et le mal puni.

— Quelle serait la conséquence nécessaire : si, le bien et le mal se trouvaient évidemment récompensés ou punis, pendant la vie de chaque individu ?

— La perte, ou, tout au moins, une immense diminution de la liberté.

— Que doit-il exister pour que la liberté soit aussi intacte que possible ?

— Que les punitions et les récompenses, dérivant de la sanction, n'aient lieu : que, dans des vies postérieures ; en un mot : que, la mort existe.

— Quelles sont les conséquences rationnelles de ces nécessités ?

— Qu'il y ait des mondes où les tendances organiques soient, de plus en plus, conformes aux tendances rationnelles ; et, là sont ceux qui doivent être plus récompensés que punis ; et, là aussi, il y a moins lieu de mériter et de démériter ;

Qu'il y ait des mondes où les tendances organiques soient, de plus en plus, opposées aux tendances rationnelles ; et, là sont ceux qui doivent être plus punis que récompensés ; et, là aussi, il y a plus lieu de mériter et de démériter.

Dès lors, où serait l'irrationnalité, quand même il y aurait des mondes éternellement soumis à l'injustice ; puisqu'ils pourraient n'être habités, que par ceux qui n'y passeraient : que, pour y être purifiés ? Il n'en est rien pour le nôtre, cependant ; puisque nous voyons arriver l'époque : où, le règne de la justice devra exister, sous peine : d'y voir l'humanité s'évanouir.

Et, cette progression même vers le mal, pour arriver au bien social, est rationnelle. A mesure : que, le mal social augmente ; que les fautes s'expient ; que l'intelligence se développe ; la vérité devient nécessaire ; elle est cherchée, trouvée, acceptée ; la société s'y trouve soumise ; et, de plus en plus, les tendances organiques deviennent subordonnées : aux tendances rationnelles. Alors, les occasions de faillir diminuent ; et, celles de mériter se multiplient.

Dans ce développement, y a-t-il rien d'obscur ou d'illogique ?

Si, tout y est clair et logique; l'ordre moral est justifié.

Nous reprendrons cette thèse, à l'épilogue du présent livre. Nous croyons : qu'elle ne peut, trop souvent : être mise sous les yeux de nos lecteurs.

Voyons, maintenant, ce que l'empirisme doit faire : pour, que les masses puissent être maintenues, dans l'ignorance, jusqu'au terme de l'expiation.

Le maintien de l'ignorance est relatif :

Aux développements de l'intelligence;

Aux moyens nécessaires : pour, que ces développements puissent exister.

Les développements de l'intelligence sont relatifs :

A l'éducation ;

A l'instruction.

B

DE L'ÉDUCATION ET DE L'INSTRUCTION SOUS LE DESPOTISME.

« La révélation est au genre humain ce que l'éducation est à l'individu. L'éducation est une révélation qui a lieu chez l'individu, et la révélation est une éducation qui a eu lieu, et qui a lieu encore chez le genre humain.

. . . . . .

« L'éducation ne donne à l'homme rien qu'il ne pût aussi bien avoir de lui-même; seulement elle le lui donne plus vite et plus facilement. Parallèlement la révélation ne donne au genre humain rien à quoi la raison humaine ne pût parvenir aussi, abandonnée à elle-même; mais seulement la révélation a donné et donne plus tôt les choses importantes. »

LESSING, *De l'éducation du genre humain*, §§ 1, 2, 4, 5 (1).

—« Le législateur doit faire de l'institution des enfants *le premier et le plus sérieux de ses soins.* »

LOIS DE PLATON, liv. VI.

(1) L'homme, ici, est pris pour l'humanité.

L'éducation inculque à l'homme : l'existence du lien religieux ; et, sans l'éducation, la nécessité sociale, le forcerait : d'en inventer l'hypothèse ; et, de la faire accepter comme vérité.

La révélation inculque à l'humanité : l'existence du lien religieux ; et, sans la révélation, la nécessité sociale, forcerait l'humanité : d'inventer la révélation.

C'est, aussi, la nécessité sociale qui fait découvrir : la réalité du lien religieux ; et, c'est la démonstration de cette réalité, qui constitue l'instruction réelle.

—« Celui qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde. »

LEIBNITZ (1).

—« C'est l'instituteur et non plus le canon qui désormais sera l'arbitre des destinées du monde. »

LORD BROUGHAM (2).

— « L'instruction des peuples met en danger les gouvernements absolus; leur ignorance, au contraire, met en péril les gouvernements représentatifs, car les débats parlementaires, pour révéler aux masses l'étendue de leurs droits, n'attendent pas qu'elles puissent les exercer avec discernement.

« Et dès qu'un peuple connaît ses droits, il n'y a plus qu'*un moyen* de le gouverner, C'EST DE L'INSTRUIRE. »

M. ÉMILE DE GIRARDIN, *De l'instruction publique*, p. 8 (3).

— Nous ne pouvons le répéter trop souvent : avant de discuter un sujet, il faut être d'accord sur la valeur de l'expression qui le caractérise. Sinon : plus on discute; et, moins l'on se trouve d'accord.

L'éducation est d'une importance de premier ordre : voilà un point, sur lequel, il n'y a point de contradiction. Il n'en est pas de même sur la valeur de l'expression.

(1) M. de la Palisse n'aurait pas mieux parlé : être le maître de l'éducation, c'est évidemment être maître de la société. Il est certain : que, tant que l'examen reste compressible, le maître de l'éducation peut changer la face du monde. Mais, dès que l'examen devient incompressible; ce pouvoir suprême de l'éducation, passe à l'instruction, socialement acceptée et vulgarisée.

(2) En époque : d'ignorance sociale, sur la réalité du lien religieux; et, d'incompressibilité d'examen; l'instituteur n'est propre qu'à tuer la société : avec beaucoup plus de rapidité, que ne le pourrait le canon.

(3) L'instruire! Sans doute, avec une bonne instruction. Donnez aux peuples, l'instruction matérialiste de la science actuelle; et, vous n'en avez point d'autre à lui donner; puis, vous verrez : combien dureront : et, les gouvernements représentatifs; et, les gouvernements absolus.

Au Dictionnaire, nous trouvons :

— « Soin pour INSTRUIRE, former le corps, l'esprit et les mœurs. »

— Ainsi, sauf apprendre à danser, faire de l'escrime, et monter à cheval, *éducation* signifie *instruction;* ou, si l'on veut, l'instruction sera une branche de l'éducation.

En effet : recourez au Dictionnaire, pour le mot *Instruction;* et, vous y trouverez : quoi ? *Éducation.*

Au mot *Instruction*, le dictionnaire dont nous nous servons contient : une citation bien remarquable.

— « Il y a, dit-il, des gens qui ont malheureusement assez d'instruction pour empêcher les autres et *eux-mêmes* de s'apercevoir qu'ils n'ont pas le sens commun. »

—Est-il possible : de mieux peindre, en aussi peu de mots; ce que l'instruction, non persécutée, peut être sous le despotisme ! de mieux la séparer du sens commun !

Voici, une autre citation : que, nous trouvons au mot *Instruire.* Elle est, également, caractéristique de l'époque d'ignorance.

—« Contente-toi, dit le Dictionnaire, d'être instruit; ne cherche pas à devenir savant. »

—Voilà la science séparée de l'instruction. Alors, la science n'est donc qu'ignorance. En effet, c'est ce

qui existe : soit, sous le despotisme; soit, au sein de l'anarchie (1).

Il s'ensuit : que, depuis l'origine sociale, on parle d'éducation ; et, que l'on ne sait pas encore : ce que ce mot, distingué du mot *instruction*, peut signifier : d'une manière déterminée.

— « Lorsqu'il s'agit d'écoles et d'instituteurs, dit M. Émile de Girardin (*De l'instruction publique*, p. 37), le mot *éducation* n'est propre qu'à réveiller des idées fausses et qu'à faire naître des exigences *impossibles* à satisfaire. »

— Déterminons les mots *éducation* et *instruction;* sinon : plus nous parlerons ; et, moins nos lecteurs nous comprendront.

L'éducation se rapporte :

D'une part, à l'organisme ;

D'une autre, aux sentiments, aux préjugés.

Ainsi, tout ce qui appartient au développement des organes, est du ressort de l'éducation.

Et, ce qui appartient : au développement des sentiments de bienveillance, de malveillance, de *croyances* sur ce qui est bien ou mal, juste ou injuste, *croyances*

(1) Lorsque, nous parlons de l'époque d'ignorance primitive, existant depuis l'origine sociale, jusques et y compris le temps présent ; est-il nécessaire d'énoncer : qu'il n'est nullement question des connaissances physiques et mathématiques ? Nous ne le croyons pas. Mais, nous affirmons : que, plus la sphère de ces connaissances vient à s'étendre ; et, plus l'ignorance augmente ; jusqu'à l'époque : où, la vérité devient nécessaire. En effet : ces connaissances, jusqu'à présent, n'ont fait qu'augmenter le scepticisme ; et, le scepticisme absolu serait certainement : l'ignorance absolue. Être obligé d'énoncer de pareilles propositions, prouve déjà : l'ignorance d'une époque.

considérées, en dehors de toute discussion rendue rationnellement incontestable ; est encore : du ressort de l'éducation. Du reste, ce que nous avançons ici, a été dit avant nous : par Platon.

— « L'éducation, dit-il (*Lois*, liv. I, p. 52, traduction de Grou), n'est autre chose que l'*art d'attirer et de conduire les enfants vers ce que la loi dit être* LA DROITE RAISON. »

— Maintenant, en quoi diffère : l'éducation de l'instruction ?

Si, la réponse à cette question était aussi facile ; que, maintenant peut-être elle, le paraît à nos lecteurs ; il est probable : que, nos dictionnaires auraient donné de meilleures définitions : des mots *éducation* et *instrction*.

Avant, que la vérité soit devenue nécessaire à l'existence sociale ; il est aussi impossible : de séparer l'éducation de l'instruction, même seulement dans la valeur des expressions ; qu'il l'est : de séparer la vérité des préjugés ; la croyance de la science.

Une fois, que la vérité est devenue nécessaire à l'existence de l'ordre ; une fois, qu'elle est trouvée et socialement appliquée ; l'éducation et l'instruction se trouvent : immédiatement déterminées. En outre, des développements de l'organisme, on nomme *éducation :* tout ce que l'on fait accepter *comme vrai* à la jeunesse ; parce qu'elle ne peut encore en concevoir les démonstrations. On appelle *instruction,* ce qui vient démontrer : que, les préjugés, inculqués par l'éducation, sont réellement : des vérités.

Pour nous résumer en peu de mots : l'éducation est relative aux *croyances ;* l'instruction est relative à la *science*.

Sous l'empirisme, il n'y a pas encore de science; pas de vérité. Il n'y a : que, des abstractions de vérités supposées : les mathématiques par exemple.

Dès lors, il est facile de concevoir : comment, sous l'empirisme, sous le despotisme, sous le règne des hypothèses, il est impossible : de séparer l'éducation de l'instruction; et, comment sous le règne de la raison, de la vérité, de la liberté, l'éducation et l'instruction, quoiqu'étant *une* dans le fait, se trouvent néanmoins distinguées : d'une manière absolue.

Ici, se présente une question : sous le despotisme, l'éducation doit-elle être soumise à l'instruction; ou, l'instruction à l'éducation?

Si, l'on écoutait le sens commun, en faisant abstraction du despotisme, la réponse serait simple : puisque l'instruction est exclusivement relative à la vérité; c'est, l'éducation qui doit être soumise à l'instruction. Dès lors, la société aura soin de ne rien inculquer à la jeunesse, comme préjugé, qui ne puisse être ensuite démontré, comme vérité. Mais, pensons au despotisme, et nous verrons : qu'alors, la vérité n'existe pas. Dès lors, la solution donnée est inacceptable. Sous le despotisme, pour se trouver dans le vrai relatif, dans le praticable, il faut : toujours conclure à rebours du sens commun. Cela doit être : puisque, le despotisme ne peut s'appuyer : sur la vérité.

Sous le despotisme, c'est donc l'éducation qui doit

dominer l'instruction; c'est la croyance, qui doit dominer une science qui n'existe pas encore. Et, lorsque l'instruction veut paraître; c'est-à-dire : lorsqu'une tendance à examiner, ce qui est donné comme vrai par l'éducation, vient à se montrer; il faut : que, l'instruction, toujours essentiellement négative dans ses commencements, soit écrasée : pour que l'ordre, par le despotisme, ne soit pas anéanti; pour que tout ordre ne soit pas anéanti ; jusqu'à l'époque : où, l'instruction positive, soit devenue : nécessaire, cherchée, trouvée, acceptée, et vulgarisée.

C

MOYENS NÉCESSAIRES POUR QUE LES DÉVELOPPEMENTS DE L'INTELLIGENCE PUISSENT EXISTER.

« Le siècle se refuse à une doctrine imposée : les croyances sociales, non-seulement sont toutes ébranlées, mais ont péri. »

BALLANCHE, *Essai sur les institutions sociales*, t. II des *Œuvres*, p. 21 (1).

— « Nous sommes arrivés à un âge critique de l'esprit humain, à une époque de fin et de renouvellement. La société ne repose plus sur les mêmes bases, et les peuples ont besoin d'institutions qui soient en rapport avec leurs destinées futures. Nous sommes semblables aux Israélites dans le désert. A peine échappés comme eux à la maison de la servitude, nous vivons sous la tente comme eux, et comme eux encore nous sommes nourris en quelque sorte de la manne du ciel, car le temps n'est pas venu d'avoir des moissons nouvelles. »

BALLANCHE, *Essai sur les institutions sociales*, t. II des *Œuvres*, p. 67.

— « A mesure que la puissance de l'homme croît, *son loisir augmente proportionnellement*. Tranquille sur les besoins physiques, il peut satisfaire d'autres besoins, vaquer à d'autres fonctions, *au développement intellectuel*, à la culture de la science qui développera de plus en plus sa puissance même (2).

« Dans ses rapports avec l'évolution de l'huma-

(1) Le CROIRE SOCIAL, n'a d'existence possible : qu'à l'ombre d'une inquisition. Dès, que toute inquisition devient impossible; tout CROIRE SOCIAL, le devient également.

(2) Et, voilà précisément pourquoi : le paupérisme, l'abrutissement

nité, le LOISIR, *c'est le passage de la vie organique à la vie spirituelle*, car le loisir n'est pas l'inaction, mais le travail de l'intelligence substitué au labeur corporel. »

LA MENNAIS, *Esquisse d'une philosophie*, t. III, p. 120.

— Le loisir est nécessaire : pour que l'intelligence puisse se développer.

L'existence de l'ordre, est incompatible avec le développement de l'intelligence des masses : tant, que le devoir et le droit reposent : sur des hypothèses.

Il faut donc : que, les masses n'aient pas de loisir.

Cela est incontestable. Et, lorsque M. Guizot a dit, en parlant des masses : *le travail, le travail* INCESSANT *est un frein nécessaire;* M. Guizot a énoncé, empiriquement, une vérité, contre laquelle il n'y a rien à opposer : pour l'époque de despotisme. Seulement, le philosophe, socialiste ou antisocialiste, ne s'est pas aperçu : que, nous étions à une époque : où, le despotisme est, lui-même, devenu incapable : de servir de base à l'existence de l'ordre.

Et, quels sont les moyens d'empêcher les masses d'avoir du loisir ?

L'esclavage : depuis l'anthropophage, sauvé de la mort sur le champ de bataille, jusqu'au prolétaire, condamné à mourir de misère et de faim, selon Malthus ; l'appropriation du sol ; l'impôt rejeté sur le travail ; l'excitation aux différents fanatismes ; enfin les moyens

des masses, est nécessaire : tant, que le droit et le devoir restent basés : sur des hypothèses.

despotiques que déjà nous avons énumérés; et, qu'il est inutile de rappeler ici. Il est facile de voir : que, sous le despotisme, tout s'enchaîne, pour concourir à un même but : LE MAINTIEN DES MASSES DANS L'IGNORANCE.

---

§ II.

Histoire.

« La défense d'écrire les lois se trouve trop souvent consignée dans les monuments de l'antiquité pour ne pas lui supposer une raison. Les envahissements de la parole *écrite* étaient sans doute trop évidents et trop rapides, et l'on voulait en retarder l'effet, parce que les institutions étaient fondées dans un esprit de FIXITÉ. On avait peut-être aussi déjà des exemples antérieurs du danger qui résulte de la confusion du langage. Mais la pente est irrésistible. Il n'y a pas très-longtemps que l'Europe a secoué le joug de la langue latine, par laquelle les rédacteurs des lois et les dépositaires de la science mettaient une barrière entre eux et les peuples, ce qui était toujours une manière de remplacer la parole traditionnelle.

. . . . . .

« Dans les temps où la parole traditionnelle conservait tout son empire, il fallait veiller à ce qu'elle ne fût pas altérée; alors on évitait de la livrer aux profanes, alors elle était exclusivement réservée à ceux qui avaient autorité sur les peuples. Telle est l'origine des doctrines secrètes et des langues sacrées.

. . . . . .

« Tout livre, dans cette période des sociétés humaines, était soumis aux maîtres de la science pour être approuvé ou rejeté par eux. En Égypte, par exemple, le livre approuvé ne paraissait que revêtu du nom d'Hermès; et le livre rejeté était voué au néant. Lorsque plus tard encore la parole écrite a admis les explications de la parole traditionnelle, il a fallu maintenir la magistrature de la pensée avec des modifications nécessitées par le nouvel ordre de choses; on a reconnu des livres

canoniques et des livres apocryphes. Enfin, dans ces derniers temps, nous avions la censure discrétionnaire.

. . . . . .

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que la diffusion des lumières parmi toutes les classes de la société effraye les timides. Dès 1763, dans un réquisitoire qui avait pour objet d'engager le parlement de Bretagne à demander au roi une réforme de l'éducation nationale, M. de la Chalotais, procureur général, après avoir déploré qu'il y eût un si grand nombre de colléges, s'exprimait ainsi : « Les frères de la doctrine chrétienne, qu'on appelle *ignorantins,* sont venus pour achever de tout perdre. » — Je ne cite ceci que parce que *ce n'est pas un fait isolé.* »

Ballanche, *Essai sur les institutions sociales.*

— « On s'étonne de ce que l'esclave et l'homme de couleur libre soient, dans le sud de l'Union, soumis à une législation beaucoup plus rigoureuse que dans les colonies qui dépendent d'une monarchie absolue, comme l'île de Cuba, et de ce qu'il soit, par exemple, défendu, sous peine d'amende et de réclusion, *d'apprendre à lire et à écrire à l'un ou à l'autre.* Le contraire serait bien plus surprenant. Si dans un pays où la liberté est illimitée pour *les blancs,* vous avez une fois reconnu *l'esclavage,* vous ne parviendrez à le maintenir que par une législation de fer. Vous serez obligé de mettre le *noir* (1) dans l'impossibilité de lire, car s'il pouvait lire vos constitutions et vos déclarations des droits qui commencent par ces mots : « Tous les hommes sont de droit naturel libres et indépendants; » comment ne seraient-ils pas en conspiration permanente contre vous? Il est juste de dire que si, aux États-Unis, les esclaves sont dégradés intellectuellement et moralement, ils sont traités avec humanité sous le rapport matériel. Les esclaves ici *sont moins surchargés de travail,*

(1) Tout ce qui, dans ce passage, est dit du noir pour l'Amérique, peut s'appliquer au prolétaire pour l'Europe, moins le bien-être matériel, que le prolétaire n'a point. Il est donc, pour l'Europe, aussi absurde : d'apprendre à lire au prolétaire; qu'il le serait, aux états du sud de l'Union, d'apprendre à lire aux hommes de couleur.

mieux nourris et mieux soignés que la plupart des paysans de l'Europe. »

MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord,* note 4.

— « Il y a aujourd'hui deux natures ennemies : la nature bourgeoise et la nature prolétaire. »

MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord,* lettre XXVIII.

— « Dans les états du Sud (États-Unis d'Amérique), la moitié de la population y est composée de PROLÉTAIRES *dans toute l'acception du mot,* c'est-à-dire d'ESCLAVES (1). »

MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord,* lettre XXXII.

— « Tous les plans d'éducation populaire tentés depuis 1789 jusqu'à ces dernières années étaient mauvais parce qu'ils supposaient : qu'éducation était purement synonyme d'instruction ou de culture intellectuelle. Franchement, il y a plutôt à se féliciter de leur insuccès qu'à le déplorer ; car ils eussent semé, non le goût du travail, mais les germes *de la dissolution sociale ;* ils eussent fomenté par centaines de mille des ambitions auxquelles la société n'était pas en mesure de donner satisfaction ; ils eussent ajouté aux douleurs physiques du peuple, *qu'ils n'avaient pas puissance de guérir,* des peines intellectuelles et morales. *Il vaut mieux* qu'aujourd'hui la majorité de nos paysans soit encore assoupie au sein de l'ignorance, que s'ils avaient l'esprit faussé et le cœur aigri ou rongé de passions mauvaises. *L'ignorance est un moindre mal que la fausse science* et que la démoralisation (2). Notre France serait ingouvernable si les paysans avaient été soumis aux mêmes influences qu'une certaine portion des ouvriers. »

MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord,* lettre XXVIII.

(1) M. Michel Chevalier oublie qu'il vient de dire : qu'aux États-Unis, les esclaves sont beaucoup mieux, *matériellement,* que les prolétaires en Europe. Ils sont même mieux, *moralement;* puisque, *abrutis,* ils sentent moins, ou plutôt ils ne sentent pas : leur dégradation morale; ou, plutôt, leur *non-élévation morale.*

(2) Cette vérité, est la plus importante : qui, ait été dite depuis 1789.

A

FAITS HISTORIQUES ET CONTEMPORAINS RELATIFS AU MAINTIEN DES MASSES DANS L'IGNORANCE. — EN FAIT D'INSTRUCTION POSITIVE OU ORGANISATRICE, L'IGNORANCE AUGMENTE; EN FAIT D'INSTRUCTION NÉGATIVE OU DÉSORGANISATRICE, L'INSTRUCTION SE DÉVELOPPE.

« Nous en sommes profondément convaincu, tous les maux de notre époque s'apaiseront quand une direction générale aura été imprimée à toute la connaissance humaine. Mais si une direction générale ne lui est pas donnée, ou si des directions générales divergentes lui sont laissées (à cause du besoin nécessaire à l'esprit humain, d'en avoir une bien ou mal fondée), si la négation et l'affirmation sur toutes choses demeurent en présence, et si en même temps, et par une conséquence nécessaire, la connaissance humaine reste brisée en mille fragments, comment voulez-vous qu'il n'y ait pas anarchie et douleur? »

M. Pierre Leroux, *Discours aux politiques.*

— « Vous demandez l'instruction pour les enfants du peuple. Mais il a été démontré que l'instruction sans morale est plus nuisible qu'utile au peuple; et voilà même la statistique qui vous prouve que cette chétive instruction qui se borne à apprendre à lire au peuple, loin de tarir les délits et les crimes, semble au contraire les multiplier. Ce n'est donc pas seulement d'instruction que le peuple a besoin, mais d'éducation. Or, sur quoi pouvez-vous fonder une éducation, une morale, sinon sur un système de *croyance* (1) embrassant le passé, le présent et l'avenir de l'humanité, les rapports

(1) C'est, probablement, *science*: que, l'auteur a voulu dire.

des hommes entre eux, et les rapports de l'humanité et de chaque homme avec Dieu ?

« Vous demandez l'instruction, vous voulez propager les lumières; mais en propageant les lumières, vous n'aurez fait qu'accroître les besoins légitimes du peuple, et enflammer de plus en plus cette passion d'égalité qui est à la fois la vertu et le supplice de notre âge. Donc, après avoir donné l'instruction, il faudra songer à autre chose, c'est-à-dire à des institutions tendant vers un nouveau classement social. Poussez ces conséquences, et vous êtes amené à concevoir la nécessité d'une organisation toute nouvelle dans la société. Or, sur quel fondement cette société nouvelle peut-elle reposer, sinon encore sur des *croyances* liées, enchaînées, universelles (1) ? »

M. Pierre Leroux, *Discours aux politiques.*

— Les masses ont été, constamment, maintenues dans l'ignorance; et, toujours nous avons vu : relativement à l'intellectuel, la soumission aux croyances imposées ; relativement au matériel, l'aliénation du sol ainsi que sa transmission par hérédité dans les familles; être présentées aux peuples, sous l'autorité de préjugés quelconques : comme, bases essentielles, nécessaires, de toute civilisation. Et, les mille ressorts, du despotisme, ont toujours été employés : pour rendre, cette double base de l'esclavage des masses, aussi indestructible : que, la société même.

Si, quelquefois, le danger arrache aux despotes quelques protestations, sur leur désir d'instruire les masses; toujours, ils savent en éluder l'exécution. Encore, tout au plus s'agit-il alors : de diminuer l'ignorance, par crainte ou par intérêt. Quant, à l'idée de la

(1) Des *croyances,* en présence de l'incompressibilité de l'examen, ne peuvent être universelles; et des connaissances qui sont liées, enchaînées, universelles, sont : *la science.*

détruire par devoir ; jamais, il ne lui est permis de se produire. Aujourd'hui même, qu'il est question, plus que jamais, de généraliser l'instruction ; il reste néanmoins incontestable : que, l'*ignorance vulgaire*, vu le progrès de l'instruction relative au matériel, à la production, à l'industrie, dont les minorités se réservent le monopole, demeure la même proportionnellement, si même peut être la différence n'augmente pas au contraire ; tandis, que pour ce qui concerne l'*instruction négative ou désorganisatrice*, celle-ci, par propagation sociale et d'instruction primaire consistant à apprendre à lire, tend à se mettre en équilibre : avec celle des despotes

Ces propositions, vont paraître exagérées : voyons si, elles le sont effectivement. Beaucoup de personnes auront peine à croire : qu'au milieu du dix-neuvième siècle : l'instruction secondaire soit *plus monopolisée*, qu'elle ne l'était au milieu du dix-huitième siècle. Telle est, cependant, la vérité. Et, pour nous disculper d'une proposition malsonnante, nous allons nous appuyer sur une autorité : que, le bourgeoisisme ne récusera point : celle d'un de nos meilleurs économistes, nommé par le gouvernement bourgeois, pour professer au collége royal de France.

— « Un fait, trop peu connu, dit-il, et dont les détails m'ont été communiqués par des personnes très-dignes de foi, c'est que depuis la révolution de 1789 et la suppression des ordres religieux, nous avons étrangement *rétrogradé* en fait d'instruction *secondaire*. Il est possible que nous ayons gagné en qualité, mais il est certain que, relativement à la quantité, nous avons beaucoup perdu. Avant 1789, le nombre des élèves fréquentant les colléges était *triple* ou *quadruple* de ce qu'il est aujour-

d'hui. Alors il y avait un plus grand nombre de bourses dans une seule province, la Franche-Comté, par exemple; il y en avait plus qu'il n'y en a aujourd'hui dans la France entière (1). A la même époque, le nombre des élèves des écoles primaires était beaucoup moindre que de nos jours dans la même proportion peut-être, surtout dans les campagnes. Il semble donc que nous tendions depuis cinquante ans à nous rapprocher du régime des États-Unis. Sans vouloir calomnier notre siècle, et sans me rendre suspect de partialité en faveur de l'ancien régime, il me sera permis de dire qu'aujourd'hui il est plus difficile, qu'il y a cinquante ans, à jeune homme *capable, mais pauvre*, de surgir intellectuellement dans les villes au moins. Alors toute la jeunesse était entre les mains du clergé, ne fût-ce que par la confession, le catéchisme, les confréries, l'influence domestique des prêtres et la fréquence des pratiques religieuses, qui mêlaient sans cesse le pasteur au troupeau. Tout enfant qui annonçait d'heureuses dispositions était aisément distingué par le clergé, et obtenait non moins aisément admission gratuite dans un des nombreux colléges dirigés par les ordres religieux. Ainsi, les créations les plus libérales ont été immolées au nom de la liberté, dans la guerre d'extermination que nos pères déclarèrent au passé. »

(M. Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, note 6 du tom. II.)

(1) On peut évaluer à un million de francs la somme totale des bourses actuelles. Il y en avait en Franche-Comté pour 1,100,000 francs.
(*Note de M. Chevalier.*)

B

RECHERCHES DE LA CAUSE DU FAIT CONTEMPORAIN RELATIF : D'UNE PART, A L'AUGMENTATION DE L'IGNORANCE DES MASSES, PROPORTIONNELLEMENT A LEUR ÉTAT DE STAGNATION VIS-A-VIS : DE L'AUGMENTATION DES CONNAISSANCES DES DESPOTES, POUR CE QUI CONCERNE LES CONNAISSANCES SUR LA NATURE ; D'UNE AUTRE, A L'AUGMENTATION DE L'INSTRUCTION DES MASSES, TENDANT A SE METTRE EN ÉQUILIBRE AVEC LES CONNAISSANCES DES DESPOTES, POUR CE QUI CONCERNE : LA NÉGATION, LA DESTRUCTION DES BASES SOCIALES.

> « Que l'on y songe! La cohésion, l'augmentation inquiétante de cette race de voleurs et de meurtriers est une sorte de *protestation vivante* contre l'absence des mesures préventives d'une législation prévoyante, de larges institutions préservatrices destinées à surveiller et moraliser, *dès l'enfance,* cette foule de malheureux abandonnés ou pervertis par d'effroyables exemples. Encore une fois ces êtres déshérités que Dieu n'a faits ni plus mauvais, ni meilleurs que ses autres créatures, ne se vicient, ne se gangrènent ainsi incurablement, que dans la fange de misère, d'ignorance et d'abrutissement où ils se trouvent en naissant. »
>
> M. E. Sue, *Mystères de Paris*, t. IX, p. 373.

— Dans la situation sociale de l'époque, les despotes voudraient faire avancer les masses vers les connaissances matérielles, afin d'en retirer un plus grand bénéfice d'exploitation ; et, en même temps, les faire

rétrograder vers l'ignorance, pour tout ce qui concerne les connaissances sociales. Il y a, chez eux : une tendance à instruire les masses, relativement ; et une répulsion à les voir s'instruire, absolument.

Recherchons les causes de ces tendances empiriques.

Lorsque le protestantisme, au moyen de la presse, commence à s'établir au milieu des despotes ; la barrière sociale héréditaire, existant entre les maîtres et les esclaves, d'une manière pour ainsi dire absolue, au moyen de l'inaliénabilité des fiefs ; se détruit peu à peu. C'est, qu'à cette époque, et toujours par suite du protestantisme, toutes les propriétés tendent à devenir : également aliénables.

Alors, plusieurs individus, despotes par un développement d'intelligence dérivant de la propriété, deviennent, par la liberté d'aliéner et par l'esclavage qui les soumet à leurs passions ou à celles des autres, eux-mêmes esclaves sous le rapport de la propriété. Dès lors, il n'y a plus, entre les maîtres et les esclaves, qu'une barrière : relative à des propriétés, pouvant s'aliéner ou se perdre. Et, le protestantisme, au moyen des despotes devenus esclaves, sous le rapport de la propriété, se propage au milieu des masses, auparavant exemptes de contagion, comme exclusivement composées d'esclaves : et, sous le rapport de l'intelligence ; et, sous le rapport de la propriété.

C'est, à cette époque : que, les despotes par développement d'intelligence, esclaves par privation de propriété, peuvent, au moyen de sophismes que l'i-

gnorance fait prendre pour des raisonnements réels, porter les masses, au milieu desquelles ils se trouvent, à bouleverser : tout système social relatif aux propriétés. Leur but est de profiter : et, de l'anarchie que leur influence aura produite ; et, de leur supériorité intellectuelle, au milieu de ceux qui l'auront établie ; pour sortir de l'esclavage social, où les place : leur dénûment de propriété.

Pour bien comprendre le progrès anarchique, résultant de l'incompressibilité de l'examen ; progrès duquel, par excès de mal social, doit naître le besoin de l'ordre incontestablement rationnel ; il est essentiel de ne jamais perdre de vue, les distinctions que nous venons d'établir : de deux espèces de despotes ; et, de deux espèces d'esclaves. C'est, pour ne laisser rien d'obscur à cet égard, que nous croyons devoir revenir : sur ces distinctions.

Le despotisme, avons-nous dit, est le monopole des développements de l'intelligence ; et, le monopole ne peut dériver : que, d'un monopole de propriété.

L'ordre par ce monopole, par l'injustice, est nécessaire pendant toute la durée de l'ignorance primitive ; et, c'est pour la stabilité de l'ordre, que la possession stable des deux monopoles par les mêmes individus, a été primitivement établie.

C'est donc la réunion des deux monopoles, qui constitue le *despote complet ;* c'est-à-dire : *l'homme libre* de l'époque d'empirisme. Du moment, que les monopoles ne sont plus réunis : le despote n'est plus libre, que sous le rapport du monopole qu'il conserve ;

il devient esclave, sous le rapport du monopole qu'il a perdu.

Il en est de même pour les esclaves. Ceux-ci le sont : d'une part, en ce que le développement de leur intelligence a été comprimé ; d'une autre, en ce que l'ordre a exigé : qu'ils fussent privés de propriété; pour, que le loisir ne leur permît point de développer leur intelligence.

Si donc, par un développement social quelconque, des esclaves peuvent parvenir à acquérir des propriétés, soit par hasard, soit par vol ou autrement ; sans, que leur intelligence soit développée à hauteur des connaissances acquises ; ils seront : despotes, sous le rapport de la propriété ; et, esclaves, sous le rapport de l'intelligence.

Si, alors, les despotes par l'intelligence ne dominent les despotes par propriété, dans le but d'exploiter les masses au profit commun ; il arrive, nous le répétons : que, les despotes par développement d'intelligence, esclaves par privation de propriété, peuvent établir des sophismes anarchiques, qui seront acceptés : par les esclaves, sous le rapport de l'intelligence ; despotes, sous le rapport de la propriété.

C'est, pour que les esclaves, par défaut d'intelligence et de propriété, puissent résister aux sophismes des esclaves par seul défaut de propriété ; que, les despotes, par l'intelligence et la propriété, veulent instruire les masses. Mais, l'instruction qu'ils voudraient répandre, devrait être exclusivement relative : à la résistance à ces sophismes.

En effet :

Si, les despotes instruisaient les masses, absolument; en leur donnant l'instruction négative, seule existante alors; celles-ci auraient bientôt reconnu: l'irrationalité de la base donnée au monopole des développements de l'intelligence : l'aliénation du sol; et, sa transmission par hérédité. Le despotisme deviendrait dès lors impossible. Et, comme avant qu'une règle d'action, rationnellement incontestable, ne soit trouvée et socialement acceptée, il n'y a d'ordre possible que par le despotisme; il s'ensuit : que, l'instruction négative absolue des masses, conduirait nécessairement à l'anarchie : puisque les conditions d'ordre, que nous venons d'indiquer, n'ont point encore d'existence réelle.

Telles sont les causes qui portent, empiriquement, les despotes : à une tendance, vers l'instruction relative des masses; et, à une répulsion contre leur instruction absolue.

Mais, dans le remède, que les despotes veulent opposer à l'anarchie qu'ils craignent, il y a une tendance anarchique, qu'ils ne reconnaissent point; et, sans le savoir, ils contribuent, eux-mêmes, à propager l'anarchie à un point : que, les malheurs qu'elle occasionnéra aux despotes, les forceront à demander, eux-mêmes, l'abolition du despotisme.

Pour que les esclaves, par défaut d'intelligence et de propriété, puissent résister aux sophismes des esclaves, par seul défaut de propriété; les despotes, par intelligence et propriété, sont obligés de développer,

quelque peu que ce soit, l'intelligence des esclaves subissant les monopoles : d'instruction et de propriété.

Mais, tout développement d'intelligence est un accroissement de besoin ; et, tout accroissement de besoin est un excitant pour attenter à la propriété, lorsque l'organisation de celle-ci n'est point incontestablement établie : pour le plus grand bien de tous et de chacun : ce qui ne peut être sous le despotisme.

Dès lors : de nouveaux sophismes deviennent possibles, d'un côté ; et, d'un autre, de nouveaux développements d'intelligence, deviennent nécessaires..

Voilà donc, les despotes par intelligence et propriété, forcés d'élargir les limites accordées au développement des esclaves par infériorité d'intelligence et de propriété, dans le but de se rassurer de nouveau : contre de nouvelles attaques à la propriété. C'est-à-dire : qu'un cercle vicieux de tendance à développer l'intelligence des masses, dans certaines limites ; et, de nécessité d'étendre continuellement ces limites, pour atteindre le but qu'on se propose ; élargit ces mêmes limites, jusqu'au point : où, la totalité des esclaves s'aperçoit : que, les bases données au despotisme, la soumission à des croyances non démontrées, d'une part ; et, d'une autre, l'aliénation du sol, ainsi que sa transmission par hérédité ; sont essentiellement établies : au détriment des esclaves. Et, comme alors personne ne veut demeurer esclave ; et, que tous ignorent encore, en quoi consiste la liberté de tous et de chacun ; l'anarchie devient universelle ; et, les despotes

deviennent eux-mêmes intéressés : à l'anéantissement du despotisme ; à l'établissement de la liberté.

C'est, seulement alors : que, la société commence à raisonner réellement. Auparavant, elle n'est qu'une immense Petite-Maison ; qu'un rassèmblement d'innombrables loges ; où, chacun se donnant exclusivement raison, sur la foi de son sentiment, déclare atteint de folie : quiconque ne pense pas comme lui-même. A une époque : où, la vérité sociale n'est point encore découverte ; où, toute utopie politique a déjà eu une existence réelle dans les idées ; où, chacune d'elles a encore des partisans ; si quelqu'un, *la vérité n'étant point encore socialement nécessaire,* était assez imprudent pour exposer : ce qui, *incontestablement*, se trouve être la vérité *devant la raison;* il serait universellement condamné, comme atteint de folie : devant le préjugé ; devant le sentiment.

C'est donc seulement : à l'époque où l'anarchie devient universelle ; à l'époque où d'innombrables bouleversements de propriétés, toujours arrosés du sang des populations, calment la frénésie sociale, sentimentalement excitée par le protestantisme ; que, le *raisonnement suivant* peut être considéré : comme, ne devant point faire condamner moralement à la douche ; le malheureux, assez hardi pour le prononcer.

Donnons ce raisonnement.

« L'ordre social repose : essentiellement ; exclusivement ; sur une règle d'action.

« Une règle d'action ne peut servir de base à l'ordre social ; si, elle-même ne se trouve appuyée : sur

une autorité, sanctionnant *fatalement, justement*, *illusoirement ou réellement*, toute atteinte à cette même règle.

« Une autorité, sanction nécessaire de règle d'action, ne peut, même existant *réellement*, servir de base à la règle, de manière à rendre l'ordre social possible ; à moins d'être reconnue : comme étant incontestable ; c'est-à-dire : que, l'étant ou ne l'étant point, *réellement*; elle doit, néanmoins, être *socialement incontestée*.

« Une autorité, sanction nécessaire de règle d'action, ne peut être *socialement incontestable* et *incontestée* : que, *sentimentalement* ou *rationnellement*.

« L'autorité, sanction nécessaire de règle d'action, *rationnellement incontestable* et *socialement incontestée*, peut seulement exister *pratiquement* : lorsque l'excès de malheur social, dérivant du despotisme, devenu source d'anarchie, a rendu l'autorité sanction de la règle d'action *sentimentalement incontestable*, incontestablement incapable de servir plus longtemps de base à l'ordre social ; et, que le besoin d'ordre a forcé la société : non-seulement à rechercher théoriquement la règle d'action rationnellement incontestable ; mais encore, *à faire reconnaître par chaque individu*, cette même règle d'action, comme rationnellement incontestable, pour qu'elle puisse être : *socialement, pratiquement*, INCONTESTÉE.

« Or, ces conditions sociales d'*incontestabilité*, constituant l'essence de l'état social de raisonnement ou de liberté réelle ; n'ont, jusqu'à présent, jamais eu d'existence réelle.

« Jusqu'à présent, il n'y a donc jamais eu possibilité ; et, il n'y a pas encore possibilité ; de voir l'ordre social exister : si, ce n'est par une règle d'action, reposant sur une autorité sentimentalement incontestable, et, socialement incontestée.

« Une autorité, sanction nécessaire de règle d'action, n'est *sentimentalement* incontestable : que, lorsqu'elle se trouve appuyée sur une révélation ; et, n'est socialement incontestée : que, pour aussi longtemps que les interprètes de cette révélation, *restent maîtres : de l'éducation et de l'instruction.*

« Les interprètes de révélation cessent de rester maîtres de l'éducation et de l'instruction ; et, par conséquent, toute autorité, sanction nécessaire de règle d'action, cesse d'être sentimentalement incontestable et socialement incontestée : dès, que le libre examen s'établit ; *dès, que l'examen devient incompressible.*

« Le libre examen, l'incompressibilité de l'examen, existe actuellement ; et, ne peut être détruit : que, par l'anéantissement de la presse, anéantissement devenu impossible.

« L'ordre social est donc devenu absolument impossible : pour autant que la règle d'action, basée sur une autorité rationnellement incontestable et socialement incontestée, n'a point d'existence réelle.

« Maintenant :

« Le libre examen étend ses limites, en raison même des développements de l'instruction ; et, l'anarchie doit se propager : en raison directe des progrès de l'incompressibilité de l'examen.

« Avant, que la règle d'action, basée sur une autorité rationnellement incontestable et socialement incontestée, ait une existence théorique et pratique réelle ; L'ANARCHIE DOIT DONC S'ÉTENDRE : EN RAISON MÊME DES DÉVELOPPEMENTS DE L'INSTRUCTION. »

Et, je le répète : jusqu'à ce que l'anarchie ait développé l'instruction réelle ; l'auteur, du raisonnement précédent, est inévitablement : CONDAMNÉ A LA DOUCHE.

Cette nécessité d'instruction réelle, d'instruction base incontestable de morale, est tellement nécessaire, sous peine d'une anarchie continuellement croissante ; qu'elle est reconnue et déclarée, de la manière la plus hardie : par les plus chauds partisans du gouvernement représentatif. Voici les propres paroles de M. Émile de Girardin, dans son ouvrage intitulé *De l'instruction publique.*

— « Aussi, dit-il, la loi du 28 juin 1833 n'a-t-elle pas, à notre avis, conçu l'avenir qu'elle pouvait enfanter ; elle n'a pas prévu qu'après une révolution, un gouvernement nouveau, UNE DYNASTIE NOUVELLE n'avaient jamais qu'une existence probable de QUINZE ANNÉES, lorsque l'*instruction du peuple sagement dirigée* ne servait pas de lien aux générations qui se renouvellent. »

(Édition de 1838, p. 33.)

— C'est vrai. Mais, quelle est l'instruction *sagement dirigée* à donner au peuple ; et, comment distingue-t-on l'instruction *sagement* dirigée, de l'instruction *follement* dirigée ?

CHAPITRE X.

NEUVIÈME MOYEN DESPOTIQUE : TERREUR DE L'AVENIR.

« Tous les intérêts sont convoqués : on leur montre le dogme nouveau comme un ennemi qui les menace..... De là une ligue puissante qui se compose de tous ceux qui tirent parti des vieilles croyances, et de tous ceux à qui on persuade que leur renversement changera tout et blessera leurs intérêts. Dans cette ligue, dont LA PEUR EST L'AME, il ne s'agit plus de foi, plus de croyance; il n'y a plus rien de moral : *l'intérêt seul en serre les nœuds.*

. . . . . .

« Alors le peuple désespère de la vérité. Il ne voit plus que des trompeurs autour de lui; il devient défiant envers tous, et pense qu'en ce monde l'affaire unique est d'être le moins malheureux possible; que c'est folie de prêter l'oreille aux beaux discours et aux grands mots de vérité, de justice, de dignité humaine; que la religion et la morale ne sont que des moyens de le prendre ou de le faire servir à des projets qui ne le touchent point. Il devient sceptique sur tout, sauf sur son intérêt; et, passant à l'indifférence pour tous les dogmes et pour tous les partis, estime que celui qui coûtera le moins sera le meilleur. On ne pourra plus lui mettre les armes à la main pour aucun; nul n'en vaudra la peine. Sa religion, sa morale, sa politique, sa doctrine universelle et unique, c'est l'INTÉRÊT : ses maîtres et ses meneurs sont parvenus à le rendre semblable à eux.

« Son indifférence obtenue, c'est tout ce que veulent les partisans de l'ancien dogme. Ils s'inquiètent peu de prendre sur lui un ascendant mo-

ral, d'en être crus, aimés, estimés; encore moins qu'il soit vertueux, religieux, heureux : il est indifférent, les voilà maîtres. »

JOUFFROY, *Comment les dogmes finissent.*

— « D'abord on a détruit ; c'était le premier besoin. Après avoir détruit on s'est moqué ; c'est le propre des vainqueurs. Mais jusque-là on n'a pas songé à ÉTABLIR, et pourtant il faut du positif au peuple et à la raison. Dans la ruine d'un dogme usé, la négation sérieuse tient d'abord lieu de foi : *c'est croire quelque chose, que de croire qu'une doctrine que l'on suivait est fausse ;* on y met d'abord une ardeur, un zèle qui remplissent l'âme. Mais quand la chose est bien démontrée, que l'ennemi est abattu, qu'on n'a plus à faire que rire de son absurdité, le zèle tombe faute d'opposition, et *l'on se trouve à vide, détaché d'une croyance et ne croyant plus à aucune,* dans une parfaite indépendance d'esprit qui flatte, et à laquelle on se plaît quelque temps, mais qui ne tarde pas à fatiguer une nature dont la faiblesse ne supporte pas le doute.

« Dans toute révolution d'idées le scepticisme trouve sa place : il vient pour détruire, et survit à sa victime ; mais il ne peut tenir longtemps. Nous avons besoin de croire parce que nous savons qu'il y a des vérités. Le doute est un état qui ne peut nous plaire que comme l'absence d'une fausse croyance dont nous nous sentons délivrés. Cette satisfaction goûtée, nous aspirons à une nouvelle croyance ; le faux détruit, nous voulons le vrai (1).

. . . . . .

« *Or, s'il est facile,* L'ESPRIT D'EXAMEN UNE FOIS NÉ, *de détruire ce qui est faux, il ne l'est pas, le faux démontré,* DE TROUVER CE QUI EST VRAI (2). Mille systèmes s'élèvent. Le parti vainqueur, uni pour abattre, se partage pour rétablir. La perspective du pouvoir pour le parti triomphant complique d'intérêts particuliers cette dispute philosophique. Les vieux amis de la réforme se divisent; bientôt

(1) Cette citation, ainsi que la précédente, sont du professeur de philosophie Jouffroy, mort dans les tourments du scepticisme et désespérant : de trouver la vérité, dont il avait si grand besoin.

(2) Tout le mal de la situation actuelle, se trouve dans ces quelques lignes. Qui le remarquera ? qui l'accordera ?

ils se craignent ; encore un moment et ils se détesteront plus qu'ils ne détestent leurs communs ennemis qu'ils ne jugent plus redoutables. Tout est faction dans le parti de la vérité, tandis que le parti opposé devient de plus en plus compacte par l'*unité d'intérêt* QU'UNE CRAINTE COMMUNE *y a fait naître.*

« Cependant, le peuple, dont les intérêts matériels ne sont point engagés DIRECTEMENT dans ces querelles, continue à regarder avec son bon sens, ne voulant et ne cherchant que la vérité, mais la voulant promptement par ce qu'il en a besoin. Il sait qu'elle n'est pas dans le vieux dogme; quoi qu'il arrive, il ne se ralliera pas à ses partisans; mais il est étonné de ne plus la retrouver dans la bouche de ses amis. Ceux qui parlaient de si bon sens et avec tant d'unanimité et de désintéressement, les voilà qui se perdent dans des systèmes inintelligibles, qui se divisent sur tous les points, qui se haïssent, qui deviennent évidemment égoïstes et ambitieux. Qu'est devenu le zèle pur de ces apôtres de la nouvelle foi? où est la vérité promise?où est le bonheur qu'ils annonçaient au peuple? C'était pour lui, et pour lui seul qu'ils voulaient travailler ; et c'est pour eux qu'ils combattent, se divisent, et, oubliant leur vieil ennemi, se déchirent entre eux.

« Voilà ce que fait ressortir avec soin l'ancien parti. A son tour il attaque les plans proposés avec le raisonnement et le ridicule ; à son tour il reproche l'égoïsme, il accuse d'ambition et d'hypocrisie; il demande où l'on va mener ce pauvre peuple à qui on avait tout promis; il lui fait honte d'avoir été dupe, il lui fait honte d'avoir prêté sa force à des fourbes, et d'avoir servi de moyen. Et comme le peuple souffre (car les temps de révolution sont pénibles à passer), il lui fait sentir son malaise, qu'il oppose à son ancien bonheur, ou du moins à celui de ses pères, dont l'éloignement permet de tracer des tableaux de fantaisie. Écartant la question de la vérité du dogme ancien et des opinions nouvelles, il n'en atteste plus que l'INTÉRÊT, démoralisant ainsi de toutes ses forces la société qu'il ne pourrait plus retenir par l'autorité de la vérité et du devoir. Et tout cela, il le fait prêcher et répéter partout : car il est uni, organisé ; il a la force constituée entre ses mains, et ses adversaires n'ont que la parole. »

Id., ibid., ibid.

— « Les bons mêmes, ceux du moins qui souvent passent pour tels dans l'opinion commune, sont sujets, à cet égard, à plusieurs sortes d'illusions. Tantôt ils essayent de se persuader qu'au fond l'état des choses n'est pas aussi triste que quelques-uns le prétendent; qu'on s'alarme trop..... afin de tirer de là un prétexte de rester en repos; ils veulent dormir tranquilles. Tantôt, au contraire ils s'exagèrent ce que cet état a d'inquiétant, pour en conclure l'inutilité des efforts humains, et renvoyer tout à la Providence. D'autres fois ils conviennent qu'il serait pressant, indispensable de chercher un remède au mal; mais ce soin ne les regarde pas, c'est la charge, le devoir d'un autre : et sur ces motifs divers, chacun s'enveloppe dans son manteau et s'assied pour regarder de loin l'édifice que la flamme ravage, ou que la tempête ébranle, et dont, d'heure en heure, ils voient crouler çà et là d'énormes pans.

« Insouciance, paresse, amour d'une vie molle, PEUR surtout, LA TREMBLANTE PEUR, voilà ce qui aveugle ou corrompt les débiles consciences de tant d'hommes qui s'en vont balbutiant avec une sécurité feinte : *Paix, paix,* et il n'y a point de paix. *Ils craignent le travail, ils craignent le combat, ils craignent tout,* EXCEPTÉ CE QU'IL FAUDRAIT CRAINDRE. »

LA MENNAIS, *Affaires de Rome*, p. 199.

---

§ 1.

Empirisme.

« Depuis deux ans il s'est accompli bien des changements profonds dans la société; les esprits regardant d'autres objets, toutes les questions se sont déplacées, et notre état, au fond, n'a presque rien de commun avec ce qui était.

« Sous la restauration de quoi s'agissait-il ? De renverser une dynastie qui rappelait au pays une invasion étrangère ; d'en combattre les tendances rétrogrades, en développant le principe de liberté sous la forme établie par la Charte et dans les limites de la Charte.

« La Charte, dans sa partie démocratique, était l'organisation des conquêtes de la classe moyenne (1).

« Le libéralisme se composait donc d'un sentiment de nationalité, et sous ce rapport il était l'expression de la France entière, et d'un intérêt seulement partiel, celui de la classe moyenne, ou de la classe politiquement constituée par la Charte.

« Elle triompha en 1830 (2).

« Mais derrière elle, il y avait le peuple par lequel elle avait triomphé ; le peuple auquel nul ne songeait pendant la restauration ; le peuple exclu de la cité par la loi organique de la cité même, le

(1) Il aurait fallu ajouter : *devenue classe supérieure.* Une grande partie des malheurs de l'époque consiste à croire : qu'il existe encore une classe moyenne.

(2) Il fallait dire : la classe bourgeoise, devenue classe supérieure, triompha de la noblesse, qui voulait la réduire : à n'être plus que classe moyenne.

peuple délaissé, exploité, traînant dans les années prospères une vie laborieuse, souffrante, précaire, et mourant de faim aux époques périodiques de crise.

« Ce peuple, après juillet, se demande pour qui il a vaincu, et s'il n'a rien à attendre d'une victoire qu'il a si chèrement payée; s'il doit éternellement languir dans la même misère, dans le même abaissement. Non! telle est sa réponse (1).

« Alors se pose la grande question, commence la grande lutte. Le peuple a acquis la connaissance et le sentiment de son droit. Nul repos désormais pour lui qu'il n'ait réalisé ce droit devenu sa vie même, sa vie d'homme.

« Mais qu'est-ce que ce droit, et que veut le peuple ?

« Ne croyez pas qu'il ne s'agisse que de purs besoins matériels, que la question soit uniquement, soit principalement une question d'aliments et de vêtements, une question de bien-être corporel.

« Le peuple doit, d'abord avant tout, faire respecter en lui la dignité humaine. Si l'homme ne vit qu'en société, s'il est essentiellement, en tant qu'homme, un être social, il ne vit de la vie d'homme que comme membre du corps social, qu'après son introduction dans la cité, que lorsqu'il possède et qu'il exerce les droits inhérents à la qualité de citoyen. Autrement qu'est-il ? un pur instrument de production, une bête de somme, un outil, *une chose*, comme disaient les Romains ; il est, sous une forme ou sous une autre, ce qu'était l'esclave chez les anciens, le serf dans le moyen âge (2).

« Le peuple veut encore sa part de lumières, sa part de science. Il ne veut pas qu'on le repousse par l'ignorance dans l'impuissance, dans la servitude de la brute. Il veut vivre de la vie de l'esprit (3).

(1) Cette réponse du peuple ne signifie absolument rien. Cette négation, n'aura de valeur : que, lorsqu'elle sera prononcée par la nécessité ; et, pour la société, l'anarchie seule fait naître la nécessité.

(2) Il est pis que cela. L'esclave ancien n'avait ni connaissance, ni volonté. L'esclave moderne a mille fausses connaissances, n'a aucune connaissance réelle, et il a des velléités de volonté.

(3) Le peuple ne veut rien de tout cela. Par la raison bien simple : qu'il n'a que des velléités de volonté ; il ne saitce qu'il veut. Mais, désor-

« Il veut aussi, il veut enfin vivre de la vie physique. Et qui oserait lui en contester le droit ? qui oserait dire que pour augmenter le luxe, les jouissances de quelques-uns, Dieu l'a condamné au supplice de la faim ? Or, si souvent il meurt de faim, si habituellement il souffre de la faim, d'où vient ce monstrueux désordre, cette destinée effrayante d'une portion de la race humaine? Est-ce que matériellement les subsistances manquent ? Non. Le travail même du peuple dont elles sont le fruit, les multiplie de manière à suffire aux besoins de tous, et ce travail mieux ordonné les accroîtrait encore, et rapidement dans une proportion indéfinie. Si donc la faim s'assied sur le seuil d'un grand nombre, c'est qu'il existe un vice profond dans l'*organisation du travail et la répartition de ses produits*. Le peuple ne demande pas qu'on revienne sur le partage ancien (1), ce qui, par des raisons qu'il serait trop long de déduire ici, ne diminuerait pas les maux, mais les augmenterait au contraire ; il ne demande point qu'on porte atteinte à aucune possession actuellement acquise (2) ; mais que la loi cesse de diriger, au détriment des travailleurs, le fruit de leur travail, la richesse annuellement produite, vers les centres où elle s'accumule au profit exclusif de quelques-uns (3) ; que ce fruit retourne au travail même en proportion plus grande

mais, l'anarchie ne *veut* mourir : que, lorsque ces choses SERONT ; et, voilà la seule volonté, qui existe maintenant, au sein de la société.

(1) Le peuple ne demande rien : parce que le peuple ne sait ce qu'il veut. Mais, la raison demande. Et, sous l'empire de l'examen ; quand la raison est existante ; elle obtient : quand même la sentence devrait coûter la vie à tous les tribunaux, vis-à-vis desquels elle se présenterait. Les bourgeois sont bien revenus sur l'ancien partage, en abolissant le droit d'aînesse. Pourquoi le peuple, qui est bien autre chose, vis-à-vis des bourgeois, que les bourgeois n'étaient vis-à-vis de la noblesse, ne reviendrait-il pas, ou plutôt ne viendrait-il pas à une meilleure organisation sociale ; laquelle, d'ailleurs, se ferait sans nuire à personne, en profitant à tous : ce, qui n'a point été le cas; quand, les bourgeois sont revenus sur l'ancien partage ?

(2) Et, en cela, la raison approuve le peuple. Mais, cela empêche-t-il : une nouvelle organisation sociale ?

(3) Et, voilà précisément : ce qui est impossible, dans l'organisation actuelle. Ce ne sont point les institutions qu'il faut changer; et, qui toujours sont bonnes : en ce qu'elles protègent une organisation quelconque.

et devienne ainsi, par l'accroissement de consommation, une source plus abondante de bien-être général.

« Tel est aujourd'hui l'élément qui fermente intérieurement dans la société et que rien n'étouffera, car le peuple n'a pu commencer à comprendre ses droits, sans en vouloir invinciblement la réalisation effective (1).

« Mais au lieu de trouver un auxiliaire dans le vieux libéralisme, il y a rencontré un obstacle imprévu pour lui, et de là ses mécomptes; car il se figurait que les oppositions officielles, filles de l'opposition de quinze ans, lui prêteraient secours, s'associeraient franchement à sa cause, et il n'en a rien été, il n'en pouvait rien être.

. . . . . .

« Là donc nul appui pour le peuple.

. . . . . .

« Comment son salut s'accomplira-t-il ? Comment la force providentielle qui, malgré toutes les résistances, réalise tôt ou tard infailliblement ce qui doit être, surmontera-t-elle les nombreux obstacles qu'opposent et l'égoïsme et les préjugés au droit conçu, voulu par l'humanité à cette époque de son développement? Qui le pourrait dire? qui le sait (2)? Ce qui semble certain, c'est que, pour effectuer cette réalisation nécessaire, UNE LUTTE TERRIBLE *contre tout ce qui représente encore le passé dans le monde actuel est* INÉVITABLE (3), et que l'Eu-

Vouloir changer un état social, et en laisser subsister l'organisation ; c'est, vouloir anéantir les pluies, et laisser subsister l'Océan.

(1) Le fait est : que, le peuple, non-seulement ne comprend pas ses droits ; mais qu'il ne sait même pas, pas plus que les philosophes, *s'il y a des droits*. Le peuple sait à présent : qu'il est mal ; qu'il est le plus fort ; et qu'il peut être mieux. Un jour ou l'autre, il cherchera à réaliser cette théorie ; puis, il sera plus malheureux ; ce qui ne l'empêchera pas de recommencer. Et, la société ira ainsi de mal en pire : jusqu'à ce que tous sachent et veulent : ce qu'il faut pour être bien.

(2) Tout le monde pourrait le dire : l'excès du mal social fera chercher la vérité, en faisant reconnaître préalablement : que le droit, dit divin, n'est plus possible ; et, que le droit dérivant des majorités : est essentiellement anarchique.

(3) Et, M. de la Mennais, qui est un des représentants du passé en voulant conserver l'organisation sociale actuelle, sera une des causes de cette

rope ébranlée jusqu'en ses fondements, aura, quoi qu'on fasse, à subir de longues et rudes épreuves. Que Dieu soit en aide à la cause juste! Sous d'autres formes peut-être, mais seulement sous d'autres formes, nous entrons de nouveau, dans l'ère des martyrs. »

La Mennais, *Discussions critiques*, p. 288.

lutte terrible, en donnant le suffrage universel comme remède. Il est vrai : que, depuis il a changé d'opinion sur la valeur du système représentatif (dans *Amschaspands et Darvands*), ce qui du reste fait honneur à sa raison et à sa franchise. Mais, qu'en est-il résulté? Il a été abandonné par tout le monde, par tous les sots, qui ne l'ont point compris, et qui, pour le punir de ses anciennes erreurs, lui ont fait voir : que les sots, jusqu'à ce que la vérité soit incontestablement connue et socialement généralisée, sont toujours : *en immense majorité* (1845).

Hélas! M. de la Mennais est mort depuis : dans l'adoration du représentatif. C'est, qu'en dehors de la vérité, il n'y a . qu'absolutisme et représentatif ; que despotisme ou anarchie.

A

LA TERREUR DE L'AVENIR APPARTIENT AU SPIRITUEL ET AU TEMPOREL. LA TERREUR DE L'AVENIR, AU TEMPOREL, EST SEULEMENT EMPLOYÉE COMME MOYEN DESPOTIQUE : LORSQUE TOUS LES AUTRES SONT DÉJA ÉBRANLÉS. POUR BIEN COMPRENDRE L'ÉPOQUE OU L'EMPIRISME LE MET EN JEU NÉCESSAIREMENT, IL FAUT SÉPARER LES DESPOTES EN DIFFÉRENTES CLASSES, QUI, D'AILLEURS NE PEUVENT SE DISTINGUER QU'A CETTE MÊME ÉPOQUE.

> «On ne cherche pas avec moins d'ardeur dans la solution des problèmes de l'économie sociale, UN REMÈDE aux maux qui partout accablent la plus nombreuse partie du peuple. Mais encore ici, aucune des solutions proposées jusqu'à ce jour n'a satisfait la raison publique. On a pressentiment de modifications profondes qui s'opéreront nécessairement dans les rapports sociaux (1), tels que le passé les avait établis; et quand on vient à se demander quelles devront être ces modifications, chacun les RÊVE à sa manière, parce qu'en dehors du principe de justice et du sentiment chrétien de la fraternité, on ne les rattache à aucunes lois reconnues, ni même à aucunes lois quelconques déduites d'une conception préalable de l'homme et de sa nature (2).
>
> . . . . . .
>
> « De là l'inquiétude douloureuse des esprits, et

(1) Rapports sociaux ! quel vague ! Pourquoi donc ne pas dire : ORGANISATION SOCIALE, *quant à l'intellectuel et au matériel;* et, ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ, si l'on ne veut que parler du *matériel ?*

(2) Si la justice et la fraternité, ce qui est la même chose, étaient démontrées être une réalité ; si la règle, émanant de la justice, avait une sanction incontestablement inévitable ; on n'en serait plus à rêver des modifications : elles seraient dans la règle. En cherchant, dans cette voie, il n'y aurait lieu : ni à s'endormir ; ni à rêver.

cet état d'attente incertaine qui tient la société comme en suspens dans toute l'Europe. »

La Mennais, *Esquisse d'une philosophie* (*Préface*), p. xxviii.

— Aussi longtemps : que, le despotisme se croit inébranlable; aussi longtemps : qu'une même foi est généralement acceptée ; que, tout protestantisme peut être anéanti ; que, l'examen n'est pas encore rendu incompressible par la presse ; la terreur de l'avenir reste dans le domaine religieux. Mais, aussitôt que les dogmes despotiques, précédemment examinés, sont ébranlés par l'examen, et surtout la sanction ultra-vitale ; la terreur de l'avenir passe du domaine spirituel, dans le domaine temporel ; et, elle devient le plus ferme appui du despotisme : jusqu'à ce qu'enfin elle finisse, elle-même, par causer son agonie.

Pour bien comprendre cette dernière phase du despotisme, il est nécessaire de se rappeler : que, par le passage de la société nobiliaire à la société bourgeoise, le nombre des despotes a augmenté considérablement : et, par l'accroissement des richesses matérielles ; et, par la plus grande communication de la richesse intellectuelle. Puis, à cause des différences d'organisation de propriété qui existent, entre la société nobiliaire et la société bourgeoise; des différences surgissent également : dans le nouvel ensemble de despotes. Nous avons déjà fait une étude de ces considérations ; nous devons maintenant les étendre.

En tête de la nouvelle classification, que l'organisation sociale bourgeoise rend nécessaire, nous placerons

ceux qui exercent le pouvoir politique. Nous les appellerons GOUVERNANTS. Ce sont les despotes *par propriété.*

Viennent ensuite, les despotes, par un développement d'intelligence, *alors toujours dû au monopole.* Ceux-ci, devenus ou restant esclaves, sous le rapport de la propriété, ne peuvent se libérer que très-difficilement, vu l'irrationalité : d'organisation de cette même propriété ; et, des institutions qui la soutiennent. Alors. une concurrence, résultat nécessaire de cette organisation ; concurrence, dont les moyens sont le vice et non la vertu ; les oblige : à s'avilir ; ou à mourir.

Incapables encore de concevoir : qu'il peut exister une société : où, il n'y ait ni maîtres ni esclaves ; où, la concurrence doive se faire, non par le vice mais par la vertu ; plus incapables encore de découvrir : quelles sont les bases réelles de cette société ; et surtout, ayant perdu toute moralité, par l'instruction matérialiste des bourgeois ; il sont mécontents : non du despotisme ; mais, des despotes exerçant un pouvoir, dont ils ne partagent point les bénéfices. Dès lors, ils profitent des développements de leur intelligence, pour exciter les masses à la révolte, en se donnant eux-mêmes comme les protecteurs du peuple. Leur but réel n'est autre, cependant : que, de se faire admettre au nombre des exploitants, sous un nouveau personnel ; ou, de forcer, par la crainte, le personnel gouvernemental existant, de les acheter : prêts, alors, à aider ce même personnel à opprimer les exploités, dont ils n'ont surpris la confiance : que, dans le but de se

réintégrer, eux-mêmes, au nombre des titulaires de l'exploitation.

Cette seconde classe est généralement composée : d'*égoïstes besogneux*, riches ou non. Leurs moyens sont : la force des sophismes tendant à mouvoir la force matérielle des masses ignorantes. Leur but est une *révolution*, dans le personnel gouvernemental : pour aussi longtemps qu'ils n'en font point partie ; ou, que la part qu'ils en reçoivent, ne leur paraît point conforme à leur mérite. Nous les nommerons RÉVOLUTIONNAIRES. Ce sont les mêmes : qui, une fois satisfaits ; deviennent CONSERVATEURS.

Les révolutionnaires sentent vaguement : que, l'esclavage des masses tient, essentiellement, à quelque condition de propriété. Ils croient même : qu'une organisation matérielle, bien entendue, pourrait servir de base à un ordre social durable. Ils sont loin de se douter : que, si le Dieu anthropomorphe pouvait, lui-même, venir établir instantanément, et par miracle, l'organisation matérielle la plus parfaite ; cette même organisation serait la source anarchique la plus féconde ; du moment : que, l'établissement de l'organisation intellectuelle, n'aurait point précédé l'organisation matérielle ; qui, comme base d'ordre matériel, ne peut être qu'une utopie : si, elle n'est intellectuellement basée et sanctionnée. Aussi, ne s'occupent-ils : que, de sophismes relatifs au matériel ; et, l'état de misère, continuellement croissant, leur laisse à cet égard un champ immense. Il leur suffit : de faire ressortir les milliards d'injustices dérivant de l'organisation actuelle ;

et, de faire considérer, d'une manière vague, le remède à ces injustices, comme devant dériver : de ce qu'ils appellent ORGANISATION DU TRAVAIL ; sans donner à cette expression, aucune valeur quelconque, sinon celle de *remède;* organisation de travail, portant toujours, indirectement, atteinte aux propriétés. Quelques-uns, d'entre eux, vont même jusqu'à vouloir établir : que, ces injustices sont directement inhérentes aux propriétés.

Parallèlement à la classe révolutionnaire, s'en élève une autre : composée de ceux, auxquels les développements de leur intelligence ont fait pressentir, empiriquement : que, l'égoïsme des intérêts matériels, l'égoïsme des intérêts exclusivement relatifs à cette vie, ne pouvait, SEUL, servir de base à l'ordre social ; et, que la sanction d'un ordre social, attribuant à chacun le plus grand bien-être matériel possible, devait elle-même se trouver relative, dans chaque individu soutenant cet ordre social : au dévouement, au sacrifice de ces mêmes intérêts matériels ; intérêts devant être considérés, par chacun, comme très-secondaires : eu égard à l'éternité de l'être, base de chaque personnalité ; être auquel la sanction se rapporte : exclusivement. Ce pressentiment les met, en opposition, avec les révolutionnaires : tous, PAR ESSENCE, *matériellement égoïstes.*

Ces hommes de dévouement comprennent, de la manière la plus claire : que, depuis que, par la presse, les communications sont devenues progressives et indestructibles ; tout pouvoir *politique,* ou exclusivement

relatif à la *force*, est devenu incapable : soit d'établir, soit de conserver l'ordre ; avant que la société ne soit réorganisée RADICALEMENT : tant à l'intellectuel, qu'au matériel. Mais, ils ne peuvent préciser en quoi doit consister : cette réorganisation RADICALE.

Ils voient bien, cependant : que, renverser par la force aveugle des masses, le pouvoir existant, avant de savoir en quoi doit consister la réorganisation radicale de la société ; ne serait qu'aggraver le sort du peuple ; et, que *l'essence du remède social réel*, doit être : la conciliation des intérêts de tous.

Ils cherchent donc le moyen théorique de concilier des intérêts, en apparence si opposés ; ayant le dessein de rendre ce moyen rationnellement incontestable ; et, comme tel, de le faire concevoir à tous : pour qu'il soit nécessairement, pratiquement, accepté par tous.

Leur but est ainsi : de faire arriver la société à la jouissance : de l'état rationnel, de l'état de liberté, par l'unité de conviction ; c'est-à-dire : par la force morale, agissant rationnellement comme incontestable pour chacun ; et non, par le sophisme suscitant la violence ou la force physique, moyen à l'usage des révolutionnaires.

Cette nouvelle différence achève de séparer : les deux classes que nous venons de distinguer. Nous désignerons les membres de la dernière sous le nom de RÉFORMATEURS.

Relativement à la bienveillance des intentions ; et, abstraction faite des moyens que chacun croit les eilleurs, pour arriver au but social ; tous les révolu-

tionnaires de dévouement, essentiellement dupes des révolutionnaires égoïstes, font partie de la classe des réformateurs. Il en est de même, des membres probes de tous les partis, qu'ils aient nom : *conservateurs, radicaux, juste-milieu*, *légitimistes, dynastiques* ou *républicains*. Et, au contraire : les égoïstes des divers partis sont essentiellement révolutionnaires, sciemment ou à leur insu. Car, en présence de l'incompressibilité de l'examen, vouloir baser la société sur les seuls intérêts matériels ; c'est, être révolutionnaire : quelle que soit la couleur du drapeau, sous lequel on veuille se placer.

Les révolutionnaires et les réformateurs, dérivant également du protestantisme, sont ainsi : partout ; et nulle part. Et, jusqu'à ce que le seul drapeau, qui puisse réunir tous les hommes de bonne foi, soit arboré et reconnu ; c'est-à-dire : jusqu'à ce que, par excès de malheur, le remède social, conciliation des intérêts de tous, ait été cherché, trouvé, et présenté, de manière à former une conviction générale ; toutes ces classifications sont idéales, inutiles quant à la pratique ; mais, nécessaires : pour comprendre l'état actuel de la société.

Après le personnel exerçant le pouvoir, les révolutionnaires, les réformateurs, que reste-t-il de l'ensemble des despotes ?

Une masse inerte d'égoïstes, non besogneux, mais satisfaits ; possédant plus ou moins de propriété ; et, appartenant plus spécialement à la première classe. Ceux-ci refusent : de s'occuper d'organisation sociale ;

et, se contentent d'affirmer : que, le pouvoir existant est toujours le meilleur : aussi longtemps qu'eux-mêmes ne souffrent point. Laissons, à cette classe, le nom de *juste-milieu* qu'elle s'est donnée ; ses membres se placent volontairement : entre des despotes supérieurs et des esclaves inférieurs. Ce sont les reptiles de l'humanité : leur essence est de ramper.

B

COMMENT LES DIFFÉRENTES CLASSES DE DESPOTES, UNE FOIS QUE L'EXAMEN EST DEVENU INCOMPRESSIBLE, FONT NAITRE NÉCESSAIREMENT ET SANS LE VOULOIR : LA TERREUR DE L'AVENIR, DERNIER MOYEN DESPOTIQUE.

« Après tout, Messieurs, quels que soient les événements extérieurs, c'est l'*homme lui-même qui fait le monde ;* c'est en raison des idées, des sentiments, des dispositions morales et intellectuelles de l'homme, que le monde se règle et marche; c'est de l'état intérieur de l'homme que dépend l'état visible de la société (1).

« Que faut-il pour que les hommes puissent fonder une société un PEU durable, un PEU régulière (2)? Il faut évidemment qu'ils aient un certain nombre d'idées assez étendues pour convenir à une société, pour s'appliquer à ses besoins, à ses rapports. Il faut de plus que ces idées soient COMMUNES à la PLUPART des membres de la société (3) ; enfin qu'elles exercent quelque empire sur leur volonté et leurs actions.

(1) M. Guizot oublie : qu'avant l'incompressibilité de l'examen, les minorités, ayant le monopole du développement de l'intelligence, donnent à leur gré, aux masses, des idées, des sentiments, des dispositions morales; et, que les membres de la minorité restent unis : en se partageant les fruits du travail des masses. Alors, c'est de l'état intérieur de quelques hommes, que dépend l'état visible de la société. Cet état ne dépend de l'intérieur de l'homme, en général ; qu'à l'époque : où, l'examen est devenu incompressible.

(2) Remarquez cet un PEU. Il est relatif, anarchique par essence. M. Guizot va prendre le soin de nous instruire à cet égard, et de nous faire comprendre : que, un *peu* signifie : *rien du tout*.

(3) Quand des idées ne sont *communes* qu'à la *plupart* des membres

« Il est clair que si les hommes n'ont pas des idées qui s'étendent au delà *de leur propre existence,* si leur horizon intellectuel est borné à eux-mêmes (1), s'ils sont livrés au vent de leurs passions, de leurs volontés, s'ils n'ont entre eux un certain nombre de notions et de sentiments communs autour desquels ils se rallient; il est clair, dis je, qu'il n'y aura point entre eux de société possible; que chaque individu sera, dans l'association où il entrera, *un principe de trouble et de dissolution* (2). »

M. Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe,* p. 84.

— Voyons, à l'œuvre, les diverses classes de despotes : telles que nous venons de les déterminer.

Les révolutionnaires répandent au milieu des masses, comme devant servir de remède aux maux de la société, des théories *directement* ou *indirectement* attentatoires : aux propriétés individuelles.

Justifions, rapidement, cette proposition qui en renferme un grand nombre, dont chacune se trouvera discutée ailleurs, avec plus de détails.

Les remèdes révolutionnaires sont :

d'une société; c'est, qu'elles sont basées sur des préjugés; et, qu'elles servent de base à une tyrannie. Et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, ces idées communes à la plupart, cessent bientôt d'être *communes :* même, à deux individus.

(1) Il est évident : que, ce pompeux équipage de propositions signifie : que, si les hommes n'ont point de lien religieux commun, pour les unir; la société est impossible. Eh bien! non-seulement, la communauté du lien religieux est détruite; mais, le lien religieux lui-même se trouve anéanti : en tant que provenant d'une révélation, d'une foi; et, il n'existe pas encore : en tant que démontré par le raisonnement. Ne valait-il donc pas mieux dire : dans l'état actuel des connaissances, la société est devenue impossible; et, l'*un peu,* que j'ai énoncé, doit signifier : *rien du tout?*

(2) Voilà, l'état actuel parfaitement dépeint : CHACUN, DANS LA SOCIÉTÉ, EST UN PRINCIPE DE TROUBLE ET DE DISSOLUTION.

Le vote universel ;

L'organisation du travail ;

L'abolition du salaire ;

Et, pour quelques-uns, l'abolition de la concurrence.

Avant de dire quelques mots, sur chacune de ces différentes panacées, qu'il nous soit permis d'énoncer ici, quelques réflexions communes à toutes ; et, à bien d'autres encore.

Une fois, que le protestantisme a pu détruire toutes les bases sociales ; et, que le besoin de bases nouvelles vient à se faire sentir ; c'est l'époque où le sophisme, toujours essentiellement basé sur le *vague* du moment qu'il ne peut plus s'appuyer sur une révélation, vient à briller nécessairement. La vérité est au fond d'un puits, dit la sagesse ; et, c'est avec calme et prudence qu'il faut aller la chercher, si on peut espérer de l'engager à en sortir. Or, en dehors de la vérité supposée, ou de la vérité démontrée, il ne peut y avoir : qu'anarchie ; et, le calme et la prudence ne sont jamais au sein de l'anarchie ; quoiqu'ils puissent en résulter : lorsque le malheur force les peuples à réfléchir. Mais, auparavant, les rhéteurs doivent : s'emparer des tréteaux ; accaparer la vogue populaire, la vogue des ignorants ; et, l'idée la plus absurde, est, à coup sûr, la mieux accueillie par l'ignorance (1).

(1) Lorsqu'un phénomène peut s'expliquer de deux manières, c'est, presque TOUJOURS, dit M. Arago, la moins naturelle qui est la vraie. Aussi, l'ignorance choisit TOUJOURS : *la manière la plus naturelle.*

Lorsqu'une idée, et surtout un remède social, est parvenu à exciter la vogue populaire ; il est bien difficile : que, son auteur, ou son protecteur le plus éloquent, ne finisse point, quelle qu'ait été son opinion à l'origine, par CROIRE, c'est le mot : que, le remède prôné ne soit réellement bon. Allez ensuite lui démontrer, de la manière la plus incontestable, la plus rationnelle : que, ce moyen est absurde, anarchique par essence. C'est, comme si vous alliez dire, à un anthropomorphe vrai chrétien . que, l'anthropomorphisme, la création, la révélation, la trinité, etc., etc., sont complétement opposés à la raison. Il vous dira : avec tout le calme possible ; et, en croyant bien raisonner : que, votre raisonnement n'est rien ; que, son sentiment, qui, moralement n'est absolument *rien* en dehors du vrai raisonnement, est cependant *tout ;* que, le peuple a seul le sentiment du vrai ; et, il présuppose : que, le peuple aura son sentiment, etc., etc. Si, ensuite, vous avez le malheur de lui opposer, à lui qui se vante d'être philosophe : qu'il raisonne comme un homme de foi, comme un chrétien ; essayez de lire au fond de son cœur ; et, vous verrez : qu'il voudrait vous arracher la langue.

D'où vient cette rage profonde, dont, actuellement, vous trouverez à peine un homme exempt, sur un million ? De la vanité, toujours inhérente à l'ignorance pédantesque ; et, cette rage ne devient patente : qu'au moment où il n'y a plus d'idées communes. Quand on a tous la même erreur, tous se croient également

savants; et, alors, la haine n'est commune : que, contre celui qui veut établir la vérité.

Un homme a passé dix années, quelquefois toute sa vie, à considérer comme vérité une utopie quelconque. La vogue de coterie, que l'on prend toujours pour la vogue populaire et ne vaut pas davantage, lui dit : qu'il n'erre point. Puis, vous venez avec des preuves, claires comme le jour, renverser tout l'édifice de ses connaissances. Vous voulez qu'il se reconnaisse ignorant : non-seulement à ses propres yeux, ce qui est peu de chose; mais, aux yeux des autres, ce qui est tout; et, presque jamais vous ne lui donnez une connaissance réelle, pour remplacer son erreur; et puis, vous voulez qu'il vous accueille! Cela est impossible : sinon à un homme supérieur; et, rarement les hommes supérieurs, se coiffent d'utopies.

Arrivons à nos panacées révolutionnaires; puis, examinons-les très-rapidement : ayant, nous le répétons, à les rencontrer très-souvent sur notre route.

Ne nous occupons pas ici du vote universel, relativement à la déclaration de la réalité ou de l'illusion, du bien et du mal; du droit et du devoir; de l'immatérialité de l'âme; de la sanction des actions : du lien religieux; choses qui, néanmoins, lui appartiennent essentiellement : du moment que ces différents points ne sont nullement déterminés d'une manière incontestable : ni par la science; ni par la révélation. De pareilles solutions sont trop évidemment au-dessus des décisions des majorités. Bornons-nous, dès lors,

à un seul point relatif au matériel : *l'organisation de la propriété.*

Quelle sera, sur ce point, le résultat inévitable du vote universel, au sein d'une population ignorante et souffrante? Immanquablement le *communisme.* C'est, l'idée la plus simple, la plus raisonnable en apparence, et, sans contredit la plus absurde. Ce n'est pas *ici* que nous voulons établir une discussion à cet égard; des résultats, actuellement présentés au simple bon sens, sans discussion aucune, nous suffisent.

L'organisation du travail est une expression pompeuse qui a maintenant beaucoup de partisans. Et, cependant, auprès de l'organisation du travail, le vote universel est un système de raison transcendante. Peut-il exister, dans tous les mondes possibles, un seul être raisonnant qui ait jamais pu se faire un existant d'illusion : sur le ridicule de l'expression *organisation du travail*, lorsqu'elle ne signifie point ORGANISATION SOCIALE? Est-ce que penser n'est pas travailler? Y a-t-il un moyen de séparer la pensée du travail? Est-ce que le travail n'est point la société tout entière? Est-ce le travail des prolétaires que vous voulez organiser? Alors dites clairement et sans hypocrisie : Les prolétaires sont *des citoyens passifs ;* car, dès que vous voulez une séparation, il faut la sortir du vague; dites : Ce sont les esclaves politiques; nous allons les établir en corporations; etc.

Ou bien, dites encore :

Nous allons établir un maximum, un minimum, et mille autres absurdités plus palpables les unes que

les autres. Mais, objecteront les machines à utopie, *les travailleurs* souffrent : il faut organiser le *travail.*

Eh! malheureux insensés! Tout le monde travaille plus ou moins utilement, plus ou moins nuisiblement; et, ce n'est pas seulement le travail des pauvres qu'il faudrait organiser, quand même la souffrance aurait seule des droits à l'organisation. En temps d'anarchie, *les riches sont plus malheureux que les pauvres;* ceux-ci, ne peuvent que gagner; et, les riches ne peuvent que perdre. C'est donc la société tout entière, spirituelle et temporelle, qu'il faut organiser. Est-ce là ce que vous entendez par organisation du travail? Alors, parlez donc clairement, pour que chacun vous comprenne; et, ne vous faites point siffler par le bon sens, comme ne vous comprenant point vous-mêmes.

Si, nous ne craignions de nous servir d'une expression de gamin, nous dirions : qu'en fait de panacée sociale, l'époque va de plus fort en plus fort; et, que c'est comme chez Nicolet. En effet, l'organisation du travail est une conception platonicienne, auprès de l'abolition du salaire. Quand on pense : que, c'est du sein des académies que sortent de pareilles expressions; on ne peut assez s'étonner : que, le titre d'académicien ne soit pas un premier droit à la camisole de force. Nous mettons au défi toutes les académies du monde : de trouver une idée propre à rendre l'abolition du salaire, plus ridicule qu'elle ne l'est par elle-même. Après avoir essayé de résoudre ce problème, peut-être finira-t-on par renvoyer cette

absurdité au communisme, duquel il aurait fallu ne jamais la séparer.

Et, que dirons-nous donc de l'abolition de la concurrence? S'il est possible, c'est pire encore que l'abolition du salaire. Il est donc bien difficile de se dire : qu'entre la concurrence au critérium de la force et le despotisme il n'y a rien; comme entre la concurrence au critérium de la raison, et la libérté sociale, il n'y a également rien? On voit, Messieurs: que, vous commencez à vous fatiguer de l'anarchie, qui, cependant, n'a point encore passé dans les faits. Alors, si vous êtes incapables de découvrir les règles de la liberté; faites-vous saint-simoniens ou Chinois; et vous serez débarrassés de la concurrence.

Si, encore, on avait dit :

Il y a concurrence par le vice, nous n'en voulons pas;

Il y a concurrence simulée, en attachant les pattes aux uns, en leur jetant une aiguillette morale; en laissant aux autres les pattes sans entraves, et affirmant qu'ils sont égaux parce qu'ils ont chacun quatre pattes : nous ne voulons pas encore de celle-là;

Mais, il en est une : où, chacun est doué de tous les moyens que la société peut procurer aux concurrents; et, la société se charge, en outre, de tous ceux qui sont trop faibles pour arriver ou tombent en route; nous voulons de celle-là. Un pareil langage n'eût-il pas été plus clair? Il est vrai, qu'il eût fallu ajouter : Mais *nous ne savons comment organiser la société pour que vote universel, travail, salaire et con-*

currence, ne soient plus des sources d'absurdités. Or, il est bien cruel, pour des ignorants qui ont la vanité de savoir, de se trouver obligés de dire : NOUS NE SAVONS PAS !

Nous le répétons : tous les remèdes révolutionnaires portent atteinte aux propriétés individuelles, soit directement, soit indirectement. Ils irritent ainsi contre leurs auteurs : et, la masse inerte dite de juste-milieu ; et, les réformateurs eux-mêmes. Tous, alors, se groupent autour du pouvoir existant : de crainte de le voir tomber sous les coups de ses adversaires.

Les révolutionnaires sont ainsi, par le fait et contre leurs intentions, utiles au pouvoir existant. Et l'appui qu'ils lui prêtent, s'étend au pouvoir despotique en général, abstraction faite des individus qui l'exercent.

Les réformateurs, au contraire, sont ennemis du despotisme. Ils ont pour but de le renverser, afin de le remplacer par la liberté, qui est le règne du raisonnement. Quant aux despotes, les réformateurs ne voudraient que les éclairer ; et, les garantir, avec le reste de la société, des révolutions : que l'état social actuel paraît rendre inévitables.

Il semblerait, qu'avec de pareilles vues, les réformateurs devaient bientôt se trouver : en majorité.

Il n'en a rien été, cependant ; et, cela devait être.

Les réformateurs, ceux au moins qui méritent ce nom, en ce qu'ils s'étaient mis à hauteur des connaissances acquises, comme Saint-Simon, Fourier et M. A. Comte, avaient bien reconnu : qu'il était aussi impossible de séparer le spirituel du temporel, qu'il

le serait de vouloir séparer l'âme du corps, en leur conservant l'activité morale. Mais, ils avaient reconnu également : que, les hypothèses n'ont plus de force pour servir de bases sociales ; et, que l'état de la science, loin d'affirmer la réalité du spirituel, la laissait dans le doute ; ou, plutôt, la niait complétement. Alors, au lieu de s'efforcer de faire faire un pas à la science ; au lieu de reconnaître : qu'en dehors de la spiritualité, acceptée par la foi ou démontrée par la science, il ne peut y avoir qu'anarchie ; ils ont entrepris une solution impossible, en voulant baser la société, sur la seule matérialité. En effet : les saints-simoniens parlent de l'immatérialité de l'âme en panthéistes ; les fouriéristes en hérétiques ; et, M. Auguste Comte la nie en philosophe. De là, les fautes des réformateurs ; de là, et contre leur intention, les atteintes, que leurs systèmes, fussent-ils même bons, porteraient aux propriétés individuelles ; et, la répulsion empirique qu'ils ont éprouvée : partout où ils se sont présentés, en dehors des coteries.

Supposons, maintenant : que, les réformateurs eussent fait faire à la science le pas gigantesque, en dehors duquel il n'y a plus d'ordre possible ; qu'ils eussent tranché le nœud gordien, en tranchant *la série continue des êtres,* base exclusive du matérialisme, et base actuellement scientifique ; supposons même : que, de la démonstration du spiritualisme, ils en eussent fait découler : et, la réalité des bases sociales nécessaires ; et, la seule organisation de la richesse conforme à la vérité ; il ne faudrait pas en conclure : que,

la réforme eût été acceptée; mais, au contraire.

Nous avons traité ce point dans notre lettre prolégoménale (1). Revenons dès lors aux réformateurs relatifs à l'état de la science; réformateurs qui ne peuvent, actuellement, avoir pour but : que, l'organisation de la richesse matérielle.

Dans l'ignorance de ses véritables intérêts, le personnel composant le pouvoir existant, confond la cause du despotisme avec la sienne propre. Chacun de ceux qui gouvernent s'aperçoit seulement : que, les réformateurs tendent au renversement du despotisme; et, tous, s'imaginent : que, le despotisme ne peut crouler : sans qu'eux-mêmes ne soient entraînés et écrasés, sous les décombres.

Que fait alors le pouvoir, pour s'opposer aux réformateurs?

Il s'attache à les faire confondre avec les révolutionnaires, sous le nom commun d'*utopistes*. Et, ce moyen est d'autant plus facile et plus certain : que, ceux-ci énoncent : que, le remède social doit dériver d'un remaniement de la propriété; sans qu'ils puissent désigner : en quoi doit consister ce remaniement de la propriété.

Or, quiconque prétend toucher à la propriété, sans expliquer clairement : que, c'est seulement à l'organisation de la propriété, et non à la propriété, ni même aux propriétaires, qu'il faut s'attaquer; est bien vite, par ces seules causes, et par la classe des

(1) Voyez : *Qu'est-ce que la science sociale?* t. II, p. 434.

juste-milieux, si bien nommés *conservateurs bornes,* déclaré RÉVOLUTIONNAIRE.

Supposons, maintenant : que, la classe réformatrice, contre laquelle l'opinion a été ainsi soulevée, vienne à reconnaître : .

Que, la condition de propriété, cause efficiente de l'esclavage des masses, est le maintien de l'aliénation du sol à des individus : après que cette aliénation a cessé, le sol libre manquant, d'être à la fois utile et juste;

Que, la possession individuelle de la propriété mobilière, est seule inhérente à l'existence et au bien-être de la société; et, qu'ainsi la propriété foncière peut entrer à la propriété collective, sans ébranler aucunement les fondements de la société;

Que, cependant : attaquer, chez les individus, la légitimité de la propriété foncière ; et, les dépouiller de cette propriété, sans compensation préalable ; serait causer une perturbation, d'autant plus grave, que, depuis plus longtemps cette propriété est confondue, sans distinction aucune, avec la propriété mobilière dans la transmission par hérédité.

Supposons même encore : que, les réformateurs parviennent à découvrir :

Comment, avec les éléments sociaux tels qu'ils existent aujourd'hui, il est possible : de faire entrer la propriété territoriale à la propriété collective, sans léser ceux qui la possèdent aujourd'hui ; sans nuire à la production ; en l'augmentant même, ainsi que la consommation ; le tout, en généralisant les connaissances ac-

quises; et, en rendant, pour l'avenir, toute perturbation sociale impossible : quant à l'organisation de la richesse, et de ses produits.

Eh bien! cette découverte demeurerait complétement inutile : tant que le pouvoir existant, s'obstinant à faire confondre les réformateurs avec les révolutionnaires, placerait ainsi la société : entre la crainte d'une anarchie toujours imminente ; et, celle d'un nouveau despotisme, plus intolérable que celui qui existe.

En effet, la TERREUR DE L'AVENIR, que le pouvoir crée ainsi, renferme chaque individu, dans un cercle d'égoïsme qui forme un obstacle insurmontable : à la diffusion des idées, quelque propres qu'elles puissent être à la formation d'une conviction commune; et, une conviction commune est, cependant, le seul moyen d'arriver, sans secousses, sans injustices, à la réorganisation radicale : devenue nécessaire à l'existence de l'ordre.

Est-il permis d'espérer : qu'un personnel despotique existant, renonce, volontairement, à employer la terreur de l'avenir? moyen qui, cependant, doit finir par le conduire à sa perte?

Cette espérance serait vaine : avant que le passé lui ait montré : une longue série de ses prédécesseurs, tous broyés, dans l'exercice du despotisme.

En effet : pour que cette renonciation volontaire pût avoir lieu, il faudrait que, le personnel despotique existant pût penser à l'avenir. Or, continuellement accablé, sous la crainte d'une anarchie continuellement imminente, toutes ses facultés sont concentrées :

dans le but de se conserver *au jour le jour*. Et, que lui importe la génération prochaine ! n'est-il point matérialiste ?

Nous voyons, en effet, tout pouvoir despotique, quel que soit le personnel qui le constitue, ne penser qu'au présent ; et, imbu d'un préjugé profond contre toute innovation radicale, tendre continuellement : à rétrograder, vers des bases d'ordre actuellement décrépites ; et repousser, aveuglément, l'examen de toute démonstration réorganisatrice, comme s'il savait incontestablement : que, l'humanité est condamnée à vivre, éternellement : soit sous le despotisme ; soit dans l'anarchie.

Bien plus : accusant de tendance dangereuse, la diffusion, déjà trop grande selon lui, des connaissances ; nous voyons tout pouvoir despotique vouloir : concentrer davantage ce qu'il appelle *la haute instruction ;* et, resserrer ainsi le monopole des développements de l'intelligence, en bornant les masses à ce qu'il décore du nom d'*instruction élémentaire.*

Ce pouvoir ne réfléchit point : que des éléments assemblés sans coordination, quelque bons qu'ils puissent être, ne peuvent constituer une science utile ; pas plus qu'un amas de pierres brutes, ou même parfaitement taillées, ne constitue un palais.

Au contraire ; nous avons vu au précédent chapitre : que, plus un pouvoir despotique répand les éléments d'une instruction, non dérivant d'une règle d'action rationnellement incontestable ; plus ce pouvoir accélère l'arrivée d'une époque d'anarchie : qui, inévitablement, doit amener sa destruction.

Ce n'est donc qu'après une longue suite de personnels gouvernementaux, tous conduits sur le char du despotisme dans les abîmes de l'anarchie : que, LA TERREUR DE L'AVENIR peut en faire exister un, assez intelligent pour reconnaître :

Que, le remède social doit être cherché : non point par expérience, par révolution, par *à posteriori*, par sentiment ; mais, par théorie, par réédification complète, par *à priori*, par raisonnement. Et, c'est seulement alors : que, LA TERREUR DE L'AVENIR qui, jusque-là, sert d'appui au despotisme; commence à devenir utile : à la liberté sociale.

---

§ 2.

Histoire.

« Ils disent : Le peuple ne souffre pas ;

« Puis : Le peuple souffre par sa faute ;

« Puis encore : Le peuple souffre par la nécessité des choses ; il souffrira toujours ; son mal est sans remède.

« Ce sont là les trois exceptions qu'on oppose à ceux qui demandent, au nom de la charité, de l'équité, le soulagement des misères humaines. On les nie d'abord, pour se dispenser des devoirs qu'elles imposent. Mais ces misères sont trop générales, trop poignantes, trop profondes, elles crient trop haut, et la plainte est trop douloureuse pour qu'on puisse longtemps affecter de ne pas l'entendre, ou avouer à la face du ciel qu'on l'entend sans en être ému. Alors on s'en prend au malheureux de son propre malheur, on accuse le pauvre de sa pauvreté même, on creuse sa triste vie pour souiller ses pleurs dans leur source.

« Et après ce vain travail, quand l'immuable vérité vient détruire ce nouveau rempart élevé par l'égoïsme entre la souffrance et la pitié, quand on ne peut plus ni se refuser à l'aveu du mal, ni l'imputer à ses victimes, on en fait une loi providentielle, on le rattache à Dieu, comme à sa cause directe, on le déclare voulu de lui, on en rapporte la racine dans le sanctuaire de ses décrets impénétrables.

« Ne le crois pas, ô peuple! ne crois pas qu'en naissant tu aies été maudit par l'auteur de la race humaine. La voix qui murmure ce blasphème à ton oreille est la voix de l'esprit tentateur, de l'ange

noir, qui ne voit pas Dieu, qui ne le verra jamais. »

M. DE LA MENNAIS, *Discussions critiques*, p. 291 (1).

(1) Toute souffrance est expiation ; ou, l'ordre moral n'existe pas.

A

FAITS HISTORIQUES RELATIFS A LA TERREUR DE L'AVENIR.

« C'est la peur qui rend certaines époques stériles. »

PROUDHON, *Avertissement aux propriétaires*, p. 51.

— « Une démocratie impatiente, justement convaincue que toute amélioration procède du gouvernement, demande l'obtention des droits politiques. Comprimez-la, ce sera une révolution; accordez-lui sa demande, ce sera encore une révolution. »

PROUDHON, *De la création de l'ordre*, p. 514.

— « Quiconque prêche le suffrage universel, comme principe unique d'ordre et de certitude, est *menteur* et *charlatan;* il trompe le peuple. LA SOUVERAINETÉ SANS LA SCIENCE EST AVEUGLE.

« Quiconque, admettant la réalité d'une science sociale, rejette comme inutile la réforme politique, est *menteur* et *charlatan :* LA SCIENCE SANS LA SANCTION DU PEUPLE EST IMPUISSANTE (1). »

Id., id., p. 432.

— « Nulle révélation désormais ne sera féconde, si l'instruction publique RECRÉÉE n'en devient le couronnement. Voulez-vous sur la terre éterniser le paupérisme, le crime, la guerre, les convulsions, le despotisme? Éternisez le prolétariat. »

Id., id., p. 518 (2).

(1) Il y a là un cercle vicieux dans lequel, la seule folie peut consentir à entrer. Lorsque le pouvoir connaît la science réelle, il l'impose à tous par les monopoles de l'éducation et de l'instruction. Au bout d'une génération, la science a la sanction de tous; les révolutions sont anéanties; et, tout monopole cesse d'exister.

(2) La science réelle anéantit : le paupérisme, les crimes, la guerre, les convulsions et le despotisme.

Avons-nous besoin de tracer ici le tableau historique de notre époque, pour le rapprocher du tableau d'empirisme qui précède? Nous ne le croyons pas. Chacun, par les événements quotidiens, peut juger : nous ne dirons point de la ressemblance ; mais bien, de l'identité.

Résumons : l'ensemble des causes empiriques; et, des faits, qui s'y rapportent.

A l'époque où la terreur de l'avenir reste le seul appui, sur lequel le despotisme puisse se baser; il faut, pour que les causes de l'anarchie quasi-permanente qui se prépare, puissent être parfaitement comprises : que, l'ensemble des despotes, auparavant considéré comme étant UN, sous les rapports d'intelligence et de propriété; soit, désormais, considéré comme divisé, sous ces mêmes rapports; et, qu'il en soit de même pour les esclaves.

Alors, des despotes, sous le rapport de l'intelligence, peuvent être des esclaves sous le rapport de la propriété; et *vice versa;* despotisme et esclavage étant toujours relatifs : soit au monopole des développements de l'intelligence servant à l'exploitation de la propriété; soit au monopole de la propriété, servant à monopoliser les développements de l'intelligence, pour réagir ensuite sur la propriété.

De ces considérations il résulte :

Des despotes de pouvoir, nommés : *gouvernants;*

Des despotes *révolutionnaires;*

Des despotes *réformateurs;*

Des despotes *égoïstes, juste-milieux, conservateurs;*

Des esclaves exploités, tant sous le rapport de l'intelligence que sous celui de la propriété ; masse, que les despotes nomment PEUPLE : malgré le contresens, l'absurdité, d'attribuer, en même temps, cette dénomination ; et, à une masse d'esclaves ; et, au souverain.

Les despotes de pouvoir, ou *gouvernants*, veulent conserver le monopole des développements de l'intelligence ; d'où, dérive nécessairement : le monopole de la propriété.

Les despotes *révolutionnaires,* privés des bénéfices de l'exploitation de la propriété, veulent en avoir leur part, aux dépens de ceux qui en jouissent.

Les despotes *réformateurs* voudraient : qu'il n'y eût point d'exploitation; mais, ils n'ont aucune conviction commune, sur ce qui doit être établi : pour que personne ne soit exploité.

Les despotes *conservateurs égoïstes* veulent conserver : tout gouvernement qui leur assure leur part d'exploitation; et, pour eux, le meilleur est celui : qui, assure une meilleure part.

Le *peuple*, pour autant qu'il n'entre point dans une classe despotique, soit sous le rapport de l'intelligence, soit sous le rapport de la propriété, reste inerte ; et, ainsi il se trouve *nécessairement* ballotté : entre les diférentes classes despotiques, selon les passions, les forces intellectuelles , ou même matérielles de chacune.

A cette époque, la caractéristique des despotes est : sous le rapport de l'intelligence, l'*usage de l'examen;*

et abstraction faite de l'intelligence, *l'usage de la propriété;* l'un et l'autre usage dérivant alors d'un monopole.

A mesure que l'examen, devenu incompressible, se généralise ; et, pour aussi longtemps : que, l'incontestabilité rationnelle ne se trouve point socialement établie ; le protestantisme, existant alors de plus en plus exclusivement, étend ainsi, continuellement, ses limites ; le nombre des despotes, sous le rapport de l'intelligence, augmente proportionnellement ; et, celui des despotes, sous le rapport de la propriété, s'accroît lui-même, comme les développements de l'intelligence : car, l'accroissement de la propriété, dérivant de la production, est le résultat nécessaire : de ces mêmes développements.

Peu à peu, il n'y a plus de *peuple :* dans le sens de masse inerte, de masse n'examinant point, ne raisonnant point ; il n'y a plus que des despotes, prétendant *s'exploiter mutuellement :* les uns, au moyen de l'intelligence ; les autres, au moyen de la propriété. C'est dire : que, dès ce moment, il y a anarchie : entre l'intelligence et la propriété.

L'anarchie, entre l'intelligence et la propriété, persiste :

1° Jusqu'à ce que l'intelligence ait découvert : les moyens de s'harmoniser, incontestablement, avec la propriété ;

2° Jusqu'à ce que l'intelligence ait reconnu : l'existence, rationnellement incontestable, d'une autorité sanctionnant NÉCESSAIREMENT : les actions, dérivant des

tendances existant chez chaque être intelligent : vers ou contre cette harmonie;

3° Jusqu'à ce que l'intelligence ait établi, au milieu de la société : la possibilité, et la nécessité, autant qu'il dépend d'elle, pour chaque être intelligent : de *reconnaître cette harmonie*, dont l'expression, rationnellement incontestable, se nomme règle d'action; et, de reconnaître, en même temps, la certitude de jouir des résultats de cette harmonie : soit, par son propre travail, si ses facultés lui permettent de travailler; soit, par le travail de la société, si ses facultés l'en empêchent.

La découverte de l'harmonie sociale, ayant pour expression une règle d'action rationnellement incontestable, eût-elle même une existence réelle chez quelques individus, ne peut, socialement, être acceptée; avant, que les maux, résultants de l'anarchie entre l'intelligence et la propriété, soient incontestablement et socialement reconnus : ne pouvoir être guéris, par le despotisme : monopolisant les développements de l'intelligence.

Mais, lorsque cette époque est arrivée; LA TERREUR DE L'AVENIR, qui, jusque-là, avait prolongé l'existence du despotisme; devient, elle-même, la cause : *de la recherche*, relative à la règle d'action rationnellement incontestable, pour le cas où cette règle n'eût point encore d'existence réelle, chez quelque individu; ou, de *son acceptation sociale*, pour le cas où cette même règle eût déjà été présentée, par quelque individu; et, jusque-là, méprisée par la société. Et, c'est ainsi :

que, la TERREUR DE L'AVENIR devient, elle-même, la cause occasionnelle de l'harmonie sociale; que, dès l'abord, elle paraissait devoir rendre : impossible.

Nous voyons, maintenant : que, le prétendu cercle vicieux, résultant de LA TERREUR DE L'AVENIR; et, qui paraissait devoir éterniser le despotisme; ne se brise point; mais, qu'il s'*use* : et, par le développement graduel des connaissances, une fois que l'examen est devenu incompressible; et, par l'anarchie, qui résulte de ce développement.

Nous verrons bientôt : que, déjà nous sommes arrivés à l'époque; où, par l'effet du temps, ce cercle vicieux va se trouver anéanti. Mais, auparavant de le démontrer, nous devons : après avoir examiné le despotisme dans ses détails; l'étudier dans son ensemble.

CHAPITRE XI.

DU DESPOTISME CONSIDÉRÉ DANS SON ENSEMBLE.

« Plutarque témoigne que ceux qui gouvernaient dans Lacédémone ne reconnaissaient point d'AUTRE JUSTICE que ce qui servait au bien et à l'agrandissement de l'État (Plutarq., *in Agesil.*, p. 616). C'était parmi eux *la règle et la mesure du droit et de* L'HONNÊTETÉ : si une chose était utile au public, elle passait de là pour légitime. Je crois que Plutarque dit la vérité, mais il ne devait pas mettre en jeu la seule ville de Sparte. Celle d'Athènes et celle de Thèbes n'avaient point de meilleurs principes; ce sont, généralement parlant, les maximes de tous les États; la différence des uns aux autres n'est que du plus au moins; les uns sauvent mieux les apparences que les autres. Quoi qu'il en soit, Agésilaüs était tout pénétré de cette méchante morale. Se voyant soupçonné d'avoir induit Phébidas à surprendre la citadelle de Thèbes en pleine paix, et par une fraude qui faisait crier toute la Grèce, il représenta qu'il fallait, avant toutes choses, examiner si cette action était profitable à la patrie, et que chacun devait faire de son propre mouvement ce qui tendait à l'avantage de l'État. . . . . Agésilaüs avait un respect extraordinaire pour les dieux. . . . . Voilà sa religion personnelle; mais dès qu'il se regardait comme roi, le bien et l'avantage de son royaume était sa divinité principale, à laquelle il sacrifiait la vertu et la justice, les lois divines et les lois humaines. Je ne sais si tous ceux qui citent cette sentence d'Euripide :

> Nam si violandum est jus, regnandi gratia
> Violandum est : aliis rebus pietatem colas
> (Cicer. *Officior.* lib. III, cap. 21.)

en comprennent toute l'énergie : on y voit l'esprit

et de ceux qui acquièrent des royaumes, et de ceux qui gouvernent les États; ils vont quelquefois jusqu'à la superstition. Regardez la conduite particulière d'Agésilaüs : tout y est dans l'ordre, *aliis rebus pietatem colas :* il ne sort de l'équité qu'en tant qu'il règne, *regnandi gratia violandum est.* En tant qu'homme il vous dira sincèrement comme un autre : *amicus usque ad aras;* mais en tant que souverain, s'il parle selon sa pensée, il vous dira : j'observerai le traité de paix pendant que le bien de mon royaume le demandera ; je me moquerai de mon serment dès que la maxime d'État le voudra. »

BAYLE, art. *Agésilaüs.*

— « Ce grand homme (Aristide), qui observait si exactement les règles de l'équité chez lui et envers ses compatriotes, ne faisait point scrupule de préférer l'utile à l'honnête quand il s'agissait d'une affaire politique. Aristide avait fait jurer une certaine chose aux Athéniens, et il avait lui-même prêté le serment en leur nom. Dans la suite, il leur conseilla de faire ce qu'ils trouveraient à propos pour l'utilité publique, et de le laisser chargé lui seul du parjure, pendant qu'ils se prévaudraient des circonstances favorables que la fortune leur présenterait. »

BAYLE, art. *Aristide.*

— « De là vient le droit de l'épée, car *l'épée donne un véritable droit.* Autrement on verrait la violence d'un côté, et la justice de l'autre.

« De là vient l'injustice de la fronde, qui élève sa *prétendue justice* contre la force. »

PASCAL, *Manuscrit autographe,* p. 431.

— « Nous n'en finirions pas, si nous citions tous les nouveaux passages où Pascal se complaît à ramener son opinion favorite, que *la force fait la justice* et DOMINE SUR LA RAISON. »

M. COUSIN, *Des pensées de Pascal; Rapport à l'Académie sur la nécessité d'une nouvelle édition de cet ouvrage.*

— « En dépit des lois de la morale, dans les relations de peuple à peuple, c'est le succès qui fait le droit. »

M. MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord,* lettre XXXIV.

— « Les Romains étaient d'une exigence inouïe et d'une intolérable hauteur envers les autres peuples. . . . . Leur politique était d'un égoïsme sans vergogne. Ils traitaient quiconque résistait à leur insatiable soif de conquête comme un esclave révolté contre la volonté des dieux. Cette foi punique dont ils imprimèrent le nom comme un stigmate d'infamie sur les ruines de leur rivale, fut souvent la seule foi qu'ils pratiquèrent. La postérité les a pourtant proclamés le plus grand peuple de la terre, PARCE QU'ILS RÉUSSIRENT. »

Id., ibid.

---

§ 1.

Position de l'équation logique du despotisme.

« Il n'y a de droits imprescriptibles à la liberté que pour qui est en mesure d'en jouir avec profit pour la société, et pour lui-même. L'esclavage, si odieux qu'il puisse être, est cependant une forme d'ordre social; IL DOIT ÊTRE CONSERVÉ là où toute autre forme meilleure serait IMPOSSIBLE; il doit disparaître là où l'*inférieur* est mûr pour une plus favorable condition. »

M. MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre XXIXe.

— « La liberté est impossible, aussi longtemps que l'esclavage reste possible. »

SENS COMMUN.

— Nous venons d'analyser, par l'empirisme et par l'histoire, les moyens sur lesquels le despotisme s'est appuyé jusqu'ici. L'identité des résultats prouve : que, les deux analyses sont exactes.

Maintenant, et ainsi que nous l'avons dit au précédent chapitre, nous devons compléter l'étude du despotisme, par un examen d'ensemble. Avant de commencer cet examen, précisons l'état de la question, que nous avons à discuter.

A

ÉLÉMENTS DE L'ÉQUATION LOGIQUE DE L'ENSEMBLE DESPOTIQUE.

« Notre intelligence doit courber son orgueil devant les nécessités sociales. Lorsqu'elle s'entête à nier les faits *parce qu'elle ne les comprend pas*, les faits s'imposent brutalement à elle. »

MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre XXXIIIe.

— « La première chose, pour sortir, s'il est possible, de notre ignorance est de la reconnaître. »

PIERRE LEROUX, *Aux politiques. Revue indépendante*, juillet 1842.

— Dans la position de l'équation logique d'une question, il s'agit, au moyen d'éléments *déterminés ;* et, de certains rapports donnés entre ces éléments : de trouver le complément des rapports connus. Si alors, un, ou plusieurs des éléments relatifs à l'ensemble, se trouvent : soit oubliés, soit négligés, soit inconnus ; ou, même ne soient point parfaitement déterminés ; l'erreur devient inévitable ; et, dans ce cas : mieux on raisonnera ; et plus tôt on arrivera à l'absurde. Si ensuite l'absurde reconnu; l'orgueil s'entête : à méconnaître son ignorance ; les faits s'imposent : BRUTALEMENT.

Nous allons établir : que, dans la position de l'équation logique du despotisme, deux éléments sur quatre, ont été généralement négligés ; et, que les

deux éléments, sur lesquels il a été raisonné ; ont été laissés : dans l'indétermination.

Le despotisme, sauf des considérations vagues, dont on ne s'est jamais rendu de compte précis, a généralement été regardé : comme un rapport de *maître* à *esclave;* de *force* à *faiblesse.*

Si, cependant, on s'arrête à ces seules données ; il est facile d'observer : qu'il ne peut y avoir, alors, entre le maître et l'esclave, entre le fort et le faible : que, des rapports nécessaires de cause à effet ; et, alors, quelles conséquences morales peuvent être tirées de leur état respectif ? Aucunes absolument.

Dans la question du despotisme, deux éléments se trouvent donc insuffisants : pour, que des conséquences morales puissent être tirées ; et, d'autant plus : que, pour autant que ces éléments *force* et *faiblesse* restent isolés ; ils sont indéterminés ; relatifs, comme la force physique à laquelle ils se rapportent.

Mais, si entre maître et esclave, nous faisons intervenir : la *liberté,* ou la *puissance du raisonnement*, comme appartenant à l'un aussi bien qu'à l'autre ; toutes les difficultés, que nous avons vues surgir de la théorie d'Aristote, relativement à la détermination des expressions *maître* et *esclave;* s'évanouissent complétement : pourvu, cependant, que les êtres chez lesquels *le choisir*, *le penser, le raisonner*, *le* SENTIR, expressions équivalentes, appartenant à une même nature selon Descartes, etc., etc., jusques et y compris M. Cousin ; soient : parfaitement déterminées.

Nous trouvons alors : dans le maître, liberté active

ou raisonnement en action; dans l'esclave, liberté passive ou raisonnement en état d'inertie; et, le despotisme, nom que nous donnerons à l'action du maître sur l'esclave, prendra, *socialement :* un sens moral, qui pourra se reconnaître comme réel, en disant :

« Qu'il n'est : que, le raisonnement employé par « plusieurs : pour soumettre les autres; et, les em- « pêcher de raisonner au point de reconnaître : que, « leur soumission est irrationnelle. »

Voilà donc un troisième élément, le raisonnement ou la liberté, lequèl, doit nécessairement être admis : dans l'équation logique de l'ensemble despotique. Ce n'est cependant point le dernier; nous allons en trouver un autre.

Le raisonnement, constituant force supérieure dans le despotisme, a nécessairement un objet. C'est, le quatrième élément; il faut le découvrir.

Le raisonnement est le rapport : au sentiment de l'existence, à la sensibilité, *sujet*, *réel ou illusoire :* de toute modification, de tout objet, de toute chose, pouvant modifier ce sentiment : que, la modification, l'objet ou la chose, soit corporelle, ou incorporelle. Ce rapport, de l'objet au sujet, est une *appropriation :* soit illusoire, soit réelle; et, ce quatrième élément, comme susceptible d'appropriation, prend le nom : de *propriété* (1).

(1) Il est sans doute inutile d'énoncer : qu'ici, l'expression *propriété* se rapporte exclusivement à l'intellectuel; et, qu'elle n'a rien de commun avec l'expression *propriété,* exclusivement rapportée à la matière, et signifiant : attraction, répulsion, etc., etc.

Le quatrième élément despotique est ainsi : tout ce qui peut être l'objet de l'action du maître sur l'esclave.

Tels sont les éléments de l'ensemble despotique ; et, qui plus est, de l'état de liberté : ce qui doit être, puisque cet état n'est que l'absence du despotisme. Il ne peut même y en avoir d'autre. Car : activité arbitraire ou despotique ; passivité non raisonnée ou esclavage ; liberté ou raisonnement ; et propriété ou objet ; renferment tout ce qui, moralement, se trouve possible.

Remarquons : que, la propriété peut être :

1° Intellectuelle : celle de l'homme sur l'homme ;

2° Corporelle : celle de l'homme sur un champ, sur un meuble ;

3° Indéterminée : celle de l'homme sur un chien, une huître, une éponge, un champignon ;

4° Incorporelle : celle de l'homme sur la lumière, sur l'électricité, la chaleur, la pensée, les découvertes, etc.

Récapitulons nos éléments :

1° Maître : être intelligent, agissant sur d'autres à leur détriment ;

2° Esclave : être intelligent subissant l'action par laquelle il est lésé (1) ;

3° Liberté ou raisonnement : élément, en dehors

(1) La société bourgeoise aurait bien voulu restreindre l'esclavage à l'esclavage domestique. Alors elle aurait été une société libre. Des sophismes peuvent duper quelque temps en présence de l'incompressibilité de l'examen ; mais, bientôt, ils finissent par n'avoir plus de valeur. Tout homme lésé est esclave, pour ce dont il est lésé.

duquel il ne peut y avoir : ni rationalité, ni irratio lité, ni maître, ni esclave, ni état de liberté ;

4° Propriété : ce par quoi l'être intelligent peut être modifié.

Avec ces éléments toujours présents à l'esprit, la question *théorique* de despotisme, pour savoir quand il existe, n'offre plus de difficulté. Quant à la question pratique, relative à l'absence du despotisme, ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

B

OBSERVATION PRÉALABLE A LA DISCUSSION DU DESPOTISME CONSIDÉRÉ DANS SON ENSEMBLE : IL Y A ENSEMBLE PARTIEL ; ET ENSEMBLE GÉNÉRAL.

« Parmi toutes les acquisitions qui, depuis la fin du siècle dernier, ont grandi le domaine des sciences d'observations, nulle n'a ouvert un champ plus vaste que la conception de Volta sur le développement de l'électricité par contact..... Ce fait physique, matériel, a un analogue évident dans le monde moral. Lorsque vous rapprochez deux hommes qui jusque-là avaient vécu éloignés l'un de l'autre, pour peu que ces hommes aient quelque qualité éminente, leur frottement produit incontestablement quelque étincelle. Si, au lieu de deux hommes, les deux pôles de votre pile sont deux peuples, le résultat s'élargit dans la proportion d'un peuple à un homme. »

M. Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre 1re.

— Avant de passer à la discussion du despotisme, considéré dans son ensemble, observons : que, dans l'origine de l'humanité, les sociétés se séparent d'une manière plus ou moins absolue, pour un certain nombre de siècles. Alors, pour aussi longtemps qu'elles sont séparées, chaque ensemble partiel forme, pour ainsi dire, une humanité particulière. C'est seulement, lorsque des communications inévitables viennent à s'é-

tablir : que, les ensembles partiels disparaissent, pour ne laisser en évidence : que, l'ensemble général. Nous examinerons séparément : les ensembles partiels ; et, l'ensemble général.

---

§ II.

Ensembles partiels.

« Quelque grande vérité, quelque dogme fécond cherche à naître; les peuples en ont le pressentiment, ils l'entrevoient vaguement au fond de l'avenir obscur; et en même temps il semble qu'au lieu de se porter avec amour vers le bien futur, dont le germe mystérieux se gonfle chaque jour d'une séve plus abondante, au lieu d'échauffer de leur haleine la plante céleste afin d'en hâter l'épanouissement, ils soient partout livrés à l'esprit de destruction, purs instruments de ruines, manœuvres de la mort, occupés sans relâche à creuser la fosse où doit s'engloutir tout ce qui est. »

La Mennais, *Amschaspands et Darvands*, p. 57.

A

INTELLIGENCE ET PROPRIÉTÉ.

« Nous avons été tellement en proie au despotisme des idées générales, des THÉORIES, il nous en a, à quelques égards, coûté si cher, qu'elles sont devenues l'objet d'une certaine défiance. On aime mieux se rapporter aux faits, aux circonstances spéciales, aux APPLICATIONS. Ne nous en plaignons pas, Messieurs, c'est un progrès nouveau, c'est un grand pas dans la connaissance et vers *l'empire de la vérité* (1); pourvu toutefois que nous ne nous laissions pas envahir, entraîner par cette disposition; pourvu que nous n'oubliions pas que *la vérité* SEULE *a droit de régner sur le monde; que les faits n'ont de mérite qu'autant qu'ils l'expriment, et tendent à s'y assimiler de plus en plus; que toute vraie grandeur vient de la pensée, que toute fécondité lui appartient.* »

GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 101 (2).

— « C'est aux développements de la raison (de

(1) Sans aucun doute : mais alors, c'est en passant nécessairement par toutes les horreurs de l'anarchie, nécessitant la recherche de la vérité, dont la connaissance appartient exclusivement à la théorie réelle. Tout mensonge social n'est que l'application d'une fausse théorie; et, toute application sociale, non déduite d'une théorie, ne peut être, *socialement* : que mensonge.

(2) Si, ce passage a une valeur, il signifie :

« Que, toute application sociale, qui ne dérive pas d'une théorie vraie, « est absurde; et, que toute théorie sociale, qui n'est point la discussion « réellement rationnelle de tous les faits connus, est également, absurde.»

Nous croyons cette traduction plus claire que le texte; et, à cet égard, nous nous en rapportons à l'auteur.

l'intelligence) que la nature a remis la destinée éternelle des sociétés; et la raison SEULE peut faire des lois OBLIGATOIRES et durables. »

MIRABEAU, *États généraux*, 15 *juin* 1789.

— « Si, d'aventure, il naissoit aujourd'hui quelques gents touts neufs, non accoutumés à la *subjection*, ni affriandés à la *liberté*, et qu'ils ne sceussent que c'est ny de l'une ny de l'aultre, ny à grand' peine des noms; si on leur présentoit ou d'être *subjects* ou vivre en *liberté*, à quoi s'accorderoient-ils? Il ne faut pas faire difficulté qu'ils n'aimassent trop mieux OBÉIR SEULEMENT A LA RAISON QUE SERVIR A UN HOMME. »

LA BOÉTIE, *De la servitude volontaire*.

— « A-t-on des idées assez claires de la propriété, et ces idées sont-elles assez répandues dans la généralité des hommes, pour assurer aux lois qu'elles produiraient cette espèce d'obéissance qui ne répugne jamais à l'homme raisonnable, et qui honore l'homme de bien? »

MIRABEAU, *Assemblée nationale*, 31 *août* 1789.

— « En arrêtant sa pensée sur la propriété et sur ses rapports, on est frappé d'une idée générale qui mérite bien d'être approfondie. C'est que *presque toutes les institutions civiles sont faites* POUR *les propriétaires*. On est effrayé en voyant le code des lois, de n'y découvrir partout que le témoignage de cette vérité. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, APRES S'ÊTRE PARTAGÉ LA TERRE, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi des lois de propriété, de justice, de liberté, on n'a *presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens*. Que nous importent vos lois de propriété? pourraient-ils dire : nous ne possédons rien. Vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons.....

. . . . . .

« Les propriétaires, et la classe de la nation qui vit de son travail, sont des lions et des animaux sans défenses qui vivent ENSEMBLE. On ne peut augmenter la part de ces derniers qu'en trompant

la vigilance des autres, et en les empêchant de s'élancer. »

NECKER, *Mémoire sur la législation et le commerce des grains.*

— « Une injure faite à un seul homme est une menace pour le genre humain tout entier. »

CONFUCIUS.

— « L'heure serait venue d'allumer le phare de la raison et de la morale sur nos tempêtes politiques, de formuler le nouveau symbole social que le monde commence à pressentir..... Que le ciel suscite des hommes, car notre politique fait honte à l'homme, et fait pleurer les anges. »

M. DE LAMARTINE.

— « L'état de liberté sociale consiste : dans l'harmonie entre l'intelligence et la propriété. »

Paragraphe précédent.

— Dans l'examen du despotisme, nous devons surtout insister sur les éléments : *intelligence;* et, *propriété;* car, c'est seulement par leur défaut d'harmonie, qu'il y a : des maîtres; et, des esclaves.

Les développements de l'intelligence, abstraction faite de la propriété, sont relatifs : non-seulement à l'organisation et aux circonstances; mais encore, à la volonté.

Dès lors, même à égalité d'organisation et de circonstances, il y a inégalité de développement d'intelligence.

Le travail relatif à la production de propriété corporelle, abstraction faite de l'aliénation de l'outil général le sol, est encore relatif : non-seulement à l'organisation et aux développements de l'intelligence; mais aussi à la volonté.

A égalité d'organisation et de développement d'in-

telligence, il y a donc inégalité de travail; et, par conséquent inégalité de propriété corporelle (1).

De ces inégalités existant nécessairement, même abstraction faite de despotisme et de liberté, naissent, nécessairement aussi, des classes relatives à l'intelligence et à la propriété.

Ainsi, des classes relatives à des différences de propriété, ne sont point exclusives au despotisme; elles sont au contraire les conséquences nécessaires de la volonté, en dehors de laquelle il ne peut exister d'intelligence, de raisonnement de liberté.

Où donc peut commencer le despotisme relativement aux inégalités des classes?

Cette question devient facile à résoudre.

Du moment que des conditions de propriété, dépendant de la répartition sociale, nuisent aux développements de l'intelligence de quelque enfant que ce soit; obstacle qui rejaillit sur son travail; et, par conséquent, sur la propriété qu'il serait susceptible d'acquérir; cet enfant est soumis au despotisme. Ces mêmes conditions de propriété influeront sur les enfants de celui-ci, qui nécessairement, alors, seront également soumis au despotisme.

Voilà pour l'intellectuel.

Quant au matériel : du moment que la richesse est irrationnellement répartie; et, que par l'aliénation du

(1) Afin d'éviter des répétitions fastidieuses de l'épithète *corporelle*, nous nous servirons uniquement de l'expression *propriété*, pour énoncer cette espèce de propriété. Quand il s'agira de toute autre espèce nous le mentionnerons spécialement.

sol, ainsi que par l'impôt placé sur le travail, l'individu ne peut employer son intelligence, même également développée, sur la matière, en libre concurrence avec tout autre ; cet individu est encore soumis au despotisme ; et, son esclavage rejaillira sur ses enfants.

De ces prémisses, il résulte : que, le despotisme n'est point essentiellement relatif aux classes ; mais bien, à la transmission héréditaire des classes, abstraction faite des différences d'organisation et de volonté.

Il est, dès lors, évident : que, le despotisme peut exister, même abstraction faite de l'aliénation du sol ; mais, il est infiniment plus inévitable, pour les enfants de ceux qui déjà se trouvent soumis à ce monopole : puisque, en outre des développements de l'intelligence et de la bonne volonté, il faut encore un outil pour travailler ; et, que toute espèce d'outil provient : de l'outil général, le sol.

Dès, que le despotisme n'est point essentiellement relatif aux classes ; mais bien, à leur transmission héréditaire, abstraction faite des différences d'organisation et de volonté ; donnons aux classes où cette transmission est nécessaire : le nom de *castes*. Et, nous dirons : que, partout où il y a caste, là il y a despotisme ; et, que là où il n'y a point de caste, là il y a liberté.

Étudions les castes, résultant : d'un défaut d'harmonie entre l'intelligence et la propriété.

Les castes sont essentiellement relatives :

1° A la propriété, monopolisant les développements de l'intelligence;

2° A l'intelligence, monopolisant le pouvoir et par suite la propriété;

3° Aux exploités du pouvoir et de la propriété.

Tel est l'ordre de leur formation.

Mais, aussitôt établi, cet ordre, quant à l'influence, se trouve interverti; et alors nous avons:

1° Despotes de pouvoir, ayant beaucoup de propriété;

2° Despotes de propriété, ayant quelque pouvoir;

3° Exploités ou peuple, n'ayant ni pouvoir, ni propriété.

Voyons, maintenant: comment les *classes* sont devenues *castes*, par transmission nécessaire; et, commençons par la *caste* PEUPLE : où, la nécessité de transmission est, pour ainsi dire, plus évidente.

La classe peuple, en tant que classe toujours relative à l'organisation et à la volonté, se transmet indépendamment de ceux qui y naissent, quelles que soient leur organisation et leur volonté; parce que l'organisation et la volonté sont impuissantes : tant pour se développer en dehors de la propriété; que, pour acquérir de la propriété : en dehors du développement de l'intelligence; et, des outils qui lui sont nécessaires.

Ainsi : aussi longtemps que la société ne rend point le développement des intelligences, indépendant de toute propriété particulière; et, aussi longtemps que l'outil général n'est point entré à la propriété de tous,

à la propriété collective; la classe peuple devient nécessairement caste; nécessairement esclave.

La classe des possesseurs de propriété se transmet nécessairement par l'hérédité, elle-même nécessaire à l'existence de la société. Et; par conséquent, cette hérédité forme nécessairement caste et despotisme: aussi longtemps, que la société n'équilibre point cette tendance à l'existence de caste, par un contre-poids suffisant, pour que les classes puissent toujours rester exclusivement relatives : à l'organisation et à la volonté; c'est-à-dire au travail (1).

Nous allons parler, maintenant, de la classe *pouvoir :* comme renfermant nécessairement les MAÎTRES; comme devenant nécessairement caste : dans tout commencement de société.

(1) Disons d'abord, pour ne rien laisser dans le vague, que ce contre-poids, lorsque la liberté sociale est nécessaire et possible, consiste :
1° Dans l'entrée du sol à la propriété collective;
2° Dans la réduction de l'hérédité à la ligne directe;
3° Dans la faculté de tester, sans exception aucune;
4° Dans l'impôt sur tout héritage dévolu par testament.

B

MAÎTRES : NOBLES.

« A parler à bon escient, c'est un extreme malheur d'etre subject à un maître, duquel on ne peut etre jamais assuré qu'il soit bon, puisqu'il est toujours en sa puissance d'etre mauvais quand il voudra : et d'avoir plusieurs maîtres, c'est autant que d'avoir autant de fois à estre extremement malheureux. »

La Boétie, *De la servitude volontaire.*

— « L'effort de l'esprit social n'est pas de s'unir un égal, mais de se constituer un supérieur. Pour en venir là, il ne suffit pas de l'unité sociale; il faut, le plus souvent, une croyance religieuse. Celui qui n'aurait pas été obéi comme chef le sera comme fils des dieux. »

Michelet, *Origines du droit français*, p. xxii.

— « Pour l'avenir comme pour le passe, l'existence d'une société implique une religion..... Lors même qu'elle ne serait pas indispensable à la paix de la conscience et à l'harmonie de la famille, il ne serait pas possible de se passer d'elle, car elle est aussi une nécessité politique. On a eu raison de dire que si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer. »

M. M. Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre xxxe.

— « Messieurs, la religion est, je ne me lasse point de le répéter, le fond de toute civilisation. »

M. Cousin, *Histoire de la philosophie*, t. I, p. 162.

— « Soit qu'on bâtisse une cité nouvelle, soit qu'on en rétablisse une ancienne tombée en décadence, il ne faut point, si l'on a du bon sens, que relativement aux dieux et aux temples à élever dans

la ville en leur honneur, quels que soient les dieux ou les démons sous l'invocation desquels on veuille les placer, on fasse aucune innovation contraire à ce qui aura été réglé par l'oracle de Delphes, de Dodone, de Jupiter-Ammon, ou par d'anciennes traditions, comme sur des apparitions ou des inspirations. Dès qu'en conséquence de ces sortes de croyances, il y a eu des sacrifices institués avec des cérémonies, soit que ces cérémonies aient pris naissance dans le pays, soit qu'on les ait empruntées des Tyrrhéniens, de Chypre ou de quelque autre endroit; et que sur ces traditions on a consacré certaines réponses des dieux, érigé des statues, des autels, des temples, et planté des bois sacrés, *il n'est plus permis au législateur d'y toucher le moins du monde* (1). »

PLATON, *Lois*, liv. V.

— « Il est temps d'en venir à l'énoncé de la loi, en commençant par ordonner à tous les impies de renoncer à leur impiété..... Il y aura en matière d'impiété trois sortes de délits..... Le crime des derniers, qui feignent une religion qu'ils n'ont pas, mérite non-seulement une, mais plusieurs morts (2). ..... Après la mort le cadavre sera jeté sans sépulture hors des limites du territoire; toute personne libre qui entreprendra de l'ensevelir pourra être poursuivie à titre d'impiété.

« Il est encore à propos de porter une loi générale propre à arrêter les progrès de l'impiété, soit en paroles, soit en actions, et à diminuer l'extravagance de la superstition (3) en défendant tout autre sacrifice que ceux qui sont permis par les lois. »

PLATON, *Lois*, liv. X.

(1) Ce passage de Platon constate, de la manière la plus irrécusable : que, depuis l'origine sociale, l'indifférentisme religieux, le matérialisme a toujours été la doctrine secrète des gouvernants; et la superstition, supportée par une inquisition, leur doctrine publique. Voyez t. I : SOCIÉTÉ NOUVELLE, SA NÉCESSITÉ.

(2) Ici, il faut sous-entendre : pour *les gouvernés;* car nous venons de voir : que, Platon se moque de toutes les religions. *Il faut une religion pour le peuple :* telle a été, jusqu'à présent, la base de toute société. Il est une religion pour tous; et, il faut que chacun la connaisse rationnellement : telle sera la base de la société future.

(3) Remarquons comment le despotisme emploie le mot *superstition.*

— « Qu'est-ce qu'un peuple? Et à quelles conditions une agrégation d'hommes est-elle un peuple? Est-il possible à une nation d'avoir le sentiment de la patrie sans une croyance religieuse (1), des lois civiles véritables sans loi religieuse? Peut-elle connaître la justice et corriger les coupables sans religion? Peut-elle élever les enfants sans religion? Ses citoyens peuvent-ils vivre autrement que d'une vie matérielle, s'ils n'ont point de communication religieuse, eux, s'ils n'ont point de culte? Leur république, en un mot, où aucune notion de la divinité n'est reconnue, peut-elle être autre chose qu'une triste et épouvantable anarchie?...

. . . . . .

« Partout, SANS AUCUNE EXCEPTION, le droit a été religieux, dominé par une croyance supérieure aux questions mêmes du droit. JE NE VOIS A CETTE REGLE AUCUNE EXCEPTION (2). »

PIERRE LEROUX, *Revue indépendante*, mars 1842.

— « Toutes les nations commencent par la théologie, et sont fondées par la théologie. Plus l'institution est religieuse, plus elle est forte. On peut citer l'Égypte, l'Étrurie, Rome, Lacédémone, etc. Cette règle n'a point d'exception. Partout les prêtres sont les fondateurs, les gardiens et les dispensateurs de la science, dont le foyer est dans les temples (3). »

COMTE DE MAISTRE, *Examen de la philosophie de Bacon*, t. II, p. 268.

Pour le despotisme, l'erreur officielle est la vérité; et, toute autre erreur, et même la vérité, est pour lui superstition. Il n'est aucune religion révélée, qui n'ait été tenue pour superstition.

(1) Il y a plus : la patrie s'étend et se borne aux coreligionaires. L'homme irréligieux ne peut avoir : ni patrie, ni famille. Il est, à lui seul; et famille: et patrie.

(2) M. P. Leroux ne réfléchit peut-être pas : que, depuis l'incompressibilité de l'examen, toute croyance, qui n'est pas science, est devenue incapable de dominer, ou plutôt de servir de base au droit; que, la science n'existe pas encore; et que, par conséquent, la société restera privée de droit, c'est-à-dire en état d'anarchie : jusqu'à ce que la science soit trouvée, reconnue, et socialement acceptée.

(3) Cela est vrai. Mais, avant l'incompressibilité de l'examen, toute erreur, au moyen d'une inquisition, pouvait être imposée, comme étant la science. Maintenant, toute inquisition est devenue impossible.

— « Il n'y a pas de société qui subsiste huit jours, que dis-je, une heure, sans un gouvernement. A l'instant même où la société se forme, et par le seul fait de sa formation, elle appelle un gouvernement *qui proclame la vérité commune* LIEN DE LA SOCIÉTÉ, qui promulgue les préceptes que cette vérité doit enfanter. La nécessité d'un POUVOIR, d'un gouvernement de la société religieuse..... est impliquée dans le fond de l'existence de la société (1). »

M. GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 138.

— « Le pouvoir spirituel se trouvant ainsi à la tête de toute l'activité de la pensée humaine, devait naturellement s'arroger le gouvernement de la société (2). »

Id., ibid., p. 159.

— Nous ne pouvons trop le répéter : la première nécessité sociale est le lien religieux, en dehors duquel il ne peut y avoir : qu'individualisme; qu'anarchie. Le lien religieux, primitivement, ne peut être basé que sur une hypothèse. Toute hypothèse donnée comme vérité tombe devant l'examen. Cette connais-

Comme base sociale, la vérité seule peut s'imposer actuellement; et, *socialement*, la vérité n'existe pas encore.

(1) Tout cela est encore vrai. Seulement il n'est plus possible à aucun gouvernement de faire accepter l'erreur comme étant la vérité. C'est, maintenant, à la vérité à se proclamer elle-même ; et, à tout gouvernement à s'en reconnaître le sujet. Le gouvernement ne peut plus être : que, le délégué de la vérité. Sinon, il est essentiellement éphémère. Maintenant remarquez, dans quel choléra moral, la société actuelle se trouve plongée, même pour les hommes du plus haut mérite. M. Guizot reconnaît : la nécessité d'un gouvernement de la société religieuse; que cette nécessité est impliquée dans le fond de l'existence de la société ; et M. Guizot inculque à la jeunesse, à lui confiée par la société : *que, la morale est indépendante des idées religieuses.*

(2) Oui, aussi longtemps que le pouvoir spirituel est basé sur une hypothèse ; et, qu'une hypothèse peut être imposée, comme étant la vérité. Quand cette dernière condition cesse d'exister : toute puissance spirituelle, basée sur l'hypothèse, s'écroule. A cet égard, nous nous répéterons mille fois; et, ce ne sera pas assez.

sance oblige : à monopoliser les développements de l'intelligence; et, à établir une inquisition. Et ces *nécessités* conduisent *nécessairement :* à l'établissement des castes.

Le pouvoir ne peut être : qu'électif; ou, héréditaire.

Pour, que le pouvoir soit électif et non héréditaire; il faut : que, l'élection ne dépende d'aucune condition d'hérédité; ou sinon, c'est évidemment une élection illusoire ; une élection au sein d'une caste dominant les autres.

Prouvons : que, depuis l'origine sociale, l'élection réelle n'a jamais, ni existé, ni pu exister : au sein de la société.

Au commencement de la société; et, du moment que l'on se place en dehors de tout système de révélation; il y a nécessairement ignorance.

Dès lors, et pour aussi longtemps que dure l'ignorance; ou, pour aussi longtemps que les bases sociales ne peuvent être démontrées comme étant des vérités; le pouvoir ne peut être électif : car, il faut *connaître* pour *régner;* et, pour régner, ou donner la règle, il faut : ou, connaître quelle est la règle réelle et la faire accepter; ou, en donner une *illusoire,* et savoir la faire recevoir comme *réelle.* Il faut en outre; *connaître* pour *gouverner:* ce qui est faire exécuter la règle, quelle qu'elle soit.

Or, nous sommes encore dans une complète ignorance, sur la réalité ou la fausseté des bases sociales : dont la règle ne peut être que la conséquence. Jusqu'à présent, l'élection réelle n'a donc pu exister.

Il y a plus. Si le pouvoir, par supposition, pouvait être électif indépendamment de l'hérédité de propriété ; l'examen, par cela seul, serait incompressible ; et, l'anarchie, ou la destruction sociale, serait la conséquence nécessaire de cette incompressibilité ; pour aussi longtemps : que, la réalité des bases sociales, ne pourrait être démontrée.

A cet égard, l'histoire, l'expérience viennent confirmer le raisonnement ; et, depuis l'origine sociale, il n'y a jamais eu : seulement l'ombre d'une exception.

Jusqu'à présent, le mot pouvoir a été complétement vague. Si, nous voulons ne point tomber dans le vague ; l'expression *pouvoir* doit être : parfaitement déterminée.

Le pouvoir *suppose :* rationalité, justice. En dehors de ces conditions, il ne serait : que, la force nue, non masquée de sophisme ; et, ce pouvoir prétendu n'a jamais existé : l'histoire est encore là pour le démontrer (1).

Tout pouvoir relatif à la justice réelle, ou supposée telle, dérive d'une règle : représentant la justice.

Dès lors, le pouvoir est :

1° Constituant ;

2° Interprétant ;

2° Exécutant.

Les deux premiers, relatifs à la règle, à la justice, à

(1) La souveraineté du peuple, la souveraineté de la force brutale, est elle-même masquée sous le sophisme : que la majorité a le droit de faire la règle. Allez dire à un fanatique de la souveraineté du peuple : que, cette souveraineté est celle de la force brutale ! il vous regardera dans les yeux ; et, croira que vous êtes fou.

Ce qui existe pour la souveraineté, existe, à plus forte raison, pour toute délégation de la souveraineté.

l'intelligence sont spirituels; le troisième est temporel ou matériel. C'est le corps exécutant ce que lui ordonne l'intelligence.

Il est, dès lors, incontestable : que, vouloir séparer les pouvoirs spirituels, ou plutôt le pouvoir spirituel : car, sous peine d'anarchie, les deux ne doivent faire qu'un ; il est incontestable, disons-nous : que, vouloir séparer le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, tout en voulant conserver l'ordre social ; c'est vouloir séparer l'âme du corps, tout en voulant conserver l'ordre intellectuel. Il y a même plus : prétendre que le pouvoir temporel, ne soit pas un sujet absolument soumis au pouvoir spirituel; c'est prétendre : que, l'ordre intellectuel peut exister, en soumettant l'intelligence aux passions exclusivement organiques. L'histoire encore prouve : que, jamais le pouvoir temporel n'a été émancipé du pouvoir spirituel ; et, notre actuelle séparation, essentiellement anarchique, est, à cet égard, une preuve vivante. Quant à la domination du temporel sur le spirituel ; à la prédominance des passions sur la raison; Fourier seul a présenté cette singulière idée; sans faire attention : qu'il s'efforçait, lui-même, de vaincre les passions, les préjugés : au moyen de ses raisonnements.

Comme, le pouvoir spirituel est souvent pseudo-électif; et, que nous ne traitons ici que des castes, dont l'hérédité est la plus directe; nous allons nous occuper, plus particulièrement, du pouvoir exécutant, temporel. Nous discuterons le pouvoir spirituel, au prochain paragraphe.

Quelle est la forme que revêt le pouvoir temporel, au sein d'une société : où, il existe nécessairement des castes?

D'abord, la forme du pouvoir peut être : absolue ou hiérarchique.

Le pouvoir temporel ne peut être absolu : par cela seul, qu'il dérive du pouvoir spirituel; et, qu'il est relatif à une règle. Jamais, sous ce rapport, il n'y a eu de pouvoir absolu.

Ensuite, le pouvoir, même comme simple exécutant, ne peut encore être absolu : car, il faudrait que l'homme, possédant le pouvoir; eût, à lui seul, la force physique nécessaire : pour dominer ceux qui lui sont soumis.

Le pouvoir exécutant est donc essentiellement hiérarchique; et, en effet, jamais ce pouvoir n'a existé comme absolu.

Maintenant quelle sera la forme de l'hérédité?

Par essence le pouvoir est UN, INDIVISIBLE : comme la vérité, pour le pouvoir constituant; comme la volonté, pour le pouvoir exécutant. Le pouvoir ne peut donc se transmettre, comme la propriété : par une hérédité commune entre les enfants.

Par circonscription, il ne faut qu'un héritier du pouvoir; et, sous peine d'une anarchie quasi-permanente, cet héritier ne peut être choisi arbitrairement.

— « L'hérédité de la couronne, dit Rousseau (*Considérations sur le gouvernement de Pologne*), prévient les troubles, mais elle amène la ser-

vitude; l'élection maintient la liberté, mais à chaque règne elle ébranle l'État. »

— C'est-à-dire : produit l'anarchie; car, l'ébranlement de l'État n'est pas autre chose. Rousseau n'a jamais parfaitement compris, quoi qu'il en ait eu le pressentiment : que, la servitude, est un *sine qua non* d'existence sociale : pour aussi longtemps, que dure l'époque d'ignorance.

Et ailleurs il dit encore (*Ibid.*) :

— « Hérédité dans le trône et liberté dans la nation, seront à jamais des choses incompatibles. »

— Cela est encore vrai. Mais, Rousseau n'a jamais su : ce que c'était que la liberté. Et, la preuve de cette proposition, est : qu'il a dit (*Ibid.*) :

— « Le repos et la liberté me paraissent incompatibles : il faut opter. »

— Or, l'état de liberté réelle est l'état de repos par excellence. Là, où se trouve la liberté réelle ; il ne peut y avoir de trouble. Mais, Rousseau ne connaissait : que, le repos relatif à l'esclave ; et, il prenait : l'anarchie, pour la liberté. Disons ici : que, M. de la Mennais a infiniment mieux compris, ce que doit être l'état de liberté :

— « Le bonheur, dit-il, pour la société comme pour l'homme, n'est que la tranquillité dans l'ordre. »

— Et, si la liberté n'était point cet état de bonheur; il faudrait lui préférer le despotisme.

La nécessité d'éviter l'anarchie, a donc fait établir en droit : la détermination du mode de succéder héréditairement au pouvoir temporel; et, pour ériger plus facilement ce droit en sentiment invariable : l'intelligence, vu la concordance de la primogéniture avec la plus grande probabilité de paternité réelle, a fait attribuer ce droit : aux premiers nés.

Puis, comme le pouvoir temporel héréditaire, est essentiellement hiérarchique, partout où le sol n'appartient point à un seul, mais à plusieurs; une caste noble, hiérarchisée relativement au sol, se transmettant le pouvoir par primogéniture, héréditairement aussi, a dû être établie.

— « Sans une aristocratie plus ou moins forte, dit le comte de Maistre (*Du Pape*, t. II, p. 121), la souveraineté ne l'est pas assez. »

— Et, de Maistre a raison : parce qu'il entend, et ne peut entendre : que, la souveraineté temporelle, dérivant d'une révélation.

Avant lui Montesquieu avait dit (*Esprit des lois*) :

— « Point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque. »

— L'hérédité, par primogéniture, est tellement inhérente à la hiérarchie du pouvoir temporel : que, nous venons de la trouver, dans l'Océanie, portée à un point : où, l'histoire de l'ancien continent ne l'a jamais connue.

— « Ce qu'il y a de bien plus remarquable, » dit le père Mathias G***, missionnaire de l'Océanie, dans ses Lettres sur les îles Marquises (Paris, 1843), « ce qu'il y a de plus remarquable dans toute cette hiérarchie et succession de pouvoir, c'est sans doute l'espèce de majorat, pour ainsi parler, du fils aîné d'un chef (1), et son intronisation immédiate à l'instant de sa naissance à la place de son père, qui perd ainsi tous ses pouvoirs, au moins tous ses titres, pour les remettre au nouveau petit *Hakaiki* du roi, dont il demeure seulement le régent et le premier vassal. . . . . On croit voir là comme une conséquence du grand principe de l'origine divine de l'autorité, et en même temps de bien profondes vues politiques ; car, à part même le principe divin dont je parle, rien n'est plus propre que cette reconnaissance immédiate du jeune roi pour accoutumer les peuples à le vénérer et à lui obéir. »

— Quant à la féodalité, elle existait en Chine, 2205 ans avant J. C. (voyez Pauthier, cité par M. Proudhon, *Création de l'ordre*, p. 473.)

Maintenant ; la seule hérédité du pouvoir, par droit de primogéniture, est insuffisante au maintien de l'ordre.

En effet :

L'exercice du pouvoir nécessite : l'emploi de l'intelligence développée.

Le développement de l'intelligence, pour aussi longtemps que le despotisme reste possible, est essentiellement relatif : à la propriété.

La propriété se divise et s'évanouit : par l'hérédité commune entre les enfants.

De plus : la propriété peut se perdre : par le pouvoir d'aliéner.

Dès lors, par besoin d'ordre, c'est-à-dire par nécessité sociale : l'hérédité, par primogéniture, tant du sol que des esclaves qui le cultivent, doit être établie ; et, l'incapacité d'aliéner la propriété relative au droit

(1) Le roi y compris.

d'aînesse, vient s'adjoindre à l'hérédité par primogéniture, relative au pouvoir.

Jusqu'à présent, nous nous sommes bornés à démontrer : comment, sous le despotisme, les *classes* devenaient nécessairement des castes. Maintenant, occupons-nous, plus particulièrement, de la composition des castes, et des différentes dénominations qu'elles ont reçues ; celles de *pouvoir*, de *propriété* et de *peuple*, étant restées, jusqu'à présent : plus ou moins indéterminées.

Des aînés ne sauraient, à eux seuls, former une caste utile à l'existence de l'ordre. A défaut d'enfants, cette caste se trouverait bientôt affaiblie ; et, s'éteindrait en peu de générations.

Dès lors occupons-nous de leurs frères.

Les puinés doivent être entretenus : sur le travail des exploités.

En effet : comme leurs aînés, ils profitent du monopole des développements de l'intelligence. A défaut de descendance directe, et souvent à défaut de descendance masculine, ils sont destinés à les remplacer. Ils ne peuvent donc, pas plus que leurs aînés, s'avilir par le travail manuel ; travail, qui avilit réellement, dès qu'il caractérise l'esclave : comme étant le moyen, employé par les despotes, pour maintenir les esclaves dans l'abrutissement.

— « Qu'aucun citoyen, dit Platon (*Lois*, liv. VII), ni même le serviteur d'aucun citoyen, n'exerce de profession mécanique. Le citoyen a une occupation qui exige de lui beaucoup d'étude et d'exercice : c'est de TRAVAILLER et à mettre et à conserver le bon ordre dans l'État. »

— Platon était : dans le vrai. Pour lui, le citoyen était le noble; et, le noble, *partout où il est nécessaire :* ne doit pas exercer de profession mécanique.

Le comte de Maistre va plus loin que Platon. Il ne veut pas : que, le citoyen, l'homme d'État, le noble enfin, s'occupe de sciences étrangères : au gouvernement de l'État.

— « Les sciences, dit-il (*Examen de la philosophie de Bacon*, t. II, p. 259), doivent, en outre, être considérées dans leur rapport avec les différents ordres de la société. L'homme d'État, par exemple, ne se plongera jamais dans les recherches purement physiques qu'excluent son caractère et son talent; elles paraissent convenir tout aussi peu aux prêtres.... Il faut de plus que les sciences naturelles soient tenues à leur place, qui est la seconde, la préséance appartenant de droit à la théologie, à la morale, à la politique. *Toute nation où cet ordre n'est pas observé est dans un état de dégradation.* »

— Des jugements semblables paraissent extraordinaires, et même extravagants aux gens qui ne distinguent point : l'époque relative, l'époque d'ignorance, l'époque où le despotisme est nécessaire; de l'époque d'anarchie, où le despotisme est devenu incapable de maintenir l'ordre. Il n'en est pas moins vrai : que, de Maistre a bien vu, pour l'époque relative. Seulement, il a eu le tort de ne pas reconnaître, explicitement : que, le despotisme était devenu impuissant; et, que l'anarchie devait régner nécessairement : jusqu'à ce que la liberté fût possible.

Dans la première caste, il y a donc :

D'une part, des despotes de pouvoir et de propriété, se perpétuant par primogéniture;

D'une autre, des despotes entretenus sur le travail

manuel des exploités, se perpétuant par simple hérédité.

Elle se nomme *caste noble*.

La caste noble, dès que le sol est aliéné en entier, l'absorbe plus ou moins complétement : par l'action de priviléges qu'elle peut établir. Le sol, alors, est cultivé à son profit, par le peuple ; qui se trouve exister : à l'état d'*esclavage domestique*.

Il paraîtrait, ainsi : qu'il n'y a que deux castes : l'une, renfermant le *pouvoir* et la *propriété ;* l'autre, le *peuple*.

Il n'en est rien, cependant ; et, nous allons voir : que, la propriété, indépendamment du pouvoir, au moins avant que le protestantisme soit généralisé, forme réellement une caste particulière ; non point : dès le moment que le sol se trouve complétement aliéné ; mais, immédiatement après.

Les nobles, par devoir et pour autant qu'ils sont nécessaires à l'existence de l'ordre, dédaignent tout travail manuel.

D'un autre côté, le peuple est condamné à un travail journalier. Et, il y a du manuel, du matériel, dans l'organisation, et surtout : dans la surveillance du travail du peuple.

Le besoin d'organiser et de surveiller le travail du peuple (1), se fait donc bientôt sentir ; et, les nobles sont obligés : de confier ce travail à des esclaves. Ils

(1) C'est, probablement, cette organisation : que, nos bourgeois voudraient établir à leur profit. Pour cela, ils n'ont qu'à se faire nobles, et à créer : de nouveaux bourgeois. L'entreprise est périlleuse.

transmettent ainsi un certain degré de pouvoir. Tel est le point de départ de la classe intermédiaire.

Cette caste, monstre d'origine, ennemie des deux autres, dont presque toujours ses membres dérivent matériellement, classe également avilie : par l'esclavage qu'elle subit, et par le despotisme qu'elle exerce ; doit nécessairement être prise parmi les esclaves, dont l'intelligence s'est le mieux développée, soit par suite d'organisation, soit par suite de volonté ; mais, toujours comme conséquence du besoin : que, les despotes ont eu : de DÉVELOPPER LEUR INTELLIGENCE, POUR EN PROFITER EUX-MÊMES.

Donnons aux membres de cette *classe,* qui, par l'hérédité, deviendra bientôt *caste;* le nom : d'AFFRANCHIS.

C

MAITRES : BOURGEOIS.

« La découverte de notre frère Roger Bacon a déjà changé en partie l'art de la guerre ; elle le change entièrement : elle changera le sort du monde..... Vous savez que l'art de fortifier les places et de manœuvrer ou diriger les pièces d'artillerie exige la science de l'arithmétique et de la géométrie. Comme la science ne peut être du côté de la noblesse, la force passera du côté de la bourgeoisie. Frère Guillaume, quand on est clerc, moine, cordelier, philosophe, il faut voir les grands changements, les grandes révolutions, il faut les voir de haut et de loin. »

A. Monteil, *Histoire des Français de tous les états, quatorzième siècle.*

— « Des réunions de petits clercs, que les châtelains employaient pour minuter les arrêts de leur justice souveraine, étaient devenus des parlements, rivaux des rois et gardiens des lois du royaume. Aujourd'hui les maîtres de forges de la Bourgogne et du Nivernais, les distillateurs de Montpellier, les drapiers de Sedan et d'Elbeuf ont pris la place des parlements. Les princes allemands à cinquante quartiers font antichambre chez les empereurs, chez les rois et chez les ministres, pendant que leurs Majestés ou leurs Excellences sont à s'entretenir familièrement avec quelque banquier qui n'a pas de parchemins, ou qui a daigné en accepter pour obliger ses royaux amis. La compagnie des Indes, compagnie de marchands s'il en fut, a plus de sujets (123 millions) que n'en comptent ensemble les empereurs de Russie et d'Autriche (85 millions). Si dans le vieux monde où l'intérêt ancien avait marqué chaque coin de terre de son sceau, l'intérêt militaire ou avocat, l'intérêt ancien

sous toutes les formes, est obligé de transiger ainsi avec l'intérêt nouveau de l'*industrie*, avec la *puissance de l'argent* (1), comment serait-il possible que dans le nouveau monde, où ces institutions du passé n'ont jamais eu de profondes racines, où toutes les pensées sont dirigées vers le négoce, vers l'*argent* (2), cette puissance ne parvînt pas à se faire jour sur la scène politique, en dépit de ses adversaires et de ses envieux! »

M. M. Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre VI.

— « De la philosophie de l'histoire..... il est résulté cette conviction, qui chaque jour gagnera davantage, que l'abolition de la noblesse n'est qu'un prélude et un acheminement à l'abolition du privilége de la bourgeoisie, à l'élévation du prolétariat, et que la tête du tiers état, heureusement aujourd'hui émancipée (3), n'aurait ni droit, ni bonne grâce (4), à se constituer à la place de la noblesse, qu'elle n'a renversée qu'avec le secours des masses populaires. »

Pierre Leroux, *Discours aux politiques* (5).

— « Suivant les jurisconsultes anglo-normands, l'enfant du *bourgeois* est en âge : lorsqu'il sait compter discrètement l'argent et aimer le drap. »

M. Michelet, *Origine du droit français*, p. 8.

(1) Remarquons bien : que, ce qu'on appelle l'industrie, n'est, selon un conseiller d'État, selon un professeur d'économie politique dans la première chaire de France : que, *la puissance de l'argent;* n'est que *la domination du capital.*

(2) Toutes les pensées, dans un gouvernement bourgeois, sont, en effet : dirigées vers l'argent. Cela est vrai; cela est nécessaire, inévitable. Mais, il est bon de prendre acte : de cet aveu.

(3) C'est dominatrice qu'il eût fallu dire.

(4) Où, il s'agit de force; le droit, et encore moins la bonne grâce, n'ont rien à voir. Les bourgeois resteront maîtres : jusqu'à ce que, comme les nobles, la force les ait renversés. Et, jamais il ne s'agira de droit, de justice, en réalité, qu'à l'époque où il aura été *socialement* reconnu : que, la force, qui, jusqu'à présent a seule régné sur le monde, est enfin devenue : incapable de servir de base à l'existence de l'ordre.

(5) La bourgeoisie n'a renversé la noblesse, que par la protection de plusieurs nobles : Mirabeau, Talleyrand, etc.., etc. Et, les prolétaires ne renverseront jamais la bourgeoisie : que, par la protection de plusieurs bourgeois.

— Nous venons de dire : que, si les despotes ont développé l'intelligence de quelques esclaves ; c'est « tou-« jours : comme conséquence du besoin que les des-« potes ont eu de produire ce développement, pour en « profiter eux-mêmes. »

Ici, une réflexion se présente : sur l'harmonie existant : entre la liberté et la nécessité.

Les despotes étaient libres de ne développer l'intelligence de quelques esclaves : que, jusqu'au point nécessaire, pour surveiller le travail manuel. Ils ne l'ont pas fait, par un faux raisonnement. Ils se sont dit : nous avons la propriété, nous serons toujours les plus forts. Et, ils raisonnaient bien : d'après les éléments sociaux existants; mais, ils raisonnaient mal : d'après les éléments sociaux possibles et même nécessaires.

La presse existait : dans la *nécessité* des développements de l'intelligence; comme, la *liberté* existait : dans les décisions des nobles. Et, c'est de l'harmonie entre cette liberté, et cette nécessité : qu'est sortie la presse; qu'est sortie l'incompressibilité de l'examen; rendant la propriété complétement insuffisante : pour maintenir les masses dans l'esclavage.

A la naissance de la presse, les rois et surtout le pape, étaient *libres* de l'anéantir. C'était l'avis de François Ier, ce prétendu protecteur des lettres. Mais, le pape crut pouvoir se servir de cet instrument contre les rois ; les rois contre le pape; et, de l'harmonie de cette liberté, de ce mauvais raisonnement, avec la nécessité du développement social ; est résultée : l'incompressibilité de l'examen.

Partout, nous retrouverons cette harmonie, base exclusive de l'ordre moral ; ou plutôt, l'ordre moral lui-même, dont cette harmonie est l'essence.

Les affranchis, par le travail et l'industrie, que la caste privilégiée leur abandonne comme ignobles, amassent, *nécessairement*, presque toute la richesse mobilière productive ; d'autant plus : que, la propriété territoriale leur est interdite, autant que possible.

Par la seule force de cet état de choses, les affranchis deviennent : de plus en plus nombreux.

Lorsque leur nombre, les a rendus redoutables pour les nobles, contre lesquels ils pourraient soulever le peuple, à l'aide de l'action plus directe et plus immédiate qu'ils exercent sur lui ; il faut : que, la caste des nobles, pour engager les affranchis à continuer, à leur profit commun, le système d'oppresion établi ; les admette : au partage des bénéfices du despotisme.

Ce traité tacite conserve encore, aussi exclusivement que possible à la noblesse, la propriété territoriale, à laquelle reste attaché le pouvoir politique. Mais, ce traité tacite donne aux principaux affranchis le monopole industriel, qui achève de concentrer en eux, la richesse mobilière productive.

C'est alors : que, les affranchis privilégiés prennent le nom de *bourgeois ;* et, deviennent : *caste politique*.

La propriété bourgeoise se transmet : non par droit de primogéniture ; mais par simple hérédité, et avec faculté d'aliéner.

Or, par suite de ces deux conditions, il arrive *nécessairement* : qu'une partie des affranchis, se trouve

privée de propriété. Et, ainsi il s'établit, parmi eux, deux divisions plus ou moins tranchées : l'une, de *propriétaires;* l'autre, de *prolétaires.*

Ces derniers, bien que n'étant plus attachés : soit à la personne des nobles, soit à la glèbe ou au sol, sont obligés, pour vivre : de travailler pour les bourgeois.

Alors, leur salaire est d'autant moindre : que, la propriété bourgeoise est plus concentrée ; et que, par conséquent, la concurrence, pour obtenir du travail, est plus grande ; tandis, que celle, pour en donner, est plus petite.

Dès, que cette prétendue libre concurrence, place, par l'envahissement de l'outil général d'une part, et du capital de l'autre, le prix du travail au-dessous des besoins relatifs aux développements de l'intelligence des travailleurs ; quelque *élevé* que soit alors ce prix, les travailleurs, d'*esclaves domestiques* qu'ils étaient, deviennent *esclaves politiques* : après avoir passé par l'intermédiaire d'affranchis ; ou même : de bourgeois.

Nous voilà conduits à la troisième caste.

D

PEUPLE : ESCLAVES.

« Si quelqu'un frappe son esclave, et qu'il meure sous sa main, il sera puni. Mais s'il survit un jour ou deux, il ne le sera pas, parce que : C'EST SON ARGENT. »

Loi de Moïse citée par MONTESQUIEU, liv. XV, chap. XVII.

— « Si c'est l'esclave d'autrui qu'il a tué, croyant que ce fût le sien, il dédommagera et indemnisera le maître de cet esclave..... Si c'est son esclave qu'il a tué, la loi le déclare exempt de toute peine, après qu'il se sera purifié.

. . . . . .

« Si un esclave, dans un moment de colère, tue son maître, les parents du mort feront souffrir à cet esclave tous les traitements qu'ils jugeront à propos, pourvu qu'ils ne lui laissent point la vie ; à ce prix ils seront innocents du meurtre commis. Quant à l'esclave qui, dans la colère, aura tué toute autre personne libre, ses maîtres le livreront aux parents du mort, et ceux-ci seront obligés de le faire mourir, mais de tel genre de mort qu'il leur plaira.

. . . . . .

« Si un esclave tue une personne libre en se défendant contre elle, il sera sujet aux mêmes lois que les parricides. »

PLATON, *Lois*, liv. IX.

— « Le nombre des hommes libres dans l'antiquité était de beaucoup inférieur à celui des esclaves. Athènes avait 40,000 esclaves et 20,000 citoyens. A Rome, qui comptait dans la fin de la république environ 1,200,000 habitants, il y avait à peine 2,000 propriétaires, ce qui seul démontre l'immense quantité d'esclaves. Un seul individu en avait quelquefois plusieurs milliers A SON SERVICE.

On en vit une fois exécuter 400 d'une seule maison, en vertu de la loi épouvantable qui ordonnait à Rome que, lorsqu'un citoyen romain était tué chez lui, tous les esclaves qui habitaient sous le même toit fussent mis à mort. »

Comte de Maistre, *Du Pape*, t. II, p. 121.

— « Les esclaves trouvent le toit et la bouillie sur la terre du maître ; les vilains et les vassaux reçoivent, presque à titre de redevance, la rente aumônière du château, ou bien peuvent réclamer, comme un droit, le secours du couvent ; les cultivateurs et les pasteurs se réchauffent aux rayons pâlis de la bienfaissance amicale du village; les vieillards de la corporation ont quelques bribes à toucher sur la masse commune, mais l'ouvrier des ateliers l'ouvrier de nos villes, qui marche *libre* et *seul*, qui ne dépend que de la loi, qui rougirait d'emprisonner sa conscience dans les chaînes d'un don de charité, qui n'a plus de couvent ni de caisse de corporation; qui cent fois, dans le cours de sa carrière industrielle, a vu changer au-dessus de lui son patron, autour de lui ses camarades; qui habite un monde variable et fait partie d'une association éphémère née à cinq heures du matin, morte à huit heures du soir; l'ouvrier des ateliers et de nos villes où trouve-t-il à dormir et à manger lorsque l'âge l'envahit, ou bien que jeune encore, une blessure au travail lui a rompu bras et reins? »

Pierre Leroux, *Revue indépend.*, mai 1842.

— « Ici (États du Sud de l'Union américaine), où l'ouvrier des villes et le cultivateur des champs, au lieu d'être comme au nord, les souverains du pays, ne sont que des esclaves, il y a plus d'abondance, plus de confort matériel, pour les classes laborieuses, qu'il n'y en a chez nous. Aussi la population noire pullule-t-elle plus ici, que ne le fait chez nous *la population des campagnes*. Notre paysan fait autant d'enfants que le noir de la Caroline ou de la Virginie; mais chez nous *la mort, que la misère amène par la main* est active à repousser les bras qui voudraient faire concurrence à ceux de leurs pères, et à fermer pour toujours les bouches qui demandent du pain que leurs parents *ne peuvent leur donner*. »

M. Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre xxviiie.

— « On dit qu'en France l'intérêt de l'argent est de quatre ou même de trois; oui sans doute pour le trésor, lorsqu'il n'a pas besoin d'emprunter, ou pour quelques négociants privilégiés dans les moments prospères. Les propriétaires fonciers payent presque partout 6 pour cent au moins, en donnant première hypothèque. Les petits propriétaires et les petits industriels payent 8, 9 et 12 pour cent. A mesure que l'on descend l'échelle sociale, le taux de l'intérêt s'accroît pour l'ouvrier des villes. Dans ses achats en détails pour les besoins de son ménage, il est de 50 et même de 100 pour cent par an. Pour le paysan, dans ses relations avec le maréchal, le cabaretier, le marchand du village, il est quelquefois de 100 pour cent par mois.

« Le taux moyen de l'argent dans l'ensemble des transactions de toute nature et de tout ordre qui s'opèrent en France est au moins de 15 ou 20 pour cent, de 25 peut-être. »

MICHEL CHEVALIER, *Id.*, *ibid.*

— « Huit millions de Français ne mangent pas de pain, n'ont que des châtaignes ou autres pauvretés ; vingt-cinq millions de Français n'ont pas de vin. Et pourtant on est obligé, par surabondance, de jeter aux égoûts des récoltes entières. Voilà le vol sublime de l'industrie vers la perfectibilité; et cependant chaque année voit éclore une douzaine de philosophies nouvelles sur la richesse des nations : que de richesses dans les livres! que de misères dans les chaumières! »

FOURIER, *Nouveau monde industriel*, p. 36.

— « Voici comment s'exprimaient en 1829 les commissaires chargés par le parlement de lui présenter un rapport sur l'état de ce malheureux pays (l'Irlande) :

« Les chaumières où résident les habitants de ces districts sont les plus misérables réduits qu'êtres humains aient JAMAIS habités. Nous en avons visité plusieurs milliers qui se composent en général d'une seule chambre dans laquelle douze, quatorze ou seize personnes croupissent ensemble, et où souvent trois ou quatre familles sont confondues pêle-mêle. Le plus grand nombre de ces cloaques est sans cheminées ni fenêtres, et l'entrée de quelques-uns est si basse qu'on est obligé

de se plier en deux pour y pénétrer. La porte n'est autre chose qu'un bloc de pierre, et dans presque tous ces réduits il est impossible de trouver un meuble ou un fragment de meuble. Les misérables qui les habitent gisent sur le pavé où sont étendues quelques poignées d'une paille fétide, ou seulement du sable pris sur les bords de la mer. Ces infortunés ne sont couverts que de lambeaux surchargés de vermine. »

— « Cependant cette nation mérite-t-elle ses malheurs ?

— « Voici encore l'opinion des commissaires à cet égard (1).

— « Nous manquerions à notre devoir si nous ne vous signalions les sentiments d'honneur et de fierté populaire qui nous ont frappés dans le cours de nos travaux. *D'où vient l'argent que vous nous offrez et qu'en devons-nous faire?* nous demandaient ces braves gens. Et c'est toujours avec une extrême difficulté que nous parvenions à obtenir d'un individu qu'il fût le premier à recevoir nos secours, quoique son corps décharné, ses yeux hagards, et les haillons dont il était couvert accusassent le dernier degré de la misère humaine. »

— « Et en note:

— « On peut résumer ainsi, dit M. Culloch, les principales prescriptions du code pénal qui naguère régissait l'Irlande :

— « En vertu de divers actes successivement passés sous les règnes de George Ier et George II, tout père de famille professant le culte catholique ne pouvait être tuteur ou gardien de ses enfants, quel que fût leur âge. Aucun protestant ne pouvait épouser une papiste ayant une propriété en Irlande. Les catholiques ne pouvaient acheter des terres, ni les occuper comme fermier pour un terme au delà de trente et un ans ; et si ces fermages produisaient un bénéfice plus élevé que le tiers du prix de la location, le bail était résilié par ce fait seul, et transféré au délateur protestant qui avait découvert et dénoncé ce surplus de bénéfice.

« A la mort d'un papiste, toutes ses propriétés

(1) Que l'on veuille bien remarquer: que, ce rapport des commissaires du parlement n'est pas une diatribe ; mais, une pièce officielle présentée au public : par les maitres eux-mêmes qui tiennent les Irlandais en état d'esclavage.

devaient être partagées entre ses enfants, et, à défaut d'enfants entre ses collatéraux [pour comprendre l'esprit de cette mesure, il faut se rappeler que le droit d'aînesse et le système des substitutions sont en pleine vigueur en Angleterre (1). La résidence des villes de Galway et Limerick était interdite aux catholiques; ils ne pouvaient jouir d'aucune rente viagère. Tout catholique se livrant publiquement ou secrètement à l'enseignement était poursuivi et condamné au dernier supplice. Les récompenses suivantes étaient offertee à quiconque découvrirait un ministre catholique enseignant, savoir : pour un archevêque, un évêque, un vicaire général, 50 livres sterling ; pour un prêtre régulier ou séculier, 20 livres sterling ; pour un maître d'école ordinaire, 10 livres sterling. Les protestants étaient autorisés à attaquer en chancellerie toute personne suspecte d'être intervenue par contre-lettre, fidéi-commis ou autrement dans une vente, location ou prêt hypothécaire fait dans l'intérêt direct ou indirect d'un papiste. Les actions de ce genre ne pouvaient être jugées que par des protestants. Les papistes ne pouvaient occuper plus de deux apprentis, ni être jurés. Ils devaient se faire remplacer dans le service des milices par des protestants, et leur payer pour cela le double du prix ordinaire. Ils ne pouvaient exercer aucune fonction de constable. Les avocats et les avoués qui prenaient des femmes papistes étaient soumis à toutes les pénalités et incapacités prononcées contre ces dernières. Tout mariage entre protestant et papiste était déclaré nul ; il en était de même pour les mariages célébrés par des prêtres catholiques qui, pour ce fait seul, étaient condamnés à la peine de mort.

. . . . . .

« Mais, dira-t-on, l'acte d'émancipation des catholiques ou le bill de réforme ont donné satisfaction à l'Irlande..... Erreur. La situation de l'Irlande est devenue peut-être plus insupportable depuis la

(1) C'est, le même motif qui a forcé l'assemblée nationale, d'ôter aux pères le droit de disposer de leurs biens. L'assemblée craignait : que, cette puissance, laissée à l'autorité paternelle, ne servit : à favoriser les tendances au maintien du système féodal. C'est ainsi que, dans l'époque d'ignorance, la justice est toujours sacrifiée : aux circonstances.

réforme. L'admission de quelques catholiques au sein de la représentation nationale... ont pansé quelques plaies, elles n'en ont guéri aucune. La société civile est toujours en Irlande dans la même infériorité relative, et *les souffrances matérielles y sont devenues plus grandes*. Le protestantisme, l'aristocratie, la grande propriété n'ont point cessé de pressurer cette population de parias, et le paupérisme s'est accru dans une proportion qui épouvante les plus hardis.

« Sans doute l'acte d'émancipation a relevé les catholiques de l'incapacité parlementaire dont ils étaient frappés ; mais ce qu'on ignore, c'est qu'en ouvrant la porte de la chambre des communes à trente ou quarante individus, il a fermé celle des colléges électoraux à 176,000 électeurs des comtés. En effet, le nombre de ces électeurs, qui, antérieurement à l'émancipation, était de 216,000, fut réduit à 40,000 par le bill qui éleva le cens électoral de 40 schellings à 10 livres sterling de revenu.

« Ainsi l'Angleterre eut grand soin de reprendre à l'électorat ce qu'elle accordait à l'éligibilité : de plus les catholiques irlandais appelés à la représentation nationale ne sont admis à siéger qu'après avoir juré de maintenir l'ordre de succession à la couronne d'Angleterre, tel qu'il est établi par les lois en vigueur ; de défendre de tout leur pouvoir le système actuel de la propriété, c'est-à-dire le droit de primogéniture et les substitutions ; de ne jamais attaquer l'établissement ecclésiastique, c'est-à-dire les dîmes et les priviléges de l'Église anglicane ; enfin de ne jamais se servir des droits qui leur sont conférés par l'acte d'émancipation pour troubler ou affaiblir la religion protestante ou le gouvernement protestant dans le royaume-uni.

« En échange de ces engagements le bill consacre l'admissibilité des catholiques à quelques rares emplois civils et militaires ; mais il leur interdit formellement les fonctions de gardiens, de juges, de régent du royaume, de lord chancelier de la Grande-Bretagne ou d'Irlande, de lord lieutenant de l'Irlande, et de commissaire aux assemblées générales des églises d'Écosse. Il les exclut de tout emploi dans les établissements ecclésiastiques d'Angleterre, d'Irlande ou d'Écosse, cours

ecclésiastiques, cathédrales, fondations religieuses, universités, etc. Enfin aucun catholique romain appartenant aux ordres religieux n'est apte à faire partie de la représentation nationale, et tout prêtre de cette Église qui prend le titre d'archevêque, d'évêque ou de chanoine dans un diocèse irlandais est passible d'une amende de cent livres sterling. »

Décadence de l'Angleterre, par M. Sarrans, pag. 78 et 86, etc.

— « Le pauvre est coupable de naître, coupable de vivre, coupable surtout de transmettre sa misérable vie ; conséquemment, venir à son secours, ce serait encourager, récompenser le crime. Gardez-vous-en par-dessus tout, vous qui avez à cœur les intérêts de l'humanité, l'ordre, la justice, la vertu. Etouffez en vous-même la sympathie funeste, la vicieuse commisération qui vous porterait à vous rendre complice d'un délit que vous devez détester et punir ; soyez sans pitié pour le père, la mère et les enfants assez pervers, assez impies pour réclamer ce qu'ils appellent insolemment le droit de vivre.

« Ce langage t'étonne, Eghetesch : tu hésites à le croire possible. Eh bien : tu vas l'entendre de la bouche même des coryphées de l'école à laquelle j'attache ma gloire la plus brillante et la plus solide.

« *Reconnaître aux pauvres un droit à l'au-* « *mône, c'est les autoriser à exiger l'aumône par* « *la force, c'est anéantir le droit de propriété.* » (Duchâtel.)

« *L'homme qui s'est marié sans avoir l'espé-* « *rance de nourrir sa famille, doit être livré à* « *lui-même. Son action est immorale, la misère* « *en est la peine naturelle et* juste. *Livrons donc* « *cet homme coupable à la peine prononcée par la nature.* »(Malthus.)

La Mennais, *Amschaspands et Darvands.* Astouiad (qui ne pense que le mal) à Eghetesch (génie de la corruption du cœur), p. 256.

— La caste peuple se compose :

D'abord, des esclaves *domestiques :* attachés *aux personnes;*

Ensuite, des esclaves domestiques : attachés au *sol*, à la *glèbe;*

Enfin, des esclaves *politiques :* attachés à la *propriété mobilière*, à l'*industrie*, au *commerce*.

Les esclaves domestiques, ayant toujours un maître déterminé, sont assurés de gagner, par leur travail, leur subsistance matérielle. Ils la reçoivent même en cas d'incapacité de travail : car, l'égoïsme du maître leur donne des soins et nourrit leur famille (1).

Il n'en est pas de même pour les esclaves politiques, attachés à la propriété mobilière en *général;* et, à aucun individu en *particulier*.

Ces esclaves n'ont ainsi aucun maître, qui prenne à eux un intérêt déterminé quelconque ; et, leur existence devient subordonnée à un travail, de plus en plus difficile à obtenir, à mesure : que, leur plus grand nombre augmente la concurrence ; et, que la privation d'outil particulier, causée : par l'envahissement de l'outil général le sol ; et, par l'impôt toujours alors rejeté sur la faculté de travailler ; se joint à une concurrence, seulement réelle en ce qu'elle a pour objet : de faire baisser le prix du travail.

Pour quiconque voudrait raisonner, après s'être défait de ses préjugés ; ce qui, du reste, selon Descartes, est plus difficile que de brûler volontairement sa propre maison ; il ne serait pas nécessaire d'aller visiter les Amériques pour s'assurer : que, l'esclavage des nègres est infiniment moins pénible ; que, l'esclavage

(1) Il n'appartenait qu'au vertueux Caton, d'envoyer ses esclaves, devenus incapables de travailler, mourir de faim dans une île du Tibre.

des prolétaires ; le simple bon sens donne cette solution. Il faut même ajouter : que, c'est aux États-Unis que les nègres sont menés le plus durement ; et, M. Michel Chevalier a observé lui-même : que, cela devait être, par cela seul : que ces esclaves sont au sein d'un pays : où, tous les hommes sont déclarés : *devoir* être libres. Il ne faut donc point s'étonner : si, dans les derniers temps de l'esclavage domestique en France, la comparaison : que, les esclaves faisaient de leur sort avec la malheureuse situation des prolétaires, esclaves politiques prétendus libres ; leur ait fait préférer le servage : à une prétendue liberté. Aussi, en 1787, deux années, seulement, avant la révolution des bourgeois contre les nobles ; vingt-trois communes de serfs, appartenant à l'abbaye de Luxeuil, *plaidoient contre leurs maîtres :* pour ne pas être affranchis (1). Les serfs, et avec raison, préféraient : l'esclavage domestique, à l'esclavage politique, décoré du nom de liberté civile.

Voilà des castes établies ; et, nous voyons : que, leur établissement n'est point arbitraire : mais, qu'il est nécessaire, inhérent à toute humanité possible, existant nécessairement dans une ignorance primitive : dès, qu'on veut se maintenir dans les limites de la raison. Nous voyons de plus : que, l'établissement des castes, partageant nécessairement le monde en maîtres et en esclaves, reste indestructible : aussi longtemps que l'examen n'est point incompressible ;

(1) *Traité des manuscrits,* par M. Monteil chapitre de la féodalité et des hommes féodaux.

et, jusqu'à ce que l'existence de l'ordre, c'est-à-dire de la société, de l'humanité, devienne incompatible avec l'incompressibilité de l'examen ; pour aussi longtemps, enfin, que dure l'ignorance primitive. Essayons de déterminer, s'il y a *possibilité* de voir : les castes anéanties ; les maîtres et les esclaves anéantis.

L'anéantissement des castes dépend de leur réunion définitive et indestructible, en une seule et même caste : *l'humanité,* dominant le globe.

Comment cette réunion peut-elle jamais être possible ?

A cet égard, voyons d'abord ce qui est : avant, que l'examen ne soit devenu incompressible : par la presse.

La première domination *civile* de la société est celle des nobles : par la suprématie du sol, ou de la propriété du sol.

Par suite des développements de population ; par suite de conquêtes ; par suite des développements de l'industrie : la domination du sol s'évanouit ; le *capital* devient *dominateur ;* et, la société, qui, nécessairement, a absorbé toutes les autres dans un cercle donné ; devient *bourgeoise.*

Dès ce moment, les castes noble et bourgeoise sont réunies ; et, les séparations ne sont que nominales.

Mais, la domination bourgeoise amène nécessairement l'anarchie. Et, comme l'ORDRE, soit par la force, soit par le droit, est *l'existence même de l'humanité ;* comme, l'examen est toujours compressible ; comme,

en présence de la compressibilité de l'examen, le despotisme est seul capable d'établir l'ordre; la société bourgeoise se trouve anéantie; un nouvel ordre nobiliaire s'établit sur ses ruines ; et, le nouveau despotisme devient d'autant plus effroyable : que, l'expérience lui a donné la preuve : que, la mort de quelques protestants, sacrifiés à la nécessité de l'ordre, est un acte de bonté; un acte de justice réelle; vis-à-vis des maux énormes, résultant de l'anarchie nécessairement amenée : par toute tolérance.

Mais, dès que la presse vient établir l'incompressibilité de l'examen; il n'en est plus de même.

La domination du sol s'évanouit, cependant, devant la puissance du capital.

La domination du capital amène également l'anarchie.

L'anarchie, ramène également des systèmes nobiliaires.

Mais, l'examen est incompressible! Les rigueurs, du pouvoir nobiliaire, doivent augmenter : en raison même des difficultés, résultant de l'incompressibilité de l'examen. Et, ces rigueurs ramènent la domination bourgeoise, toujours nécessairement suivie de l'anarchie; toujours nécessairement suivie d'un rétablissement de domination nobiliaire; toujours nécessairement suivie d'un rétablissement de domination bourgeoise, d'anarchie, etc.

C'est, seulement : lorsqu'il est devenu incontestable pour chacun : que, les castes, d'une part; ou, l'humanité, d'une autre ; doivent disparaître : que, le moyen

de les faire disparaître est cherché. Alors, les castes disparaissent : ou l'humanité s'anéantit.

Les divisions que nous venons d'établir : en *classes* inhérentes à l'humanité, à la liberté, indépendantes de l'hérédité et de la propriété ; et, en CASTES exclusives au despotisme, subordonnées à l'hérédité, à la propriété ; se rapportent à toute circonscription particulière, simple, *isolément considérée*. Nous allons, maintenant, étudier le despotisme : sous le rapport d'ensemble général ou de circonscription complexe ; pour achever de le bien connaître.

Ce sera, seulement, après avoir fait cette étude : que, nous pourrons commencer à entrevoir : comment, les cercles vicieux sans nombre, dont nous allons énoncer les principaux ; et, dans le sein desquels l'humanité se trouve enclavée, pendant le nombre de siècles que dure l'ignorance primitive ; viennent, cependant, à se trouver : anéantis.

Premier cercle vicieux.

La nécessité, vu l'ignorance primitive, d'*inventer Dieu ;* c'est-à-dire : la sanction religieuse.

La nécessité, de comprimer l'examen de l'*invention ;* pour ne point laisser anéantir, par le doute, la sanction nécessaire : à l'existence de l'ordre ; à l'existence de l'humanité.

La nécessité, d'établir le monopole des développements de l'intelligence ; pour, que l'examen puisse être comprimé.

La nécessité, d'exploiter les masses ; pour, que les

développements de l'intelligence puissent être monopolisés ; et, que l'anarchie puisse être prévenue.

La nécessité, de conserver l'*invention* de Dieu ; pour, prévenir l'anarchie ; etc.

Deuxième cercle vicieux.

La nécessité, du monopole de la propriété ; pour, maintenir le monopole des développements de l'intelligence.

L'impossibilité, d'abolir le monopole de la propriété ; aussi longtemps : que, dure le monopole des développements de l'intelligence.

L'impossibilité, d'abolir le monopole des développements de l'intelligence ; aussi longtemps : que, dure le monopole de la propriété.

Troisième cercle vicieux.

L'impossibilité, pour les despotes, de ne point profiter, pour appuyer le despotisme, de la terreur de l'avenir, inhérente à la prévision : des maux, que doit causer une anarchie imminente.

L'impossibilité, de rejeter sur le despotisme, la terreur de l'avenir relative à l'anarchie : aussi longtemps, que les despotes eux-mêmes ne reconnaîtront point et ne proclameront point, SOCIALEMENT : que, leur propre ignorance, donnant le despotisme comme encore nécessaire à l'existence de l'ordre, est, exclusivement : la cause de l'anarchie.

L'impossibilité pour les despotes..... etc.

---

§ 3.

Ensemble général.

« L'imprimerie a changé le sort de l'Europe; elle changera la face du monde. Je la considère comme une nouvelle faculté ajoutée aux plus belles facultés de l'homme; par elle la liberté cesse d'être resserrée dans de petites agrégations républicaines; elle se répand sur les royaumes, sur les empires. L'imprimerie est, pour l'immensité de l'espace, ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique d'Athènes ou de Rome; par elle la pensée de l'homme de génie se porte à la fois dans tous les lieux : elle frappe, pour ainsi dire, l'oreille de l'espèce humaine entière. Partout le désir secret de la liberté (1), qui jamais ne s'éteint entièrement dans le cœur de l'homme, la recueille, cette pensée, avec amour, et l'embrasse quelquefois avec fureur; elle se mêle, elle se confond dans tous les sentiments. Et que ne peut pas un tel mobile agissant à la fois sur des millions d'âmes! Les philosophes et les publicistes se sont trop hâtés de nous décourager en prononçant que la liberté ne peut appartenir qu'à des petits peuples (2). ILS N'ONT SU LIRE L'AVENIR QUE DANS LE PASSÉ, et lorsqu'une nouvelle cause de perfectibilité, jetée sur la terre, leur présageait des changements prodigieux parmi les hommes, CE N'EST JAMAIS QUE DANS CE QUI A ÉTÉ QU'ILS ONT VOULU REGARDER CE QUI POUVAIT ETRE, CE QUI DEVAIT ÊTRE. Élevons-nous à de plus hautes espérances, sachons que le territoire le plus vaste, que la plus nombreuse popu-

(1) Remarquons bien : que, ce désir secret de la liberté, n'est autre : que, le désir général, universel, d'être soumis, socialement, à la justice, à la raison.

(2) Cette liberté prétendue n'était : que, le droit des majorités, entre plusieurs, dominant une petite multitude; liberté, toujours aussi éphémère : que, le prétendu ordre qu'elle est capable de produire.

lation, que tout se *prête* à la liberté (1). Pourquoi, en effet, un instrument qui saura mettre le genre humain en communauté d'opinion (2), l'émouvoir et l'animer d'un sentiment, l'unir du lien d'une constitution vraiment sociale, ne serait-il pas appelé à agrandir INDÉFINIMENT le domaine de la liberté, et à prêter un jour à la nature même des moyens plus sûrs pour remplir son véritable dessein? Car sans doute la nature entend que tous les hommes soient également libres et heureux (3). »

L'ABBÉ SIEYÈS, *Assemblée nationale*, 20 janvier 1790.

— « L'unité est l'essence de l'ordre, car l'objet de l'ordre est d'unir; et la société même, dans sa notion la plus générale, n'est que la réunion des êtres semblables. *Où il n'y a pas d'unité, il y a séparation, opposition, combat*, DÉSORDRE *et malheur.*

« ..... Pour qu'il y ait unité sociale, il FAUT que chaque partie soit ordonnée par rapport au tout; chaque individu par rapport à la famille; chaque famille par rapport à la société particulière dont elle est membre; chaque société particulière par rapport à la grande société du genre humain; et le genre humain lui-même par rapport à la société générale des intelligences dont DIEU est le suprême monarque (4). »

L'ABBÉ DE LA MENNAIS, *Essai sur l'indifférence.....* t. I, p. 275.

— « Si nous étions à une époque où les différentes nations de l'Europe fussent ISOLÉES entre

(1) Il est si peu vrai : que, *tout se prête à la liberté* : que, celle-ci est exclusivement relative : à la soumission volontaire sous le joug de la vérité.

(2) En présence de la presse, la communauté d'opinion est possible comme un bâton n'ayant qu'un seul bout. En présence de la presse, il n'y a de possible : que, communauté de vérité.

(3) Toutes les fois que l'on parle de la nature, comme étant un *être*, on tombe dans le galimatias. C'est un défaut, d'ailleurs, que ne peuvent éviter : ceux qui n'ont que des opinions.

(4) DIEU, signifie ici : RAISON ÉTERNELLE. Et, c'est ainsi que Fénelon disait : *O raison! raison! n'es tu pas le dieu que je cherche?* Ce passage de M. de la Mennais ne peut être assez admiré; à supposer : que, le sens que nous lui donnons, soit bien celui de l'auteur.

elles, assurément il serait possible qu'un système parût à Londres sans avoir aucune influence sur celui qui paraîtra plus tard à Paris. Mais loin de là, *l'Europe est* UNE, *profondément* UNE au dix-huitième siècle (1). Des communications rapides et continuelles de tout genre, l'imprimerie et la presse périodique, unissent INTIMEMENT l'Angleterre, la France et l'Allemagne; et aussitôt qu'un système paraît au dix-huitième siècle, dans tel ou tel point de l'Europe civilisée, il se répand et il est connu presque immédiatement au point le plus distant de la civilisation européenne (2). »

M. COUSIN, *Histoire de la philosophie*, t. I, p. 46.

— « Tout annonce que nous marchons vers une grande unité que nous devons saluer de loin. »

COMTE DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 155.

— « Un grand ressort des temps anciens, qui FUT nécessaire à l'organisation primitive de la société, et qui ne peut plus être pour nous qu'*une grande erreur, le sentiment de la nationalité*, DOIT DISPARAÎTRE (3). Il ne peut tenir devant les hauts sentiments de l'humanité..... Le patriotisme a quelque chose d'*injuste* et de *factice*, outre qu'il est intolérant, terrible et trop souvent cruel. »

BALLANCHE, *Essai sur les institutions sociales*, t. II, p. 354.

— « Elle vous sera due cette époque fortunée où tout prenant la place, la forme, les rapports que lui assigne l'immuable nature des choses, la liberté générale bannira du monde entier les absurdes oppressions qui accablent les hommes, les préjugés d'ignorance ou de cupidité qui les *divisent*, les jalousies insensées qui tourmentent les nations, et fera renaître (4) une fraternité universelle SANS

(1) Utopistes! pensez à cette vérité. Et, si au dix-huitième siècle, l'Europe était *une*, profondément *une;* au dix-neuvième, le monde est *un*, profondément *un*. Toute loi constituante, exclusivement relative à une fraction, est, maintenant : une cause d'anarchie pour le tout.

(2) Actuellement, la civilisation européenne : c'est le monde.

(3) Toutes les difficultés de l'époque, seront bien près de disparaître : quand, cette vérité sera reconnue. *Jusqu'à ce qu'elle le soit :* tout remède social sera anarchique; et, il le sera d'autant plus : qu'il tendra davantage à amener la société à ce qu'elle doit être : sous l'ordre rationnel.

(4) C'est, *naître :* qu'il fallait dire.

LAQUELLE tous les avantages publics et individuels sont si douteux et si précaires (1). »

MIRABEAU, *Assemblée nationale*, 17 août 1789.

— « ..... Mars est le tyran, mais le droit est le souverain du monde..... Ne nous défions pas de l'empire de la *vérité* et de la *raison;* elles finiront par triompher, ou, ce qui vaut mieux, par modérer l'espèce humaine, et GOUVERNER TOUS LES GOUVERNEMENTS DE LA TERRE. »

MIRABEAU, *Assemblée nationale*, 18 septembre 1789 (2).

— « Ils voudraient que les abus fussent éternels et que le régime féodal fût immuable. Qu'ils apprennent qu'il n'y a d'immuable que la *raison* (3), et qu'elle détruira BIENTÔT toutes les institutions vicieuses (4). »

MIRABEAU, *Assemblée nationale*, 9 janvier 1790.

— « Ce n'est pas dans de vieilles chartes, où *la ruse combinée avec la force* a trouvé les moyens d'opprimer les peuples, qu'il faut chercher les droits de la nation (5); *c'est dans la raison :* ses droits sont anciens comme le temps et sacrés comme la nature. »

Id., ibid.

(1) La fraternité universelle, peut seulement exister : par l'anéantissement des nationalités; et, l'anéantissement des nationalités peut seulement exister : par l'anéantissement humanitaire de l'ignorance primitive sur la réalité du droit.

(2) Tant qu'il y a plusieurs gouvernements, c'est-à-dire : plusieurs droits, plusieurs raisons, plusieurs vérités; le droit réel, la raison réelle, la vérité réelle, ne peuvent : ni triompher; ni régner.

(3) Jamais, Mirabeau ne s'est servi de l'expression insensée *droit naturel.* Toujours il dit la *raison*; ce qui signifie, en fait de droit : DROIT RATIONNEL.

(4) Alors, il serait bien difficile de dire : quelle institution restera debout.

(5) Ici, *les droits de la nation* signifient : *les droits de l'humanité.* Si une nation pouvait avoir des droits, l'humanité n'en aurait pas.

A

HIÉRARCHIE SOCIALE. DESPOTISME DE SECOND ORDRE.

> « Hiérarchie, au propre, signifie : *gouvernement sacré*. Sacré, signifie ici : dérivant de la justice; d'une justice illusoire ou réelle, mais toujours INCONTESTÉE. Hiérarchie, au figuré, signifie : *échelle de subordination*. Cette subordination se rapporte également : à une justice, illusoire ou réelle, et toujours INCONTESTÉE. En dehors de toute hiérarchie, prise au propre ou prise au figuré, rien n'est possible que l'anarchie : soit dans les idées; soit dans les faits; soit dans les idées et dans les faits. »
>
> COLINS, *Mss.*

— Dès l'origine des temps historiques, nous trouvons l'humanité divisée en fractions, séparées par des obstacles plus ou moins difficiles à franchir. Physiquement, ce sont des mers, des fleuves, des déserts, des montagnes, des forêts, de simples distances même; moralement, ce sont des conventions sociales directement opposées : comme, par exemple, il y en a : entre les peuples nomades et les peuples fixés; entre des religions qui nécessairement s'anathématisent; ou, tout autre moyen que le despotisme emploie nécessairement, pour entraver les communications.

A mesure, que dans chaque fraction, le nombre d'individus devient plus considérable; le despotisme

nécessairement, s'y établit *hiérarchiquement :* non-seulement sous le rapport des individus; mais encore sous le rapport des groupes d'individus. Nous l'avons vu en étudiant : les diverses transformations sociales; et, l'établissement des castes.

Dès, que quelques-uns des obstacles, qui séparent les fractions humanitaires, viennent à disparaître; celles qui, par cette disparition, viennent à se trouver en contact, doivent : ou s'ordonner hiérarchiquement entre elles de prime abord; ou, si de prime abord, elles se fondent en une seule, revenir ensuite à se diviser: pour voir la hiérarchie s'établir entre leurs divisions.

En effet : si, la coordination hiérarchique ne s'établit point dès l'abord; la guerre, inhérente aux fractions en contact et non hiérarchiquement ordonnées, doit faire dominer les plus forts sur les plus faibles : jusqu'à ce que toutes, soient réduites à une seule.

Dans ce cas : indépendamment des obstacles physiques, qui auront pu être plus ou moins aplanis; mais, n'auront point complétement disparu; les obstacles moraux résultant : des différences de mœurs et de langages; des haines préalablement existantes entre ces diverses fractions violemment rassemblées; et, des antipathies que le despotisme doit lui-même exciter, pour sa conservation; s'opposeront invinciblement : à la permanence d'une union, que chacune d'elles tendra sans cesse à rompre. Et, ces obstacles empêcheront ainsi : la consolidation du pouvoir qui les domine.

Celui-ci sent alors le besoin : de diviser, de nouveau, cet ensemble fractionnaire de l'humanité, en sous-fractions territoriales, indépendantes les unes des autres; mais, toutes soumises : à sa propre domination.

Il ne lui reste plus, alors, pour conserver tranquillement sa domination : qu'à maintenir les ensembles partiels, dans les limites respectives de leur organisation particulière; comme dans l'ordre qu'il a hiérarchiquement établi.

Dès ce moment, les obstacles mêmes qui tendaient à renverser son pouvoir, quand la fraction était une; contribuent à l'affermir : dès qu'elle est sous-fractionnée.

Les fractions humanitaires, selon les circonstances et les temps, portent les appellations : de peuplades; de tribus; de hordes; de nations; de royaumes; d'empires. Nous donnons le nom spécifique : de *despotisme de premier ordre,* au pouvoir qui gouverne chacune d'elles, considérée séparément; et, le nom générique : de *despotisme de second ordre,* au pouvoir qui vient à dominer un groupe de fractions; dont, l'ensemble *isolé* est, lui-même; fractionnaire de l'humanité.

B

DESPOTISME DE SECOND ORDRE; CIVILISATIONS.

« Du moment que deux despotismes de second ordre, deux civilisations sont en contact nécessaire; ces deux despotismes tendent nécessairement vers l'unité; et, les civilisations ne sont bientôt : que, des nationalités. »

ANONYME.

— « Si nous croyons à Paris que nous sommes en tout et pour tout, à jamais et à toujours, le peuple modèle; à Londres, l'on n'est pas moins exclusif en faveur des Anglais. A Londres, le duc de Wellington s'appelle le vainqueur de Napoléon, ce qui est littéralement vrai, et ce qui est pourtant parfaitement ridicule, quoique lord Wellington soit un homme peu ordinaire. J'ai trouvé des Anglais qui secouaient la tête avec dépit quand on leur disait que leur ciel était brumeux; avec un peu de malice on aurait pu les pousser à soutenir qu'ils n'avaient rien à envier au ciel italien, et que le climat même de Manchester, où le spectacle du soleil est devenu une rareté, avait bien ses charmes, malgré les médisants, même pour ceux qui avaient respiré l'air de Naples. A Madrid, chez ce peuple héroïque qui semble se réveiller de une longue léthargie, on n'a pas perdu l'habitude de croire à la suprématie de la nation espagnole, et l'on rêve que l'on est encore aux beaux jours de Charles-Quint, sur les domaines de qui le soleil ne s'était jamais couché. Permis aux nobles Castillans! Mais je suis persuadé encore que don Pedro et don Miguel, ces deux interminables prétendants, ont chacun un journal officiel qui leur dit tous les matins que l'univers haletant a les yeux fixés sur leurs armées déguenillées, et que les destinées du monde se décident à Santarem et à Sétubal. A

Constantinople, dans la capitale d'un empire qui ne subsiste que parce que les puissances européennes sont incertaines encore sur le partage de ses dépouilles, on nous qualifie, nous Européens, de *chiens de chrétiens*. A Rome, le peuple s'appelle encore le peuple romain ; et ce risible calembourg fait croire à la populace transtévérine que la gloire militaire est encore le lot du pays, et qu'incessamment les *Romains* reprendront le rôle d'arbitres du monde, relevant magnanimement les humbles et écrasant, d'un pôle à l'autre, l'audace et l'ambition (*parcere subjectis, etc.*). A Vienne, on est persuadé, au contraire, que Rome n'est pas dans Rome, qu'elle est de droit et de fait dans la capitale des archiducs ; que l'empereur est héritier en droite ligne d'Auguste et de Trajan. La devise d'un ancien prince de la maison d'Autriche (*A. E. I. O. U. Austriæ est imperare orbi universo*) atteste que cette prétention est presque aussi ancienne que la maison de Hapsbourg. Pendant ce temps, en Prusse, la jeune noblesse, fière d'avoir étudié aux grandes universités d'Iéna et de Berlin, et de porter l'épée dans l'armée qui fut celle du grand Frédéric, affecte un dédain profond pour les Autrichiens. Exaltés par les accroissements rapides de leur pays, accroissements qui, d'ailleurs, ne sont pas encore arrivés à leur terme, les Prussiens regardent leur sablonneuse patrie comme le berceau d'une CIVILISATION NOUVELLE. Il semble que l'eau de la Sprée ait des propriétés merveilleuses, et que quiconque n'en a pas goûté n'ait que quatre sens au lieu de cinq. A Saint-Pétersbourg et à Moscou, on ne doute plus que l'épée de l'empereur, jetée dans la balance des destinées du monde, ne doive la faire pencher à l'instant. Peut-être avons-nous fait, dans l'Europe occidentale, tout ce qu'il fallait pour confirmer les Russes dans cette haute opinion de l'autorité de leur czar. En Russie on prend au sérieux les flatteries du dix-huitième siècle, et, au centre de l'aristocratie, l'on s'imagine, sur la foi du plus grand ennemi du despotisme, que la lumière vient aujourd'hui du Nord.

« Ainsi, en Europe, toutes les nations s'arrogent le premier rang. Je ne vois pas pourquoi les Américains seraient plus modestes qu'on ne l'est de l'autre côté de l'Atlantique. Les merveilles qu'ils ont réalisées depuis cinquante ans leur donnent le

droit d'être fiers. Ils sont donc persuadés, eux aussi, qu'ils sont le premier peuple du monde, et ils s'en vantent hautement. »

M. Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, lettre IXe.

— « Le plus grand malheur, pour l'homme politique, c'est d'obéir à une puissance étrangère. Aucune humiliation, aucun tourment de cœur ne peut être comparé à celui-là. La nation sujette, à moins qu'elle ne soit protégée par quelque loi extraordinaire, ne croit point obéir au souverain, mais à la nation de ce souverain. Or, nulle nation ne veut obéir à une autre, par la raison toute simple qu'aucune nation ne sait commander à une autre. Observez les peuples les plus sages et les mieux gouvernés chez eux ; vous les verrez perdre absolument cette sagesse, et ne ressembler plus à eux-mêmes lorsqu'il s'agira d'en gouverner d'autres. La rage de la domination étant innée chez l'homme, la rage de la faire sentir n'est peut-être pas moins naturelle : l'étranger qui vient commander chez une nation sujette, au nom d'une souveraineté *lointaine*, au lieu de s'informer des idées nationales, pour s'y conformer, ne semble trop souvent les étudier que pour les contrarier ; il se croit plus maître à mesure qu'il appuie plus rudement la main. Il prend la morgue pour la dignité, et semble croire cette dignité mieux attestée par l'indignation qu'il excite que par les bénédictions qu'il pourrait obtenir. »

Comte de Maistre, *Du pape*, t. I, p. 304.

— Lorsque, plusieurs groupes de second ordre, se sont ainsi formés; ils existent à leur tour séparés : par les obstacles, les plus difficiles à franchir.

Avant, qu'il n'y ait entre eux des communications faciles; ou, même après que des communications, déjà établies, cesseraient d'exister ; chacun d'eux se trouve : dans l'ignorance des connaissances, qui se développent chez les autres ; et, souvent même, à peine l'existence des autres est-elle soupçonnée.

Dès lors, par la vanité inhérente à l'ignorance, les habitants de chaque groupe s'imaginent : qu'ils composent, à eux seuls, l'humanité tout entière; ou, tout au moins, l'humanité pourvue de connaissances. Et le reste, s'il en existe, ne se compose, à leurs yeux : que, d'êtres restés presque à l'état de brutes.

De là, la dénomination de *civilisation;* ou, de toute autre analogue; au moyen de laquelle, chaque groupe de second ordre, caractérise son propre état social : comme, étant le plus élevé, auquel l'humanité soit parvenue; et, souvent même : comme, l'état le plus élevé, auquel les membres, qui le composent, croient : que, l'humanité soit susceptible d'atteindre.

Dans le but, d'être plus clair et plus précis; nous personnifierons le terme *civilisation,* pour lui faire signifier : les groupes mêmes qui se targuent, d'être seuls *civilisés;* et, nous pourrons ainsi, employer cette expression : au pluriel.

Du reste; c'est, de la même ignorance et de la même vanité, que sont sorties, les dénominations : de *barbares,* d'*étrangers,* d'*ennemis*, synonymement et réciproquement données : aux parties restées, en dehors de chaque civilisation.

Pour les Chinois, nous sommes des barbares; pour les Turcs, nous sommes des chiens; pour les nomades, nous sommes : des étrangers, des ennemis.

Jetons maintenant les yeux et successivement, sur l'Égypte, la Grèce, Rome païenne, Rome chrétienne. Chacune d'elles s'est crue : l'humanité entière. Et, cependant, combien d'autres civilisations ont existé con-

temporainement! L'Inde, la Perse, la Phénicie, Pergame, Carthage, la Chine, Constantinople, Cusco, Tombouctou, à leur tour se sont dites ; et, plusieurs se disent encore : la civilisation, le monde.

Si, nous, personnellement, avons plus de souvenir de l'Égypte, de la Grèce, de Rome païenne; c'est, qu'elles-mêmes ont été : les mères de notre propre civilisation. Pour ceux, au contraire, qui appartiennent à toute autre civilisation; que les noms . d'Égypte, de Grèce, ou de Rome, viennent à frapper leurs oreilles; et, les peuples qu'ils représentent, seront placés par eux, sous la générique : de *barbares*.

L'état de choses que nous venons de décrire, dure : jusqu'à ce que l'action réciproque : du développement de l'intelligence par les besoins; et, de l'accroissement des besoins par les développements de l'intelligence; réagisse : sur de nouveaux développements d'intelligence, faisant naître de nouveaux besoins, détruise peu à peu : les obstacles qui séparent les différentes civilisations. Il est évident : que, par l'action réciproque et progressive que nous venons de signaler : le nombre des civilisations diminue successivement; et, qu'elles doivent finir par se trouver : réduites à une seule; c'est-à-dire : que, l'humanité se trouve alors : amenée, ou ramenée à l'unité.

Les moyens particuliers, de cette action réciproque; moyens inhérents : aux développements de l'intelligence; aux développements de l'humanité; ont été, jusqu'ici : la guerre, l'industrie, le commerce, l'agri-

culture, la navigation, les sciences, la poudre à canon, l'artillerie, la boussole, la vapeur, les télégraphes, les chemins de fer; et, principalement : la presse.

De nos jours, il existe encore plusieurs civilisations; mais, déjà en nombre bien moindre; et, composées chacune, de celles qui se sont réunies : à mesure, que les divers obstacles, soit physiques, soit moraux, qui les séparaient, ont été aplanis.

Dès lors, avant d'embrasser l'ensemble des civilisations, ou l'humanité, tout entière; pour étudier le despotisme, sous un point de vue général; nous devons étudier les civilisations : d'abord; dans ce qu'elles ont de général; puis, comme toutes sont relatives à un despotisme de second ordre, nous devrons étudier celui qui nous est propre, dans ce qu'il a de général, pour les connaître tous, quant à nos généralités; ensuite, nous devrons les étudier tous, ainsi que toutes les civilisations; lorsque nous saurons : que, notre propre despotisme de second ordre; et notre propre civilisation; renferment, quant au despotisme, toutes les généralités possibles. Nous savons, du reste : que, pour notre civilisation, caractérisée du nom d'*européenne*, le dernier despotisme de second ordre a été : celui de *Rome chrétienne*.

Cette étude préalable des civilisations, abstractivement considérées, dans chaque despotisme qui les dirige nécessairement; est, d'autant plus importante : que, c'est par la chute des despotismes de second ordre; que, la force de monopole, relative aux développements de l'intelligence et constituant le despo-

tisme en général ; commence à s'anéantir : au milieu de l'humanité.

La force d'un despotisme de second ordre, comme de tout despotisme, consiste essentiellement, et nous ne pouvons trop le répéter : dans, le monopole des développements de l'intelligence.

De plus, et nous l'avons vu dans ce même chapitre ; le despotisme doit être : HÉRÉDITAIRE.

Cependant, et en dépit de toutes les précautions de monopole de propriété, la transmission des connaissances ne saurait nullement être *assurée,* par *la seule hérédité :* l'hérédité absolue des connaissances, étant impossible.

Il y a donc, ici, une contradiction : entre une *hérédité nécessaire;* et, *une hérédité impossible.* Cette contradiction, au moins apparente, se trouvant appuyée, au moins en apparence aussi : et par le raisonnement; et, par l'expérience ; il devient indispensable : de la faire disparaître.

A cet effet, analysons la machine despotique : telle, que le raisonnement nous la montre ; et, telle que l'histoire nous la confirme.

Quels éléments y trouvons-nous ?

D'abord, un chef, maître apparent de la circonscription. Abstractivement, c'est le TRÔNE. Et, le trône, nous l'avons vu, doit se transmettre HÉRÉDITAIREMENT. Les exceptions, confirment cette proposition, au lieu de l'infirmer.

Ensuite, *un* ENSEMBLE *d'individus*, maître réel de la circonscription, composé : de ceux qui, par suite du

monopole, possèdent les connaissances acquises; de ceux, qui ont établi ou reçu la règle, et se sont réservé le droit de l'interpréter. Abstractivement, nous dirons : que, cet ensemble d'individus est l'AUTEL. Cet autel est obligé, relativement aux individus qui le composent, de se hiérarchiser ÉLECTIVEMENT.

De plus, puisque la plus grande aptitude au développement des connaissances ne peut être rendue nécessairement héréditaire; l'Autel, pour conserver sa prédominance, doit choisir et recruter sans cesse dans les masses, les sujets qui conviennent le mieux à son but : *la conservation de la foi par le monopole des développements de l'intelligence, condition alors nécessaire de l'existence de l'ordre.* Ce choix, est encore une transmission élective.

Certes, rien ne paraît plus clair. La plupart de nos lecteurs diront même : que, l'amour du paradoxe doit être porté au dernier degré, pour vouloir contredire des propositions aussi évidentes. Eh bien! malgré cette apparente évidence, ces propositions sont complétement fausses.

Nous avons dit : que, l'élection, *socialement considérée,* pour être *réelle,* pour n'être point illusoire, comme l'est, en effet, le choix, la liberté de l'individu dominé par les passions, doit être : indépendante de l'hérédité, de l'arbitraire. Dans le cas contraire, l'élection : n'est que du despotisme masqué; n'est que la soumission à quelque préjugé social; à quelque passion sociale.

Voyons : si, l'élection, ci-dessus rapportée et évi-

dente en apparence ; est, une élection réelle, dans le sens que nous venons de reconnaître à la valeur de cette expression ; ou, si au contraire, elle n'est qu'un masque de despotisme, d'autant plus dangereux : qu'il a les traits de la liberté.

Lorsque, l'Autel choisit au sein des masses, les individus qu'il croit, ou que ses passions lui font croire, être les mieux organisés, quant aux facilités : de développer leur intelligence ; et, de les faire servir de champions pour la défense de la foi ; n'est-ce point à l'hérédité de la propriété, *dominant alors la société* (1) ; et, aux passions de ceux qui possèdent la propriété ; que sont dus : ces développements ; et, les préjugés qui y sont attachés ? Cette élection, dans le sens que nous avons attaché à ce mot, n'est donc que fictive. Il est en effet évident : qu'une foule d'individus, qui n'ont pas eu le bonheur d'être choisis, sont autant ou plus capables : que, ne le sont les préférés. Dès ce moment, l'élection, socialement considérée comme n'étant *réelle :* qu'autant qu'elle est exclusivement relative à la justice, au raisonnement ; se découvre être : complétement *illusoire*. Pour, que l'élection soit réelle, dans le sens de ne dépendre ni de l'hérédité, ni de l'arbitraire, il faut : que, l'intelligence de tous les individus, sans exception aucune, soit développée avec un égal soin. Alors, l'élection réelle est possible ;

(1) Est-il nécessaire de dire ici : que, ce n'est point l'hérédité de la propriété que nous attaquons ; mais, la domination de cette hérédité sur l'intelligence ? Certes, il le faut : non qu'un homme instruit pût s'y tromper ; mais beaucoup feindraient de croire : que, nous énonçons des propositions, qui sont loin de notre pensée.

et, elle ne doit pas prétendre : à établir la règle ; à décider ce qui est bien ou ce qui est mal ; mais, elle doit se borner, exclusivement, à choisir le personnel : devant exécuter la règle ; et, devant décider conformément à la règle : sur ce qui est relatif, local, variable, accidentel.

Ce que nous venons de dire, du choix de l'Autel au sein des masses, s'applique également : à l'organisation de la hiérarchie au sein de l'Autel. Quand, l'élection se fait *par en bas ;* comme, dans le cas de la primitive Église ; l'élection est *directement anarchique :* en ce qu'elle rapporte aux majorités, les décisions de l'interprétation de la règle ; et, par conséquent, la décision de ce qui est bien ou mal. Alors, le dogme change comme les majorités ; et, c'est pour cela : que, l'intervention du Saint-Esprit avait été nécessaire : *Deus ex machinâ.* L'élection, dans ce même cas est despotique : en ce que, l'instruction des ayants droit à voter, des privilégiés, des clercs, dépend : du monopole de la propriété. Lorsque l'élection a lieu par en haut, ainsi qu'il en est pour l'établissement de la hiérarchie par le pape, l'élection est despotique : et, par l'arbitraire de celui qui choisit ; et, par le privilége qui a été la source de l'instruction, de ceux qui peuvent être choisis.

Ainsi, pour toute l'époque d'empirisme, l'élection, dans le sens de justice que nous lui avons donné, est : complétement illusoire.

Remarquons, maintenant :

Que, sous l'état de despotisme, de préjugé, de pas-

sion ; comme, sous l'état de liberté, d'incontestabilité, de raison ; LES TRÔNES n'ont jamais eu, et ne peuvent jamais avoir : que, la direction des forces physiques ; c'est-à-dire : que, *l'exécution* ou *le gouvernement* de ce que la règle d'action, émanant de l'Autel représentant le *règne*, a préalablement ordonné ; que les trônes, enfin, sont uniquement : non point l'autorité, non point même la représentation morale de l'autorité ; mais, exclusivement *pouvoirs*, représentants physiques de l'autorité, exécuteurs des décisions de l'intelligence ; pour tout dire en un mot : *bras séculier*. Le trône : doit être impassible ; doit être machine.

Remarquons encore :

Que, l'autorité réelle ; celle qui sert exclusivement de base au pouvoir ; est essentiellement : la force morale qui donne, fait accepter, et fait conserver, comme incontestée : la règle d'action, régissant la société.

Remarquons, enfin :

Que, pour l'époque où une règle d'action, pouvant être rationnellement contestée, doit servir à l'existence de l'ordre ; la force morale, donnant et faisant accepter la règle, dérive exclusivement d'une intelligence relative, mais supérieure ; et, alors, la conservation de la règle doit se baser exclusivement : sur l'éducation. Pour l'époque, au contraire, où la règle d'action doit être rationnellement incontestable ; parce que toute règle, rationnellement contestée, est devenue incapable de servir de base à l'existence de l'ordre ; la force morale, donnant et faisant accepter la règle, dé-

rive de l'intelligence absolue; et, alors, la conservation de la règle, doit se baser exclusivement : sur l'instruction, socialement donnée à chacun avec un égal soin; instruction servant de base : à l'éducation.

Ces prémisses acceptées, nous conclurons :

1° Que, sous l'état de despotisme, comme sous l'état de liberté, le RÈGNE réside essentiellement : non dans le TRÔNE ; c'est-à-dire : dans ceux qui EXÉCUTENT, ce qui, par besoin d'ordre, est commandé par l'état des connaissances ; mais, dans l'AUTEL ; c'est-à-dire : dans ceux qui, possédant les connaissances, COMMANDENT, ce qui est nécessaire à l'existence de l'ordre.

2° Que, sous l'état de despotisme; comme, sous l'état de liberté ; le *trône* possède la puissance ou le pouvoir de gouverner ; mais, exclusivement, de gouverner.

3° Que, sous l'état de despotisme : l'*Autel*, sur lequel repose essentiellement le pouvoir, fait souvent, comme directeur de la foi, agir le *trône* à son insu, comme s'il agissait de son propre mouvement; et, lui fait faire : tout ce qui, dans l'intérêt du monopole, lui paraît nécessaire à l'existence de l'ordre. Et, toujours dans l'intérêt de l'ordre, l'*Autel*, lorsque les circonstances l'exigent, fait retomber sur le *trône*, les coups destinés au despotisme ; c'est-à-dire : à lui-même. Les *trônes*, alors, sont essentiellement responsables : de toute espèce d'atteintes, portées au maintien de l'ordre.

4° Que, sous l'état de liberté, au contraire ; l'ensemble de ceux qui possèdent les connaissances, donnant une règle d'action rationnellement incontestable et socialement reconnue par chacun ; l'AUTEL enfin,

fait agir le TRÔNE à son escient. Et, alors, il lui fait exécuter, comme de son propre mouvement, et avec le consentement et la protection de chacun, ce qui est nécessaire à l'existence de l'ordre, dans l'intérêt de tous. Dès ce moment, toute responsabilité sociale du trône disparaît ; il n'y a plus que des responsabilités individuelles. Et, cela existe nécessairement : puisque, socialement, l'ordre est alors devenu indestructible.

De ces conclusions incontestables, il devient évident : que, sous l'état de despotisme, le *trône* et l'*Autel* ne sont unis qu'accidentellement, illusoirement; mais, que sous l'état de liberté, le *trône* et l'*Autel* sont unis : essentiellement ; réellement.

Résumons cette courte analyse du pouvoir despotique, qui nous a conduit à l'analyse du pouvoir en général.

Nous avons, pour le despotisme :

Trône héréditaire, représentant le *gouvernement;*

Autel pseudo-électif, représentant le *règne;* autorité illusoire; mais, alors, considérée comme réelle.

Ces distinctions établies, la contradiction que nous avons signalée : entre une hérédité nécessaire et une hérédité impossible, disparaît complétement. Sous le despotisme, le pouvoir dérivant d'une autorité illusoire, mais considérée comme réelle, est toujours *héréditairement transmis,* même sous la forme d'une *élection apparente.* Quant à la transmission par *élection réelle;* elle est exclusivement relative : au pouvoir dérivant de l'autorité réelle.

C

FOI RELIGIEUSE, SENTIMENT RELIGIEUX, BASE DE TOUTE ESPÈCE DE DESPOTISME.

« Qui blâmera les chrétiens de ne pouvoir rendre raison de leur *créance,* eux qui professent une religion dont ils ne peuvent rendre raison ? Ils déclarent, en l'exposant au monde, que c'est une sottise, *stultitiam*, et puis vous vous plaignez de ce qu'ils ne prouvent pas! S'ils la prouvaient, ils ne tiendraient point parole. C'est en manquant de preuves qu'ils ne manquent pas de sens. »

PASCAL, *manuscrit autographe* déposé à la Bibliothèque royale, cité par M. COUSIN dans son rapport à l'Académie française.

— « Celui qui a la foi a la science (1), et celui qui a la science et la foi (2) atteint par cela seul à la tranquillité suprême..... Celui qui a déposé le fardeau de l'action dans le sein de la dévotion, et qui a tranché tout doute *avec la science,* celui-là n'est plus retenu dans le lien des œuvres..... Fusses-tu chargé de péchés, tu pourras passer l'abîme dans la barque de la sagesse. Sache, Arjoudna, que comme le feu naturel réduit le bois en cendres, ainsi le feu de la vraie sagesse consume toutes les actions..... Je suis le même pour tous les êtres : nul n'est digne de mon amour ni de ma haine; mais ceux qui me servent sont en moi, comme je suis en eux. *Le plus criminel,* S'IL ME SERT SANS PARTAGE, *est purifié et sanctifié.* »

BHAGAVAD-GETA (philosophie indienne), cité par M. COUSIN, *Histoire de la philosophie au dix-huitième siècle,* t. I, p. 205.

(1) Telle est la maxime exclusivement conservatrice de tout despotisme : la *science,* c'est la connaissance de la révélation ; et, toute science, non conforme à la révélation, est hérésie.

(2) Le charbonnier n'a que la foi ; le prêtre est censé avoir la science et la foi.

— « Les hommes ayant toujours eu le sentiment de leur égalité native, dès qu'un homme essayait de se poser lui-même comme pouvoir, il fallait, pour fonder son droit, qu'il recourût à une *institution positive de Dieu*, de laquelle dérivait le devoir de l'obéissance. »

La Mennais, *Discussions critiques*, p. 65.

— « Une religion de pur sentiment serait une religion sans langage, sans voix, songe fugitif qui échapperait éternellement à l'intelligence.

. . . . . .

« Le sentiment, passif de sa nature, ne nie rien, n'affirme rien, parce qu'affirmer ou nier ce n'est pas sentir, c'est juger. Ainsi, quiconque dit : *je sens*, prononce un jugement dont la vérité repose sur la même base que la vérité de nos autres jugements.

« Il faut donc NÉCESSAIREMENT REMONTER A LA RAISON POUR TROUVER LA CERTITUDE (1).

. . . . . .

« Placez dans le sentiment le principe de certitude, vous consacrez tous les genres de fanatisme et de superstition, tous les désordres et tous les crimes; car il n'en est point qui ne soit déterminé par un sentiment que produit quelque erreur de l'esprit. Ainsi, prétendre que le sentiment décide de la vérité, et par conséquent des devoirs, c'est offrir à celui qui hait, la vengeance pour règle de justice, et l'adultère pour morale à celui qui convoite la femme de son ami.

. . . . . .

« Consultons notre expérience : parmi les vérités que nous connaissons, en est-il *une seule* que nous ayons découverte en nous ? Élevés dans les bois, loin de nos semblables, aurions-nous les mêmes idées ? Que sentions-nous avant qu'on nous eût donné la pensée avec la parole ? Quel dogme avons-nous trouvé écrit au fond de nos cœurs ? Où était Dieu pour nous, avant qu'on nous l'eût

(1) Jamais, M. de la Mennais n'a varié à cet égard : soit comme ultramontain; soit comme radical. Pour lui, les majorités constituantes ont toujours appartenu à un système éphémère, devant se réduire un jour à ce qui est purement accidentel.

Remarquons : que, le sentiment est à l'individu ; ce que les majorités sont à la société. Tout le blâme, jeté sur le sentiment dirigeant l'individu, rejaillit sur les majorités, dirigeant les sociétés.

nommé? Soyons vrais. Le sentiment ne nous instruit pas plus des lois de notre conservation comme êtres moraux ou intelligents, que nos sensations ne nous apprennent les lois de notre conservation comme *êtres physiques.* Il n'y a point de sentiment inné (1).

. . . . . .

« Voyez combien de croyances opposées les hommes adoptent d'une conviction également ferme! Le sentiment du vrai et du faux, DU BIEN ET DU MAL, aussi variable que leurs idées, *dépend de l'éducation, des préjugés, et de mille causes extérieures qui le modifient selon les lieux, les temps, les opinions reçues, les institutions.*

. . . . . .

« On a peine à concevoir la folie des déistes qui cherchent dans le cœur sa propre loi et la loi même de la raison, qui demandent aux passions ce qu'il faut croire, aux désirs ce qu'il faut aimer, qui veulent faire sortir la perfection de l'homme de la source même de sa corruption. Et que recommandent les moralistes, dans tous les pays et dans tous les temps, sinon de résister aux penchants de notre cœur, de nous défier de ses conseils si souvent funestes? Mais, dira-t-on, s'il nous porte au mal, il nous attire aussi vers le bien, et l'attrait du plaisir a son contre-poids dans la crainte des remords. Quand il serait toujours vrai, qu'en résultérait-il? et quelle lumière tirer de là sur nos devoirs réels? Vous me montrez un être soumis à l'action de deux forces contraires, mais vous ne m'apprenez pas comment, entre ces deux forces, il reconnaîtra celle qui est la loi de la nature morale, la loi obligatoire à laquelle sa volonté doit obéir. Trouvez dans ce qu'il sent, dans les affections considérées seules, un motif de céder plutôt à la crainte qu'au désir: un motif de juger que le devoir, toujours indiqué selon vous par le *sentiment,* puisse, dans aucun cas, être opposé au sentiment le plus impérieux. N'arrive-t-il jamais que

(1) Ici, sentiment est pris pour jugement.

Ce passage est d'autant plus admirable : qu'il est en opposition, avec ce qu'on appelle philosophie spiritualiste ou religieuse; et, qu'il a été écrit à l'époque : où, M. de la Mennais se trouvait encore : sous l'empire de la révélation.

l'on commette le mal avec complaisance? Le bien ne coûte-t-il jamais d'effort? Dites-nous donc ce que c'est que la vertu, ce que c'est que le crime, ce que c'est que la vérité et l'erreur.

« Le sentiment doit-il être notre guide, la règle de nos actions; *il n'y a point de désordre qui ne soit justifié,* parce qu'il n'y en a point qui n'ait sa cause dans une violente passion, *dans un sentiment qui domine l'âme.* »

La Mennais, *Essai sur l'indifférence*, t. II, p. 288, 289, 294, 300, 305, 307.

— Nous avons à rechercher, maintenant : quelle est la base sur laquelle, tout despotisme, peut exclusivement s'appuyer.

La base unique de tout despotisme, est : un sentiment *religieux* (1); une *foi religieuse.*

Distinguons, l'expression générique *foi ;* de l'expression spécifique : *foi religieuse.*

Toute croyance reçue exclusivement : par sentiment, par préjugé, par éducation, et même par instruction non réelle ; toute croyance, n'étant point la conclusion d'un raisonnement incontestable; que cette croyance ait rapport : à l'existence ou à la négation de Dieu, considéré comme sanction ; à l'immatérialité ou à la matérialité du sentiment de l'existence ; à la réalité de relation entre les actions de cette vie et le bien-être ou le mal-être dans une autre vie ; ou encore : à la négation de ces mêmes relations, vu la matérialité de l'âme ; est une croyance devant se placer : sous l'expression générique *foi.*

(1) Sentiment, est ici synonyme : de foi, de préjugé, d'opinion non confirmée par le raisonnement réel.

Mais, l'ensemble générique des croyances que nous venons d'exposer, doit se partager : en deux ensembles spécifiques, réellement distincts.

En effet :

Les unes mettent les actions de cette vie, en rapport avec une autre vie; les autres nient ce rapport. Les premières, dès lors, comme *liant* les actions de cette vie à une autre, pourront se ranger sous une foi spécifique, que nous appellerons : RELIGIEUSE; les secondes, comme niant ce lien, vu la *matérialité* du sentiment de l'existence, devront se ranger sous une foi spécifique, que nous appellerons : MATÉRIALISTE.

Remarquons maintenant :

1° Que, toute foi religieuse, par la contestabilité rationnelle de toute révélation, conduit celui qui raisonne : à se soumettre, sous peine d'anarchie, à *un seul*, déclaré interprète infaillible de la révélation, considérée comme règle de la société et des individus; et, à proscrire, sous peine de mort, pour éviter l'anarchie, quiconque mettrait en doute l'infaillibilité de la décision. C'est dire : que, toute foi religieuse conduit au monopole et à la compression des développements de l'intelligence ; c'est dire, en un mot : que, toute foi religieuse : conduit au despotisme.

2° Que, toute foi matérialiste : par la croyance qu'il ne peut exister de règle d'action rationnellement obligatoire, en dehors de celle que chacun peut se faire ou trouver en lui, quelque ignorant qu'il puisse être; et, par la croyance que toute règle d'action ne peut avoir de sanction en dehors de cette vie ; conduit, né-

cessairement, celui qui raisonne, pendant une époque où le raisonnement ne peut plus être comprimé; à l'égoïsme matériel. C'est dire : que, toute foi matérialiste conduit, nécessairement, à l'anarchie.

3° Que, le scepticisme n'est point la négation de toute croyance, de toute foi, ainsi que trop souvent il a été dit. Mais, que le scepticisme est l'état de balancement entre ces deux espèces de foi. En effet, le sceptique le plus absolu est celui-là même : qui croit autant à l'une qu'à l'autre; puisque, relativement à la matérialité ou à l'immatérialité de l'âme, bases des deux espèces de foi, l'une ou l'autre base est nécessairement vraie.

De cette dernière remarque, il résulte : que, le sceptique peut seulement *croire :* qu'il ne *croit pas*. Et, il ne le *sait* même jamais; car, le *savoir* ne peut dériver du *croire*. Le sceptique ne peut être sage, qu'en disant : *j'ignore*.

De ce qui précède, il résulte encore : que, le sceptique tend vers le despotisme ou vers l'anarchie, selon que par les circonstances qui l'entourent ou l'ont entouré; il est, plus ou moins attiré, vers l'une ou l'autre *foi*. C'est, ainsi que *Pascal*, homme de foi religieuse, était sceptique, autant qu'il est possible de l'être; c'est, ainsi que la plupart des professeurs de l'Université actuelle, hommes de foi matérialiste, sont aussi sceptiques : que, Pascal.

Du reste, comme l'époque, d'anarchie, n'est point l'objet actuel de notre étude; revenons au despotisme; et, disons :

« *La base de tout despotisme est une foi religieuse.* »

Cependant : pour nous conformer au langage usité et éviter un pléonasme apparent ; nous nous servirons de l'expression *foi,* pour désigner la foi religieuse ; nous réservant de faire usage de l'expression *foi matérialiste,* quand il sera nécessaire de démontrer : que, ceux qui croient à l'immatérialité de l'âme, et à la liaison des actions de cette vie avec une autre vie ; comme ceux qui n'y croient point ; sont également : des gens de foi ; des gens se laissant dominer par le sentiment, par le préjugé ; des gens à fausse instruction ; ou, tout au moins ; à instruction incomplète ; pour aussi longtemps : que, les uns et les autres ne peuvent ramener leurs croyances, à l'incontestabilité.

Nous répétons :

Le base de tout despotisme est la foi.

En effet :

C'est, uniquement la foi et ses conséquences nécessaires, qui empêchent les esclaves d'examiner : les sources de l'autorité. Par conséquent, dès que la foi vient à manquer, le despotisme de l'Autel, c'est-à-dire : le monopole du développement de l'intelligence, s'écroule avec elle. Et, si alors une nouvelle foi est devenue impossible, comme dominatrice de la société ; par l'impossibilité de comprimer l'examen, ainsi qu'il en est depuis la naissance de la presse ; il n'y a plus de

possible, pour la société, qu'un état de scepticisme tendant vers le matérialisme, base essentielle de l'état d'anarchie ; ou, qu'un état de certitude, dérivant de l'incontestabilité du raisonnement démontrant : la réalité du lien religieux, base exclusive de l'état de liberté.

D

COMMENT LA FOI, ET L'INFAILLIBILITÉ DE L'INTERPRÈTE DE LA RÉVÉLATION, BASES ESSENTIELLES DE TOUT DESPOTISME, VIENNENT A SE TROUVER ÉBRANLÉES; ET, COMMENT NOTRE DESPOTISME DE SECOND ORDRE EST TOMBÉ.

« Tous les grands hommes ont été intolérants, et il faut l'être. Si l'on rencontre sur son chemin un prince débonnaire, il faut lui prêcher la tolérance, afin qu'il donne dans le piége, et que le parti écrasé ait le temps de se relever par la tolérance qu'on lui accorde, et d'écraser son adversaire à son tour. Ainsi le sermon de Voltaire qui rabâche sur la tolérance est un sermon fait aux sots et aux gens dupes, ou à des gens qui n'ont aucun intérêt à la chose (1). »

Corresp. de Grimm, 1er juin 1772, 1re partie, t. II, p. 242, 243.

— « L'infaillibilité dans l'ordre spirituel et la souveraineté dans l'ordre temporel sont deux mots parfaitement synonymes. »

Comte de Maistre, *Du pape,* t. I, p. 2.

— « La forme monarchique une fois établie, l'infaillibilité n'est plus qu'une conséquence nécessaire de la *suprématie*, ou plutôt c'est la même chose sous deux noms différents..... Quand même on demeurerait d'accord qu'aucune promesse divine n'ait été faite au pape, il ne serait pas moins infaillible, ou *censé l'être*, comme dernier tribunal; car tout jugement dont on ne peut appeler est et doit être tenu pour juste dans toute association humaine, sous toutes les formes de gouvernement imaginables; et tout véritable homme d'État m'entendra bien lorsque je dirai qu'il ne s'agit pas

(1) Grimm est du très-petit nombre des philosophes du dix-huitième siècle; qui, quelquefois, aient parlé comme ils pensaient.

seulement de savoir si le souverain pontife EST, mais s'il DOIT ÊTRE infaillible (1). »

Id., ibid., p. 8.

— « La suppression de l'autorité du pape a jeté dans le monde des germes infinis de discorde; car n'y ayant plus d'autorité souveraine pour terminer les disputes qui s'élevaient de toutes parts, on a vu les protestants se diviser entre eux, et de leurs propres mains déchirer leurs entrailles (2). »

PUFFENDORF, *de Monarch. Pont. Max.*

— « En vertu de l'inévitable force des choses, toute assemblée qui n'a point de *frein* est *effrénée*. Il peut y avoir du plus ou du moins, ce sera plus tôt, ce sera plus tard; mais la loi est infaillible. »

COMTE DE MAISTRE, *Du pape*, t. I, p. 119.

— « Tout nous ramène aux grandes vérités établies. Il ne peut y avoir de société humaine (3) sans gouvernement, ni de gouvernement sans souveraineté, ni de souveraineté sans infaillibilité, même dans les souverainetés temporelles (où elle n'est pas), SOUS PEINE DE VOIR L'ASSOCIATION SE DISSOUDRE. »

Id., ibid., p. 195.

— « On a bientôt dit : *Il faut des lois fondamentales, il faut une constitution.* Mais, qui les établira ces lois fondamentales, et qui les fera

(1) Le comte de Maistre a parfaitement raison, il n'y a pas de souveraineté sans infaillibilité; et, pas d'ordre social possible en dehors d'une souveraineté. L'infaillibilité du pape est de nécessité absolue, aussi longtemps qu'elle est possible. Mais, il n'est aucun véritable homme d'État qui ne reconnaisse : que, l'infaillibilité résultant du droit divin; ainsi, que l'infaillibilité résultant du droit des majorités; constituant les deux seules souverainetés possibles, jusqu'à présent; sont devenues inacceptables par l'humanité; et que, par conséquent, l'infaillibilité dérivant du raisonnement, tant pour le spirituel que pour le temporel, est devenue : une nécessité sociale.

(2) Toutes les leçons du suppléant de M. Guizot, dans la chaire d'histoire, tendent : au rétablissement de l'autorité papale, sur les nations protestantes. Et l'on sait : que M. Guizot est calviniste (1844).

(3) Cette seule expression, *société humaine*, énonce que le comte de Maistre était aussi sceptique que Pascal. Mille passages de ses œuvres le prouvent. Mais comme Pascal, il avait préféré se précipiter dans le gouffre du despotisme, à se précipiter dans le gouffre de l'anarchie. Il n'en était pas moins sans aucune espèce de conviction.

exécuter ? Le corps ou l'individu qui en aurait la *force,* serait souverain, puisqu'il serait plus fort que le souverain ; de sorte que par l'acte même de l'établissement, il le détrônerait. Si la loi constitutionnelle est une concession du souverain, la question recommence. Qui empêchera un de ses successeurs de la violer ? Il faut que le droit de résistance soit attribué à un corps ou à un individu ; autrement il ne peut être exercé que par la révolte, remède terrible, pire que tous les maux. »

Id., ibid., p. 212.

— « Lorsqu'on a décidé (je l'accorde par supposition) qu'on a droit de résister à la puissance souveraine (1) et de la faire rentrer dans ses limites, on n'a rien fait encore, puisqu'il reste à savoir : QUAND on peut exercer ce droit ; et, QUELS hommes ont celui de l'exercer.

« Les plus ardents fauteurs du droit de résistance conviennent (et qui pourrait en douter ?) qu'il ne saurait être justifié que par la tyrannie. Mais qu'est-ce que la tyrannie ? Un seul acte, s'il est atroce, peut-il porter ce nom ? S'il en faut plus d'un, combien en faut-il et de quel genre ? Quel pouvoir dans l'État a droit de décider *que le cas de résistance est arrivé ?* Si ce tribunal préexiste, il était donc déjà portion de la souveraineté, et en agissant sur l'autre portion, il l'anéantit ; s'il ne préexiste pas, par quel tribunal ce tribunal sera-t-il établi ? Peut-on d'ailleurs exercer un droit même juste, même incontestable, sans mettre dans la balance les inconvénients qui peuvent en résulter ? L'histoire n'a qu'un cri pour nous apprendre que les révolutions commencées par les hommes les plus sages, sont toujours terminées par les fous ; que les auteurs en sont toujours les victimes, et que les efforts des peuples pour créer ou accroître leur liberté finissent presque toujours par leur donner des fers. On ne voit qu'abîmes de tous côtés (2).

(1) La puissance souveraine, du moment qu'elle n'est point *la seule force,* ne peut être : que, la proclamatrice du droit. Si, le droit proclamé n'est point le droit réel, la souveraineté est illusoire. S'il est réel, il serait absurde de dire : que, l'*on peut avoir droit de résister au droit.*

(2) Après avoir étudié cette discussion, il est impossible, pour tout homme raisonnable : de ne pas reconnaître : qu'en présence de l'incompressibilité de l'examen, il n'y a plus d'ordre possible : que, par l'exposition du droit réel, incontestablement démontré

« Mais, dira-t-on, voulez-vous donc démuseler le tigre, et vous réduire à l'obéissance passive ? Eh bien, voici ce que fera le roi :

« Il prendra vos enfants pour conduire ses chariots et s'en fera des gens de cheval, et les fera conduire devant son char ; il en fera des officiers et des soldats ; il prendra les uns pour labourer ses champs et recueillir ses blés, et les autres pour lui fabriquer des armes. Il fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères à son usage ; il prendra pour lui et les siens ce qu'il y a de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos vergers, et se fera payer la dîme de vos blés et de vos raisins pour avoir de quoi récompenser ses eunuques et ses domestiques. Il prendra vos serviteurs, vos servantes, vos jeunes gens les plus robustes et vos bêtes de somme pour les faire travailler à son profit ; il prendra aussi la dîme de vos troupeaux, et vous serez ses esclaves. » (I *Reg.*, VIII, 11, 17.)

« Je n'ai jamais dit que le pouvoir absolu n'entraîne de grands inconvénients sous quelque forme qu'il existe au monde (1). Je le reconnais au contraire expressément, et je ne pense nullement à les atténuer ; je dis seulement qu'on se trouve entre deux abîmes (2). »

Id., *ibid.*, p. 217.

— « L'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les souverains, et qui mette à couvert la vie des peuples ; le frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle (3), dans les mains des papes. Ces premiers pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands at-

(1) Le pouvoir absolu de la raison, seul pouvoir absolu possible en présence de l'incompressibilité de l'examen, n'est sujet à aucune espèce d'inconvénients.

(2) Voilà, le scepticisme de de Maistre qui se montre à nu. Il s'est jeté dans l'abîme du despotisme, pour éviter l'abîme de l'anarchie. L'impossibilité où il se trouvait, d'indiquer un remède ; et, la vanité de dissimuler son ignorance : l'ont porté à cet acte de désespoir.

(3) Une religion conventionnelle ! Et c'est Voltaire qui dit des choses semblables ! *Stupete gentes !*

tentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre. Mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois et les mœurs de leur pays, lois souvent méprisées, mœurs souvent corrompues (1). »

VOLTAIRE, *Essai, etc.*, t. II, ch. LX.

— « En Espagne, en Portugal comme ailleurs, on laisse tranquille tout homme qui se tient tranquille; quant à l'*imprudent qui dogmatise*, qui trouble l'ordre public, il ne peut se plaindre que de lui-même. Vous ne trouverez pas une seule nation, je ne dis pas chrétienne, je ne dis pas catholique, mais seulement policée qui n'ait prononcé *des peines capitales* contre les atteintes graves portées à sa religion. Qu'importe le nom du tribunal qui doit punir les coupables ! PARTOUT ILS SONT PUNIS, ET PARTOUT ILS DOIVENT L'ÊTRE (2). »

COMTE DE MAISTRE, *Lettre* IIe *sur l'Inquisition.*

— « Alors s'élève l'esprit d'examen. Étonnés de leur docile attachement à des formules qu'ils ne comprennent point, entourés d'un peuple qui partage leur ignorance et leur crédulité, quelques hommes se demandent *si l'on doit croire sans motif*, et trouvant au fond de leur conscience une invincible répugnance à une foi aveugle, commencent à regarder de près à la vérité du dogme qui règne sans se donner la peine de justifier ses droits.

« Ce n'est point là un acte d'hostilité, mais de bon sens. Ceux en qui s'est développé cet esprit de

(1) Voltaire est aussi sceptique que de Maistre. Mais, lui se jette : tantôt dans le despotisme ; tantôt dans l'anarchie; selon que sa vanité le porte vers l'un ou l'autre.

(2) Le comte de Maistre a-t-il réfléchi, en écrivant ces lignes, qu'il justifie toutes les persécutions faites : par les Romains, sur les chrétiens primitifs ; par les Anglais, sur les Irlandais; par la révolution française, contre les prêtres réfractaires? Mais, ainsi que nous l'avons dit, de Maistre est sceptique; peu lui importe l'espèce de religion, pourvu que l'ordre existe. De ce point de vue, il a raison dans tout ce qu'il dit. Pendant l'époque d'empirisme, nul ordre social n'est possible en dehors d'une inquisition. Mais, de Maistre oublie : que, toute inquisition est désormais frappée d'impuissance. Il faut donc : ou une nouvelle garantie d'ordre ; ou la société doit périr.

recherche y cèdent comme à un besoin raisonnable. Ils ne songent ni à détruire le dogme, ni à changer les idées du peuple ; ils ne songent qu'à trouver dans la doctrine consacrée, quelque chose de vrai qui légitime leur foi passée, réponde à leur bonne volonté présente, et fonde pour l'avenir leur attachement à ses maximes sur une conviction éclairée.

. . . . . .

« Mille erreurs, mille absurdités palpables, des mensonges intéressés et d'odieuses pratiques, frappent les yeux des premiers qui examinent ; et comme ils sont d'une nature morale et raisonnable, ils cessent de croire ce qui est faux, ils cessent de respecter ce qui est méprisable. Dès lors une *foi nouvelle* s'élève dans leur esprit, sur les débris de l'ancienne. Cette foi n'a rien de positif (1), elle n'est que la négation de la foi reçue, la croyance que cette foi n'est pas fondée ; mais cette conviction est vive. . . . .

. . . . . .

« Aussi, dans l'émotion d'une découverte si imprévue, les premiers sceptiques ne peuvent retenir le cri qui la signale au monde..... Sans prévoyance, sans calcul, ce qu'ils ont trouvé ils l'annoncent ; ils osent dire que le dogme régnant est faux, et remettant en circulation des mots qui n'avaient pas été employés depuis des siècles, ils en attestent le bon sens et la raison. Dès *lors toute la société est ébranlée et* UNE LUTTE TERRIBLE S'ENGAGE. »

JOUFFROY, *Comment les dogmes finissent, Globe* du 24 mai 1815.

Recherchons comment la foi religieuse, base de tout despotisme possible, vient nécessairement à être ébranlée par les seuls développements de l'humanité : et, puisque pour notre civilisation, nous avons à considérer le despotisme de Rome chrétienne ; cherchons, également : comment est tombée cette autorité. Nous

(1) Une foi négative! Nous n'avions pas compté celle-là. Il appartenait à celui qui devait occuper un jour la chaire de Laromiguière, d'établir cette nouvelle foi, digne de son maître, M. Cousin.

verrons, par cette étude : que, le développement du pouvoir de second ordre, relatif à notre fraction humanitaire, n'a rien de spécial, tant pour son établissement que pour sa décadence ; et, qu'une chute semblable arrive, inévitablement : au milieu de toute fraction de l'humanité, par les effets nécessaires de la suite des temps.

Dès que, par les développements de l'intelligence, du raisonnement, la presse vient à naître au sein d'une civilisation ; l'autel s'en empare. Et, l'utilité que le despotisme en retire momentanément, ne lui permet pas de reconnaître : que, cette arme, imprégnée d'un venin *monopolicide*, sera bientôt tournée contre lui-même ; et, finira par l'anéantir.

Le premier effet de la presse, est de mettre en rapport, malgré le temps et les espaces, ceux qui mettent en doute les croyances imposées par l'autorité ; et qui, par conséquent, mettent en doute : la réalité de la base sur laquelle se trouve intronisée : l'autorité.

Avant la presse, les écrits de protestantisme sont peu nombreux, peu lus; et facilement détruits. A cette époque, d'ailleurs, il est facile d'en empêcher la production par la persécution des protestants. L'histoire, à cet égard, nous offre des exemples continuels. Et, pour ne citer ici que des noms illustres, nous dirons : que, Moïse, Socrate, Jésus, et Mahomet sont, essentiellement, des protestants persécutés : par les autels d'Égypte, de Grèce, de Rome, et d'Arabie.

Aussi, avant la presse, un même despotisme de se-

cond ordre dure très-longtemps. Et, alors, le protestantisme ne peut triompher : que, par les divisions insensées entre le trône et l'autel; ainsi que l'histoire nous le montre : pour le triomphe de trois des protestants, que nous venons de nommer.

Malheureusement, tout protestantisme n'est point la vérité. Et, lorsque la possibilité : d'anéantir tout monopole, sans nuire aux intérêts privés ; et, de placer, en même temps, l'autorité sur une base incontestable, n'est point préalablement et incontestablement formulée, par un protestantisme ; son triomphe, même lorsqu'il arrive, est inutile à l'humanité. Car, tout protestantisme vainqueur, et non rationnellement appuyé sur une base incontestable, devient nécessairement, despote à son tour ; puisqu'alors, l'autorité ne pouvant elle-même être incontestable ; l'ordre social ne peut exister : que, par le despotisme.

Ainsi, et l'histoire est là pour le prouver, tout protestantisme vainqueur d'une foi religieuse, dès que lui-même n'est point appuyé sur l'incontestabilité, finit bientôt, pour assurer la stabilité de son pouvoir : par rétablir une orthodoxie, une croyance par sentiment, une inquisition ; et, par reconstituer ainsi : un despotisme, une autorité basée sur une foi, qui, sous peine de mort, ne peut être examinée.

Après la naissance de la presse, il n'en est plus de même, relativement à la longue durée d'un despotisme comme appuyé sur une même foi. Toutes les combinaisons de monopoles, qui avaient pu réussir jusqu'alors, se trouvent essentiellement changées : par l'in-

terposition universelle, au milieu de l'humanité, de ce nouvel élément social.

A cette époque, les premiers qui, socialement, commencent à porter atteinte à l'autel despotique, sont précisément : ceux qui, en qualité de premiers entre les despotes, auraient le plus d'intérêt, à respecter ce même autel.

En effet :

A peine, le protestantisme, vient-il, au moyen de la presse, à s'implanter au milieu des masses ; que, quelque despote de premier ordre, devenu protestant lui-même, oppose, dans une même civilisation, AUTEL contre AUTEL.

Le despotisme de second ordre, pour notre civilisation le pontife romain, résiste, plus ou moins longtemps, au premier roi qui proteste contre son autorité. Mais, aussitôt que l'un de ces despotes de premier ordre, parvient à diviser l'autorité ; tous l'imitent. Chacun, alors, s'empresse de s'en approprier un lambeau ; et, l'ordre social se trouve : radicalement changé.

En effet : le trône, autorité toujours illusoire, qui, jusqu'alors n'existait : que, supporté par l'autel, autorité alors réputée réelle, s'efforce inutilement : de devenir base lui-même ; et, de se constituer en autorité, acceptée comme réelle.

Cette seule considération, prouve qu'à cette époque : l'anarchie doit rester constamment imminente, jusqu'à ce que le trône puisse, enfin, trouver un appui réel : sur un autel réellement incontestable.

Si donc, au milieu de la société, une réforme *radicale* est actuellement nécessaire : c'est, que déjà un changement *radical* a été fait, par les rois, contre la seule autorité possible, pendant l'époque d'ignorance : l'autel despotique.

Et, comme les trônes, en dehors de l'appui d'un autel quelconque, sont absolument incapables de servir de base à une autorité, même seulement réelle en apparence; et, que tout autel despotique est devenu irréconstituable; les fausses bases actuelles de l'autorité, les trônes despotiques, doivent tomber devant la nécessité sociale : pour que l'autel du raisonnement, l'autel de la vérité, l'autel réel, puisse s'élever; et, supporter seul : le trône de liberté.

Une fois, que les trônes despotiques se sont soustraits au joug de second ordre, exclusivement appuyé sur la foi; la foi commune s'écroule. Et l'opinion, expression générale du protestantisme, vacillante comme l'incertitude même, vient seule la remplacer.

Alors, pour l'ensemble de la civilisation, plus d'autel unique; par conséquent, plus de despotisme de second ordre. Et, nous allons le voir, plus d'ordre possible : jusqu'à ce que l'autel réel, le pouvoir spirituel réel, se soit élevé sur sa base nécessaire : l'INCONTESTABILITÉ.

E

L'ANARCHIE, POUR L'ÉPOQUE D'EMPIRISME, EST LA SUITE NÉCESSAIRE DE L'ANÉANTISSEMENT : DE TOUT POUVOIR SPIRITUEL UNIQUE ET DOMINATEUR ; DE TOUT DESPOTISME DE SECOND ORDRE. IMPOSSIBILITÉ DE SÉPARER : LE POUVOIR SPIRITUEL DU POUVOIR TEMPOREL. ÉQUILIBRE EUROPÉEN.

« Le pouvoir spirituel se trouvant à la tête de toute l'activité de la pensée humaine (1), devait naturellement s'arroger le gouvernement de la société.

« Une seconde cause l'y poussait également : l'état épouvantable de l'ordre temporel, la violence, l'iniquité qui présidait au gouvernement temporel des sociétés.

« Depuis quelques siècles, on parle à son aise des droits du pouvoir temporel ; mais à l'époque qui nous occupe, le *pouvoir temporel* c'était la force pure, un brigandage intraitable (2). L'Église, quelque imparfaites que fussent encore les notions de morale et de justice, était infiniment supérieure à un tel gouvernement temporel ; le cri des peuples venait continuellement la presser de prendre sa place. Lorsqu'un pape ou des évêques proclamaient qu'un souverain avait perdu ses droits, que les sujets étaient déliés du serment de fidélité, cette intervention, sans doute sujette à de graves abus, était souvent, dans ce cas particulier, légitime et salutaire. En général, Messieurs, quand la liberté manque aux hommes, c'est la religion qui s'est

(1) Voilà, un autre sceptique : *pensée humaine, société humaine,* etc., sont des marques de scepticisme qui ne tromperont jamais.

(2) Tout pouvoir temporel, non soumis à un pouvoir spirituel déterminé et accepté, ne peut être : que, *force pure;* que *brigandage intraitable;* dans toute époque possible.

chargée de la remplacer (1). Au dixième siècle, les peuples n'étaient point en état de se défendre, de faire valoir leurs droits, contre la violence civile : la religion intervenait au nom du ciel. C'est une des causes qui ont le plus contribué aux victoires du principe théocratique (2). »

M. Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 159.

—« Les innombrables questions relatives à l'ordre purement temporel et d'où dépendent, sous ce rapport, le bien-être ou les souffrances des peuples, se résolvent toutes, *la foi morale étant* supposée (3), dans des questions d'organisation sociale et de gouvernement. Or, d'une part, on dit que Jésus-Christ, dont la mission spirituelle ne regardait que le monde futur, n'a dû ni voulu exercer aucune autorité sur les choses de celui-ci, en ce qui touche la police intérieure des États, leurs lois politiques et civiles (4); et l'on soutient, d'une autre part, qu'il ordonne de se soumettre à tous les pouvoirs quels qu'ils soient. Comment concilier ces deux assertions? Et quelle liberté, quels moyens de défense et d'action restera-t-il aux chrétiens dans la société, qui n'est pas l'É-

(1) M. le ministre se trompe. La liberté sociale, illusoire ou réelle, est exclusivement : la soumission sociale, à ce qu'une religion, illusoire ou réelle, ordonne. En dehors de la religion, il n'y a de possible : que, l'anarchie.

(2) Pour bien comprendre ce passage, indiquant : qu'une société peut actuellement exister sans pouvoir théocratique, sans religion; il faut savoir : que, M. Guizot a fait une découverte, qui rend ce miracle possible; la voici :

« Pour ceux d'entre vous, dit-il, qui ont fait des études philosophiques « un peu étendues, il est je crois évident aujourd'hui : que, *la morale « existe indépendamment des idées religieuses.* »

M. Guizot, *Hist. de la civil., etc.*, p. 36.

Vous voyez, maintenant, comment le lien religieux n'est point absolument nécessaire à toute existence sociale. De pareilles découvertes, vous font entrer d'emblée : à l'Académie des sciences morales et politiques.

(3) Supposée est très-joli ! et surtout très-commode. C'est ainsi que la question se résoud : par la question.

(4) Du moment qu'il serait démontré : que, le Christ a voulu séparer la puissance temporelle de la puissance spirituelle, cela seul démontrerait : qu'il était incapable de se présenter : comme législateur.

glise, s'ils étaient tenus d'obéir toujours à la force prépondérante, quelque tyrannique qu'elle pût être? Dira-t-on que la résistance en certains cas est permise; mais que pour devenir licite, elle doit être autorisée par l'Église? Voilà donc l'Église juge des questions politiques et civiles, contre la première maxime que l'on établit en son nom. Il faudra pourtant bien qu'on finisse par opter entre ces deux principes qui visiblement s'excluent l'un l'autre. »

M. DE LA MENNAIS, *Discussions critiques*, p. 198 (1).

— « Numa avait institué le collége des pontifes. Ce collége continua, pendant toute la suite des siècles, d'avoir la surveillance sur ce qui concernait la religion, de juger les différends qu'elle occasionnait, d'en régler le culte, les cérémonies et d'expliquer les mystères; cette institution se perpétua pendant toute la répnblique et sous l'empire. Mais qu'arriva-t-il? C'est qu'elle devint politique au premier chef. Les patriciens la conservèrent pendant près de cinq cents ans; elle passa ensuite en partie au peuple; puis les empereurs s'en emparèrent. Il en fut de même du collége des augures, dont on faisait remonter la création à Romulus. Il faut voir dans Cicéron (*de Leg.*, lib. II, cap. XI) l'immense pouvoir politique de ce conseil des augures, inférieur toutefois à celui des pontifes. « Rien, s'écrie-t-il, rien dans la « république de plus grand ni de plus beau que le « droit des augures; il fait partie du gouverne- « ment; » et il le prouve, car ce pouvoir des augures allait jusqu'à dissoudre ou à annuler les comices, ordonner en certains temps l'abdication des consuls, abolir des lois, etc. A Rome donc encore la religion et l'État se confondirent.....

.....

« Cette identification de la religion et de l'État à Rome se révèle bien clairement lorsque l'État se fait homme, à l'époque de l'empire. Alors la religion se faisant également homme, on voit l'empereur être en même temps grand pontife; ces deux pouvoirs qui, au fond, n'avaient jamais été distincts dans la république, mais qui, au contraire, avaient

(1) Ces deux principes s'excluent en effet : deux principes, non subordonnés l'un à l'autre, sont toujours essentiellement anarchiques.

toujours gouverné ensemble d'une manière confuse pendant tant de siècles, se montrent encore réunis. Auguste s'arrogea le souverain pontificat, et après lui tous les empereurs jusqu'à Gratien furent à la fois empereurs et pontifes ; et quand Théodore, le successeur de Gratien, abolit cette charge, c'en était déjà fait du paganisme, et c'en était fait aussi de l'empire. Un autre pontificat allait bientôt surgir, un autre pape allait, à Rome même, remplacer le *Pontifex maximus ;* un nouveau collége de pontifes viendrait un jour, sous le nom de cardinaux, se grouper autour de ce chef suprême de la religion ; et les augures transformés ne devaient pas non plus manquer à ce nouveau pontife pour établir sa puissance sur le peuple romain devenu l'Europe tout entière. »

PIERRE LEROUX, *Encyclopédie nouvelle,* article CULTE.

— « Il y a tant d'analogie, tant de fraternité entre le pouvoir pontifical et celui des rois, que jamais on n'a ébranlé le premier sans toucher au second, et que les novateurs de notre siècle n'ont cessé de montrer au peuple la conspiration du sacerdoce et du despotisme, tandis qu'ils ne cessaient de montrer aux rois le plus grand ennemi de l'autorité royale dans le sacerdoce : incroyable contradiction, phénomène inouï, qui serait unique s'il n'y avait quelque chose de plus extraordinaire encore, c'est qu'ils aient pu se faire croire et par les peuples et par les rois. »

COMTE DE MAISTRE, *Du pape*, t. I, p. 235 (1).

— « Aujourd'hui donc nous proclamons ce qu'on appelle la liberté des cultes, c'est-à-dire la liberté des sectes, dont la conséquence serait l'indifférence complète de l'État pour toute espèce de religion. Nous avons pris pour devise, au sujet de la religion, ces vers législatifs de Chénier :

Sur ce point délicat, si l'on veut s'accorder,
L'Etat doit tout permettre, et ne rien commander.

« Et nous aimons à chanter plus poétiquement avec Béranger :

Qu'on puisse aller même à la messe ;
Ainsi le veut la liberté (2).

(1) Il y a plus inouï, plus extraordinaire, plus incroyable encore pour notre époque ; c'est, de s'imaginer : que, la société peut exister : indépendamment des idées religieuses.

(2) Liberté ! c'est, sur l'autel de ce Dieu inconnu, que tant de mil-

« L'État, en un mot, doit être athée, et les citoyens aussi irréligieux, aussi superstitieux qu'ils le voudront : voilà le principe régnant.

« Que la liberté des sectes soit une nécessité du moment, cela est évident et incontestable... Mais la question est de savoir si ce principe de la liberté des sectes est raisonnable en soi.....

.....

« Nous rêvons gravement un État qui ne s'occupe, comme on dit, que du temporel, laissant le spirituel au gouvernement confus des différentes sectes qui voudront s'établir.

« Mais cet état pourrait-il subsister? ou plutôt peut-il se concevoir? Et n'est-ce pas la plus folle des abstractions, la plus absurde de toutes les entités chimériques auxquelles le langage humain ait jamais donné naissance?...

.....

« Mais y a-t-il un seul acte de notre existence qui ne soit à la fois matériel et spirituel?... Depuis que le christianisme est en décadence, on suppose que les intelligences, restées isolées, se groupent et forment des sectes diverses qui, également, ne doivent pas s'occuper du gouvernement civil. Et il est censé que le gouvernement civil peut se conduire sans avoir un seul principe de religion et de moralité. Autant de suppositions absurdes.

« Suivons un instant toutes les conséquences de cette distinction entre l'État et la religion, et prouvons qu'elle conduit logiquement à la destruction de toute religion et de toute société.

« Pour réaliser l'idée de ceux qui ont fait de la liberté ainsi entendue un principe, il faudrait que l'État n'eût pas même le droit ni la charge d'enseigner à lire aux enfants. L'éducation reviendrait alors au père, à la famille. Voilà donc le père souverain ; la famille est revenue à l'antique patriarchie : le père règne, commande, instruit. Mais que fait cet homme livré à lui-même ? Il appelle une secte, la secte particulière à laquelle il se rallie, pour régner et instruire à sa place. L'enfant n'échappe donc à l'éducation de la société que pour

lions de victimes humaines ont déjà été sacrifiées : sans que le dégagement de l'inconnue ait avancé d'un seul pas. Quand donc découvrira-t-on : que, la liberté n'est autre : que, la soumission volontaire, sous le joug de la raison ; n'est autre : que l'indépendance des passions?

retomber sous le joug de l'ignorance paternelle ou de la science fausse et étroite de certains sectaires. Et vous voulez que les enfants ainsi livrés à toute sorte de dogmes et de principes contradictoires forment ensuite naturellement entre eux une excellente société !.... Est-il possible de préluder à l'ordre par un aussi absurde chaos, et de songer à organiser l'*égalité humaine*, en commençant par livrer l'éducation à la plus monstrueuse inégalité ?

« Dépouillé du droit d'enseigner, l'État peut-il être investi du droit de punir ? Non, évidemment, car a-t-il pour punir un *critérium*, quand il n'en a pas pour enseigner ? Qu'une société ainsi décousue convienne de livrer les crimes au jugement d'un certain nombre de citoyens pris au hasard, et ayant chacun leur moralité et leur religion, je le veux bien : c'est une *loterie de justice* établie pour la sûreté de tous (1). Mais si l'État doit être exclu de toute intervention dans l'ordre spirituel, la conséquence nécessaire est que cet état laisse à ces jurés à déterminer la peine, et ne se fasse pas même juge de la pénalité par un code, en les laissant seulement juges du fait. Car de quel droit arbitrez-vous les peines ? Vous avez donc un principe de justice distributive ? vous êtes donc pouvoir spirituel ?

« Vous écrivez en tête d'une constitution que tous les citoyens sont égaux devant la loi : d'où tirez-vous cette règle, je vous le demande ? C'est, me dites-vous, que les hommes sont frères et égaux..... Qui vous a dit cela ? Vous êtes donc pouvoir spirituel (2) ?

(1) Partout, où le pouvoir spirituel n'est pas un et dominant ; il ne peut exister qu'une loterie de justice. Les partisans du pouvoir temporel le savent bien. Mais, ils se disent intérieurement : le pouvoir spirituel révélé est irrationnel ; nous n'en connaissons point de rationnel ; or, nous ne voulons point de pouvoir spirituel irrationnel ; donc, nous ne devons nous soumettre qu'au pouvoir temporel. Nous opposerons la force à l'anarchie. Des gendarmes et des bourreaux feront notre affaire. Voilà, le libéralisme.

(2) M. Leroux a parfaitement raison ; mais, il parle *couleur* à des *aveugles*. Parmi tous nos législateurs, pairs ou députés, il n'en est pas un, qui puisse baser la fraternité, en dehors de la révélation ; et, toute révélation, comme dominatrice, est exclue du domaine de la loi. Quant au petit nombre d'entre eux, qui sont à hauteur de la science, ils doivent

« Je vais plus loin. Il n'est pas même possible à l'État de s'occuper de ce qu'on appelle les intérêts matériels. Car quel intérêt de cette nature ne touche pas à un principe spirituel, ou n'a pas une conséquence de cet ordre? Vous voulez, par exemple, exécuter des chemins de fer : quoi de moins attentatoire, en apparence, au règne spirituel? Eh bien! vous ne le pouvez pas sans envahir largement sur ce domaine qui vous est interdit. En effet, pour exécuter vos chemins, vous êtes obligés de faire une loi d'expropriation forcée : atteinte au principe de la propriété. Qu'est-ce donc que la propriété? A-t-elle des limites? Quelle loi a-t-elle suivie, et quelle doit-elle suivre encore? Vous voilà pouvoir spirituel !

« Je ne sais pourquoi, en vérité, j'entre dans tous ces détails, en voulant combattre le préjugé de la distinction des choses spirituelles et des choses matérielles ou temporelles; car pour réfuter cet absurde préjugé, il suffirait de se demander si l'acte peut se séparer de l'intelligence.....

.....

« La réciproque de toutes les propositions que je viens de passer en revue est, par conséquent, aussi évidente que ces propositions mêmes. Si le pouvoir temporel ne peut faire un pas sans envahir sur le pouvoir spirituel, réciproquement les sectes auxquelles on abandonne le pouvoir spirituel sont nécessairement pouvoir temporel ou attentatoires à ce pouvoir. Si vous abandonnez, par exemple, l'éducation aux sectes, c'est leur livrer l'État, ou plutôt c'est leur donner à dévorer les lambeaux de l'État. Comment voulez-vous, en effet, qu'un homme élevé par des jésuites, par exemple, un homme soumis à la doctrine catholique, un homme sujet du pape par principes et par éducation, fasse un bon citoyen (1)? Sa conscience avant tout! Il

nier la fraternité. Car, la science dit : il y a plus de différence entre, Newton et le dernier des Australasiens ; qu'entre le dernier des Australasiens et le premier des singes. Pour la science actuelle, les singes sont nos frères et nos égaux. Faites avancer la science; ou, reculons vers une révélation; il n'y a pas d'autre moyen de sortir de l'anarchie.

(1) Il y a ici une erreur. Cet homme ne pourrait faire un bon citoyen français; c'est vrai. Mais il ferait un très-bon citoyen chrétien. Il est cependant vrai : qu'il ferait aussi un très-mauvais citoyen du globe. Or,

est sujet du pape. Personne, dit l'Évangile, ne peut servir à la fois deux maîtres, être à Dieu et au diable.

. . . . . .

« Tout ce que vous pouvez espérer de mieux de cette division qui pose d'un côté une société sans religion, et de l'autre une religion ou toutes sortes de religions sans réalisation politique et civile, c'est l'inertie au lieu du mouvement, la satiété qui produit le désordre, la destruction de tout principe un peu énergique, l'effacement des âmes, l'anéantissement de toute vertu, une indifférence complète pour tout ce qui n'est pas jouissance matérielle et plaisir des sens.

« La conséquence dernière et nécessaire de cette distinction est la négation positive et l'annihilation systématique de l'État. On doit dire et on a dit : « *Puisque l'État ne peut avoir aucun dogme, à* « *quoi bon l'État? Laissons la société des indivi-* « *dus livrée à elle-même; l'ordre naîtra* TOUT « SEUL *du jeu des intérêts.* » C'est, en effet, ce qu'ont soutenu certains raisonneurs fort peu philosophes.

« Épicure, qui ne voyait dans le monde que le hasard des combinaisons diverses des atomes, se RÉCUSAIT quand il s'agissait du gouvernement de la société. Il ne poussait pas l'inconséquence jusqu'à se passionner pour l'ordre qui pouvait sortir de la fatalité. Il laissait ceux qui n'étaient pas aussi sages que lui s'abandonner follement au destin : il se contentait de se mettre en sûreté; il se réfugiait dans la retraite, mais il ne se faisait pas législateur. De nos jours, de prétendus législateurs ont voulu appliquer l'épicuréisme à la société. On a dit : *Abolissons toute religion et tout ira bien. Chacun se fera sa religion, chacun se fera sa morale. Ne proclamons aucun principe. La société collective ne pourrait exister qu'avec une religion. Eh bien! qu'il n'y ait pas de société collective; qu'il n'y ait que des individus. Que le gouvernement soit tout au plus un* GENDARME

en dehors du globe, considéré comme cité ; rien n'est plus possible : que l'anarchie. Personne ne peut servir deux maîtres, être à l'humanité et à une nation. Humanité, nation, famille, individu doivent avoir désormais le même intérêt ; ou sinon : anarchie; et, toujours anarchie.

chargé de maintenir la lice égale entre les combattants!

« La doctrine de l'individualisme est ainsi venue à la suite de cette opinion, qu'il y a deux pouvoirs distincts, deux ordres distincts : le spirituel et le temporel.

« Mais quelles sont les conséquences de cette doctrine de l'individualisme? Les plus tristes qu'on puisse voir. Point de lien entre les hommes, point de société véritable, point de nation, point de patrie, point d'égalité, point de liberté; une horrible anarchie de toutes les opinions, une lutte affreuse de tous les égoïsmes; l'athéisme le plus ignoble auprès de la superstition la plus stupide; l'inégalité de conditions la plus révoltante en face du principe de l'égalité des hommes; des tyrans et des esclaves; des riches qui regorgent et des travailleurs qui meurent de faim. Voilà donc ce que devient une société livrée follement aux combinaisons du hasard. L'athéisme religieux a entraîné l'athéisme social. Tout cela a abouti à cette maxime que certains hommes ont aujourd'hui dans le cœur et sur les lèvres : « *Il n'y a dans le* « *monde que des imbéciles et des fripons; et nous* « *préférons ce dernier rôle.* » Ah! misérables, taisez-vous. Si le peuple venait à vous entendre (1)!»

PIERRE LEROUX, *Encyclopédie nouvelle*, article CULTE.

— « L'équilibre européen, PROBLÈME INSOLUBLE, tant que les peuples de l'Europe ne se sentiront pas unis par un but commun; jusque-là, pleins de défiance les uns envers les autres, livrés à leur individualité, hostiles contre tout pouvoir qui ne s'associe pas à leur destinée (qu'ils ignorent mais qu'ils cherchent), les membres de cette grande famille européenne ne se sentiront pas, comme au temps de la fraternité spirituelle des chrétiens, liés par un même devoir, par une même loi morale. »

Exposition de la doctrine de SAINT-SIMON. Première année, 3e éd. Paris, 1831, p. 100.

(1) Cette citation de M. Leroux est admirable. Ceux qui, par eux-mêmes, ne seront point portés à la relire plusieurs fois, feront bien de ne pas continuer à nous lire : ils ne nous comprendraient pas. Et, que l'on n'aille point inférer de ceci; que, nous adoptons les théories de M. Leroux : elles sont souvent fort erronées.

— En même temps que, dans chaque circonscription, l'autel despotique s'écroule ; toute autorité *contestable* perd sa force. Et l'anarchie, imminente d'abord, devient bientôt générale ; jusqu'à ce que la société puisse s'établir : sur l'autorité *incontestable;* sur l'autel de la vérité ; sur l'autel de la liberté.

La chute d'un despotisme de second ordre, *pouvoir spirituel,* entraîne nécessairement, quoique non instantanément, la chute de tous les despotismes qui lui sont surbordonnés, *pouvoirs temporels.* Car, chacun de ceux-ci doit se faire *pouvoir spirituel;* et, succombe comme tel.

Comment, en effet, un pouvoir spirituel quelconque, dominant les pouvoirs temporels, pourrait-il résister ?

Le protestantisme, par l'action incessante de la presse, s'étend de plus en plus. Il pénètre dans les masses. Et, après avoir renversé, *moralement,* tout despotisme collectif ; il finit : par devenir individuel. Le protestantisme, *pour aussi longtemps qu'il dure,* rend ainsi *socialement* impossible : toute espèce d'autorité.

La chute de tout despotisme de second ordre, résultant de l'anéantissement de la foi, doit ainsi, par ses conséquences nécessaires, amener la destruction de l'ordre; c'est-à-dire : l'anarchie.

Tel est le tableau : de la chute du despotisme de second ordre en général ; de la chute du despotisme romain chrétien en particulier ; et, de l'état, nécessairement anarchique, de notre société actuelle.

Mais, va-t-on nous objecter :

« Puisque, dans notre civilisation, le despotisme de « second ordre est tombé depuis longtemps ; et, que le « raisonnement incontestable, catholique, universel, « seul *consensus omnium* réel et possible, n'est point « encore socialement établi, en pouvoir spirituel auto- « rité de second ordre ; comment, si cet état social de « raisonnement ou de liberté est encore à naître, « l'ordre peut-il encore exister, au milieu de nos so- « ciétés ? Car, enfin; malgré la conclusion affirmant : « que, la chute de tout despotisme de second ordre « cause nécessairement l'anarchie ; nous ne sommes « pas encore en état d'anarchie. »

Le présent, comme déterminé ou fini, n'a rien d'absolu, rien de réel : pas plus que le point mathématique, le point matériel, ou l'élément d'une courbe considéré comme une droite. Le présent, est relatif au *mouvement;* le présent, est une *période* qui peut embrasser : la durée d'un univers, d'un globe, d'une civilisation, d'une nation, d'une famille, d'un individu, d'un jour, d'une heure, d'un instant.

Si, maintenant, nous parlons du présent, seulement par rapport à la durée de notre humanité ; que seront, dès lors, deux ou trois siècles ?

A peine, cependant, un pareil laps de temps s'est-il écoulé : depuis, que notre despotisme de second ordre est tombé.

Pour juger d'un présent, ainsi relatif, voyons : si, depuis cette époque, l'ordre social a diminué *progressivement;* et, jusqu'où cette progression décroissante peut aller : avant de passer par zéro, absence d'or-

dre. A cet égard, le passé et l'avenir seront nos ordonnées.

A peine, notre despotisme de l'autel ou de second ordre s'est-il trouvé renversé ; que, les trônes, despotismes de premier ordre, se sont aperçus : que, si l'ordre social devait pouvoir être maintenu : un nouveau despotisme de second ordre, soit apparent, soit réel, devait être établi.

Ne pouvant néanmoins, à cause de l'indestructibilité du protestantisme appuyée sur l'indestructibilité de la presse, rétablir le despotisme unitaire RÉEL : l'*Autel dominateur essentiellement basé sur la foi;* les trônes despotiques de premier ordre essayèrent : de lui substituer un despotisme unitaire APPARENT. Ce ne pouvait être, dès lors, qu'un fantôme d'autorité, au milieu de la civilisation dite européenne. Aussi, lui donnèrent-ils le nom : théoriquement absurde et pratiquement illusoire : d'ÉQUILIBRE EUROPÉEN.

Prouvons d'abord : que, la dénomination d'*équilibre européen* est absurde et illusoire. Nous verrons ensuite : si, ce fantôme d'autorité est susceptible : de servir de base à l'existence de l'ordre.

Théoriquement, la dénomination d'équilibre euroropéen est absurde, c'est-à-dire irrationnelle ; car, tout équilibre suppose : deux forces égales et directement opposées.

L'équilibre européen suppose donc : une force directement opposée aux forces dissolvantes de la société ; et, toujours égale : à la résultante de ces mêmes forces.

Or, sous tout despotisme de second ordre, cette force, directement opposée aux forces dissolvantes de la société, est exclusivement : *une foi commune protégée par une inquisition*; et, dans l'hypothèse, toute foi commune, protégée par une inquisition, se trouve irrévocablement détruite. L'équilibre européen est donc impossible; et, cette dénomination est irrationnelle ; c'est-à-dire : absurde.

D'ailleurs, où prendre le point d'appui, nécessaire à tout équilibre, lorsque les forces égales et directement opposées ne sont point supposées exister abstractivement dans l'espace. Prendra-t-on cet appui dans les opinions individuelles, seul recours possible : dès, que la foi, constituant l'opinion commune, se trouve détruite; et, que l'incontestabilité, qui seule en dehors de la foi peut constituer la communauté de pensées, n'est point encore : socialement établie ?

Mais, l'*opinion* des individus, alors nécessairement représentée par le système *caméléoniste* des majorités, est incapable : de servir de point d'appui, à aucune autorité stable.

En effet :

L'équilibre européen, primitivement établi par les trônes despotiques, sur le système représentatif dit des majorités au milieu des rois; système, dans ce cas, évidemment appuyé sur la seule force brutale ; et, dont ensuite a dérivé : le système représentatif, dit des majorités au milieu de chaque peuple; est VARIABLE, sous le rapport du point d'appui, comme la force brutale elle-même. Sous ce nouveau rapport, la dénomi-

nation d'*équilibre européen* est donc encore : absurde. Nous allons voir : que, pratiquement, cette même dénomination est en outre : illusoire.

Tout pouvoir politique, quant à sa pratique, c'est-à-dire quant à son exercice, doit se trouver *personnifié* : d'abord, dans un individu réel, représentant sa résultante, son unité d'action ; ensuite, dans une série déterminée d'individus réels, représentant sa durée ; personnifications qui, sous peine d'anarchie, doivent, l'une et l'autre se trouver à l'abri : de tout protestantisme capable de leur porter atteinte.

Or, l'équilibre européen, considéré sous le rapport de majorité et de force brutale au milieu des rois, est une pure abstraction ; qui, comme autorité, ne peut être personnifiée : ni pour le présent ; ni pour l'avenir ; sans susciter un protestantisme général. Et, il en est de même, sous le rapport des peuples, pour leur système de majorité : dérivant, si stupidement, de ce prétendu équilibre.

L'équilibre européen, ou plus généralement la pondération des pouvoirs, ou plus explicitement le système des majorités ou de la force brutale : tant, relativement aux rois, pour les circonscriptions de civilisation ; que, relativement aux peuples, pour les circonscriptions nationales ; se trouve donc être : une autorité basée sur une valeur pratiquement illusoire. Et, dès lors, cette autorité ne peut renfermer en soi : aucun principe d'ordre.

Examinons, maintenant ; si, ce prétendu équilibre des pouvoirs au milieu des nations ; système, dont

l'utopie des majorités, au milieu de chaque peuple, est le dérivé nécessaire ; a conservé l'ordre despotique, au point de vigueur où il l'a trouvé.

1°

Depuis, l'établissement du prétendu équilibre européen, comme despotisme général de second ordre ; les despotismes partiels de second ordre : tels que ceux de l'Espagne sur leurs domaines d'Amérique ; de l'Autriche sur l'Allemagne ; de la France sur une partie de l'Europe ; ont disparu ; et, n'ont laissé d'autre trace : qu'une haine véhémente et générale, contre cette sorte de domination.

2°

Au milieu de chaque nation, l'autorité de l'autel despotique, formant seule alors opinion commune ; autorité, seule réelle comme soutien de trônes despotiques, a déjà disparu ; pour faire place chez les peuples : à l'opinion individuelle, au milieu des familles ; à l'opinion variable des majorités, au milieu de chaque peuple ; au protestantisme enfin, antipode, par essence, de toute espèce d'ordre.

3°

Le droit de primogéniture, relatif à l'hérédité de la propriété, a disparu : aux États-Unis depuis 1776 ;

en France depuis 1789 ; en Belgique depuis sa réunion à la France.

Bientôt, ce droit aura complétement disparu en Espagne et en Portugal. Probablement, avant un quart de siècle il n'y en aura plus de vestige sur notre ancienne civilisation. Or, c'est, précisément, ce droit qui sert de base au despotisme nobiliaire, soutien le plus vivace et même unique : de tout trône despotique.

4°

L'esclavage qui, depuis l'origine de la société, avait été considéré comme étant de droit social ; est, aujourd'hui, généralement reconnu : comme antisocial, en *théorie*. Il est vrai : que, jusqu'à présent, il ne s'est agi que de l'esclavage *domestique*. Mais, dès que l'esclavage *politique*, encore admis dans le droit social, sera généralement reconnu : être, en réalité, infiniment plus oppressif, envers les individus et envers l'humanité, que ne l'est l'esclavage domestique (et, chaque jour, la société approche davantage de l'époque où cette vérité sera généralement reconnue) ; le maintien de l'ordre, par le despotisme, nécessairement appuyé sur l'esclavage politique, du moment que l'esclavage domestique devient impossible ; deviendra lui-même : impossible.

5°

L'aliénation du sol et l'hérédité de la propriété foncière, bases essentielles de l'esclavage politique, social

ou collectif; et, par conséquent, du monopole des développements de l'intelligence; commencent à être généralement attaquées; et, déjà, cette aliénation et cette hérédité, ne sont plus, et ne peuvent plus être : *rationnellement* défendues. Le seul besoin d'ordre les appuie donc encore : par ignorance, par sentiment, par préjugé. Mais, dès qu'il sera démontré, comme nous le ferons ailleurs (1), avec une complète évidence : que, cette aliénation et cette hérédité, loin d'être nécessaires à l'existence de l'ordre réel, sont, au contraire, devenues incompatibles, même avec le seul maintien de l'ordre *apparent*, qui existe encore; elles tomberont nécessairement et avec l'approbation générale : dès, que l'excès de mal social aura fait reconnaître : le besoin de les anéantir.

6°

Enfin, le système représentatif, dit des majorités, dérivé nécessaire de l'équilibre européen, commence à se trouver honni : même par ceux, qui, hier encore, s'en déclaraient les partisans les plus fanatiques. Déjà même, toute espèce d'ordre, sous l'utopie représentative, apparaît impossible à ceux qui se croient les plus intéressés à éviter l'anarchie. Et, ne s'imaginant point : qu'en dehors des systèmes de minorité et de majorité, il puisse exister, comme base d'ordre, le système de la totalité ou du raisonnement rendu incon-

(1) Voyez : *Qu'est-ce que la science sociale?* et notre *Économie politique.*

testable vis-à-vis de chacun; ils veulent rétrograder vers le système des minorités, sans penser : qu'ils vont se replonger, dans l'anarchie; par la voie même qu'ils prennent : pour l'éviter.

Telles sont les pertes qu'a subies l'ordre despotique, depuis l'établissement du prétendu équilibre européen : protestantisme des rois, dont le système des majorités, protestantisme des peuples, est le dérivé nécessaire. La seule énumération de ces pertes prouve : que, la possibilité, pour le despotisme, tant sous la souveraineté des rois que sous la souveraineté des peuples, de maintenir l'ordre au milieu de la société, diminue progressivement; et, qu'il faut être bien aveugle, pour ne point voir, dans un avenir prochain, le moment : où, une pareille progression, tant pour le système d'équilibre européen, comme despotisme de second ordre; que, pour les systèmes dits représentatifs, comme despotismes de premier ordre; doit passer par zéro.

L'objection relative à ce que nous ne sommes point encore en état d'anarchie, malgré la disparition du despotisme de second ordre, se trouve donc éliminée. Et, l'examen de cette objection nous a montré, en outre, l'identité : entre le système dit équilibre européen; et, le système dit représentatif; comme appartenant tous les deux : au système des majorités; à la seule force brutale; et, comme tels, également absurdes et illusoires.

F

COMMENT L'ORDRE PEUT-IL S'ÉTABLIR AU MILIEU DES CIVILISATIONS, TOUTES MAINTENANT EN CONTACT? UN NOUVEAU DESPOTISME DE SECOND ORDRE EST-IL POSSIBLE?— NON. POSITION, RELATIVEMENT A L'ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE, DE TROIS ALTERNATIVES CONSTITUANT UN TRILEMME RÉEL.

« Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même; quoi qu'on en dise, il n'y a que des Européens. Tous ont les mêmes goûts, les mêmes passions, les mêmes mœurs, parce qu'aucun n'a reçu de formes nationales par une constitution particulière. Tous dans les mêmes circonstances feront les mêmes choses; tous se diront désintéressés et seront fripons; tous parleront du bien public et ne penseront qu'à eux-mêmes; tous vanteront la médiocrité et voudront être des tyrans; ils n'ont d'ambition que pour le luxe, ils n'ont de passion que celle de l'or : sûrs d'avoir avec lui tout ce qui les tente, tous se vendront au premier qui voudra les payer. Que leur importe à quel maitre ils obéissent, de quel État ils suivent les lois! Pourvu qu'ils trouvent de l'argent à voler et des femmes à corrompre, ils sont partout dans leur pays. »

ROUSSEAU, *Considérations sur le gouvernement de Pologne.*

— « Depuis le quinzième siècle jusqu'à ce jour, l'institution qui unissait les nations européennes, qui mettait un frein à l'ambition des peuples et des rois, s'est successivement affaiblie; elle est complétement détruite aujourd'hui, et une guerre générale, une guerre effroyable, une guerre qui s'avance comme devant dévorer toute la population européenne, existe déjà depuis vingt ans, et

a moissonné plusieurs millions d'hommes. Vous seuls pouvez réorganiser la société européenne. Le temps presse, le sang coule, hâtez-vous de prononcer. »

SAINT-SIMON, *Lettre au bureau des longitudes.*

— « Aucun pouvoir qui ne branle, roi aujourd'hui, vagabond demain, et quelquefois pis. Quatre planches sur une fosse, voilà le trône. »

LA MENNAIS, *Amsch. et Darv.*, p. 41.

— « La Chine est cernée, au sud par les Anglais de l'Inde ou par leurs tributaires; au nord par les Cosaques, avant-garde de la Russie; les flottes britanniques et les escadres américaines l'épient du côté de l'Océan; les Espagnols du Mexique et des Philippines, qui se souviennent des galions, tiennent sur elle les yeux entr'ouverts. Le genre humain vient d'entrer en possession de nouveaux moyens de communication qui raccourcissent les distances dans une proportion inespérée. *Les deux civilisations ne tarderont pas à se joindre et à se mêler.* CE SERA LE PLUS GRAND FAIT DE L'HISTOIRE DE L'ESPÈCE HUMAINE. »

M. MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord,* introduction (1833) (1).

— A défaut de la foi, qui ne peut être rétablie; à défaut de l'*équilibre européen*, abstraction despotique, absurde et illusoire; à défaut du système des majorités, extension des nations aux individus de cette même abstraction despotique, absurde et illusoire; est-il possible, au milieu de notre civilisation, d'établir, comme autorité dominatrice, un autre despotisme de second ordre?

Non. Nous avons vu : que, tout despotisme de second ordre devient, de plus en plus, impossible; à mesure : que, les communications s'étendent, par le pro-

(1) En 1843, cette prophétie était réalisée.

testantisme; et, que le protestantisme s'étend, par les communications.

Or, nous allons voir : que, par suite de l'extension des communications et du protestantisme, notre civilisation européenne va bientôt achever d'engloutir : toutes les autres civilisations ; c'est-à-dire : l'humanité tout entière.

Dès lors, il est impossible : qu'un même despotisme de second ordre, maintienne l'ordre, au milieu de l'humanité réunie; puisque, cela n'a pu exister : au milieu de la seule civilisation européenne, même seulement considérée dans ses anciennes limites.

Comment donc, lorsque toutes les civilisations sont une fois en contact, l'ordre peut-il s'établir : au sein de l'humanité ?

Pour le savoir, nous allons poser et discuter trois alternatives, renfermant, sous le rapport d'existence sociale, toutes les conditions possibles; et, dont l'une doit, ainsi, exister nécessairement. Si donc, deux de ces alternatives viennent à se trouver éliminées, par la discussion; la troisième existera nécessairement. La nier, alors, serait déclarer : que, l'existence de l'humanité, sur notre globe, est devenue impossible.

Voici ces alternatives ; et, préalablement : les conditions auxquelles elles se rapportent.

« Lorsque, toutes les civilisations sont en contact;
« et, que les communications ne peuvent plus être
« anéanties ; il faut nécessairement :

1°

« Ou, que l'une d'elles devienne : despotisme de « second ordre ;

2°

« Ou, qu'une anarchie générale devienne perma- « nente : au sein de l'humanité ;

3°

« Ou, que le raisonnement réel : puisse régner ; « puisse devenir : *autorité universelle.* »

Les deux premières alternatives complètent : tout ce qui peut se rapporter au despotisme ; au règne des préjugés ; la dernière se rapporte : à la liberté ; au règne de la vérité.

PREMIÈRE ALTERNATIVE :

« Au milieu des civilisations en contact indestructi- « ble ; l'une d'elles, peut-elle devenir : despotisme de « second ordre ? »

Nous avons déjà résolu cette question, dans l'hypothèse du contact de toutes les civilisations. Il ne nous reste, ici, qu'à examiner : la réalité du contact. Voyons, dès lors : quelle est l'action de notre civilisation, sur toutes les autres. Et, dans le cas que cet examen nous amène à conclure : que, la réunion des fractions humanitaires, en une seule civilisation, soit

devenue inévitable ; nous tirerons, de cette conclusion, la conséquence : qu'il y a impossibilité, que l'une des fractions s'établisse, en despotisme de second ordre, au sein de l'ensemble.

Les différentes civilisations, qui, maintenant, existent au milieu de l'humanité, sont les suivantes :

Nomades ;
Africaines ;
Musulmane ;
Indienne ;
Chinoise.

Nomades.

Les Russes, eux-mêmes, entrés depuis peu dans notre civilisation, encore nomades en partie, se trouvant, par conséquent, en contact immédiat avec d'autres nomades ; détruisent ou fixent : ceux qui leur appartiennent ; et, ceux qui les avoisinent. Il n'est pas jusqu'à l'Américain des États-Unis, le peuple qui se prétend dépositaire du germe de la liberté du monde, qui ne les fixe ou ne les extermine. Les peuples nomades et les peuples fixés cessent donc d'appartenir : à des civilisations isolées.

Africains.

La traite des nègres est encore en pleine vigueur : malgré tous les efforts faits pour l'abolir. Nous sommes loin de vouloir la justifier ou la soutenir. Cependant, à côté des tristes exemples d'inhumanité qu'elle a

offerts, elle a eu quelques effets utiles : par les communications qu'elle a ouvertes. La traite donc, ainsi que les conquêtes de l'Égypte et de l'Algérie, ont établi des rapports, qui, progressivement, nous soumettent cette civilisation ; ou plutôt, cet ensemble de petites civilisations. Les peuples africains ont cessé, ou cessent, d'être *barbares ;* ils deviennent *sujets.*

Musulmans.

Les progrès de l'envahissement de notre civilisation frappent tous les yeux. Un Moniteur à Constantinople ; des écoles et des examens y relatifs pour l'admission à toutes les places de l'empire ; des chrétiens dans les mosquées ; des odalisques au bal ; des monnaies à l'effigie du souverain ; une charte, et la lumière du gaz hydrogène qui fait pâlir le croissant ; sont des témoignages qui parlent d'eux-mêmes.

Indiens.

Par la domination anglaise, leur civilisation nous est complétement soumise.

Chinois.

L'année 1843 a vu se fondre la civilisation chinoise au sein de la nôtre. Tout d'ailleurs était préparé pour son assujettissement. Déjà, ils avaient besoin de recourir à nous pour les instruments d'astronomie et de physique ; des bâtiments à vapeur sillonnaient leurs

mers ; le protestantisme, sous la forme la plus terrible pour toute autorité étrangère, le christianisme, se trouvait introduit chez eux depuis longtemps; et, il s'y développera maintenant, avec d'autant plus de rapidité : que, le protestantisme général va s'y adjoindre : avec toutes les forces qu'il s'est acquises, chez nous, depuis quatre siècles. L'empire chinois est évidemment le dernier *trône*, dont l'*Autel chinois* pourra se servir : pour représenter un despotisme de second ordre.

Relativement à la civilisation chinoise, une objection se présente; et, nous devons la résoudre.

La presse, dit-on, existe en Chine depuis un grand nombre de siècles. Comment se fait-il donc, si la presse détruit tout autel despotique, que le despotisme de second ordre, soit resté possible en Chine?

La presse, en caractères mobiles, tels qu'ils sont nécessaires à la prompte communication des idées, a-t-elle existé en Chine, avant de se produire chez nous? ou même aussitôt que chez nous?

Voilà, d'abord, des faits douteux.

Ensuite, les signes chinois, pour la langue scientifique, ont été choisis de manière : qu'il faut la vie d'un homme, pour apprendre à les connaître et à les combiner : difficulté, qui doit être attribuée, au moins quant à sa conservation : aux intérêts de l'Autel chinois.

D'ailleurs, lorsque la presse vient à paraître au sein d'une humanité, ou d'une fraction humanitaire, avant que les connaissances soient arrivées au point : qu'une règle d'action, ayant une sanction nécessaire, puisse

être incontestablement démontrée à chaque individu; l'anarchie, résultant alors des effets de la presse, porte nécessairement la société à l'abolition de la presse; ou, tout au moins, à sa soumission la plus absolue au despotisme le plus absolu : lequel, peut seulement exister : lorsque la totalité du sol appartient : à une seule famille.

La presse a donc pu exister en Chine; et, se trouver ensuite détruite : quant à ses effets sur les communications. Il en serait de même chez nous : si, la condition de démonstration incontestable, que nous venons d'indiquer, ne pouvait déjà avoir une existence réelle. C'est ici, que se présente la question de savoir : si, les communications entre les civilisations sont indestructibles, ainsi que nous l'avons établi.

A cet égard, nous venons de reconnaître : que, la presse pourrait se trouver anéantie, quant à son pouvoir de maintenir : différentes civilisations, en état de communication; et, les différentes familles au sein de chaque civilisation. Cela serait possible : dans le cas où l'*anarchie* pourrait, avant la découverte du raisonnement réel, se trouver portée à un tel point : que, l'humanité tout entière, c'est-à-dire *ses gouvernants*, vinssent à reconnaître *unanimement* la nécessité : d'anéantir toute communication, et tout moyen de communication entre un certain nombre de fractions humanitaires, ainsi qu'entre les familles qui les composeraient; puis, par suite, de ramener tous les peuples à l'état d'abrutissement : où, se trouvent, maintenant, les masses chinoises.

Voyons, les principales difficultés, que cette nécessité devrait vaincre ; et, par ces difficultés, nous jugerons : de l'état d'anarchie, auquel l'humanité devrait se trouver conduite : avant d'adopter, *unanimement*, de pareilles mesures.

Les principales difficultés sont :

L'anéantissement de la presse ;

L'anéantissement des autres moyens de communication ;

L'établissement de *fois* nouvelles ; ou, le rétablissement des anciennes.

La prise de possession du sol, par une seule famille, dans chaque civilisation ;

L'abrutissement général des masses.

Anéantissement de la presse.

Avant d'écouter ce que nous avons à dire, sur l'anéantissement de la presse, a-t-on bien réfléchi : à une difficulté qui domine toutes les autres ; et, que nous n'avons point énoncée, à dessein, pour faire voir : combien, il est facile de se tromper, en faisant une énumération. Cette difficulté prédominante est celle : de partager l'humanité, en un certain nombre de fractions déterminées, sans qu'aucun pouvoir unitaire puisse présider à ce fractionnement. Et, cette difficulté existe réellement : puisqu'aucun despotisme de second ordre ne peut dominer, au sein de l'humanité.

Mais laissons cette difficulté, dont la solution, à elle seule, est plus difficile : que, la découverte du raison-

nement réel; et, admettons : qu'un miracle l'a résolue. Ce ne sera pas le seul miracle dont nous aurons besoin, dans le cours de cet examen.

Pour que la presse soit anéantie, au sein de toutes les fractions humanitaires, miraculeusement déterminées; il faut : un moyen commun, nouveau miracle; ou, laisser à chacune, le soin de déterminer elle-même : son moyen d'anéantissement.

Si ce second miracle est évité, il faudra établir un juge et une sanction pour savoir : si, chaque fraction obéit à la convention. Autre miracle nécessaire.

Puis, avec la meilleure volonté possible, comment chaque fraction, c'est-à-dire ses gouvernants, s'y prendront-ils : pour anéantir la presse, au sein de leur circonscription?

Pour y arriver, il faut un pouvoir spirituel, un despotisme de second ordre, devenu incompatible avec l'existence de la presse. Nouveau miracle nécessaire.

Et, la noblesse qui va prévoir : qu'elle sera soumise à un sacerdoce, ne laissant plus exercer aucune espèce d'hérédité, toute espèce d'hérédité étant incompatible avec le gouvernement réellement absolu; et, la bourgeoisie qui va prévoir : qu'elle deviendra peuple; et, le peuple qui va prévoir : qu'il deviendra brute; et tous, qui devront consentir à l'anéantissement de la presse... Nouveaux miracles ! en nombres indéterminés.

Anéantissement des autres moyens de communication.

N'oublions pas le miracle perpétuel, nécessaire

pour qu'une civilisation ne cherche point à tromper les autres, en feignant d'anéantir ce qu'elle veut conserver; sachant : qu'en conservant ses moyens elle pourra vaincre les autres : ce qui donnera les moyens aux vainqueurs d'avoir une foule de richesses, mobile suffisant pour eux : tout matérialiste se moquant de ce qui peut arriver après lui ; et, chaque fraction étant alors : nécessairement matérialiste.

Maintenant, à l'abri de ce miracle perpétuel, il faut anéantir, quoi ? La boussole, la vapeur, la poudre à canon, les chemins de fer, les télégraphes, les machines ; enfin : les sciences, les arts, l'industrie et le commerce. Autres miracles.

Établissement de FOIS NOUVELLES.

Ici, le positif est encore plus difficile que le négatif. Toutes les espèces de fois sont tombées, quand elles avaient tout au monde pour les protéger; et, il faut en établir de nouvelles : quand, tout au monde est contre cet établissement. Autres miracles. Il en faudra dix mille pour empêcher : que, chaque fraction ne reçoive les nouvelles chartes religieuses de toutes les autres ; ce qui, en les divertissant toutes, les rendra très-propres à croire : *quia absurdum; quia impossibile.*

Prise de possession du sol par une seule famille.

En dehors de la possession du sol, par une seule

famille, tout absolutisme est absolument impossible. Voyez l'ancienne Turquie; voyez la Chine actuelle; voyez l'humanité. Essayez donc d'attribuer la possession du sol, dans notre civilisation occidentale, à un pape héréditaire; et, ne soyez point appuyé sur des miracles; vous verrez : comment vous réussirez.

Abrutissement général des masses.

Ceci, nécessite : la réunion de tous les miracles possibles; et, nous demandons pardon à nos lecteurs : de les avoir traînés, aussi longtemps, dans de pareilles absurdités. Il est, cependant, plus absurde encore de prétendre : qu'une fois les différentes civilisations en contact, il est possible d'établir dans leur sein, l'ordre social : au moyen d'un despotisme quelconque.

DEUXIÈME ALTERNATIVE :

« Une anarchie générale peut-elle exister, d'une « manière permanente, au sein de l'humanité? »

Par déférence pour nos lecteurs, nous ne ferons pas l'honneur de répondre : à ceux qui résoudraient affirmativement, la question impertinente que nous venons de poser. Si nous avons fait cette question, c'est pour prouver qu'il faut : ou la résoudre affirmatimativement; ou, prétendre établir l'ordre : par les moyens que nous venons de voir, nécessiter des milliers de miracles, pour devenir utiles.

TROISIÈME ALTERNATIVE :

« Le raisonnement réel peut-il devenir autorité uni-
« verselle ? »

Les deux premières alternatives étant démontrées impossibles; il faut : que la troisième puisse se réaliser; ou, que l'humanité vienne à s'anéantir. Nous prouverons : que, ce ne sera jamais, par absence de raisonnement réel, que l'humanité disparaîtra de notre globe.

---

§ 4.

Résumé.

« L'hypothèse est vraie ou fausse. Est-elle vraie? A la bonne heure, vous avez deviné juste : mais comme la divination, même celle du génie, n'est pas un procédé scientifique, la vérité ainsi découverte ne prend pas rang dans la science, et n'est encore qu'une hypothèse. Est-elle fausse? au lieu de la vérité, avez-vous seulement une hypothèse sur la vérité? Alors voici ce qui en résultera : comme cette hypothèse, c'est-à-dire cette erreur (1), aura pris place dans votre esprit, quand vous viendrez à expliquer avec elle les phénomènes de l'intelligence telle qu'elle est aujourd'hui, s'ils ne sont pas ce qu'ils devraient être pour légitimer votre hypothèse, vous ne renoncerez pas pour cela à votre hypothèse, et vous y sacrifierez la réalité. »

M. Cousin, *Hist. de la philos.*, t. II, p. 100.

— « Le despotisme reste nécessaire à l'existence de la société : aussi longtemps, que la sanction religieuse HYPOTHÉTIQUE, peut être acceptée : comme VÉRITÉ. »

Présent paragraphe.

(1) Une hypothèse n'est jamais une erreur; aussi longtemps : qu'elle n'est pas tenue pour vérité, avant d'être démontrée telle. Il est vrai : qu'il est fort rare de trouver des hommes, qui ne finissent point par prendre leurs hypothèses pour des vérités : surtout lorsqu'elles sont spécieuses. Mais, l'abus ne doit pas faire exclure le bon usage. M. Cousin, par exemple, est tombé dans l'abus, quand il a pris pour vérité, l'hypothèse : que, la philosophie réelle se trouvait tout entière dans les quatre systèmes philosophiques anciens; et, que lui n'avait qu'à choisir dans chacun, ce qui lui paraissait bon, pour formuler la philosophie réelle, sans avoir besoin, auparavant, d'indiquer la méthode de reconnaître la vérité, d'une manière incontestable, vis-à-vis de chacun.

— « Aveugles à qui le Christ disait : *Vous avez des yeux, mais vous ne voyez point!* m'objecterez-vous donc que la PROPRIÉTÉ n'est pas d'aujourd'hui seulement, et qu'elle existait pendant tout ce moyen âge que je compare à notre état présent? Elle existait sans doute, mais elle n'existait pas seule; elle existait avec une société et une religion. Or, vous n'avez plus aujourd'hui ni religion ni société; vous n'avez plus que cette propriété, ou, en d'autres termes, le respect de la matière.

« Aveugles ou sophistes, ne voyez-vous pas que ce qui n'était qu'une chose permise par la religion et la société, a pris aujourd'hui la place de la religion et de la société, et a tout envahi, comme la mauvaise herbe qui pullule là où devait croître le bon grain!

« Quand il y avait une religion et une société, la propriété existait avec la sanction de cette religion et de cette société; et, ainsi placée à son rang, à l'ombre de cette religion et de cette société, elle était légitime. Dépouillée aujourd'hui de cet abri et de cette sanction, elle n'est plus qu'un fait sans droit, et, en présence de l'égalité proclamée, qu'une sorte de spoliation des pauvres par les riches.

« QUAND IL Y AVAIT UN AUTRE DROIT, LA PROPRIÉTÉ POUVAIT AVOIR DROIT. MAIS AUJOURD'HUI QU'ELLE VEUT ÊTRE LE SEUL DROIT, ELLE N'A PAS DE DROIT, ET IL N'Y A PAS DE DROIT.

« Puisqu'il n'y a plus rien sur la terre que des choses matérielles, des biens matériels, de l'or ou du fumier, donnez-moi donc ma part de cet or et de ce fumier, a le droit de vous dire tout homme qui respire.

« — Ta part est faite, lui répond le spectre de la société que nous avons aujourd'hui.

« — Je la trouve mal faite, répond l'homme à son tour.

« — Mais tu t'en contentais bien autrefois, dit le spectre.

« — Autrefois, répond l'homme, il y avait un Dieu dans le ciel, un paradis à gagner, un enfer à craindre. Il y avait aussi sur la terre une société. J'avais ma part dans cette société; car si j'étais sujet, j'avais au moins le droit du sujet, le droit d'obéir sans être avili. Mon maître ne me comman-

dait pas sans droit, au nom de son égoïsme; son pouvoir sur moi remontait à Dieu, qui permettait l'inégalité sur la terre. Nous avions la même morale, la même religion. Au nom de cette morale et de cette religion, servir était mon lot, commander était le sien. Mais servir, c'était obéir à Dieu, et payer de dévouement mon protecteur sur la terre. Puis, si j'étais inférieur dans la société laïque, j'étais l'égal de tous dans la société spirituelle qu'on appelait l'Église. Là ne régnait pas l'inégalité, là tous les hommes étaient frères. J'avais ma part dans cette Église, ma part égale à titre d'enfant de Dieu et de cohéritier du Christ. Et cette Église encore n'était que le vestibule et l'image de la véritable Église, de l'Église céleste, vers laquelle se portaient mes regards et mes espérances. J'avais ma part promise dans ce paradis promis, et devant ce paradis la terre s'effaçait à mes yeux. Je reprenais courage dans mes souffrances, en contemplant dans mon âme ce bien promis à mon âme; je supportais pour mériter, je souffrais pour jouir de l'éternel bonheur. Je n'étais pas pauvre alors, puisque je possédais le paradis en espérance. J'étais riche, au contraire, de tous les biens que je n'avais pas sur la terre; car le fils de Dieu avait dit : *Bienheureux les pauvres sur la terre!* Et je voyais autour de moi toute une hiérarchie sociale qui, prosternée aux pieds de ce fils de Dieu, m'attestait la vérité de sa parole. Dans toutes mes douleurs, dans toutes mes angoisses, dans toutes mes faiblesses, dans toutes mes passions, et jusque dans le crime, la société veillait sur moi; j'étais entouré d'hommes, mes égaux ou mes supérieurs, qui comme moi croyaient au Christ, au paradis, à l'enfer. La milice de l'Église terrestre était à mon service, pour me diriger et m'aider à gagner l'Église céleste. J'avais la prière, j'avais les sacrements, j'avais le saint sacrifice, j'avais le repentir et le pardon de mon Dieu. J'ai perdu tout cela. Je n'ai plus de paradis à espérer; il n'y a plus d'Église : vous m'avez appris que le Christ était un imposteur; je ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais que ceux qui font la loi n'y croient guère, et font la loi comme s'ils n'y croyaient pas. Donc je veux ma part de la terre. Vous avez tout réduit à de l'or et à du fumier; je veux ma part de cet or et de ce fumier.

« — Travaille, lui dit encore le spectre qui représente aujourd'hui la société; travaille, et tu auras ta part.

« — Travailler! je vous entends: vous voulez que je continue à travailler pour des maîtres, des supérieurs, comme je faisais autrefois. Mais je n'ai plus de maîtres, je ne suis plus votre sujet. Nous sommes tous libres, tous égaux. N'est-ce pas vous-mêmes, mes anciens maîtres, qui me l'avez appris? Il y avait autrefois une raison pour qu'il y eût des inférieurs dans la société : il n'y en a plus. Et vous voulez que j'obéisse encore! Je le veux bien, néanmoins, mais à condition que vous me montrerez ceux à qui je puis légitimement obéir, obéir sans me dégrader, sans mentir à ma conscience, sans honte enfin, et sans infamie. J'obéissais au roi, et le roi s'appelait fils aîné de l'Église, tenait son pouvoir de ses pères, et reconnaissait le tenir de Dieu. J'obéissais aux nobles, qui eux-mêmes obéissaient au roi, et qui tenaient également leur puissance de leurs pères, mais, comme le roi, se soumettaient, dans la morale et la religion, à l'Église. J'obéissais aux prêtres, qui étaient les ministres de cette Église, et qui servaient d'éducateurs à tous. Hors de là je ne devais obéissance à personne. Je devais au roi service pour la sûreté et les intérêts du royaume ou de la chrétienté tout entière, redevance aux nobles sur la terre desquels j'étais né, foi à l'Église et à ses représentants. Mais jamais on ne me força d'obéir à des hommes de lucre et d'égoïsme, à des hommes occupés de leur intérêt privé, à des hommes livrés à une seule passion, l'avarice. Qu'un homme autrefois livrât son âme à l'avarice, cela n'en faisait pas légitimement un des princes de la terre. Bien plus, il était obligé de se confesser de son avarice, et le plus pauvre serviteur du Christ avait le droit de le moraliser. Donnez-moi donc d'abord des supérieurs que je puisse respecter, ou souffrez que je haïsse les supérieurs que vous me donnerez..... Mais pourquoi parler d'obéissance, pourquoi parler de maîtres, de supérieurs? Ces mots-là n'ont plus de sens. Vous avez proclamé l'égalité de tous les hommes : donc je n'ai plus de maîtres parmi les hommes. Mais vous n'avez pas réalisé l'égalité proclamée; donc je n'ai pas même ce souverain abstrait que vous appelez tantôt, par

un mensonge, la nation ou le peuple, et tantôt, par une autre fiction, la loi. Donc, puisqu'il n'y a plus ni rois, ni nobles, ni prêtres, et que pourtant l'égalité ne règne pas, je suis à moi-même mon roi et mon prêtre, seul et isolé que je suis de tous les hommes mes semblables, égal à chacun de ces hommes, et égal à la société tout entière, laquelle n'est pas une société, mais UN AMAS D'ÉGOÏSMES, comme moi-même JE SUIS UN ÉGOÏSME. Et quand il y aurait, sous ces noms de rois, de nobles et de prêtres, ou sous d'autres noms, des remplaçants de mes anciens maîtres, je ne leur devrais pas obéissance; car entre mes anciens maîtres et moi il y avait un contrat qui n'existe plus. Ceux-là reconnaissaient une religion que je reconnaissais aussi. Au-dessus de nous tous il y avait un juge; et tous, même sur la terre, nous faisions partie de la même cité, l'Église. Rendez-moi l'égalité dans l'Église, ou donnez-moi l'égalité dans la cité laïque. Vous m'avez ôté le paradis dans le ciel, je le veux sur la terre. »

PIERRE LEROUX, *Discours aux philosophes*, p. 58.

— « La sanction religieuse, illusoire ou réelle, est établie, primitivement, comme sanction nécessaire à l'organisation de la propriété et à la sécurité des propriétaires. En dehors de cette sanction, il ne peut y avoir : *ni société, ni propriété.* »

Présent paragraphe.

— Le seul principe incontestable pour l'humanité, le seul toujours identique, est le SENTIMENT DE L'EXISTENCE.

Tout sentiment d'existence, toute sensibilité réelle, unie à un organisme capable de le modifier et ayant une mémoire pouvant rappeler les modifications, est UNE INTELLIGENCE.

Toute perception, toute intelligence, tout raisonnement, toute conscience est un rapport au sentiment de l'existence.

Le sentiment de l'existence, principe de l'intelligence, est l'origine de la force morale.

La force morale, l'intelligence en action se nomme encore : TRAVAIL.

La force morale, l'intelligence, le travail ne peuvent être mis en action, primitivement, qu'en dehors de l'isolement, qu'au sein de la société.

Toute société développe nécessairement l'intelligence, la force morale, le travail.

Le résultat du travail se nomme PROPRIÉTÉ.

La famille est la première société.

Les rapports de plusieurs familles constituent la so ciété civile.

La société civile a pour objet primitif . l'organisation de la propriété.

L'hérédité de la propriété, est un excitant nécessaire : au développement de la force morale, de l'intelligence, du travail.

La sanction religieuse, illusoire ou réelle, est établie, primitivement, comme sanction nécessaire : à l'organisation de la propriété; et, à la sécurité des propriétaires. En dehors de cette sanction, il ne peut y avoir : ni société, ni propriété.

C'est, pour le soutien de la sanction religieuse, primitivement hypothétique; que le sol, quoique non dérivant du travail, a dû être individuellement approprié.

La propriété est essentiellement relative : aux développements de l'intelligence.

L'hérédité de la propriété, nécessaire cependant à

l'existence de la société, tend au monopole de la propriété.

Le monopole de la propriété, tend au monopole des développements de l'intelligence.

Le monopole des développements de l'intelligence est le monopole de la force morale.

Le monopole de la force morale, constitue le despotisme.

Le despotisme est primitivement nécessaire : au maintien de la sanction religieuse hypothétique ; sanction elle-même nécessaire : au maintien de l'organisation de la propriété ; à l'existence de la société.

Le despotisme reste nécessaire à l'existence de la société ; aussi longtemps : que, la sanction religieuse hypothétique, peut être acceptée comme réelle.

Concluons :

Primitivement, et pour aussi longtemps : que, la VÉRITÉ n'est point devenue nécessaire à l'existence sociale, époque d'ignorance dans laquelle nous nous trouvons encore ; la base exclusive de l'ordre, le seul moyen de maintenir l'existence de l'humanité, est : le despotisme ; l'arbitraire ; la force brutale ; l'oppression de l'examen ; l'oppression du raisonnement ; ou bien encore, en prenant les effets nécessaires, pour les causes inévitables, nous dirons : qu'alors, le seul moyen de maintenir l'existence de l'humanité, est : LE MONOPOLE DES DÉVELOPPEMENTS DE L'INTELLIGENCE ; d'où dérive nécessairement L'EXPLOITATION DES MASSES.

CHAPITRE XII.

ÉPILOGUE.

« Il n'y a peut-être pas un homme véritablement religieux en Europe qui n'attende quelque chose d'extraordinaire; or, dites-moi, Messieurs, croyez-vous que cet accord de tous les hommes puisse être méprisé? N'est-ce rien que ce cri général qui annonce de grandes choses? Attendez que l'affinité naturelle de la religion et de la science les réunisse dans la tête d'un seul homme de génie. L'apparition de cet homme ne saurait être éloignée, et peut-être existe-t-il déjà. Celui-là sera fameux et mettra fin au dix-huitième siècle qui dure toujours. Alors toute la science changera de face; *l'esprit, longtemps détrôné et oublié, reprendra sa place.* »

COMTE DE MAISTRE.

— « Je vois tous les États de l'Europe courir à leur ruine. Monarchies, républiques, toutes ces *nations* si magnifiquement instituées, tous ces beaux gouvernements si sagement pondérés, tombés en décrépitude, menacent d'une mort prochaine. »

J. J. ROUSSEAU, *Considérations sur le gouvernement de Pologne.*

— « Il est impossible de ne pas reconnaître que la force a souillé le berceau de tous les pouvoirs du monde, *quelles qu'aient été leur nature et leur forme.*

« Eh bien! Messieurs, cette origine-là personne n'en veut; tous les pouvoirs, quels qu'ils soient, la

renient : il n'y en a aucun qui veuille être né au sein de la force.

. . . . . .

. . . . . .

« Ce seul fait prouve, Messieurs, que l'idée de la force n'est pas le fondement de la légitimité politique, qu'elle repose sur une tout autre base. Que font, en effet, tous les systèmes, par ce désaveu formel de la force? Ils proclament eux-mêmes qu'il y a une autre légitimité, vrai fondement de toutes les autres, la légitimité de la raison, de la justice, du droit. »

GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 73.

— « Nous, les apôtres de la fraternité des peuples, nous n'avons pas encore fait pénétrer dans les relations de classe à classe le principe de la fraternité des hommes. NOUS BOURGEOIS, FILS D'AFFRANCHIS, nous croyons que les prolétaires, FILS D'ESCLAVES, *sont d'une autre nature que* NOUS. Nous avons encore au fond du cœur un reste de vieux levain païen. Nous ne professons plus avec *Aristote* qu'il y a deux natures distinctes, la nature libre et la nature esclave; mais *nous faisons tout comme si nous étions, nourris de cette doctrine.* »

MICHEL CHEVALIER, conseiller d'Etat, professeur d'économie politique au Collége royal de France, *Lettre* XXIX *sur l'Amérique du Nord.*

— « Aujourd'hui il est universellement reconnu que la bourgeoisie domine en France. L'aristocratie est repoussée du pouvoir ou se tient écartée. Les artisans et les petits cultivateurs commencent à peine à lever la tête. *Les prolétaires ne comptent point.* »

M. CHEVALIER, lettre XXXII.

— « Il y a un abîme entre le bourgeois d'une part, le paysan et l'ouvrier de l'autre. Le bourgeois ne sent rien de commun entre lui et le prolétaire. Il est convenu de regarder ce dernier comme une machine qu'on loue, dont on se sert, et que l'on paye tout juste pendant le temps qu'on en a besoin; de même, aux yeux d'un grand nombre de prolétaires, le bourgeois est un ennemi dont

on n'accepte la supériorité que parce qu'il est le plus fort. »

M. CHEVALIER, note 57 du tome II des *Lettres sur l'Amérique du Nord.*

— La conclusion du présent livre a été :

« Primitivement, et pour aussi longtemps : que, la « vérité n'est point devenue nécessaire à l'existence « sociale, époque d'ignorance dans laquelle nous nous « trouvons encore; la base exclusive de l'ordre, le « seul moyen de maintenir l'existence de l'humanité, « est : le DESPOTISME; l'arbitraire; la force brutale; « l'oppression de l'examen, l'oppression du raisonne- « ment; ou bien encore en prenant les effets néces- « saires pour les causes inévitables, nous dirons : « qu'alors, le seul moyen de maintenir l'existence de « l'humanité, est : LE MONOPOLE DES DÉVELOPPEMENTS DE « L'INTELLIGENCE; d'où dérive nécessairement : l'EX- « PLOITATION DES MASSES. »

Nous savons ce que la prétendue philosophie, relative à l'époque d'ignorance primitive, peut opposer à notre première conclusion. Nous allons établir ses objections dans toute leur force. Puis, nous les combattrons.

PREMIÈRE OBJECTION.

« Nous avons existé sous le despotisme, jusqu'en « 1789. Mais, depuis cette époque la partie de l'hu- « manité, régénérée par la révolution française, est « maintenant : en état de liberté.

SECONDE OBJECTION.

« Si, au moyen d'une démonstration incontestable-
« ment rationnelle, le monde apparaissait avoir dû,
« *nécessairement*, rester esclave pendant une aussi lon-
« gue suite de siècles ; sans aucun espoir fondé de
« jamais voir le règne de la liberté, luire à nos yeux :
« ce qui paraîtrait devoir être, dans le cas que la
« liberté sociale ne pût exister que d'une manière
« ABSOLUE ; une pareille démonstration, serait la preuve
« la plus évidente : de *l'absence de tout ordre moral, de*
« *l'absence de toute justice éternelle;* et, la force brutale,
« appuyée sur le mensonge, sur le sophisme, deve-
« nant alors le seul droit possible ; il faudrait en con-
« clure : que, la série continue des êtres, ou le *maté-*
« *rialisme*, est seul la vérité ; ou, ce qui est encore la
« même chose : qu'il n'y a pas de vérité. »

Ces deux objections, renfermant dans leur énoncé, tout ce qu'il est possible de présenter contre la doctrine que nous prétendons être la seule véritable ; nous allons les examiner.

---

§ 1.

Première objection.

NOUS AVONS EXISTÉ SOUS LE DESPOTISME JUSQU'EN 1789. MAIS DEPUIS CETTE ÉPOQUE, LA PARTIE DE L'HUMANITÉ, RÉGÉNÉRÉE PAR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, EST MAINTENANT EN ÉTAT DE LIBERTÉ.

> « Je vous dis que les Cobdéistes, les Sturgistes, les Atwoodistes, les Crawfordistes, ne sont que des sections du CAPITALISME, du WIGGHISME. Je vous dis avec raison que tant qu'il y aura des hommes intéressés à exploiter le travail, *et disposant de la force*, le travail sera exploité. La loi opprime le pauvre; la loi est faite par le riche. Dans cette question, tous les opprimés ont le même intérêt. Les Irlandais doivent sympathiser avec les chartistes d'Angleterre..... Que tous ceux qui souffrent s'unissent, serrent leurs rangs, et le travail triomphera de ses oppresseurs. »
>
> O'CONNELL aux chartistes, *Northern-Star* du 23 décembre 1843.

— Quel moyen choisirons-nous pour démontrer : que, depuis l'origine sociale, la liberté n'a jamais existé ? Il en est des milliers ; mais, parmi tous, il en est toujours un meilleur que les autres. Nous croyons le trouver, en examinant : l'auteur le plus affirmatif sur l'existence actuelle de l'état de liberté; l'auteur

considéré sur cette matière comme l'un des plus instruits de l'Europe; et, lequel, sous le rapport de liberté ou de despotisme, a fait, pour ainsi dire, l'histoire du monde. Nous voulons parler : de M. Blanqui; et, de son *Histoire de l'Économie politique*.

— « Il m'a semblé, dit M. Blanqui, que l'économie politique des anciens n'avait pas d'autres prétentions que celle des modernes. *Dans toutes les révolutions, il n'y a jamais que* DEUX PARTIS *en présence : celui des gens qui veulent vivre de leur travail, et celui des gens qui veulent vivre du travail d'autrui.* On ne se dispute le pouvoir et les honneurs que pour se reposer dans cette région de béatitude où le parti vaincu ne laisse jamais dormir tranquille les vainqueurs. *Patriciens* et *plébéiens, esclaves* et *affranchis, roses rouges* et *roses blanches*, *cavaliers* et *têtes rondes, libéraux* et *serviles*, ne sont que des variétés de la même espèce; c'est toujours la question du bien-être qui les divise, chacun voulant, si j'ose me servir d'une expression vulgaire, tirer la couverture à soi au risque de découvrir son voisin. »

— Jusqu'à présent M. Blanqui, considéré comme économiste, a été un problème pour tous les partis. Cette incertitude du public, à son égard, prouve : qu'il est un honnête homme; qu'il dit la vérité à chacun d'eux : dès qu'il la voit ou *croit* la voir. S'il les mécontente tous; c'est, qu'en général, la vérité seule ne permet pas de contradiction; et, en particulier : que, M. Blanqui considère l'économie politique ancienne et nouvelle, au seul point de vue de la production des richesses, abstraction faite de leur rapport à la consommation, abstraction faite de la justice ou de l'injustice de leur répartition. Il s'est trompé aussi sur un point, immédiatement le plus important après celui que nous venons d'énoncer; c'est de croire : que, depuis l'origine sociale, il y a eu lutte : entre ceux qui

veulent vivre de leur travail; et, ceux qui veulent vivre du travail d'autrui. Cette lutte, entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, n'a même pas encore commencé; quoiqu'elle soit bien près d'éclater. Jusqu'à présent, il y a eu exclusivement lutte : entre deux espèces de forts prétendant à l'exploitation des faibles, inertes, abrutis, et, pour ainsi dire, indifférents : sur l'espèce qui les exploitera. La première espèce se compose de ceux qui veulent exploiter : les travailleurs de leur propre nation par le droit divin, par la domination du sol; et, les travailleurs des autres nations par la force brutale. La seconde espèce se compose de ceux qui veulent exploiter les travailleurs de leur propre nation par le droit des majorités, par la domination du capital; et, les travailleurs des autres nations : par la force d'une concurrence faussement dite libre; d'une liberté faussement dite de l'industrie et du commerce. Les premiers sont les *nobles;* les seconds sont les *bourgeois*. Aussi M. Blanqui, au lieu de mettre dans son énumération *esclaves* et *affranchis,* aurait dû dire : *libres ou nobles;* et *affranchis ou bourgeois*. Alors, il aurait eu, en réalité, l'analogue de *patriciens* et *plébéiens*. Jusqu'à présent, encore une fois, les esclaves n'ont jamais agi que comme instruments. C'est, seulement à partir d'un avenir prochain, qu'ils entreront dans la lice; et, peut-être, sommes-nous les premiers esclaves qui osons élever la voix.

En dehors de la distinction que nous venons de faire, il est impossible : de rien comprendre aux luttes sociales, qui ont existé jusqu'à présent. Tantôt les es-

claves et les bourgeois seront confondus comme opprimés ; tantôt les nobles et les bourgeois seront confondus comme oppresseurs.

M. Blanqui va immédiatement confirmer ce que nous venons de dire de la nécessité de notre distinction, en confondant : la tyrannie grecque, qui est bourgeoise ; avec la tyrannie romaine, qui est nobiliaire ; puis de nouveau, avec la tyrannie française qui est bourgeoise ; et en énonçant : que, la tyrannie française bourgeoise est la pire de toutes ; sans, pour ainsi dire, qu'il s'en doute ; et, sans qu'il lui soit possible d'en donner la raison.

— « Voyez, dit M. Blanqui, les Romains dans les pays conquis, et les Espagnols dans leurs colonies d'Amérique : à plus de mille ans de distance nous retrouvons le même mépris de la vie humaine, les mêmes paradoxes abominables sur la nécessité pour les uns d'être exploités par les autres. C'est quelque chose de plus affligeant que ce qui se passe parmi les animaux, dont les espèces dévorantes vivent des espèces dévorées, sans ériger du moins leur voracité en système, et parce qu'elles ne peuvent pas faire autrement. Toutes ces horribles iniquités sociales se sont propagées au travers des âges, sous des formes diverses, quoique adoucies par le progrès de la raison humaine (1), mais toujours vivaces au fond et partout soutenues, tantôt avec audace, tantôt avec hypocrisie. Ici c'est le clergé qui s'empare de tous les biens, et qui *daigne faire l'aumône* au genre humain DÉPOSSÉDÉ (2), menaçant d'anathème quicon-

(1) Partout où vous trouverez l'expression *raison humaine;* dites : là, il y a matérialisme, droit de majorité, *bourgeoisisme.* Partout où vous trouverez *raison divine ;* dites : là, il y a anthropomorphisme, droit divin, *nobilisme.* Fénelon a dit : « O raison ! raison, n'es-tu pas le Dieu que « je cherche ? » C'est que la raison réelle est essentiellement UNE, *comme* DIEU, *qui en est la personnification, l'*INCARNATION.

(2) Que M. Blanqui y prenne garde ! son antipathie, pour le clergé, lui fait échapper, à son insu, *une vérité fondamentale*, qui détruit complétement le système bourgeois, à savoir : que, la société, pour être libre, doit être organisée de manière : à ce que l'*aumône soit inutile.* Quel avantage il nous donnerait, si nous voulions en profiter !

que oserait troubler le repos de la maison de Dieu. Plus loin la dîme appartient aux seigneurs, parce qu'ils sont des seigneurs et qu'il n'y a pas de seigneurs sans dîmes. Les paysans se vendent encore en Russie comme ustensiles d'agriculture, et l'aristocratie anglaise marchande aux pauvres Irlandais quelques brins de paille et quelques pommes de terre qu'ils partagent avec le bétail. »

— Voilà pour la domination du droit divin, du sol, des nobles. Écoutez ce que va dire M. Blanqui : de la domination du droit des majorités, du capital, des bourgeois.

— « Il n'y a donc pas si loin (continue le membre de l'Académie des sciences morales et politiques) de l'économie politique GRECQUE (1) et ROMAINE, *cruelle*, *insatiable*, *inexorable*, à l'économie politique de plus d'un pays d'Europe. Dans notre belle France (2), si riche de pampres et de moissons, *plusieurs millions d'hommes* NE MANGENT PAS DE PAIN ET BOIVENT DE L'EAU. Le sel abonde sous leurs pieds, mais l'impôt pèse sur leurs têtes, et le gabelleur, l'odieux gabelleur du moyen âge, n'a fait que changer d'habit. Si l'on découvre une plante nouvelle, le tabac par exemple, la loi en défendra la culture..... Ces pauvres filles de Lyon, dont les doigts de fée tissent le satin et la popeline, n'ont pas de chemises; les canuts qui décorent de leurs tentures magnifiques nos palais et nos temples, manquent souvent de sabots.

« Non, s'écrie M. Blanqui, ce ne sont point là les derniers mots de la Providence ! »

—Ici, M. Blanqui se trouve en contradiction avec un ancien ministre, qui vient de déclarer publiquement : qu'en 1830, l'humanité, socialement, avait dit son dernier mot.

M. Blanqui, nous le voyons, se contredit déjà; et, se

(1) Voilà le défaut de distinction ; M. Blanqui confond : la tyrannie grecque ; avec la tyrannie romaine.

(2) Ainsi, M. Blanqui, vous en convenez : notre belle France n'est pas libre ; ceux auxquels il faudrait faire l'aumône sont dépossédés ? Eh bien ! si le clergé, *daignait* faire l'aumône ; les bourgeois, *laissent mourir de faim.*

contredira continuellement. C'est, que tantôt il écrit, sous la dictée, du préjugé bourgeois; et, tantôt sous la dictée, d'une bienveillance humanitaire.

— « Le caractère distinctif de l'économie politique grecque et romaine, c'est, dit-il, l'esclavage; la tendance irrésistible de la nôtre, c'est la liberté. »

— La tendance ? Nous ne sommes donc pas libres M. Blanqui; car quand on ne fait que tendre vers un but on n'y est pas; et, quand on n'est pas libre on est esclave. Ensuite, M. Blanqui se trompe encore : la tendance, de l'économie politique ancienne, était, à la vérité, vers l'esclavage domestique, vers le despotisme; la tendance, de l'économie politique moderne, est vers l'esclavage politique, devenu impossible; c'est-à-dire : vers l'anarchie. La liberté, la soumission au raisonnement, la domination des préjugés, sortira il est vrai du désordre, par excès de mal social; mais, ce sera, seulement, après une foule d'oscillations : entre le despotisme bourgeois; et l'anarchie populaire. Alors, seront répudiés : et droit divin, et droit de majorité; et despotisme nobiliaire, et despotisme bourgeois.

M. Blanqui, vient de parler en faveur du despotisme bourgeois. Écoutons-le, maintenant, il va parler : contre ce même despotisme. C'est, d'Athènes qu'il va être question : d'Athènes, où le capital régnait avec une cruauté, qui n'a pu être dépassée que par la nôtre.

— « On lit dans la *Politique* d'Aristote (ch. IV), dit M. Blanqui, ces paroles remarquables :

« La science du maître se réduit à savoir user de son esclave. Il est le « maître, non parce qu'il est le propriétaire de l'homme, mais parce « qu'il se sert de sa chose.... L'esclave fait partie de la richesse de la fa- « mille. »

— « Xénophon (*des Moyens d'augmenter les revenus de l'Attique*) propose, dit M. Blanqui, comme moyen de revenu pour la république, d'accaparer les esclaves et de les louer au plus offrant, après les avoir marqués au front, de peur qu'ils ne s'échappent. Toute la philosophie des anciens est là, et aussi une bonne partie de leur économie politique. *Il est évident que quand les philosophes parlent du* PEUPLE, *ils entendent seulement* UNE BOURGEOISIE DOMICILIÉE *pour qui travaillent les masses asservies au joug le plus intolérable* (1). Leur susceptibilité est extrême toutes les fois qu'il s'agit d'accorder à un homme le titre de citoyen, c'est-à-dire de le faire passer de l'état d'exploitation à l'état d'indépendance. Il n'y avait pas jusqu'au particulier le plus modeste qui ne possédât un esclave pour l'entretien de sa maison. Les chefs de famille d'une fortune médiocre en employaient plusieurs à moudre le blé, à cuire le pain, à faire la cuisine et les habits. On en occupait plusieurs milliers dans des ATELIERS pour lesquels Athènes était renommée ; mais généralement ils étaient astreints aux travaux les plus durs. *On les envoyait boire à la rivière avec les chevaux.* »

— Voilà, où conduit, nécessairement, tout gouvernement bourgeois ; que, les asservis aient nom : *esclaves* ou *prolétaires*. Faut-il s'étonner : si, les gouvernements nobiliaires, où les asservis sont infiniment moins mal, ont toujours si peu de peine, à subjuguer les gouvernements bourgeois, matérialistes par essence, dont les défenseurs ne peuvent être : que, des soudoyés corrompus et avilis ; tandis, que les soldats du droit divin se croient toujours : vertueux ; et, ennoblis pas le fanatisme.

(1) Ainsi, et de l'aveu de M. Blanqui : aussi longtemps que des maîtres doivent faire l'aumône à une partie du genre humain dépossédée ; et, que les possesseurs ne sont ni noblesse, ni clergé ; il n'y a de *peuple :* qu'une *bourgeoisie* domiciliée, pour qui travaillent les masses, asservies au joug *le plus intolérable.*

Qu'il nous soit permis de placer ici quelques observations.

Quand il était demandé aux anciens : si, la société pouvait exister sans eslaves ; ils répondaient NON ; sans hésiter. Ils avaient pour autorité : Lycurgue, Solon, Platon, Aristote, Xénophon ; et, tous les grands hommes, sans en excepter aucun.

Quand il est demandé aux bourgeois : si, la société peut exister : sans qu'il y ait des pauvres, des mendiants, des prolétaires, des esclaves politiques enfin ; ils répondent *non*, d'une manière aussi absolue que les anciens ; et ils ont contre eux tous les philosophes sans en excepter un ; car, si aucun ne dit comment la société peut exister sans cette espèce d'esclaves, tous affirment : que, cette espèce d'esclavage, est devenue incompatible avec l'existence de la société. Et, si ensuite il était demandé aux bourgeois : quels sont les hommes les plus logiques : des anciens qui, en outre des philosophes, ont eu l'expérience de tous les siècles en leur faveur ; ou, des bourgeois, que les philosophes répudient, et qui voient devant eux l'anarchie prête à les engloutir ; que répondraient-ils ? Ce qu'ils répondraient ? Ils vous enverraient à Saint-Michel. Les bourgeois d'Athènes et de Jérusalem étaient des anges ; ils se contentaient de vous donner de la ciguë ou de vous crucifier.

Plus loin M. Blanqui ajoute :

— « Tout était conséquent dans le système des Athéniens : on rançonnait au dedans, on rançonnait au dehors ; ici par les confiscations et les

amendes, ailleurs par les contributions de guerre ou par le monopole. Personne ne songeait aux ressources qu'on peut trouver dans le travail. »

— Voilà, une erreur nouvelle et immense. Les Athéniens songeaient beaucoup aux ressources qu'on peut trouver dans le travail; ils ne songeaient même qu'à cela. Jouir des confiscations, des amendes, des contributions de guerre, des monopoles; c'est, jouir des fruits du travail; du travail des autres à la vérité. C'est, comme chez nous, ainsi que l'a fort bien dit M. Blanqui : pour les brodeurs et les canuts de Lyon; pour les millions d'habitants de cette belle France; lesquels : ne mangent pas de pain; et, ne boivent que de l'eau.

— « Les Athéniens, dit M. Blanqui, manifestèrent de bonne heure leur aversion pour tout ce qui ressemblait à un impôt personnel, et surtout à l'impôt foncier.... Ils recouraient volontiers, même dans les circonstances ordinaires, à la ressource des *impôts indirects.* »

— Il y a, dans ce passage, tout un sujet d'étude sociale. En dehors de l'esclavage domestique, pour l'intérieur; et, de la domination par la force à l'extérieur; nécessités de l'époque d'ignorance; les Athéniens, comme dit M. Blanqui, étaient conséquents; c'est-à-dire logiques; c'est-à-dire justes. Ils avaient aversion de tout impôt personnel. Cela doit être : une contribution personnelle ne doit s'établir : que, lorsque toute la richesse est épuisée. Sinon, elle est injuste; car, celui qui est riche ne paye rien, ou presque rien; et, celui qui n'a rien, doit donner sa vie. Ils avaient en aversion

toute contribution foncière ; et, c'est encore juste. Car, si le sol est réparti également, la contribution foncière n'est rien, pour celui qui est riche, en richesse mobilière ; et, elle est tout, pour celui qui n'a en richesse mobilière : que, ce qui lui est nécessaire pour cultiver. Si, le sol est réparti inégalement, la contribution foncière est encore plus injuste ; et, elle revient alors à une contribution personnelle. Quand, Xénophon proposait d'accaparer les esclaves, il était logique ; il l'eût été davantage en proposant : d'accaparer le sol ; c'est-à-dire : de le rendre propriété collective des seuls maîtres. Cette égalité dans la possession, qui n'est qu'une mauvaise manière de le rendre commun, était, du reste, l'utopie (et nous disons l'utopie, parce que la communauté réelle du sol était impossible alors), de tous les législateurs de la Grèce ; comme elle l'a été : de Rousseau, de Mably, d'Helvétius, de Condorcet, etc. — *Les Athéniens recouraient volontiers à la ressource des impôts indirects.* Et, les Athéniens étaient parfaitement justes. Mais, ici, il y a une immense distinction à faire ; la voici :

« Les impôts indirects sont le nec-plus-ultra de jus-
« tice partout où existe l'esclavage domestique ;

« Les impôts indirects sont le nec-plus-ultra de l'in-
« justice partout où il y a des esclaves politiques ;

« Sous le règne de la justice, il ne peut y avoir
« d'impôt indirect. »

En effet :

Tout impôt indirect porte, exclusivement, sur le travail ; ou, si vous voulez, sur le travailleur ; ou, si vous

voulez encore, est *personnel :* selon l'expression de l'assemblée nationale (1789).

Or, partout où il y a des esclaves domestiques, les maîtres ne travaillent point, dans le sens : de travail corporel.

Dans ce cas, l'impôt indirect frappe justement : en raison du nombre des esclaves ; en raison de la richesse mobilière ; car, dans un tel pays, la richesse mobilière est toujours représentée par le nombre des esclaves ; et, aux colonies, les esclaves, collectivement parlant, n'ont même pas d'autre nom. Il y est passé en proverbe : qu'un bon maître d'habitation se reconnaît : aux soins qu'il a de son *mobilier ;* c'est-à-dire : de ses esclaves.

Remarquons : que, dans ce cas, l'impôt indirect ne porte en rien sur le bien-être de l'esclave ; car, le maître reste toujours également intéressé à le soigner.

Mais, c'est précisément le contraire : partout où il y a des esclaves politiques, des prolétaires.

Alors, l'impôt portant sur le travail, sur le travail de celui qui n'a rien, et qui doit payer l'impôt avant de manger ; cet impôt est nécessairement pris sur sa vie.

Il est maintenant inutile de prouver : que, sous le règne de la justice, il ne peut y avoir d'impôt indirect. Mais, il n'en est pas moins vrai : que, sous le règne bourgeois, il est de toute impossibilité d'abolir l'impôt indirect. Il est même possible de dire : que, cet impôt est la base matérielle de ce règne.

Écoutons de nouveau M. Blanqui. Il va nous donner

un extrait de la *République* de Platon ; puis il y ajoutera des réflexions admirables.

— « Qu'est-ce qui perd les artisans? dit Adimanthe (*de la Républ.*, liv. II). Et Socrate répond : L'opulence et la pauvreté. — Comment cela? — Le voici : Le potier devenu riche s'embarrassera-t-il beaucoup de son métier? Non, il deviendra de jour en jour plus fainéant et plus négligent? — Sans doute. Et par conséquent plus mauvais potier? — Oui. — D'un autre côté, si la pauvreté lui ôte les moyens de se fournir d'outils et de tout ce qui est nécessaire à son art, son travail en souffrira ; ses enfants et les ouvriers qu'il forme en seront moins habiles. — Cela est vrai. — Ainsi les richesses et la pauvreté nuisent également aux arts et à ceux qui les exercent. — Il y a apparence. — Voilà donc deux choses auxquelles nos magistrats prendront bien garde de donner entrée dans notre ville, l'opulence et la pauvreté : l'opulence, parce qu'elle engendre la mollesse et la fainéantise; la pauvreté, parce qu'elle produit la bassesse et l'envie ; l'une et l'autre, parce qu'*elles conduisent l'État vers une* RÉVOLUTION. »

— Voici, maintenant, les réflexions que M. Blanqui ajoute ; et que, malgré quelques défauts, nous trouvons admirables chez lui.

— « Il faut, dit-il, encore reconnaître ici la compétence parfaite des anciens à examiner les plus graves questions de l'économie politique. Après plus de deux mille ans, nous n'avons pas encore obtenu la réalisation de l'utopie de Platon, de ce juste milieu économique assurant à chacun une *égale* répartition des profits du travail. Nous avons toujours de ces potiers enrichis qui négligent leur art, et des ouvriers pauvres auxquels il faut fournir des outils qu'ils sont hors d'état de se procurer. Il y a donc bien longtemps qu'on y pense, à ces terribles problèmes de l'état social, que *les révolutions abordent toujours sans les résoudre jamais!* DICTATURE, ESCLAVAGE, LIBERTÉ, PILLAGE, ASSOCIATION, ARISTOCRATIE, DÉMOCRATIE, ON Y A TOUT USÉ : l'énigme demeure encore indéchiffrable ; heureuse notre génération si la science lui en donne le mot quelque jour (1)! »

(1) J'ai voulu donner ce mot à M. Blanqui ; j'ai voulu lui en faire toucher la vérité au doigt et à l'œil. Le bourgeoisisme et l'Académie

— Nettoyons ces réflexions de M. Blanqui, de quelques taches qui les ternissent.

D'abord, *égale répartition des profits du travail* est une mauvaise expression; à une époque où quelques sophistes ont prétendu : que, celui qui travaille peu, doit avoir autant : que, celui qui travaille beaucoup. C'est, *juste répartition* qu'il fallait dire : et, ajouter : que, cette répartition ne doit pas *être faite* à la saint-simonienne, par un *père* utopique; mais, qu'elle doit se faire NÉCESSAIREMENT : *par le seul jeu des institutions.*

Ensuite, il faut effacer de l'énumération des essais, faite par M. Blanqui, les mots *liberté* et *association.* Car, M. Blanqui avoue lui-même : que, le système de Platon n'a jamais existé; et, ce système, pour ce dont il s'agit, et quant au *matériel* (1), constitue essentiellement la *liberté.* Quant à l'association, M. Blanqui convient également : que, depuis l'origine sociale, et jusqu'à présent; depuis l'esclave, conservé par le guerrier, jusqu'au canut, auquel le bourgeois arrache la vie au sein de la paix; toujours, il y a eu des esclaves. Or, esclavage et association réelle, association de tous, sont incompatibles (2).

Disons ici : que, les partisans de l'association sont des gens bien illogiques, parlant comme des machines, sans prétendre attacher à ce qu'ils disent le moindre sens précis. Par association, ils entendent : l'*organi-*

des sciences morales et politiques avaient rendu M. Blanqui : sourd, aveugle et paralytique.

(1) La juste répartition des fruits du travail.

(2) Voyez : notre *Théorie générale des associations particulières, tant nationales que domestiques.* QU'EST-CE QUE LA SCIENCE SOCIALE? t. II.

sation sociale juste, rationnelle; et alors, qu'ils disent donc : *organisation sociale juste, rationnelle;* ou, ils entendent : des associations partielles, arbitraires, indépendantes de l'organisation sociale ; et, alors, c'est vouloir organiser l'anarchie. Il en est de même : pour ceux qui veulent l'organisation du travail. L'organisation du travail est l'organisation sociale, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, dites donc : l'*organisation sociale;* si, elle ne l'est pas ; que sera une organisation du travail ? L'anarchie encore. Il en est de même : pour ceux qui veulent abolir le salaire. Mais le salaire est précisément la rémunération du travail ; ils veulent donc : abolir le travail? D'où viennent toutes ces expressions folles ? De bourgeois qui veulent absolument : que, les prolétaires et eux, ne soient pas d'une même nature ; et, qui veulent associer des êtres de natures différentes. Que peut signifier une association entre le travail et le capital ? A-t-on jamais imaginé d'établir une association : entre le galérien et son boulet ?

M. Blanqui paraît très-inquiet de la solution du terrible problème. Sauf l'importance, la difficulté peut s'assimiler à celle relative au problème de Colomb : c'est tout, quand on l'ignore ; ce n'est rien, quand on le sait. Voyons, d'abord, pourquoi ce problème n'a pu se réaliser. Cela, peut-être, mettra M. Blanqui sur la voie de deviner : comment la réalisation finit par devenir : inévitable.

D'abord, la prétendue utopie de Platon (1) : ne peut

(1) La juste répartition des fruits du travail, utopie dont lui-même Platon n'a jamais eu d'idée nette.

avoir lieu primitivement : parce que, l'ignorance primitive de l'humanité force d'établir le monopole des développements de l'intelligence, pour que l'ordre puisse exister ; et. que ce monopole, ainsi nécessaire, conduit nécessairement ceux qui le possèdent, à exploiter les travailleurs ; pour que le monopole, base d'ordre, puisse persister.

Une fois, ce monopole, et l'exploitation, qui en est la suite nécessaire, établis ; ces conditions de nécessité primitive ne peuvent être détruites : que, lorsqu'elles sont devenues des sources d'anarchie, au lieu d'être des sources d'ordre.

Ce dernier cas peut seulement arriver : lorsque, le développement des populations et des communications vient nécessairement, et contre la volonté des maîtres, instruire les esclaves : des injustices qu'ils supportent ; et, de la fausseté des sophismes, qu'on leur a inculqués comme vérités : dans le but de justifier l'esclavage.

Quand, ces circonstances existent ; et, que la vérité positive n'a point encore d'existence sociale ; il y a, nécessairement : des successions continuelles de despotisme et d'anarchie. Et, c'est seulement lorsque les maîtres viennent à se convaincre : que, la société, basée sur des sophismes, leur est plus préjudiciable ; que, ne pourrait l'être la société, basée sur le raisonnement ; qu'ils cherchent les bases que la raison approuve. Quand ces bases sont trouvées, l'utopie dite de Platon, à laquelle, je le répète, le bourgeois Platon n'a jamais pensé lui-même, se trouve *réalisée :* sous le rapport de la répartition des richesses.

Quant, à la communauté des femmes, qui appartient, sous un autre point de vue, à cette véritable utopie; communauté, que M. Blanqui se borne à citer : comme *un exemple du degré de hardiesse où l'esprit de système a pu conduire un des plus beaux génies de l'antiquité;* nous lui dirons : qu'il peut appeler cela du génie. Mais nous, qui n'avons point ce respect et cette admiration pour les sottises de l'antiquité, nous appelons cela : de l'aliénation mentale. En science sociale, comme en science mathématique : quiconque établit la vérité, a du génie; quiconque conduit à l'absurde, est un fou; et, quiconque conduit au crime, est un scélérat.

Voici, du reste, la proposition du divin Platon : citée littéralement, et nommée *hardie* : par M. Blanqui.

— « Je propose que les femmes de nos guerriers soient communes toutes à tous; qu'aucune d'elles n'habite en particulier avec aucun d'eux; que les enfants soient communs, et que ceux-ci ne connaissent pas leurs parents, ni les parents leurs enfants. »

(*Républ.*, liv. V.)

— Plus loin, M. Blanqui cite un long passage : sur l'utilité du gouvernement des classes moyennes. En sa qualité de bourgeois, il approuve Platon. Il serait étonnant : qu'une personne, aussi souvent logique que l'est M. Blanqui, pût admettre une absurdité aussi palpable : si, elle n'était la folie de l'époque; et, si l'on nesa vait : combien, les plus grandes absurdités sont facilement inculquées, comme vérités, par l'édu-

cation, jusqu'au point même de faire admettre : que, trois ne sont qu'un. Evidemment, la classe qui gouverne est toujours la première. Dire : que, la classe moyenne peut devenir la première ou gouvernementale, sans cesser d'être la seconde, est aussi illogique : que, d'affirmer : que la pointe d'une pyramide peut en être la base. Le gouvernement nobiliaire a trois classes : nobles ; bourgeois ; esclaves ou serfs ou paysans ou prolétaires. Alors il y a une classe moyenne les bourgeois. Quand il n'y a plus de nobles, il n'y a plus de classe moyenne : il y a des bourgeois et des esclaves ; des propriétaires et des prolétaires ; les propriétaires sont ceux qui jouissent de l'exploitation ; les prolétaires sont ceux qui se trouvent exploités.

M. Blanqui arrive à l'économie politique des Romains, et dit :

— « Les Romains conservent, depuis les premiers jours de leur histoire jusqu'à la chute de l'empire, une physionomie toujours égale et des tendances presque uniformes. Placés à leur début au milieu d'États indépendants, tels que les Èques, les Volsques, les Sabins, les Samnites, ils se font conquérants pour n'être pas conquis. Vainqueurs, ils conservent leurs habitudes militaires, dont le principal caractère est le mépris du travail. Le travail à leurs yeux, et dès les premiers temps, est une affaire de prisonniers et d'esclaves. »

— Nous ferons remarquer ici : que, M. Blanqui se trompe. Aussi longtemps que les Romains ont été un gouvernement purement nobiliaire, où la propriété du sol, par la naissance, dominait le capital ; ils ont été vainqueurs et sont devenus les maîtres du monde. Cela devait être : la force domine toujours tant que la

raison ne peut encore dominer. Et, ce qui distingue le despotisme de la liberté; c'est, que sous le règne de la liberté, la force est subordonnée à la justice. Mais, quand l'empire romain a commencé à se soumettre au capital : il a cessé d'être nobiliaire; il est devenu bourgeois; et, il a été la proie des premiers barbares, qui se sont présentés pour l'envahir. Jamais, gouvernement bourgeois ne se soutiendra, en face d'un gouvernement nobiliaire. Est-ce un gouvernement bourgeois qui a sauvé la France en 93? Est-ce un gouvernement bourgeois qui a sauvé la France après le Directoire?

M. Blanqui s'étonne : du mépris des Romains pour le commerce. Il avait déjà manifesté le même étonnement, en parlant : de Platon, d'Aristote et de Xénophon.

— « C'est au moment, dit-il, de leurs premières luttes avec Carthage qu'on voit aussi apparaître les édits proscripteurs du commerce. Les peuples commerçants doivent travailler pour nous, disent-ils; notre métier est de les vaincre et de les rançonner. Continuons donc la guerre qui nous a rendus leurs maîtres plutôt que de nous adonner au commerce qui les a faits nos esclaves. »

— Comment, M. Blanqui ne reconnaît-il pas la justesse de cette théorie, qui reste incontestablement vraie, aussi longtemps : que la liberté, c'est-à-dire la *paix du monde sous le règne du raisonnement*, n'est pas encore devenue nécessaire. Une nation où domine le commerce, est nécessairement bourgeoise ; la paix lui est indispensable; si, elle est obligée de faire la guerre, ce ne peut être qu'au moyen de bandes merce-

naires. Il est évident : qu'elle doit succomber, sous un gouvernement militaire quelconque, qu'elle attirera nécessairement, de loin ou de près : pour s'emparer de ses richesses.

On nous citera les guerres d'Athènes, de Carthage, de Venise, de Hollande et d'autres gouvernements bourgeois. Et combien dure leur splendeur ?

— « De la bataille de Marathon à celle de Leucade, gagnée par Timothée, il s'écoula, dit de Maistre (1), cent quatorze ans ; c'est le diapason de la gloire d'Athènes. »

—Nous ajouterons : que, les nations bourgeoises, primitivement toutes garanties par des côtes maritimes, doivent, au moyen de leurs richesses avoir une période de gloriole, au moyen de leur marine. Mais, cette période dure peu ; et, d'autant moins qu'elles ont plus de richesses : et, pour les corrompre ; et, pour exciter à les asservir.

— « On s'est demandé bien des fois, dit M. Blanqui, ce qui serait advenu de la civilisation si Carthage eût triomphé de Rome, et si l'esprit commerçant de la grande cité l'eût emporté sur la politique guerrière de son implacable ennemie. Il suffit de dire que Carthage était à la fois une ville industrielle et commerciale..... On doit donc regretter à jamais, etc., etc. »

— Si, M. Blanqui, avec sa belle intelligence, veut bien se donner la peine de réfléchir un instant, en dehors de ses préoccupations, il concevra : qu'il était

(1) *Considérations sur la France*, p. 75.

presque impossible : que, Rome ne vainquît point Carthage. Annibal eût pris Rome; et Rome n'eût pas été vaincue. Mais, admettons : que, par un cas presque impossible, Carthage eût vaincu : elle serait devenue gouvernement militaire; ou, bientôt elle aurait été subjuguée; par un gouvernement militaire né ou à naître. Du reste, si Rome a détruit Carthage; Carthage a été la perte de Rome. Car, c'est depuis la prise de sa riche rivale : que, la domination du capital a commencé à s'introduire dans l'empire romain; et, par conséquent, la décadence de cet empire.

M. Blanqui reconnaît lui-même : que, cette décadence commença : lorsque la corruption, toujours relative à la domination du capital, devint le grand ressort de l'empire.

Croit-on qu'en 1814, Napoléon fût tombé sans les banquiers de Paris? Croit-on qu'en 1830, le bourgeoisisme se fût établi sans les banquiers de Paris? Mais, tout est pour le mieux : *le régime bourgeois est une transition nécessaire*. Revenons aux Romains.

— « Une transformation profonde, dit M. Blanqui, s'opérait ainsi peu à peu, favorisée par l'avénement au trône de cette longue série de candidats italiens, espagnols, gaulois ou bataves, poussés au pouvoir par l'intrigue ou les séditions militaires (1). Puis vient le tour des barbares : depuis les Antonins, on ne voit plus que des Thraces, des Pannoniens, des Dalmates, des Illyriens, se disputer l'empire; il en périt de mort violente soixante en un siècle et demi. Le premier qui ouvre cette série néfaste, Maximin, choisi pour sa taille et sa force colossale, grossier, parlant à peine la langue des peuples qu'il gouverne, etc..... Ainsi le règne de l'intelligence finit par faire place à la force brutale. »

(1) M. Blanqui aurait pu ajouter : *Toujours à la disposition du plus gros capital.*

— Aussi longtemps que la vérité n'est pas encore nécessaire, le règne de l'intelligence, pouvant avoir une certaine durée, ne peut exister : que, par un gouvernement nobiliaire, toujours essentiellement appuyé sur un sacerdoce quelconque, à cette époque seul représentant possible : d'une intelligence conservatrice de l'ordre. La force brutale, *non masquée par le sophisme ou le fanatisme*, est exclusive : au gouvernement bourgeois ; à la domination du capital. Nous le répétons : l'histoire entière est là pour démontrer : que, jamais gouvernement bourgeois n'a eu : qu'une durée éphémère.

— « L'économie politique, dit M. Blanqui, ne se charge point d'expliquer les longues saturnales de l'Empire pendant cette période d'infamie et de décrépitude. Qui pourrait se faire une idée exacte d'un tel mouvement de décomposition, compliqué par l'esclavage, par l'invasion, par le mélange des races, des langues, des coutumes, des vices, sorte de chaos social où la science s'arrête? Quelle organisation politique aurait pu résister aux extravagances de monstres tels que Commode, Caracalla, Héliogabale ? Quand de semblables êtres paraissent sur la terre, ils ne peuvent y figurer que comme élément de dissolution, et quelque lumière nouvelle ne saurait tarder à sortir de la nuit qu'ils ont faite..... La philosophie attaquait les dieux païens ; le scepticisme grec arrivé du pays de Platon faisait déjà la guerre aux vieilles croyances romaines, et désormais les augures ne pouvaient plus se regarder sans rire. En vain chaque métier avait pris un dieu pour protecteur : les matelots, Neptune ; les forgerons, Vulcain ; les laboureurs, Cérès ; les vignerons, Bacchus, et les marchands, Mercure. Déjà les dieux avaient peine à se protéger eux-mêmes, et s'apprêtaient à faire place à d'autres patrons plus puissants. »

— Ce tableau, dont la fin est imitée de Parny, est applicable : à l'Europe moderne ; et même au monde entier. Quant, à l'explication de cette époque d'infamie,

explication qui embarrasse M. Blanqui, il est facile de la donner : en étudiant la nôtre.

L'empire romain embrassait le monde. La force brutale avait produit cette *unité;* la force des communications a produit chez nous le même effet; et, le monde est actuellement : *un,* anarchiquement; comme il l'était, sur la fin de l'empire romain.

L'empire romain, par absence d'autorité, était devenu : soumis au capital; et, par suite, aux prétendues majorités. Des séditions établissaient des pouvoirs : que, d'autres séditions, venaient détruire.

Le monde actuel : est également privé d'autorité; est également soumis au capital; est également soumis aux prétendues majorités. Des séditions établissent des pouvoirs nationaux; et, le pouvoir surnational, basé sur le prétendu équilibre européen, n'est qu'une sédition permanente : contre le droit.

Sous l'empire romain, les majorités financières corrompaient la multitude; et, répandant une prétendue instruction, toutes croyances religieuses, alors nécessairement basées sur des hypothèses, s'évanouissaient; le scepticisme s'établissait; et, la dissolution de l'empire, la dissolution de toute espèce d'ordre, en était : la suite inévitable.

Tout, dans le monde actuel, est parfaitement conforme : à ce que nous venons de dire : de l'agonie de l'empire romain.

Voici, maintenant, la différence qui existe entre les deux époques.

Sous l'empire romain, l'examen n'était pas devenu

incompressible *par la presse;* et, alors, une nouvelle autorité pouvait encore se former et se baser : sur une *foi quelconque.*

Maintenant, l'autorité ne peut plus se baser sur une hypothèse; et, la société ne peut se trouver revivifiée : que, par le règne de la vérité.

Après, l'intronisation du christianisme sur l'empire romain, l'anarchie dure des siècles encore; dure : jusqu'à ce que le dogme de l'infaillibilité, se soit incarné dans un homme. C'est, que toute espèce de foi ne peut dominer, socialement : que, par la force; et, que le règne universel de la force, même quand il est possible, *ne peut s'établir que lentement.*

Lorsque, l'intronisation de la vérité se fera, au sein du monde moderne, l'anarchie disparaîtra, pour ainsi dire, instantanément; parce que : cette intronisation se fera par une force suffisante pour s'emparer de l'éducation; que, l'éducation sera basée sur la science réelle; que, l'instruction, donnée à tous avec un égal soin, justifiera ce que l'éducation aura inculqué; et, que par cette justification, l'infaillibilité rationnelle se trouvera incarnée en chacun. Ce sera, donc, une transition de quelques années, sous une force faisant le bonheur de tous; et, socialement, une transition de quelques années heureuses, n'est véritablement qu'un instant. La vérité, lorsqu'elle est découverte; et, que sa nécessité est socialement reconnue; n'a besoin, pour ainsi dire, que d'apparaître : pour régner instantanément.

Voyons : combien l'ordre a de peine à s'établir, au

sein d'une immense société; lorsqu'une foi nouvelle doit y combattre et détruire : l'anarchie.

— « Il s'introduisait chaque jour, dit M. Blanqui, quelque chose de moins asiatique dans le gouvernement financier et dans les habitudes de l'empire. Les eunuques, les espions, les fonctionnaires de la domesticité se multipliaient outre mesure, et avec eux les bassesses, les délations, le favoritisme. Ce fut alors que les barbares répandus sur les bords de la mer Noire, aux bouches du Danube et sur plusieurs autres frontières, commencèrent à reconnaître les parties vulnérables de l'empire et à préparer la grande invasion qui devait changer la face du monde. »

— Tout cela aurait pu se prévoir *à priori*. Dès, qu'il y avait des barbares aux frontières; c'est-à-dire : des gouvernements non-bourgeois ; ils devaient faire invasion et triompher : avant qu'un gouvernement nobiliaire, pût naître au sein de cette anarchie. Aussi, le christianisme se joignit aux barbares; et, ce fut par eux qu'il triompha.

— « J'ai eu la passion d'effacer le nom romain de la terre, disait Ataulphe, successeur d'Alaric, au moment où la vanité des Romains traitait leurs conquérants de *généraux au service de l'empire.* »

— Cette remarque de M. Blanqui est la caractéristique des gouvernements bourgeois : *lâches et vaniteux*.

— « L'Église chrétienne, continue M. Blanqui, rencontra les barbares en route pour la conquête du monde païen, et elle s'offrit à eux pour auxiliaire. Elle fut acceptée. Elle avait une organisation toute faite, une hiérarchie constituée, des sympathies déjà vieilles dans le cœur des peuples, et elle apparut comme un arbitre intelligent au milieu des cohortes barbares qui ne savaient procéder que par le fer et le feu. Le désordre avait bien pu se concilier avec l'invasion; il n'aurait jamais pu subsister

avec un établissement régulier. L'Église s'était déjà emparée des municipalités; la commune romaine avait été transformée en paroisse dont les marguilliers pouvaient être considérés comme les administrateurs. Tels furent les premiers points de ralliement du système nouveau, et l'on en a la preuve lorsqu'Alaric, après s'être emparé de Rome, fit mettre en sûreté les vases sacrés des chrétiens escortés par une double haie de Romains et de Goths, le sabre à la main et chantant des hymnes à la louange du Christ. »

— Ainsi, les chrétiens s'unirent aux barbares; et, ils agirent fort sagement. Le socialisme, un jour, par l'opiniâtreté du bourgeoisisme moderne, pourra se trouver obligé : d'imiter les chrétiens.

L'ordre : par le despotisme de droit divin; par la domination nobiliaire ou du territoire; est longtemps à lutter : contre l'anarchie des majorités, résultant de la domination du capital. Peu à peu cependant :

— « La propriété territoriale, dit M. Blanqui, devint *le symbole de la puissance*, et il s'y rattacha, par une suite d'usurpations successives, *une immense quantité de priviléges* dont la plupart durent encore (1), et ne forment pas la moindre partie des complications économiques de notre temps. Qui ne reconnaît facilement la vieille prédominance de la propriété féodale dans les lenteurs de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou pour cause judiciaire, dans le régime vicieux des hypothèques, dans l'assiette des impôts, *toute favorable à la richesse foncière*, et *dans le privilége électoral*, QUI GARANTIT TOUS LES AUTRES? »

— Ce passage est très-remarquable.

M. Blanqui se plaint : des faveurs accordées, par l'impôt, à la propriété foncière. Ces faveurs sont la suite nécessaire : de la domination du capital, qui rejette sur le travail, tout le fardeau du budget destiné à rem-

(1) Ceux qui durent encore n'appartiennent plus au sol : puisque *le capital domine le sol.*

placer les produits de l'exploitation par l'esclavage domestique. Les plaintes de M. Blanqui attestent : qu'ici, il voudrait voir la propriété foncière plus chargée par l'impôt. Plus loin, quand il parlera des républiques italiennes, nous le verrons les applaudir : de ce que, chez elles, la propriété foncière a été presque dégrevée de tout impôt. *E sempre bene.*

Mais, voici qui est plus fort chez le membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur d'économie industrielle. M. Blanqui ne veut pas de privilége électoral, qui, dit-il du reste avec raison, *garantit tous les autres* (1). Il est donc partisan du vote universel au sein de masses nécessairement ignorantes, lorsque M. Blanqui, professe lui-même être ignorant, puisqu'il confesse ignorer le remède social ; au sein de masses nécessairement irréligieuses, lorsque M. Blanqui, par la protection qu'il accorde à la tolérance religieuse, professe lui-même, qu'il est ignorant en fait de religion ; au sein de masses nécessairement corrompues, lorsque M. Blanqui, et toute son Académie, sont incapables de démontrer : si, oui ou non, celui qui corrompt et celui qui se fait corrompre, ne sont pas seuls réellement logiques ; au sein de masses qui, nécessairement, seront livrées à l'éloquence démagogique, lorsque M. Blanqui et toutes les Académies du monde actuel, sont incapables de démontrer : s'il y a des vérités ; si le bien et le mal exis-

(1) Garantit!... pour un certain temps : et, jusqu'à ce que l'anarchie qui est dans les idées partout où il y a majorité constituante, vienne à passer dans les faits.

tent; et même, si l'homme a une existence réelle. M. Blanqui y a-t-il bien réfléchi ?

Après avoir parlé des Juifs, comme fondateurs du commerce moderne, dignes ancêtres des bourgeois actuels, M. Blanqui traite : des villes hanséatiques et des communes, vrais gouvernements bourgeois. Avant d'arriver à ce que M. Blanqui doit en dire, nous croyons devoir donner sur ces gouvernements, prétendus libres, du moyen âge, l'opinion, aussi clairement exprimée que possible, de M. Guizot, chef du parti des prétendues classes moyennes ; et, sous le régime duquel et desquelles (1), la France se trouve actuellement.

— « Vous auriez grand tort, Messieurs (dit M. Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. IV, p. 291), si vous vous représentiez le régime intérieur d'une commune, une fois bien conquise et bien constituée, comme *un régime de paix et de liberté;* RIEN N'EN ÉTAIT PLUS LOIN. La commune défendait au besoin ses droits contre son seigneur avec dévouement et énergie ; mais dans l'intérieur de ses murs, les dissensions étaient extrêmes, la vie continuellement orageuse, pleine de violence, d'iniquité et de péril. Les bourgeois étaient grossiers, emportés, barbares, pour le moins aussi barbares que les seigneurs auxquels ils avaient arraché leurs droits (2). Parmi ces échevins, ces maires, ces jurats, ces magistrats de divers degrés et de divers noms institués dans l'intérieur des communes, beaucoup prenaient bientôt l'envie de dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès. La population inférieure était dans une disposition habituelle de jalousie et de sédition brutale contre les riches, les chefs d'ateliers, *les maîtres de la fortune et du travail.* Ceux d'entre vous qui ont un peu étudié l'histoire des républiques italiennes savent quels désordres, quelles violences y éclataient continuellement, et combien la véritable sécurité, la VÉRITABLE LIBERTÉ leur furent toujours étrangères. Elles ont eu beaucoup de gloire, elles ont énergique-

(1) Lorsque ce passage a été écrit, M. Guizot était, en fait, le directeur de la politique française.

(2) Pour la bourgeoisie actuelle, voyez les prisons du Mont-Saint-Michel.

ment lutté contre leurs adversaires extérieurs, l'esprit humain s'y est déployé avec une richesse et un éclat merveilleux; mais l'*état social proprement dit en a été déplorable : la vie humaine y manquait étrangement* DE BONHEUR, DE REPOS, DE LIBERTÉ. C'était un régime infiniment plus turbulent, plus précaire, plus inique que celui des républiques de l'ancienne Grèce, qui cependant n'ont été à coup sûr des modèles ni de bonne organisation politique ni de bien-être social.

« Eh bien! Messieurs, s'il en était ainsi dans les républiques d'Italie, où le développement des esprits et de l'intelligence des affaires était beaucoup plus avancé qu'ailleurs, jugez de ce que devait être l'état intérieur des communes en France! J'engage ceux d'entre vous qui voudraient le connaître d'un peu plus près à lire, soit dans les documents originaux, soit seulement dans les lettres de M. Thierry, l'histoire de la commune de Laon; ils verront à quelles interminables vicissitudes, à quelles horribles scènes *d'anarchie, de tyrannie, de licence, de cruauté, de pillage, une commune* LIBRE ÉTAIT EN PROIE. La liberté de ce tems n'avait guère partout qu'une lugubre et déplorable histoire (1).

« Ces violences, cette anarchie, ces maux et ces périls toujours renaissants, *ce mauvais gouvernement*, ce triste état intérieur des communes, appelainet sans cesse l'*intervention étrangère;* AINSI LE VEUT LA FORCE DES CHOSES. On avait conquis une charte communale pour se délivrer des exactions et des violences des seigneurs, mais non pour se livrer à celles des maires et des échevins. Quand après s'être soustraits aux exactions venues d'en haut, les bourgeois de la commune tombaient en proie au pillage et aux massacres d'en bas, ils cherchaient un nouveau protecteur, une nouvelle intervention qui les sauvât de ce nouveau mal. De là ces recours fréquents des communes au roi, à quelque grand suzerain, à celui dont l'autorité pouvait réprimer les maires, les échevins, les mauvais magistrats, ou faire rentrer dans l'ordre *la populace;* et de là, en revanche, la perte progressive ou du moins l'extrême affaiblissement des libertés communales.....

.....

« La liberté y était si orageuse, si redoutable, que les hommes la prenaient bientôt, sinon en dégoût, *du moins en* TERREUR, et cherchaient *à tout prix* un ordre politique qui leur donnât quelque sécurité, *but essentiel et condition absolue de l'état social.*

« Quelle fut la première cause de la décadence des républiques italiennes? Je rappelle souvent leur histoire, parce que c'est le meilleur moyen d'éclairer celle des communes françaises. Par des circonstances qu'il serait trop long d'expliquer ici, c'est en Italie seulement que le prin-

(1) La prétendue liberté bourgeoise est toujours la même : DANS TOUS LES TEMPS; DANS TOUS LES LIEUX.

cipe communal s'est élevé à la hauteur et à la clarté d'un *régime politique* (1) ; c'est donc là qu'on en peut reconnaître *la vraie nature* et en saisir toutes les conséquences.

« Qu'arriva-t-il donc en Italie ? La liberté politique y succomba sous ses propres excès, FAUTE DE POUVOIR PROCURER LA SÉCURITÉ SOCIALE. Ces turbulentes républiques tombèrent rapidement sous le joug d'une aristocratie fort concentrée et de ses chefs. C'est là l'histoire de Venise, de Florence, de Gênes, de presque toutes les cités italiennes.

« La même cause coûta aux communes françaises leur orageuse liberté, et les fit tomber sous la domination exclusive soit de la royauté, soit des grands suzerains qu'elles avaient pour protecteurs.

« Telle a dû être, Messieurs, telle a été en France..... la marche des destinées communales..... Les libertés communales périssent..... TOUJOURS par l'une des causes que je vais mettre sous vos yeux : par la force d'un adversaire trop inégal, ou par l'ascendant d'un protecteur trop redoutable, ou par une longue série de ces désordres intérieurs *qui découragent la bourgeoisie de sa propre liberté, et lui font acheter à tout prix* UN PEU D'ORDRE ET DE REPOS. »

— Ce tableau de l'anarchie, dans laquelle tombe nécessairement toute société bourgeoise, est digne de la plus haute admiration ; mais, en même temps, il fait naître un étonnement égal : de ce qu'un homme, pouvant reconnaître ainsi tous les vices du système bourgeois, soit devenu capable : de s'en faire le protecteur. Ce sont là des inconséquences, dont il est impossible de trouver la source, ailleurs que dans les passions de l'individu ; passions qui, souvent, suffisent : pour subjuguer la plus belle intelligence.

Revenons à M. Blanqui et à ses bourgeois.

— « On a pu juger, dit-il, par les ordonnances que nous avons citées, de l'état d'anarchie où se trouvait la société européenne à la fin du dou-

(1) En Italie, le principe bourgeois était souverain ; et, encore il était limité : par le principe religieux révélé. Que ne doit-il pas être, en France ; où, il est, maintenant, débarrassé de toute contrainte ?

zième et au treizième siècle. Il n'y a de repos et de stabilité que *pour la propriété foncière;* elle seule résume toutes les jouissances, tous les priviléges, toutes les libertés. Mais déjà s'élève à côté d'elle LA RICHESSE MOBILIÈRE, créée par le travail de la démocratie (1), et c'est en vain qu'on lui refuse dans l'État le rang qu'elle ambitionne et qu'elle va bientôt occuper. »

—Ainsi M. Blanqui en convient : c'est, *la richesse mobilière*, qui est la rivale de la *richesse foncière;* et, non le peuple, toujours destiné à être exploité, aussi longtemps : que, la liberté sociale n'est point absolue.

— « La législation s'*humanise*, dit M. Blanqui, à mesure que les vilains (les habitants libres des villes, des bourgs, les bourgeois) acquièrent des richesses. »

— Et douze lignes plus bas le professeur ajoute :

— « Il y aura des maîtres et des apprentis, comme il y avait des seigneurs et des vassaux, et une glèbe pour l'atelier, comme il existe une glèbe pour l'agriculture. Nul ne conçoit le travail libre; il faut absolument que l'ouvrier travaille pour un maître, comme un paysan pour un suzerain. »

—Il faut convenir : que, voilà de singulières améliorations législatives pour l'ouvrier. Il n'avait qu'un maître, le seigneur; maintenant, il en aura mille : le seigneur et les bourgeois.

(1) Les économistes ont de singulières expressions! *Démocratie* signifie peuple qui gouverne, peuple qui est maître. Or, appeler des esclaves *démocratie*, c'est dire d'un valet qu'il est le maître. Ensuite la richesse mobilière rivale des nobles n'avait pas pour expression le travail; elle était, au contraire, le résultat de l'exploitation des travailleurs par le capital. Est-ce que les travailleurs sont devenus libres, par l'émancipation des bourgeois? Mais, c'est égal. Avec de pareilles fariboles, on se fait passer, pour *démocrate*, aux yeux des badauds.

— « La hiérarchie, continue M. Blanqui, n'y fut pas moins sévère (dans les corporations) que dans les rangs élevés, et les seigneurs des donjons n'étaient pas plus respectés de leurs vassaux que les maîtres de leurs apprentis. Les habitudes de domination passèrent bien vite des châteaux aux ateliers; il y eut un despotisme de boutique à côté de la tyrannie des manoirs. »

— Et plus loin :

— « Les corporations ne présentent plus qu'une vaste arène où se livrent d'ignobles combats mercantiles au profit de la *féodalité nouvelle,* qui exploite, sous le nom de compagnons et d'apprentis, les malheureux échappés à la glèbe du servage. Le monopole envahit la société industrielle. On limite sévèrement le nombre des métiers, pour assurer à quelques privilégiés les avantages de la maîtrise. Des obstacles artificiels sont opposés au génie qui devance l'âge, et des lenteurs interminables prolongent, sous le nom d'apprentissage, l'enfance de l'homme. Cet apprentissage lui-même n'est qu'un esclavage déguisé, mais c'est encore de l'esclavage. Pendant toute sa durée, le malheureux apprenti est la propriété de son maître, investi du droit de le faire travailler, MÊME A COUPS DE BATON. Il y a des vices rédhibitoires pour lui comme pour les animaux. Tantôt ce temps de rudes épreuves dure huit années, tantôt il se termine au bout de sept, et l'apprenti s'élève à la dignité de compagnon. C'est l'affranchi de ce temps-là, le mulâtre de ces colonies intérieures. Tel qui avait fait à Rouen cinq ans d'apprentissage et autant de compagnonnage, ne pouvait entrer dans une communauté de Paris ou de Bordeaux sans redevenir apprenti ; exigence aussi absurde que le serait celle qui obligerait un officier à redevenir soldat en changeant de corps.

« On a trop oublié les longues souffrances de la classe ouvrière sous le régime de monopole et d'exploitation. Ce qui les rendait plus horribles, c'est que *les tyrans sortaient des ateliers* et se montraient impitoyables en raison même de l'origine qui leur était commune avec les apprentis. Quand venait pour un compagnon l'heure de passer maître, il rencontrait pour juges ceux qui étaient intéressés à l'écarter comme rival. Ils lui demandaient un *chef-d'œuvre* pour prouver son talent, mais un chef-d'œuvre exécuté selon certaines règles, afin que son génie fût contraint de s'arrêter à la hauteur de leur médiocrité.....

.....

.....

« Ainsi Louis IX avait cru fonder l'ordre, et ses successeurs préparèrent l'*anarchie industrielle.* »

— Qu'il nous soit permis d'interrompre M. Blan-

qui ; et, de lui faire observer : qu'il n'y avait rien d'*anarchique* dans les corporations, puisqu'il dit lui-même : que, c'est une *hiérarchie* du maître à l'ouvrier. Cette organisation était, effectivement, presque aussi despotique, que celle qui existe actuellement. Aussi, aimons-nous à voir M. Blanqui mettre à jour : toute l'horreur de la situation des ouvriers sous le régime mi-bourgeois des corporations. Quand nous arriverons au bourgeoisisme moderne, au bourgeoisisme émancipé, M. Blanqui, malgré lui, se trouvera forcé, par sa conscience, de proclamer lui-même : que, LE SORT DES OUVRIERS A DE BEAUCOUP EMPIRÉ. Lorsque, le pouvoir nobiliaire existait ; il protégeait quelquefois les ouvriers contre les bourgeois, ne fût-ce que pour éviter une révolution. Lorsqu'il n'y a plus eu de classe supérieure, pour mitiger le despotisme de la classe alors moyenne, qui est ainsi devenue supérieure ; les bourgeois, qui au moins nourrissaient les ouvriers et en avaient l'obligation, leur ont donné la liberté... de mourir de faim ; ou, de se suicider.

Mais, laissons parler M. Blanqui ; et, reprenons sa phrase.

— « Ainsi, dit-il, Louis IX avait cru fonder l'ordre, et ses successeurs préparèrent l'anarchie industrielle, malgré l'oppression absolue sous laquelle gémissaient tous les travailleurs subalternes. Qui croirait que les femmes avaient été exclues de la corporation des brodeurs? LES COMPAGNONS NE POUVAIENT SE MARIER AVANT D'AVOIR OBTENU LA MAÎTRISE, et, comme nous l'avons dit, cette maîtrise était pour eux la terre de Chanaan qu'il leur était permis de voir, mais rarement d'aborder. Outre l'exécution du chef-d'œuvre et les doubles lenteurs de l'apprentissage et du compagnonnage, des frais énormes attendaient l'audacieux qui voulait dépasser la frontière : enregistrement, droit royal, droit de réception,

droit de police, droit d'ouverture de boutique, honoraires du doyen et des jurés, salaires de l'huissier et du clerc de la communauté, gratifications aux maîtres appelés à la cérémonie, rien n'y manquait, et souvent le malheureux compagnon ne pouvait passer maître faute du capital nécessaire pour jeter une proie à ses juges. Que de sombres désespoirs ont dû agiter l'âme des travailleurs pendant cette longue période d'oppression! »

— Ce tableau est horrible... Eh bien! M. Blanqui va s'efforcer de le justifier en partie. Par l'embarras qu'il éprouve, à établir une pareille justification, on s'aperçoit qu'il va se trouver forcé d'avouer : que, les ouvriers, sous le bourgeoisisme pur, sont plus malheureux encore. Il affaiblit l'horreur, que doit inspirer le premier tableau ; pour, que le second paraisse : moins horrible.

— « Cependant, dit M. Blanqui, au travers de leurs nombreuses vicissitudes, les corporations organisées par saint Louis dans une pensée d'ordre, de discipline et de probité, ont produit des résultats *très-dignes de l'attention des économistes et des hommes d'État.* »

— Voyons ces dignes résultats.

— « Elles ont, dit M. Blanqui, accoutumé les travailleurs à la patience, à l'exactitude, à la persévérance. »

— Ainsi les économistes et les hommes d'État n'ont de moyen de faire prendre patience aux ouvriers, à l'immense majorité des individus : que le despotisme le plus barbare.

— « Elles ont fait renaître, continue M. Blanqui, la sécurité dans le commerce, et donné une impulsion immense à cet élément important de la richesse publique. Dès que les consommateurs ont été certains de n'être pas trompés sur la qualité et la quantité du produit, ils en ont fait des

demandes considérables, et procuré par là des moyens de subsistance plus étendus aux classes laborieuses. »

— Ici, encore, M. Blanqui se trompe. Sous le système bourgeois, la multitude de commandes ne fait pas le bien de l'ouvrier, mais du bourgeois. Certes, un bon système social, *sans gêner en rien la concurrence réelle* QUI N'A JAMAIS EXISTÉ, sait empêcher toute espèce de fraude. Mais aussi, un pareil système décuple les consommations au profit des travailleurs et non au profit exclusif des capitalistes... Comment? En rendant le travail réellement libre ; en établissant la concurrence réelle qui, nous ne pouvons trop le répéter, et nous le prouverons ailleurs, n'a jamais existé (1).

— « Il y avait bien aussi *quelques avantages,* continue M. Blanqui, dans cette *hiérarchie sévère* qui faisait du maître en industrie comme le chef de la famille de ses ouvriers, avec des pouvoirs presque aussi étendus que ceux du père sur les enfants. »

— Il y a quelque chose de repoussant, à voir faire parade d'avantages résultant d'un système : qui dégrade l'humanité ; et, que la nécessité sociale pourrait seule faire excuser. Quand, dix mille hommes restent égorgés sur un champ de bataille ; il y aussi l'avantage de fertiliser ce champ. Que dirait-on de celui qui voudrait offrir cet avantage en compensation? Puis, que dire de l'épithète *sévère*, appliquée à une hiérarchie qui révolte? Et, de ce maître dont les pouvoirs sont

(1) Voyez notre théorie générale de l'organisation de la propriété. (*Qu'est-ce que la science sociale?* t. II.)

comparés à celui du père de famille. Voilà, M. Blanqui justifiant les coups de bâton. Pourquoi, alors, s'élever contre l'esclavage des nègres ; ils ne reçoivent que des coups de verges ; et, les maîtres y portent plus d'intérêt, que les bourgeois à leurs apprentis ou à leurs compagnons. Le pouvoir paternel de donner des coups de bâton, est la caractéristique du despotisme ; et, pour les despotes, les peuples sont toujours enfants.

— « La limite fixée au nombre des métiers, continue M. Blanqui, maintenait la concurrence dans des bornes sans doute un peu étroites, et par conséquent entachées de monopole, mais elle s'opposait à ces entreprises inconsidérées qui trop souvent donnent aux luttes industrielles de notre temps le caractère d'une guerre à mort, où le vaincu fait faillite sans que le vainqueur fasse fortune. »

—Ainsi, Messieurs les économistes et hommes d'État ne connaissent de remède, à ces maux : que, le despotisme le plus atroce et le plus direct sur les ouvriers. Ils ne voient donc pas : que, maintenant, ce genre d'oppression serait aussi inutile ; que, le despotisme indirect actuel.

Aussi longtemps : que, le capital dominera la société ; les entreprises industrielles inconsidérées : persisteront.

Mais, comment faut-il faire : pour, que ni le sol, ni le capital ne dominent la société.

Ce n'est pas ici le cas de résoudre cette question. Et, peut-être, avant d'en donner la solution est-il nécessaire : que, M. Blanqui et son académie, soient convaincus, par l'excès du malheur social : que, la domination soit du sol, soit du capital, soit du droit

divin, soit du droit des majorités, soit des nobles, soit des bourgeois; conduit nécessairement à l'anarchie : dès, que l'examen est devenu incompressible.

— « En retardant le mariage des ouvriers sans capital et sans état, la règle des corporations *pouvait passer pour un bienfait* (dit M. Blanqui continuant ses éloges), à une époque où la paternité ne semblait que le don de créer des malheureux. »

— Eh bien ! notre époque, de l'aveu de M. Blanqui, est pire encore pour le peuple. Il faut donc empêcher les prolétaires de se marier; et il y en a 30 millions selon bien des économistes; il y en a 25 millions seulement pour les campagnes, selon M. Michel Chevalier, professeur d'économie politique et conseiller d'État (1); et, selon M. Blanqui, il y en a des millions : qui ne mangent pas de pain ; et, ne boivent que de l'eau. De pareilles doctrines font horreur; et, certainement, c'est le préjugé qui a fait écrire ces lignes à M. Blanqui; elles ne découlent : ni de son propre raisonnement; ni de son cœur.

Nous le répétons : c'est par préjugé, par un sentiment humanitaire malentendu, tranchons le mot, par ignorance de faire mieux, que M. Blanqui loue le système atroce des corporations. C'est, qu'il s'aperçoit malgré lui : que, la situation des ouvriers est devenue : plus déplorable encore qu'elle ne l'était. Mais, laissons-lui terminer l'éloge d'un système : que,

(1) La bourgeoisie est responsable de moitié avec le gouvernement, à qui appartient l'initiative, de tous les grands projets d'amélioration, de l'avancement de VINGT-CINQ MILLIONS DE PROLÉTAIRES AGRICOLES.
(M. MICHEL CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du nord*, lettre XXXII.)

les hordes les plus barbares repousseraient comme impitoyable.

— « Nous ne sommes pas conséquents, dit-il, lorsque nous refusons au fondateur de ce système *le tribut d'hommage qui lui est dû*. L'établissement des corporations, si on en *excepte les abus de la fiscalité*, était en harmonie avec la constitution politique du temps où il prit naissance. »

— M. Blanqui veut-il dire comme nous :

Que, primitivement, le despotisme est le seul moyen d'établir et de conserver l'ordre au sein de la société ?

Que, l'excès de mal causé par le despotisme, peut seul conduire à la liberté par l'anarchie, résultat nécessaire du gouvernement bourgeois ?

Que, le régime des corporations, par son atrocité, donnait lieu aux bourgeois encore soumis à la noblesse, de rejeter tous les maux du peuple sur cette même noblesse ; afin de faire triompher le bourgeoisisme, qui alors pourrait rendre le peuple plus malheureux encore ?

Si, tel est l'avis de M. Blanqui ; dans ce cas, nous le partageons. Mais, qu'il le dise alors ; car, nous ne sommes pas assuré : que, telle soit son intention.

— « On avait peu de métiers, continue M. Blanqui, mais on avait les douanes de province à province ; peu de production et peu de débouchés. Les douanes intérieures assuraient à la fabrication locale la vente de ses articles, et les couvents offraient le pain et un asile aux compagnons inoccupés. *La population était contenue, par le célibat des religieux et des ouvriers*, dans des limites proportionnées aux moyens de subsistance contemporains. L'apprenti ne gagnait rien, mais, après un petit nombre d'années, son entretien tombait à la charge du maître. La concurrence ne faisait pas baisser le prix des salaires, et l'on n'éprouvait pas dans le

commerce ces variations de prix brusques et fréquentes qui déconcertent quelquefois parmi nous les plus habiles spéculateurs. »

— Ne dirait-on pas que M. Blanqui regrette les corporations? Nous le répétons; c'est, qu'il ne peut s'empêcher de voir : que, le peuple est maintenant plus malheureux encore.

— « Nous avons, dit-il, *émancipé le travail*, chose étrange! et sa condition, *à beaucoup d'égards*, est DEVENUE PLUS RUDE ET PLUS PRÉCAIRE. »

— Le voilà donc échappé cet aveu? Il faut que l'horreur de la situation soit bien grande : pour, qu'elle ait frappé M. Blanqui, armé de tant de préjugés. Nous avons émancipé le travail, dit-il, et il est plus malheureux encore. Protégez-nous contre une nouvelle émancipation M. Blanqui! elle finirait par égorger les masses.

Mais, M. Blanqui se trompe. Nous le prierons d'observer : que, ce n'est point le travail qui a été émancipé; mais, le capital; et, que le travail a été opprimé : de tout ce dont le bourgeois a été soulagé. M. Blanqui a le malheur de confondre : le travail et le capital. Telle est la source de toutes ses erreurs.

— « C'est, continue M. Blanqui, que nous avons bien imparfaitement exécuté le grand œuvre de l'affranchissement des travailleurs; nous avons proclamé la liberté illimitée de produire, mais nous nous sommes refusé la liberté d'écouler nos produits. »

— Il y a mille erreurs dans ce paragraphe.

D'abord, loin d'avoir affranchi les travailleurs, on a rivé leurs fers, on les a décuplés.

Ensuite, loin d'avoir proclamé la liberté illimitée de produire, cette faculté a été exclusivement limitée : aux possesseurs du capital, au sein desquels se trouve maintenant : la propriété foncière.

Enfin, par la domination du capital, l'abolition des douanes livrerait la production : au plus fort capital, à l'Angleterre, qui la donnerait à meilleur marché que toute autre nation ; et, la société française mourrait de faim.

Quand les conservateurs se refusent à l'abolition des douanes ; c'est que l'empirisme leur dit : qu'abolir les douanes c'est *abolir le despotisme ;* et, qu'abolir le despotisme, avant que la liberté soit possible, c'est *établir l'anarchie ;* anéantir l'humanité.

M. Blanqui arrive aux républiques italiennes, autres gouvernements bourgeois. N'oublions pas l'admirable tableau que nous en fait M. Guizot.

— « Quel homme du peuple, dit M. Blanqui, n'eût senti son cœur battre d'espérance à l'aspect des progrès chaque jour croissants de la liberté italienne ! »

— Eh bien M. Blanqui ! vous l'avez cette liberté italienne : sentez-vous battre votre cœur ; ou plutôt, croyez-vous que l'homme du peuple doive sentir battre le sien d'allégresse, quand vous-même affirmez : que, la condition du travailleur est devenue : plus rude et plus précaire, qu'elle ne l'était sous la domination nobiliaire ?

— « Jamais les républiques de Rome et d'Athènes n'avaient, continue M. Blanqui, joui d'une liberté semblable à celle-là. A Rome et à Athènes, on combattait pour la liberté de quelques-uns; dans l'Italie, au moyen âge, on défendait l'indépendance de tous. »

— L'indépendance de tous, M. Blanqui ! avec l'aliénation du sol, la domination du capital, le monopole de l'instruction, et l'impôt sur le travail !!! Allons vous n'y avez pas réfléchi. Quand une fois l'indépendance de tous est établie ; et, que la vulgarisation de la vérité peut exister ; rien au monde ne peut les anéantir. *Tout système social qui croule est mauvais.*

— « On prenait les magistrats dans les comptoirs, dans les échoppes, dit M. Blanqui ; on tenait les nobles à distance et en respect. »

—Voilà, le grand sujet d'admiration. Que les nobles soient mis à l'écart ; que le peuple souffre ; et, vive la liberté..... du bourgeois. M. Blanqui a horreur de la noblesse, comme les enragés ont horreur de l'eau. Toute espèce d'horreur, M. Blanqui, est une passion ; souvent même un préjugé, un fanatisme ; et, toute passion dominante empêche de raisonner. Certes, dans le système rationnel, qui, de jour en jour devient nécessaire ; la noblesse héréditaire est irrationnelle et doit disparaître. Mais, jusque-là, tant qu'il y aura à choisir, entre deux maux nécessaires ; entre des nobles ou des bourgeois ; le choix définitif ne sera jamais douteux ; l'anarchie bourgeoise fera toujours préférer : le despotisme nobiliaire.

Mais, voyons les autres avantages des républi-

ques italiennes, qui font battre le cœur de M. Blanqui; probablement, tout ne se borne point : à un magistrat choisi dans un comptoir ou dans une échoppe.

— « La milice, dit M. Blanqui, tenait lieu d'armée pendant la paix, et les mercenaires à la solde de l'État ne figuraient qu'aux dépenses extraordinaires de la guerre. »

— Ainsi, les prolétaires gardaient les riches gratuitement; et, pendant ce temps, leurs familles mouraient de faim. En temps de guerre, des mercenaires défendaient l'État. M. Blanqui croit-il : qu'un État soit bien défendu, par des mercenaires ?

— « Les impôts indirects, dit-il, l'emportaient de beaucoup en nombre et en valeur sur les impôts directs, et particulièrement sur la contribution foncière. »

— Nous l'avons déjà démontré : l'impôt indirect remplace l'esclavage domestique; et, cette seule affirmation de M. Blanqui suffirait pour prouver : que, les républiques italiennes étaient : des despotismes bourgeois.

Ici, M. Blanqui loue l'affranchissement, presque complet, de tout impôt sur la propriété foncière; et, ailleurs nous avons déjà montré : qu'il s'est plaint de ce que, chez nous, la propriété foncière n'était pas assez grevée. Ce qui serait injuste, chez nous, aurait donc été juste pour ces républiques ?

— « Les *revenus* créés par le travail, continue M. Blanqui, y étaient rarement atteints par l'impôt. »

— Si les revenus, ou la propriété mobilière ; si le sol, ou la propriété foncière ; ne payaient point ou payaient peu ; c'était donc le travail qui payait tout, ou presque tout. Car, l'impôt ne peut être prélevé : que sur le sol, la richesse mobilière ou le travail. L'impôt sur le travail ou l'impôt indirect est en effet ce qui, au matériel, caractérise la tyrannie bourgeoise : du moment que l'esclavage domestique est anéanti. En effet, supprimez alors tout impôt indirect ; et, le gouvernement bourgeois devient impossible.

M. Blanqui appelle le régime des républiques italiennes : l'*émancipation des travailleurs*. Sous un pareil régime, voudrait-il naître le fils d'un balayeur de rue ? Eh bien, M. Blanqui ! aussi longtemps qu'il ne sera pas indifférent : de naître fils du plus riche ou fils du plus pauvre ; la noblesse de naissance, que vous abhorrez, ne sera point abolie. Et, en fait de noblesse de naissance, la plus impitoyable : est celle des bourgeois.

Mais, diront les bourgeois, l'ordre social dont vous parlez est impossible ; et, la justice bourgeoise est le *dernier mot de l'humanité*. Non, Messieurs, cet ordre n'est point impossible ; et, nous le prouverons. Mais, supposons qu'il le soit : alors, retirez-vous et faites place à l'Alcoran. Car, le régime le plus absolu est moins cruel : que, l'anarchie à laquelle vous conduisez : *nécessairement*.

Après vingt pages de louanges sur l'Eldorado des républiques italiennes ; républiques que M. Guizot, son collègue à l'Institut, et comme lui protecteur des

classes moyennes, considère, cependant, comme le cloaque de toute espèce de désordre; M. Blanqui ajoute :

— « La puissance de leur gouvernement ne semblait pas avoir d'autre mission que de protéger les intérêts du travail. »

— C'est absolument comme chez nous : où, des millions de travailleurs ne mangent pas de pain, et ne boivent que de l'eau, selon M. Blanqui; et où, il y a 25 millions de prolétaires agricoles, selon M. Michel Chevalier (1). M. Blanqui croit-il : qu'il ne se serait pas exprimé plus positivement, et avec plus de raison, s'il avait dit : « La puissance de ces gouvernements avait « pour mission : de protéger, de faire dominer le « capital ? »

— « Les républiques italiennes, continue M. Blanqui, n'ont pas seulement servi la cause de la liberté, en *ravivant les nobles rivalités* d'indépendance des vieilles républiques grecques; mais, en mettant partout le travail en honneur, elles ont changé la face de la vieille Europe, et préparé l'avénement des doctrines libérales dont nous verrons un jour le triomphe. »

— D'abord, M. Blanqui se laisse éblouir par les mots. Sait-il ce que signifie *nobles rivalités d'indépendance?* Qu'il réfléchisse et il verra : que, ces expressions pompeuses ont exclusivement pour valeur : *anarchie*.

M. Blanqui nous dit ensuite : que, le déploiement

(1) Et, selon M. Michel Chevalier, les prolétaires agricoles sont plus esclaves : que, les nègres esclaves de la Caroline et de la Virginie.

industriel, le bourgeoisisme des républiques italiennes, a changé la face de la vieille Europe. Cela est vrai : le bourgeoisisme est une phase de l'humanité, nécessaire au développement de l'intelligence, et à l'anarchie à laquelle ce développement conduit nécessairement, pendant l'époque d'ignorance primitive. Et, ce n'est même que cette anarchie, qui peut engager à chercher la vérité. Mais, en résulte-il : que, le gouvernement bourgeois soit bon d'une manière absolue? Nullement. Et, une fois arrivé à l'époque de l'incompressibilité de l'examen, tout gouvernement bourgeois ne peut être bon : qu'en raison de ce qu'il est plus mauvais.

Quant au triomphe des idées libérales, basées sur la doctrine des majorités déterminant le droit; non-seulement nous espérons, mais encore nous sommes certain : qu'elles triompheront. Il faut qu'elles triomphent; car, elles ne sont que l'anarchie; et, c'est exclusivement de l'anarchie, que peut sortir : le besoin de la vérité.

M. Blanqui arrive à Charles-Quint, à la perte de ce qu'il appelle les libertés des républiques italiennes. Et, à propos des beaux-arts, qui succédèrent en Italie aux fabriques de point de Venise, il s'écrie :

— « L'état éblouissant des beaux-arts n'a jamais dédommagé l'Italie de la décadence qui suivit la perte de sa liberté; et la diminution continuelle de sa population a suffisamment démontré, depuis lors, que la véritable prospérité des États consistait dans les arts *utiles* plutôt que dans les arts *glorieux*. »

— Il paraît que le savant académicien des sciences

morales et politiques préfère les arts utiles aux arts glorieux : la peinture en bâtiments à la peinture d'histoire ; un air de serinette à une ouverture de Rossini. Cela doit être : telle est l'essence du bourgeoisisme. Quant, à la prospérité des États ; lorsqu'elle existe en réalité : les arts utiles et les arts glorieux reçoivent tout le développement dont ils sont susceptibles. Le despotisme bourgeois veut des métiers et des esclaves ; le despotisme nobiliaire veut des beaux-arts et des esclaves ; la liberté a des métiers, des beaux-arts, et point d'esclaves.

Pour ce qui concerne la diminution de population des républiques italiennes, nous en donnerons l'explication à M. Blanqui. S'il la conçoit, il pourra en faire part à son académie, qui aura besoin d'en faire une prochaine application.

Lorsque le système bourgeois a existé dans un pays ; et, que l'anarchie l'en a fait expulser ; tous les éléments d'ordre ayant été détruits, l'ordre ne peut s'y rétablir : qu'en faisant peser le despotisme le plus effroyable sur le capital ; qu'en ramenant le pays à l'état de barbarie. Si, l'exemple de l'Italie ne suffit pas ; voyez la Grèce : où, le bourgeoisisme attique avait tout corrompu ; voyez la Turquie : où, le bourgeoisisme du bas empire avait tout pourri. Avant un siècle, Paris serait comme Palmyre : si, maintenant le despotisme nobiliaire pouvait avoir quelque durée ; s'il ne ramenait nécessairement l'anarchie bourgeoise ; pour osciller ainsi : jusqu'à ce que les académies, morales et politiques, aient cessé de

préférer : la peinture d'enseigne, à la peinture d'histoire.

Il est une secte de matérialistes politiques, ayant toujours, sur les lèvres, les expressions indéterminées : nature, progrès, type, symbole, fatalité, etc. ; le vague est leur élément; ils ont un talent particulier pour vous dire le passé ; quant à l'avenir ils n'en savent pas le premier mot ; pour eux, prévoir est une folie. Ils ont un argument qui, jusqu'ici, a été sans réplique : *après la civilisation un désert.* Donc, bientôt on cherchera Paris parmi des ruines. Et, pourquoi n'a-t-on rien répondu ? Parce qu'il n'y avait qu'une seule réponse ; et, qu'on ne savait, ou, qu'on n'osait la faire. C'est : qu'après le despotisme, ou plutôt l'anarchie bourgeoise, l'ordre ne peut se rétablir, quand le despotisme nobiliaire est encore possible : que, par un retour à la barbarie ; et que, jusqu'à l'incompressibilité de l'examen, l'anarchie bourgeoise est un développement nécessaire, de tout gouvernement nobiliaire ; comme toute anarchie bourgeoise, conduit alors et nécessairement, à un gouvernement nobiliaire. L'empirisme de M. le maréchal Bugeaud vient à cet égard (1) de laisser échapper imprudemment une vérité, que, pour l'intérêt de son parti il aurait dû taire. Les *institutions civiles,* a-t-il dit, *affaiblissent les gouvernements.* Rien n'est plus vrai : parce qu'en dehors du règne de la vérité, les institutions civiles *indépendantes* ne sont que des institutions bourgeoises; et,

(1) Écrit en 1843.

que celles-ci, nécessairement n'ont qu'une durée éphémère.

M. Blanqui arrive à la réformation protestante, dont il est un protecteur zélé.

— « La réformation protestante, dit-il, est une de ces grandes péripéties du développement majestueux de l'humanité..... La révolte du moine cachait une protestation contre l'exploitation de la chrétienté par l'évêque de Rome..... Il devint évident que la foudre allait frapper des institutions que l'on croyait consolidées par le temps, mais que le temps avait minées. »

— Très-bien! M. Blanqui. Mais qu'avez-vous mis en place de l'évêque de Rome? Est-ce le système bourgeois, le système des majorités? Est-ce le protestantisme religieux, politique et social? Est-ce le scepticisme? Est-ce le matérialisme? Est-ce la balance des pouvoirs et l'équilibre européen : véritables expressions d'anarchie?

Mais, peut-être, M. Blanqui a voulu dire :

Que, le protestantisme, détruisant tout, est anarchique par essence; qu'il est Arimane incarné; qu'il traîne à sa suite un désordre inextinguible, sinon : par la vérité qui doit l'anéantir; et, que forçant à la recherche de la vérité, le protestantisme est ainsi : ce qu'il y a de mieux, par cela même : qu'il est ce qu'il y a de pire. Si, telle est la cause de votre admiration pour le protestantisme; nous la partageons avec vous.

M. Blanqui connaît-il la base morale du protestantisme, des majorités, de la souveraineté du peuple, du bourgeoisisme enfin? La voici : elle a été donnée,

comme cela devait être, par le chef de la réformation :

— « Ego Martinus Luther, sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas (1). »

— Martin Luther signifie BOURGEOISISME. Un noble au moins vous dit : *Dieu a parlé. C'est une raison.*

Malgré son admiration pour le protestantisme, M. Blanqui commence par l'accuser.

— « Le catholicisme, dit-il, avait créé cette plaie (le paupérisme) en multipliant les couvents; le protestantisme l'*aggravait* en les supprimant : qui l'aurait cru, lorsqu'on se mit à l'œuvre ? »

— Qui l'aurait cru, M. Blanqui ? Quiconque eût voulu réfléchir. Qui aurait cru qu'une révolution bourgeoise rendrait le peuple, plus malheureux ? Quiconque aurait voulu réfléchir avant de se mettre à l'œuvre. *Heureusement :* les transformations sociales ne se font point par réflexion. La liberté, pour l'individu, est dans le domaine de l'humanité ; mais, pour la société ; la liberté dérive : de la fatalité ; de l'éternelle justice.

Voyons maintenant ce que cette grande péripétie, ce développement majestueux de l'humanité, a produit de l'aveu de M. Blanqui.

— « Malheureusement, dit-il, le protestantisme si habile à MULTIPLIER LA RICHESSE (n'oubliez pas que protestantisme, majorités constituantes, bourgeoisisme, sont une seule et même chose) n'a pas encore trouvé le

(1) Ainsi je veux ; ainsi j'ordonne ; moi, Martin Luther. Que ma volonté, soit la seule raison ! !

secret de la *distribuer* avec impartialité parmi toutes les classes qui la produisent. Il a brisé le lien qui unissait les nations chrétiennes, et *substitué l'égoïsme national à l'harmonie universelle*, où tendait le catholicisme. Il n'y a plus aujourd'hui en Europe de pensée commune en état de rallier les esprits et les convictions. En industrie, en politique, en philosophie, en religion, les idées flottent au gré du souffle des révolutions. Chaque jour on défait l'ouvrage de la veille. Les peuples se disputent les débouchés et se font concurrence au lieu de s'associer sous l'empire de leurs besoins et pour l'échange de leurs produits respectifs. Je désire avant tout d'être juste. Mais JE NE PUIS m'empêcher de reconnaître que si le vieux catholicisme n'a pas su se mettre à la tête de la production des richesses, on n'a point à lui reprocher cette sécheresse de doctrine en vertu de laquelle la distribution s'en fait d'une manière si peu équitable dans les pays protestants. »

—En vérité, et en présence d'une condamnation aussi absolue, *nous ne pouvons* nous empêcher de soupçonner : que, M. Blanqui n'a loué le protestantisme et le bourgeoisisme : que, pour avoir un passeport politique ; et, qu'il pense, comme nous, qu'ils ne peuvent être un bien qu'en ce qu'ils sont les plus grands des maux. Si nous avions deviné juste, M. Blanqui serait bien coupable : et de sa modestie ; et de sa pusillanimité. Il est assez fort pour devoir oser dire la vérité. A-t-il donc craint : que, la prédiction de M. de Lamartine : « Malheureux les hommes qui en tout genre de- « vancent leur temps ! leur temps les écrase, » ne lui fut appliquée ? Qu'importe d'être écrasé ! quand on remplit son devoir ?

FIN DU DEUXIEME VOLUME.

H
33
C685
t.2

Colins, Jean Guillaume César
Alexandre Hippolyte
Science sociale

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 12 25 05 007 7